

Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°37

janvier-mars 2025

Social, etc.

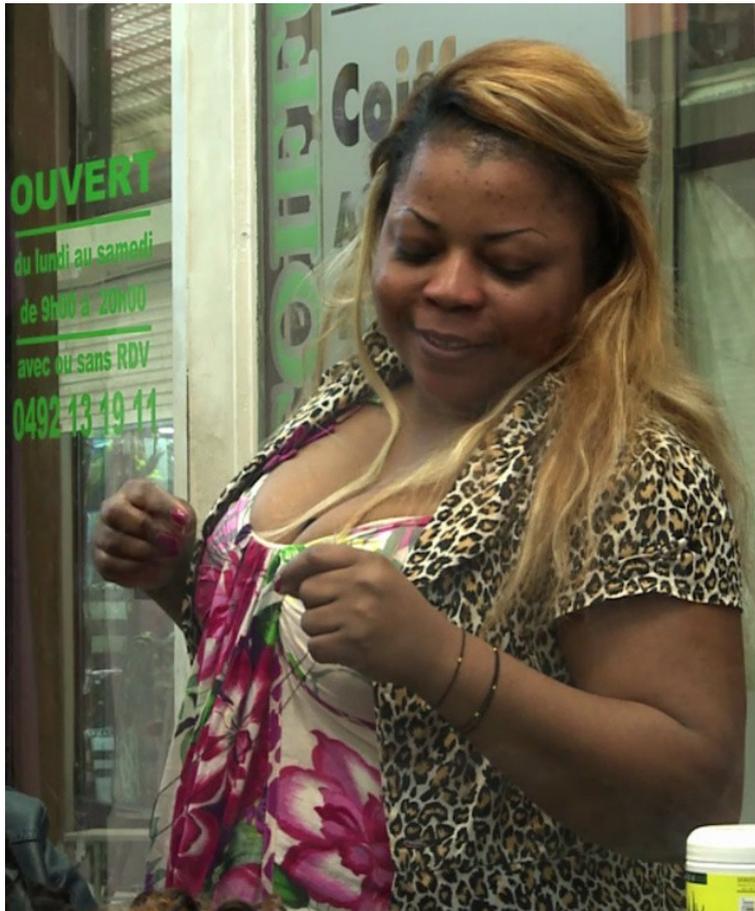


Humour de Siné mensuel

Table des matières

Pétition contre l'expulsion de Sabine Amiyeme : Pour un avenir en Belgique !.....	3
Les manquements aux droits humains pleuvent dans les prisons saturées.....	4
Arrêt Delhaize : la Cour constitutionnelle nous donne raison !.....	8
Au boulot.....	9
Le silence des usines.....	15
Travailler moins pour vivre plus ? La décroissance remet le travail à sa place.....	21
Morts au travail : les parents de Jérémy Wasson, mort à 21 ans sur un chantier, obtiennent gain de cause.....	24
« L'écologie peut mobiliser dans les quartiers populaires ».....	26
Ces jeunes des quartiers populaires ne se sentent pas représentés par le mouvement climat.....	30
Humour de Siné mensuel.....	32
Accros aux écrans ?.....	33
La cellule Demeter réhabilitée par le Conseil d'État.....	34
Canada, La réponse des autorités face aux militants qui ont grimpé sur le pont Jacques-Cartier est préoccupante.....	35
Abbé Pierre : quelles sont les vraies raisons de la fin d'un mythe ?.....	36
La Belgique punit et menace les militants en faveur des droits palestiniens.....	39
Haaretz appelle à sanctionner Israël.....	41
Israël commet un génocide contre la population palestinienne à Gaza.....	42
Aymeric Caron : « Si on se tait sur ce qui se passe à Gaza, on tue l'humanité ».....	47
Je suis Israël.....	51
« Les pays qui fournissent des armes à Israël se rendent complices d'actes génocidaires ».....	53
La fin de la colonie 'Israël' enclenchée, sera une période des plus sombres de notre histoire.....	59
« Israël », miroir de toute la laideur de nos hypocrites « démocraties ».....	61
La militante pro-palestinienne Amira Zaiter condamnée à 3 ans de prison dont 2 avec sursis.....	63
Pillage du patrimoine palestinien.....	65
Des snipers israéliens visent régulièrement et délibérément des enfants palestiniens en pleine tête.....	68
Des soldats israéliens ne retourneront pas dans leur unité sans un accord sur les otages.....	70
La Cour pénale internationale délivre des mandats d'arrêt contre Netanyahu et Gallant pour crimes de guerre à Gaza.....	74
P. Diddy, Hip-hop américain, pédophiles et prédateurs sexuels.....	77
Révélation sur la pédophilie.....	84
Placements abusifs en Belgique : une violation des droits fondamentaux de l'enfant.....	88
Olivier de Schutter : « La croyance selon laquelle le progrès du PIB coïncide avec l'amélioration de la vie des populations est tout simplement fausse ».....	90
La protection de la planète passe par la réduction de la pauvreté*.....	94
L'hypersurveillance et le management robotisé, ça suffit !.....	96
« SUV, permis de tuer » : l'émoi des cyclistes après la mort de Paul, tué par un automobiliste.....	97
Désamorcer la rage, différer la révolte.....	101
KANAKY : nouvelle provocation contre les Kanaks.....	108
Trois questions à Leila Ghanem sur les bombardements au Liban et l'assassinat d'Hassan Nasrallah.....	109
Au Liban, une oasis agricole résiste aux bombes.....	112
Vendanges en Champagne : en finir avec les « raisins de la misère ».....	117
Au tribunal, la double peine des victimes de violences sexuelles.....	123
Le plan du « 7 octobre » : L'Iran dans le collimateur.....	126
Libye, l'Agence de sûreté intérieure doit rendre des comptes.....	127
Nicaragua, les autorités continuent à déployer une répression sans limites.....	129
À Okiwana, les habitants en lutte contre l'héritage colonial américain.....	131
La conscience au Tribunal, le cas de Florent Madelaine, pompier suspendu puis révoqué pour avoir refusé l'obligation vaccinale.....	132
La haine des fonctionnaires.....	135

Pétition contre l'expulsion de Sabine Amiyeme : Pour un avenir en Belgique !



Nous lançons un appel solennel aux autorités belges et à l'Office des étrangers de Belgique pour stopper l'expulsion de Sabine Amiyeme, citoyenne résidant en Belgique depuis 13 ans et parfaitement intégrée.

Pour signer la pétition, c'est ici : <https://www.leslignesbougent.org/petitions/liberation-de-sabine-amiyeme-19936/>.

Qui est Sabine Amiyeme ?

Sabine AMIYEME, Camerounaise, est arrivée en Belgique il y a 13 ans, après un parcours migratoire violent et traumatisant. Elle a réussi à reconstruire sa vie, à se tisser un réseau, à créer son entreprise. Malgré cela, elle n'a jamais réussi à obtenir la régularisation de son séjour.

Elle a été arrêtée à Liège le 2 octobre et est détenue au centre fermé pour femmes de Holsbeek. Elle a subi une première tentative d'expulsion vers le Cameroun le 15 octobre, à laquelle elle a résisté, et a été reconduite au centre fermé. Mais l'Office des étrangers peut à tout moment décider d'une nouvelle expulsion.

Pourquoi nous opposons-nous à cette expulsion ?

Avec beaucoup de détermination, de travail et de discipline, Sabine a fondé son entreprise qui comprend deux commerces dont un salon de coiffure et un restaurant. Elle a des employés, paie ses cotisations sociales et respecte les valeurs de son pays d'accueil, la Belgique. Sabine a su tisser des liens solides et durables avec les personnes autour d'elle et s'est construit un réseau de client(e)s et d'ami(e)s fidèles et solidaires. Elle est un exemple de courage, d'intégration et de dévouement.

Aujourd'hui, Sabine fait face à une mesure d'expulsion qui menace son avenir. Cette décision met en péril son droit fondamental de vivre sereinement et en sécurité.

Son départ serait une perte injuste pour notre cher pays, la Belgique, qu'elle aime et respecte tant. L'expulsion de Sabine porterait un coup dur à tous ceux qui ont bâti des liens affectifs sociaux et professionnels avec elle.

_Notre demande

Nous demandons aux autorités belges et notamment à l'Office des étrangers de reconsidérer la décision d'expulsion de Sabine Amiyeme. Au nom de l'humanité, de la solidarité et de l'esprit de justice qui caractérisent notre pays, la Belgique, nous demandons une solution humaine et durable pour Sabine, afin qu'elle puisse continuer à vivre en Belgique en toute sécurité et sérénité.

En signant cette pétition, nous montrons notre soutien à Sabine et notre détermination à agir pour qu'elle reste parmi nous.

Veillez s'il vous plaît signer cette pétition pour que votre voix contribue à notre démarche. Ensemble, nous pouvons faire la différence et défendre une cause juste !

Source : Les lignent bougent

7 décembre par COMITÉ DE SOUTIEN À SABINE AMIYEME

Les manquements aux droits humains pleuvent dans les prisons saturées



Des prisons surpeuplées et délabrées, des détenu·e·s sans accès suffisant aux services de base, notamment aux soins médicaux, ou encore des gardien·ne·s en sous-effectif. C'est le constat accablant fait par les organisations de terrain et Amnesty International dans son dernier rapport annuel sur la situation des droits humains dans le monde.

Le parc carcéral belge, c'est 39 établissements pénitentiaires, soit 10 773 places pour les 12 130 détenu·e·s, selon les données du SPF Justice au 15 mai 2024. Autrement dit, une surpopulation carcérale de 12,6 % et des politiques toujours plus expansionnistes. Ainsi, le parc carcéral s'étend, les incarcérations sont de plus en plus nombreuses, sans pour autant constater d'augmentation majeure de la criminalité.

DES PRISONS QUI DÉBORDENT

Ex-directeur de la section belge francophone d'Amnesty International, Philippe Hensmans est bénévole au sein d'un comité de surveillance du Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire (CCSP). Créé en 2020 et financé par le Parlement fédéral, le CCSP a un rôle de surveillance structurelle de l'état des prisons d'une part, et un rôle de médiation d'autre part, à travers les commissions des plaintes introduites par les détenu·e·s. Après un mois de visites à la prison de Nivelles, Philippe Hensmans témoigne de conditions insalubres et de traitements inhumains et dégradants.

« Ils sont parfois trois, enfermés toute la journée dans une cellule prévue pour deux, d'à peine 2,50 m sur 3,50 m. » Parmi eux, « 30% des détenus sont des prévenus, qui peuvent attendre longtemps avant de passer en jugement. Cela illustre le retard que la justice a pu accumuler dans le traitement des dossiers. » Selon Philippe Hensmans, la politique d'exécution des courtes peines de l'ex-ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne joue son rôle. « Auparavant, les peines de moins de trois ans étaient exécutées par d'autres

moyens, permettant plus de chances de se réinsérer. Incarcérer tout le monde a considérablement dégradé le système. »

HUIT GARDIENS POUR 250 DÉTENUS

Les tensions liées à la surpopulation ont notamment entraîné des grèves de la part du personnel pénitentiaire en 2023. Selon l'Institut fédéral des droits humains, des traitements inhumains, assimilés à de la torture, en ont découlé. *« En avril à Nivelles, on m'a déclaré huit gardiens pour 250 détenus. Impossible d'accéder aux services minimums »,* assène Philippe Hensmans. En cas de taux d'absentéisme trop important, les détenue·s n'ont plus le droit au préau, à la bibliothèque, aux ateliers pour travailler. Or, une prison qui manque de personnel et d'activités, c'est une prison dangereuse à l'intérieur, avec des agressions entre détenue·s ou envers les gardien·ne·s. *« Le seul système qu'ils connaîtront sera un système de violence qui ne leur permettra pas de se réinsérer dans la société. »*



Le manque de personnel entraîne aussi un retard dans les procédures judiciaires. Sans personnel, personne pour accéder aux demandes de visite des avocat·e·s, ni pour amener les accusé·es devant un tribunal. Le droit de défense est visiblement impacté. Martin Bouhon est directeur de La Touline, une ASBL d'aide aux justiciables active au sein des établissements de Nivelles et Ittre. Cette association apporte des aides psychologique et sociale. *« Le problème d'absentéisme est très marqué à Nivelles. À Ittre, on sait recevoir facilement huit détenus par jour. À Nivelles, on en reçoit en moyenne trois. Certains se retrouvent transférés sans qu'on ait pu les voir. »* Le directeur de l'ASBL note que, grâce aux 146 000€ de subsides, 160 victimes ont pu être aidées l'an passé. *« Mais mettre un détenu en prison, ça coûte 50 000 € à l'État. Donc pour trois personnes mises en prison, on pourrait en aider 160 à l'intérieur »,* soupire Martin Bouhon.



DIVERSES ATTEINTES À LA SANTÉ

L'état des soins est également catastrophique. Agathe De Brouwer, avocate au barreau de Bruxelles et co-présidente de l'Observatoire International des Prisons (OIP), explique : « *Une personne avec un abcès peut attendre trois semaines avant de voir un dentiste. Un transfert de compétence doit s'opérer vers le SPF Santé.* » L'avocate pointe également du doigt le problème de l'internement. « *Parfois, des personnes atteintes psychiatriquement se retrouvent dans des cachots moyen-âgeux et ne reçoivent pas les soins nécessaires. La Belgique a déjà été condamnée plusieurs fois à l'international pour cela.* »

Énième problème lié à la santé, celui de la drogue. Agathe De Brouwer précise : « *Une personne sur deux dans les prisons belges a un lien avec la drogue.* » Le directeur du CCSP, Marc Nève, relève que la Belgique « *est championne d'incarcération pour trafic et consommation de stupéfiants. Il faut agir au niveau de la santé publique, plutôt que d'envoyer les toxicomanes en prison.* » Martin Bouhon signe : « *On voit des gars en taule pour un gramme de cocaïne, mais il faut se lever tôt pour réussir à enfermer l'auteur d'un féminicide.* »

DES SOLUTIONS IGNORÉES

En octobre dernier, le Conseil de l'Europe a réitéré ses critiques au sujet des problèmes structurels du système carcéral belge et de l'absence de recours efficaces. Il existe bien des maisons de détention et de transition, ces établissements à petite échelle visant à réinsérer les détenu·e·s. Mais ces « solutions » sont perçues comme hypocrites, puisque le but premier de n'importe quel type de prison est, de toute façon, de réinsérer les personnes dans la société.

Pour nos intervenant·e·s, la solution est claire : il faut incarcérer le moins possible – si ce n'est pas du tout (voir ci-dessous). Les travaux d'intérêt général, la surveillance électronique ou par un·e assistant·e de justice, la liberté conditionnelle, les quotas pour la préventive sont tout autant de moyens pour désengorger les prisons. « *Les solutions sont connues, mais on ne les applique pas* », regrette Marc Nève. « *Dans l'imaginaire collectif, on professe que seule la prison est une vraie peine. La Belgique annonce toujours d'ouvrir de nouveaux établissements mais cette course à toujours plus ne va pas. La prison ne sert à rien, elle aggrave même la situation. Il faut d'autres initiatives pour diminuer la détention, mais il n'y a aucune réflexion au niveau politique.* » Notre chaîne pénale est saturée. Réduire le nombre de personnes en prison donnerait de l'air à tout le monde.

VERS UNE POSITION ABOLITIONNISTE DES PRISONS

Tout·e·s les acteur·rice·s du monde pénitentiaire le constatent : la prison ne permet ni réparation, ni réinsertion. « *Quand plus de la moitié des personnes qui sortent de prison récidivent, on comprend qu'elles sont finalement encore plus abîmées socialement, économiquement et humainement qu'avant* », énonce Agathe De Brouwer, avocate et codirectrice de l'Observatoire International des Prisons. « *Mettre une personne en prison, c'est l'éloigner du monde libre pendant des années et penser qu'elle s'intégrera parfaitement à la société à la fin de leur peine. Certaines personnes peuvent réussir à s'en sortir, en reprenant leurs études par exemple. Mais ce qui se passe de positif n'est pas lié à la prison en elle-même.* » C'est pourquoi l'OIP défend une position abolitionniste, voulant stopper définitivement le recours à l'emprisonnement.

Et pour les victimes ? L'avocate au barreau de Bruxelles l'affirme : la prison et la procédure pénale ne sont pas pensées autour de la victime. « *Un procès est mené par le procureur du roi, pour la société. Le procès a lieu avec ou sans la victime, avec ou sans son accord. Là où elle attend une reconnaissance de ce qu'il s'est passé, elle l'obtient assez peu. Donc même pour la victime, ce n'est pas une réponse appropriée et adéquate.* » A alors émergé une réflexion autour de la justice restauratrice, visant à la reconstruction du lien social plutôt qu'une dynamique de sanction et de répression. Pour le moment, il s'agit d'initiatives qui ont lieu simultanément aux procès pénaux, tels que les groupes de parole qui se sont tenus en parallèle des derniers procès des attentats. Agathe De Brouwer termine : « *Qui plus est, la prison a un coût énorme : près de la moitié du budget de la Justice. Est-ce que ça a du sens d'investir autant dans le système carcéral plutôt que dans d'autres moyens de réinsertion ?* »

Guyline GERMAIN, journaliste (Amnesty international)

Arrêt Delhaize : la Cour constitutionnelle nous donne raison !

Bruxelles, le 20.11.2024

Lors du conflit Delhaize, certains juges ont suivi les très nombreuses demandes (plus de 30) de la direction de la multinationale de mettre fin aux piquets de grève mis en place par les travailleuses et les travailleurs via des requêtes unilatérales. À l'avenir, grâce à un récent arrêt de la cour constitutionnelle, cela ne sera plus possible.

Le recours aux requêtes unilatérales devant respecter le droit à un procès équitable, des restrictions strictes s'appliquent pour pouvoir y avoir recours : elle ne peut être autorisée à titre exceptionnel qu'en cas d'absolue nécessité. La notion d'absolue nécessité recouvre les situations où une procédure unilatérale est nécessaire pour ménager un effet de surprise, celles où il est impossible d'identifier les personnes à charge desquelles la mesure doit être exécutée et les situations d'extrême urgence.

Delhaize estimait que ces restrictions étaient une limite à l'exercice de son droit de propriété et donc qu'elles étaient inconstitutionnelles. Dans son arrêt rendu ce jeudi 14 novembre 2024, la Cour constitutionnelle a estimé qu'il n'en était rien. Les limites strictes imposées au recours aux requêtes unilatérales pour mettre fin à des piquets de grève pacifiques installés devant des magasins ne sont pas contraires à la Constitution.

La cour répondait là à une question préjudicielle posée par un juge liégeois dans le cadre d'un recours introduit contre une requête unilatérale par laquelle Delhaize visait à mettre fin aux piquets de grève installés devant les magasins.

Dans ce cadre, les organisations syndicales FGTB, CSC et CGSLB ainsi que la Ligue des droits humains étaient intervenues et avaient rappelé le caractère fondamental du droit de grève, et les entraves que ces requêtes unilatérales constituent pour l'exercice de ce droit.

La Cour constitutionnelle leur donne raison en rappelant que l'interprétation restrictive des conditions pour avoir recours à une requête unilatérale a précisément pour objectif de protéger l'exercice du droit de grève, même lorsque celui-ci consiste en le blocage pacifique de l'entrée de magasins.

Cette décision est bienvenue mais nous regrettons que ce rappel important intervienne si tard. Avec cet arrêt plus aucun juge ne pourra accepter de requête unilatérale contre l'exercice pacifique du droit de grève, notamment dans les nombreuses procédures judiciaires encore en cours !

LIGUE DES DROITS HUMAINS
décembre 2024

Au boulot...

« L'Histoire de Souleymane », de Boris Lojkine, évoque la condition de livreur clandestin. « Au boulot ! », de Gilles Perret et François Ruffin, confronte une grande bourgeoise pleine de certitudes aux femmes qui tiennent debout le pays pour un smic. Le succès en salles de ces longs-métrages suggère une attention nouvelle aux réalités du travail, sa précarité ou ses dangers. Mais, quand le pouvoir en France exige plus d'efforts pour combler les déficits – des jours de carence en moins, sept heures de labeur gratuit en plus – quand le secteur européen de l'automobile flanche, le fossé se creuse entre deux rapports au salariat ; entre ceux qui le fuient ou s'interrogent sur leur vocation et beaucoup d'autres, fondés à ne vivre leur travail que comme une injustice.

Un sens du travail, mais lequel ?

Se lever, avaler un café, s'engouffrer dans une voiture, un métro ou un train. Embaucher, faire sa journée, rentrer, recommencer... Pourquoi ? Pour qui ? Et si le désarroi que suscite le travail traduisait en réalité un espoir ? Celui d'une activité humaine émancipatrice.

Des soldats britanniques se morfondent. Puis le colonel japonais du camp de prisonniers leur ordonne de reconstruire un pont. Il faut acheminer des renforts nippons, une contre-attaque alliée se prépare. Nous sommes en Thaïlande, pendant la seconde guerre mondiale. Ou plutôt dans *Le Pont de la rivière Kwai*, célèbre film de David Lean (1957). Et le colonel Nicholson accepte : même les malades, même les blessés ; la Britannique veut croire que la besogne rédemptrice rendra leur dignité à ses hommes – qui, de fait, grâce au chantier, se respectent à nouveau. Mais, quand Nicholson découvre la tentative de sabotage d'un commando américain, il choisit d'avertir le colonel Saïto, pour éviter la destruction de leur œuvre commune. Le sens subjectif du travail quelquefois se fracasse contre son sens objectif.

Cette question du sens se pose encore aujourd'hui, dans des termes en apparence différents. Partout on entend l'importance que les jeunes accorderaient à la « conciliation "vie pro" - "vie perso" », à « faire quelque chose d'utile » ou de « concret ». Parfois même s'exprime le désir de « refuser de parvenir, cultiver la dignité du présent, lutter pour sauver chaque gramme de beauté et savourer le vivant (1) ». Alors les ressources humaines se démènent. Pour attirer les « talents », lit-on, elles promettent coaching et convivialité : « On fera des fêtes jusqu'au bout de la nuit », « vous viendrez bosser avec votre animal de compagnie ».

Mais est-ce ainsi que les jeunes vivent ? Et quel sens donner à leur quête de sens ? Au demeurant, les générations précédentes s'en moquaient-elles ? Longtemps, à coup sûr, une approche schématique et abstraite du problème a prévalu, celle des économistes. Psychologues et sociologues s'accordent désormais à considérer qu'« un travail a du sens s'il nous permet de nous sentir utile, de nous reconnaître dans ce que nous faisons en respectant les règles du métier et l'éthique commune, et de développer nos habiletés et notre expérience (2) ».

Telle serait la quête. Sauf que prévaut le salariat sous contrat ou statut de fonctionnaire ; bref, subordination et obéissance. Quand la finalité de notre travail nous échappe – décidée ailleurs, en tout cas par quelqu'un d'autre, parfois contre nos convictions –, à quoi bon se préoccuper de son sens ? Il faudrait, nous dirait-on, toujours raison garder, donc distinguer sens subjectif et objectif. Mais est-ce si sûr ? Pourquoi consentir à leur séparation ? Pourquoi se résigner à leur probable carambolage, comme le colonel Nicholson dans *Le Pont de la rivière Kwai*, ou comme les ouvriers des économies occidentales tout au long des « trente glorieuses » ?

Alors triomphent le taylorisme et le fordisme, un travail parcellisé, répétitif au bureau, brutal en atelier. *Élise ou la Vraie Vie* (1967), de Claire Etcherelli, évoque l'usine Citroën, porte de Choisy à Paris, en pleine guerre d'Algérie, la violence et le racisme qui y sévissent. C'est usant, frustrant... mais on accède au confort, à la société de consommation, dans une période d'après-guerre et de reconstruction. L'intensification permanente comme l'assujettissement total semblent acceptables quand les lendemains chantent et que les syndicats arrachent de régulières augmentations.

Des travailleurs dépourvus de toute autonomie font-ils des consommateurs et des citoyens heureux ? À la même période, par souci de cohérence, et partant de dignité, beaucoup cherchent à reconquérir une identité professionnelle qui les valorise. Et notamment à opposer le travail réel au travail prescrit. Ceux-là subvertissent l'organisation par l'introduction de manières de faire, de réaménagements, et ainsi manifestent l'importance d'une contribution qui ne procède pas que des ordres mais aussi de l'ingéniosité ouvrière, de l'expérience, des savoirs individuels ou collectifs.

« J'ai donné tant d'années à mon entreprise. Et voyez ce qu'ils me font... »

Quelques anciens élaborent puis transmettent les tours de main, voire les ruses. Aux plus jeunes, ils inculquent aussi la solidarité et le goût de la convivialité. Il faut se réapproprier le temps. Faire la vie plus supportable. En 1978, dans *L'Établi*, Robert Linhart revenait sur son établissement comme ouvrier spécialisé (OS), dix ans auparavant, dans la même usine Citroën de la porte de Choisy : il y décrivait la virtuosité de trois OS yougoslaves capables de tenir à deux leurs trois postes – et donc d'autoriser à chacun, à tour de rôle, une pause cigarette ou quelques mots doux aux ouvrières des sièges, pas loin de la chaîne.

Le travail « réorganisé » défie les ingénieurs, leur prétention à régenter le travail des autres. Comme un pied de nez à ceux qui considèrent les ouvriers comme des pions ; les pions feront mieux, plus vite, parfois jusqu'au don d'eux-mêmes. « *J'ai donné tant d'années à mon entreprise, entendra-t-on plus tard. Et voyez ce qu'ils me font...* » Quand les usines fermeront, en effet, ça deviendra cruel. Mais ne l'était-ce pas d'emblée tant toutes ces tentatives ont vocation à s'épuiser, en raison même de leur efficacité ? Au fond, ne sauvent-elles pas la mise à une organisation dysfonctionnelle, conçue dans le déni de la dignité ouvrière ?

La preuve par les grèves du zèle – quand on s'en tient aux seules prescriptions – et les résultats qui ne manquent pas de chuter. Pour retrouver du sens, les travailleurs s'usent à renforcer une organisation qui les maltraite. Rien d'étonnant à ce que ça craque en Mai 68. L'avènement de la société de consommation ne suffit pas à compenser la dureté d'un travail dominé, malgré tout, par la subordination objective du sens au capital. La révolte des jeunes porte, au départ, cette « *critique artiste* (3) » Puis entraîne tous les autres dans une grève générale de trois semaines avec occupation d'usines. On ne perdra plus sa vie à la gagner.

Porté au consensus, l'encadrement change de registre. Dès la fin des années 1970, et tout au long des décennies suivantes, il investit la culture ou l'éthique : on se battra « pour la boîte », on défendra les emplois tout en amenant chacun à « grandir dans l'entreprise », à « sortir de sa zone de confort », à se révéler à soi-même autant qu'à sa hiérarchie. Le management impose un autre sens qui sollicite l'intime, la capacité de chacun à relever des défis – imaginés par la hiérarchie – ou à s'adapter – aux changements incessants –, en renouvelant toujours ses compétences, en magnifiant chaque fois sa résilience. Les ressources humaines et des bataillons de consultants concourent à épanouir le goût de l'autonomie, de l'audace... pour mieux imposer les procédures, les protocoles, les process, les codifications, les spécifications, le *reporting*, le *benchmarking*, les bonnes pratiques.

Dans les allées des entrepôts, celles de l'*open space*, à la caisse ou au standard, un autre bonheur s'inventerait : non plus celui tiré de la consommation ou de la croissance perpétuelle, plutôt la satisfaction narcissique du sentiment de sa propre valeur. Voici venu le temps des « employés du mois », des primes de performance, des bonus, des challenges ; ou, dans une société de l'ego, le temps des émotions au travail (4). Sauf que cette reformulation managériale nie la réalité du sens objectif autant que la subjectivité du travailleur. Et donc n'a aucun sens.

Quand une rupture comme celle des confinements de 2020-2021 laisse paraître en creux cette vérité, on n'assiste pas à une autre grève générale. Plutôt à l'expression d'un gigantesque mal-être, de souffrances psychiques ou physiques dans toutes les catégories socioprofessionnelles ; à la révélation de très nombreux cas de harcèlement, dans le privé mais aussi dans un secteur public à son tour passé à la moulinette. Comme parfois l'Hexagone s'enflamme pour les faits divers aux assises, il se passionne pour le procès des dirigeants de France Télécom (5). En 2022, à la suite de tragiques suicides de salariés, la cour d'appel de Paris confirme leurs condamnations pour harcèlement moral institutionnel.

Tout cela, la jeunesse doit le savoir. Des stages ennuyeux ou dégradants, des séries comme *The Office*, le film *Un autre monde* (Stéphane Brizé, 2021) ou encore la lecture de *Bullshit Jobs* (David Graeber, 2018) ne peuvent que lui avoir inculqué une vision noire et tragique du monde du travail. Mais, rappelait Pierre Bourdieu, « *la "jeunesse" n'est qu'un mot* (6) ». Qui lui aussi peut avoir plusieurs sens, parfois incertains...

Le sociologue Camille Peugny constate ainsi que, lorsqu'on interroge les travailleurs européens de moins de 30 ans « *sur les aspects qui leur semblent importants pour un emploi, leurs réponses ne se distinguent pas vraiment de celles formulées par les plus âgés* ». En effet, « *80 % d'entre eux estiment important d'avoir l'impression de réussir quelque chose dans le cadre du travail, et près de 60 % apprécient de pouvoir prendre des initiatives. Pour autant, ces proportions sont tout à fait comparables à celles observées parmi les 30-59 ans* » (7). Au sein même de la jeunesse, par ailleurs, le rapport au travail varie, notamment sur des bases sociales. « *Il est probablement plus facile de faire preuve d'une certaine distance à l'égard du travail lorsque la perspective d'en être privé est relativement peu probable* », observe Peugny.

De nombreux jeunes gens entendent surtout échapper aux servitudes du salariat et à ses injonctions. Ils ne cherchent pas à transformer le travail salarié – qui concerne près de 90 % des actifs – mais à s'en affranchir dans une sorte de sauve-qui-peut individuel. C'est le choix de l'indépendance, du free-lance, de l'autoentrepreneuriat, ou celui, plus contraint, de l'ubérisation. Les semblants d'autonomie qu'ils y trouvent leur

coûtent quelques protections sociales. Mais les évolutions législatives récentes encouragent ce virage, de la création du statut d'autoentrepreneur à la possibilité, pour lancer son activité, de récupérer une partie de ses indemnités-chômage sous forme de capital.

Une autre jeunesse se contente, elle, du salariat et adresse l'essentiel de ses reproches à la « modernité » managériale. Ne suffirait-il pas de revenir à une hiérarchie fondée sur l'expertise, à l'appui des subordonnés, à une gestion plus collective et plus rationnelle, pour limiter la mise en concurrence, la personnalisation du rapport au travail, pour atténuer les trop fortes incitations émotionnelles au dépassement de soi ? Ceux-là voudraient progresser, gagner en compétences, dans des conditions apaisées nécessaires à la qualité de ce qu'on leur demande de faire. Ils se satisfont du lien de subordination, ils n'interrogent pas la finalité du travail.

« C'est très pratique, le changement climatique, pour donner une finalité à son existence »

D'autres, en revanche, la questionnent d'emblée. Ils prennent le virage de l'économie sociale et solidaire (ESS). La chercheuse Émilie Veyrat montre comment elle constitue, pour une jeunesse diplômée des grandes écoles, une nouvelle filière de distinction, qui mêle excellence et réalisation de soi. Elle cite Gabriel, 26 ans, cadre supérieur d'une association de défense de l'environnement : « *On est tous en quête d'utilité et de sens par le travail. C'est très pratique, le changement climatique, pour donner une finalité à son existence* (8). » Souvent, tout de même, les jeunes retrouvent dans l'ESS les mêmes conditions d'emploi imposées par le management moderne – censées aider le secteur associatif à survivre... Quand les bénévoles se montrent enclins à mettre la pression et à intensifier le travail, c'est pour la bonne cause (9) !

Il y a enfin, dans une perspective un peu différente, ce que la journaliste Marine Miller appelle la « révolte des élites » (10) : des diplômés des meilleures écoles qui posent la question du sens du travail dans les termes de l'écologie ou du sociétal. Ils ne feront plus carrière comme leurs parents dans de prestigieuses entreprises, qui imposent à leurs salariés de contribuer à la mise en danger de l'humanité. Ils feront plutôt des métiers manuels, fatigants mais utiles à la planète, permaculteur ou boulanger bio.

De ceux-là, parfois on sourit. De ceux-là et de tous les autres, souvent on s'impatiente. Du parti pris de se préserver soi-même de la maltraitance plutôt que de changer le monde du travail, sa finalité et les conditions qu'il impose à presque tous. Bref, d'un choix apolitique. Mais s'agit-il vraiment de choix ? Dans sa diversité, cette jeunesse n'a-t-elle pas en commun de tâtonner, de déjà moins s'en laisser conter ? Et, dans l'affirmation tenace d'un sens subjectif, n'esquisse-t-elle pas un autre sens objectif du travail ? Comme si l'un et l'autre ne devaient pas, toujours et encore, se fracasser.

Danièle LINHART (Monde diplomatique, décembre 2024)

Chercheuse émérite au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), sociologue du travail.

(1) Corinne Morel Darleux, *Plutôt couler en beauté que flotter sans grâce. Réflexions sur l'effondrement*, Liberta, Montreuil, 2019.

(2) Thomas Coutrot et Coralie Perez, « Le sens du travail : enjeu majeur de santé publique », dans *Que sait-on du travail*, Le Monde - Presses de Sciences Po, Paris, 2023.

(3) Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 2011 (1^{re} éd. : 1999).

(4) Aurélie Jeantet, *Les Émotions au travail*, CNRS Éditions, Paris, 2018.

(5) Lire « “Appellez-moi maître...” », *Le Monde diplomatique*, article inédit, septembre 2019.

(6) Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Éditions de Minuit, 2002 (1^{re} éd. : 1984).

(7) Camille Peugny, « Les jeunes sont-ils des travailleuses et travailleurs comme les autres ? », dans *Que sait-on du travail*, op. cit.

(8) Émilie Veyrat, « Le consensus sur la “recherche d'alignement” : répondre à l'angoisse sans conflictualiser le travail », communication au colloque « Le “sens du travail” : enjeux psychiques, sociaux et politiques de l'activité », Paris, 3 octobre 2024.

(9) Simon Cottin-Marx, *C'est pour la bonne cause ! Les désillusions du travail associatif*, Éditions de l'Atelier, Ivry-sur-Seine, 2021.

(10) Marine Miller, *La Révolte. Enquête sur les jeunes élites face au défi écologique*, Seuil, Paris, 2021.

Tout ce qui nous sépare

En être privé, une malédiction ; en avoir, trop souvent un supplice quand le travail donne le sentiment de se noyer dans un océan de tâches abrutissantes, surnuméraires, pénibles, dépourvues de sens. Depuis les années 1980, les gouvernants français contribuent à faire du salariat une expérience de l'injustice. Et consolident cette alternative : ça ou rien.

Cet automne, dans l'automobile, la chimie ou la grande distribution, les annonces de réduction d'effectifs se succèdent. Le ministre de l'industrie Marc Ferracci redoute des disparitions de postes par dizaines de milliers. La secrétaire générale de la Confédération générale du travail (CGT) Sophie Binet table, elle, sur 150 000 suppressions. Pourtant, malgré la conjoncture européenne en berne et l'échec patent de sa politique, le gouvernement accélère : le temps de travail devrait augmenter ; le nombre d'agents, diminuer dans plusieurs services publics – dont celui de l'emploi. Au Parlement, une majorité très relative défend, encore et toujours, les allègements de cotisations sociales. Cette mesure inefficace – qui consiste à dispenser partiellement les employeurs de leur obligation de payer les salariés puis de refacturer l'exonération à l'État – a coûté 80 milliards d'euros aux finances publiques en 2023, c'est-à-dire au contribuable (1).

Les dirigeants français s'acharnent à abaisser le « coût du travail » (les salaires et la protection sociale) au nom de la compétitivité. Cette politique toujours échoue, à défendre l'emploi de qualité comme à doper les exportations – hormis de rares produits, dans le luxe, l'aéronautique... Les entreprises, elles, conduisent leurs propres stratégies low cost : elles délocalisent, sous-traitent, évincent les salariés âgés et intensifient le travail de ceux qui restent. La pression s'accroît aussi sur les fonctionnaires – toujours plus « évalués » et dévalués – ainsi que sur les chômeurs – toujours plus contrôlés et moins indemnisés. Car des économies sur le budget de l'État comme sur celui de l'assurance-chômage doivent compenser les aides aux entreprises ou les baisses d'impôt.

Ces dispositions reconduites depuis trente ans ont du reste deux conséquences moins visibles, mais qui aggravent l'injustice au sein même du salariat : d'une part, une contre-performance française ressort des comparaisons européennes en termes de santé au travail, d'exposition aux risques physiques, d'intensité, d'autonomie, de formation, de perspectives de carrière – au détriment, surtout, des femmes, des ouvriers et des précaires ; d'autre part, la désindustrialisation, les restructurations et la numérisation se traduisent par toujours plus d'entre-soi. Ceux qui se situent à chaque extrémité de la hiérarchie salariale ont de moins en moins de chances de se croiser à la cantine, à la machine à café ou à la photocopieuse (2).

Les personnes chargées des politiques publiques de l'emploi ou du travail ne font pas exception, observe le sociologue Olivier Godechot. Ministres, députés, conseillers, économistes, consultants, ainsi que leurs proches, occupent leurs fonctions dans des univers homogènes où, à l'exception des personnels de services sous-traitants, ils ne croisent pratiquement que leurs semblables. Ce petit monde impose à tous des réformes – comme celle des retraites en 2023 – qui ne l'affecteront pas vraiment. Et quand il revalorise le travail, c'est pour favoriser les salariés les mieux lotis. Défendre le pouvoir d'achat sous forme d'encouragements à l'intéressement ou au versement de primes – comme, depuis 2019, les versions successives de la prime dite « Macron » – revient en effet à ignorer que les incitations n'incitent que les entreprises les plus profitables. C'est-à-dire celles qui emploient le haut de la hiérarchie des rémunérations.

Mais il y a longtemps que la régression sociale n'épargne que les cadres supérieurs. L'instauration des trente-cinq heures leur avait déjà permis de partir en week-end le jeudi ou de mieux coordonner leur vie de couple au moment où l'intensification du travail rendait les métiers physiques, ou répétitifs, plus fatigants ; où, dans le nettoyage et la grande distribution, des horaires désormais fractionnés rallongeaient les temps de trajet domicile-travail. L'organisation des entreprises ou du service public connaît aujourd'hui pareilles évolutions. « *Alors que la pratique du télétravail [s'était] diffusée durant la crise sanitaire auprès de populations qui en étaient auparavant très éloignées, constate une récente étude du ministère du travail, elle [s'est recentrée] en sortie de crise.* » Les cadres représentent 65 % des six millions de salariés en distanciel, les diplômés du supérieur 97 % (3). Symbolique ou matérielle, la distance au travail relève plus que jamais du luxe.

Les travailleurs aux fonctions non éligibles à ce dispositif pourraient, certes, obtenir une compensation. Entre 2020 et 2023, le nombre d'accords d'entreprise instaurant la semaine en quatre jours a été multiplié par cinq, avec souvent, pour une partie de l'effectif, dont les cadres, télétravail systématique le vendredi et, pour les autres, la semaine du lundi au jeudi. Aux premiers, constate la chercheuse Pauline Grimaud, qui a épluché le détail des accords, le « *bien-être au travail* » promis par les premiers paragraphes des préambules ; aux seconds, des semaines compressées ou intensifiées (4). La séparation s'accroît donc au sein du salariat à l'avantage des employés les plus qualifiés et parfois à leur initiative.

Lorsque près de la moitié des cadres du privé se disent prêts à quitter leur entreprise si elle supprimait le télétravail, ils savent le rapport de forces confortable, ou peu risqué, grâce à un chômage à 3,5 % et des postes concentrés dans des services à forte valeur ajoutée – à 44 % –, bien sûr télétravaillables (5). Les métiers que le Bureau international du travail (BIT) définit pourtant comme « essentiels » se trouvent dans une situation assez différente car, précisément, non télétravaillables et exercés là où l'activité ne peut s'interrompre : personnels de santé ou de sécurité, travailleurs du nettoyage, du commerce ou encore des transports... Leurs huit millions de titulaires – plus du quart de l'emploi en France, souvent des femmes, souvent immigrées dans un secteur comme l'aide à domicile – perçoivent des rémunérations inférieures de

presque 20 % à la moyenne des salariés. Ils subissent aussi davantage la précarité, le temps partiel ou les horaires atypiques (6).

Depuis le Covid, les autorités clament avec la plus grande hypocrisie la nécessité de mieux reconnaître ces travailleurs des première et deuxième lignes. Car, simultanément, les pouvoirs publics alimentent un modèle d'emploi qui dégrade les conditions de travail en bas de l'échelle : promu par l'Union européenne à travers la stratégie de Lisbonne puis « Europe 2020 » et centrée sur l'innovation technologique, cette approche augmente la qualité de l'emploi déjà qualifié mais réduit celle des employés et des ouvriers, ainsi que leur rémunération (7). Certes, l'intelligence artificielle menace à présent les compétences des juristes, des journalistes ou des informaticiens ; mais les travailleurs de la logistique ou de l'automobile éprouvent depuis un moment, jusque dans leur corps, les conséquences de l'automatisation : la déqualification, l'intensification ou la perte d'autonomie.

Et, lorsqu'ils craquent ou se mettent à la faute, les salariés ne sont pas non plus logés à la même enseigne. Les bas revenus travaillent plus souvent dans les établissements de petite taille, où les syndicats sont faibles. Une rupture conventionnelle leur rapporte sensiblement moins d'argent : 57 % des cadres perçoivent alors une somme supérieure d'au moins 5 % à l'indemnité légale – contre 17 % des ouvriers, 19 % des employés. Enfin, explique l'avocate Rachel Saada, l'instauration d'un barème d'indemnisation aux prud'hommes en 2017 a contribué à « ériger le recours à cette juridiction en privilège réservé aux cadres bien payés » : pour les travailleurs aux revenus modestes et à l'ancienneté réduite, soit la majorité d'entre eux, les montants maximaux prévus en cas de licenciement ne permettent plus de réparer le préjudice subi (8).

Ainsi, toujours davantage, les expériences du travail séparent le salariat, renvoient même à des ordres de réalité différents. Dès lors qu'ils ambitionnent de représenter tous les travailleurs, les syndicats esquivent cette inégalité. Comme d'ailleurs les partis politiques. Les résultats aux dernières élections législatives de juin 2024 éclairent-ils cette discrétion ? Au premier tour, les candidats du Nouveau Front populaire (NFP) ont recueilli, d'après l'Ipsos, 37 % de suffrages auprès des « bac + 3 et plus », 17 % chez les non-bacheliers. Et la différence trouve sa traduction dans le vote selon la profession : 34 % des cadres, mais seulement 21 % des ouvriers ont choisi un candidat de gauche. Vous avez dit « populaire » ?

Grégory RZEPSKI (Monde diplomatique, décembre 2024)

(1) Cf. « On n'arrête pas l'éco », France Inter, 9 novembre 2024, et « Nous sommes au début d'une violente saignée industrielle », *La Tribune du dimanche*, Paris, 10 novembre 2024 ; cf. aussi Simon Arambourou, « En finir avec le tabou des exonérations de cotisations, multipliées par cinq en vingt ans », 23 octobre 2024.

(2) Cf. Bruno Palier, « Comment les stratégies low cost à la française ont intensifié et abîmé le travail », Christine Erhel, Mathilde Guergoat-Larivière et Malo Mofakhami, « La qualité de l'emploi et du travail : une contre-performance française ? », ainsi qu'Olivier Godechot, « Des lieux de travail de plus en plus ségrégués », dans Bruno Palier (sous la dir. de), *Que sait-on du travail ?*, Presses de Sciences Po, Paris, 2023.

(3) Mikael Beatriz et Louis-Alexandre Erb, « Comment évolue la pratique du télétravail depuis la crise sanitaire ? », *Dares Analyses*, n° 64, Paris, novembre 2024.

(4) Pauline Grimaud, « La semaine de 4 jours : travailler moins tout en travaillant... plus ? », *Connaissance de l'emploi*, n° 199, Noisy-le-Grand, septembre 2024.

(5) « Portrait statistique des cadres du secteur privé. Édition 2023 » (PDF), Association pour l'emploi des cadres (APEC), 9 novembre 2023 ; cf. aussi « Pour les cadres, le télétravail n'est plus une option », APEC, 28 mars 2024.

(6) Thomas Amossé et Christine Erhel, « Des métiers essentiels mais une faible qualité du travail et de l'emploi », dans Bruno Palier (sous la dir. de), *Que sait-on du travail ?*, op. cit. ; cf. aussi « La valeur du travail essentiel. Emploi et questions sociales dans le monde » (PDF), Bureau international du travail (BIT), 2023.

(7) Richard Duhautois, Christine Erhel, Mathilde Guergoat-Larivière et Malo Mofakhami, « Quels sont les effets des innovations sur l'emploi dans les entreprises françaises ? », *Connaissance de l'emploi*, n° 146, mars 2019.

(8) Rachel Saada, « Vers un travail sans droit », dans Antony Burlaud, Allan Popelard et Grégory Rzepiski, *Le Nouveau Monde. Tableau de la France néolibérale*, Éditions Amsterdam, Paris, 2021. Cf. aussi Tristan Paloc, « Les ruptures conventionnelles en 2021. De nouveau en hausse après la crise sanitaire » (PDF), *Dares Résultats*, n° 37, Paris, 2 août 2022, ainsi qu'« Emploi, chômage, revenus du travail. Édition 2024 », Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), 22 août 2024.

La foi des reconvertis

Échapper au salariat – qui épuise, abrutit, ennue – en créant sa propre activité ? L'idée séduit, notamment chez les cadres, dont une partie se reconvertisse... dans la « reconversion professionnelle ». Un marché porteur, mais fragile.

« Retrouvez du sens au travail », « (Re)donnez du sens à votre vie pro », « Tournez-vous vers un job qui fait sens pour vous »... Après la pandémie de Covid-19, alors que sévit une « grande démission » et tandis que la critique des *bullshit jobs* (« boulots à la con ») se banalise, l'offre foisonne à destination des salariés en questionnement. Toujours plus d'entreprises proposent d'accompagner les transitions ou les reconversions professionnelles de cadres qui n'y croient plus, s'ennuient, s'épuisent ou désespèrent de continuer à gravir les échelons de la hiérarchie. Pour les aider à trouver le « job de leurs rêves », la gamme de services comporte notamment du coaching – de 1 500 à 4 000 euros la dizaine de séances pour effectuer un travail sur soi.

Si la grande majorité des coachs exercent à leur compte, le plus souvent en tant qu'autoentrepreneurs, certains proposent leurs services d'accompagnement au sein de plus grandes entreprises ou de start-up qui tendent aujourd'hui à structurer le marché, comme Chance, Garance & Moi ou Primavera. Car la quête de « sens » tient de l'aspiration autant que du produit et fait aujourd'hui l'objet d'une vaste marchandisation. La reconversion professionnelle a ses plates-formes numériques – Je-change-de-métier.com – ou ses podcasts – « Trouver sa voie », « J'peux pas j'ai business », « Maintenant j'aime le lundi ». En 2014, le groupe AEF info – présidé par M. Raymond Soubie, ancien conseiller social de M. Nicolas Sarkozy à l'Élysée – créait le salon Nouvelle vie professionnelle, premier événement exclusivement consacré à la reconversion.

Et les coachs ? D'où viennent-ils ? Qui sont-ils ? D'anciens cadres – eux-mêmes reconvertis à la suite de difficultés professionnelles – forment le gros du bataillon. Fondé sur des valeurs d'altruisme et d'empathie, le coaching est parfois associé au *care* (« soin », « attention »). Cette conception explique que, parmi les praticiens experts en transition professionnelle, on trouve 82 % femmes (1). Elles disent apprécier la flexibilité attachée au statut d'indépendant, mettent en avant la fin de la subordination salariale. Dans leurs publicités, notamment sur Internet, les coachs érigent souvent leur propre parcours en exemple. La réussite de leur reconversion leur conférerait la légitimité à conseiller d'autres aspirants. Et souvent la projection mimétique opère : de nombreuses personnes coachées finissent par se découvrir une vocation de coach.

Les acteurs du marché de la reconversion s'accordent à présenter les services d'un coach comme indispensables au succès d'une bifurcation de carrière. En avril 2023, sur le site du « salon de la reconversion professionnelle au féminin », Profession'L, on pouvait lire : « Une évolution professionnelle est une décision qui ne se prend pas seule. (...) Au cours de votre réflexion, vous pourrez ressentir des peurs légitimes, vous mettre vos propres freins. Un accompagnement adapté peut vous aider à les lever et avancer. » Préalable indispensable à l'investissement dans une formation, il pourrait même en dispenser. Les entreprises de coaching en transition professionnelle se positionnent en effet comme des intermédiaires d'entreprises de formation quand elles ne cherchent pas à s'y substituer (2).

À la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et afin de bénéficier d'un financement de leurs services par le compte personnel de formation (CPF), de nombreux coachs et toutes les start-up de la reconversion professionnelle ont fait qualifier leurs accompagnements en bilans de compétences ou formations sanctionnés par une certification... quand bien même leurs catalogues publicitaires distinguent explicitement leurs offres de la formation ordinaire ou du tout-venant des bilans de compétences, plus techniques, moins humains. Il s'agit de profiter de la manne du CPF, soit plus de 2 milliards d'euros de dépenses publiques par an selon la Cour des comptes (3).

Les coachs sont finalement des indépendants très dépendants

Un autre dispositif public participe indirectement au développement du même marché. Dans leur ancienne vie de salarié, les coachs ont souvent cumulé des droits au chômage, qu'ils activent lors de leur installation à leur compte, afin de faire face aux débuts incertains de leur activité économique. Si cette ressource joue un rôle déterminant dans la décision de se lancer et contribue à la croissance de l'offre, elle solvabilise aussi la demande. Un coach s'en réjouissait à la tribune lors de l'édition de 2021 du salon Nouvelle vie professionnelle : « Aujourd'hui, avec Pôle emploi, on est quand même dans une société qui accompagne fortement les transitions professionnelles. »

Des établissements publics comme France Travail – qui a succédé à Pôle emploi – ou des entités paritaires comme les centres Transitions Pro – qui subventionnent les projets de changement de carrière – contribuent eux-mêmes à valoriser la grande aventure de la reconversion professionnelle. « Deux jours pour changer de métier ! », lisait-on sur l'affiche du salon Générations Reconversion organisé en 2024 par Transitions Pro Île-de-France. Chaque année, en novembre, le ministère du travail organise la Journée nationale de la reconversion, à la même date que le salon Nouvelle vie professionnelle... auquel il participe et qu'il promeut sur son site. Bien sûr, ces institutions cherchent d'abord à valoriser la mise en place de leurs propres dispositifs, mais leurs discours et leurs engagements facilitent le développement de l'offre privée d'accompagnement des transitions.

Jusqu'à présent, néanmoins, le coaching en reconversion professionnelle n'a rien du juteux filon. En 2022, 38 % des entreprises du secteur ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 20 000 euros. « *J'avais 1 300 euros de chômage et j'habitais chez mes parents, ce qui m'offrait le luxe de ne payer aucun loyer ni rien du tout. Donc, j'ai démarré le coaching, raconte Marion (4). C'était chouette, j'ai dû avoir six ou sept clients. Mais j'étais à 65 euros la séance, ça fait 4 000 euros en chiffre d'affaires. On enlève 25 % de charges d'autoentreprise, donc, en un an, voilà à peu près le bénéfice. Bref, c'est super pour démarrer une entreprise et se l'approprier, mais ce n'est absolument pas viable. Sans le chômage à côté...* »

Les coachs sont finalement des indépendants très dépendants : leurs entreprises ne se maintiennent le plus souvent que parce qu'elles reposent sur des ressources économiques issues du salariat (allocations-chômage, revenus d'un conjoint ou de parents salariés...). La minorité qui s'en sort, voire réussit, multiplie les casquettes : consultants, formateurs, coachs d'entreprise... Arrimé à d'autres marchés connexes par nécessité, le marché du coaching en reconversion professionnelle ne se suffit pas à lui-même. D'où une forte rotation des effectifs. Fatiguée par le travail promotionnel sur les réseaux sociaux et plus généralement par la recherche tous azimuts de clients, Marion a décidé de redevenir salariée. Son diplôme initial dans les ressources humaines lui a permis de décrocher un poste de conseillère en évolution professionnelle. Se pose alors la question du soutien public au secteur : loin de sécuriser les parcours professionnels, comme les discours qui l'accompagnent le prétendent, cette dépense contribue à l'expansion des nouveaux marchés de l'indépendance et participe au développement de la précarité du travail.

Anne JOURDAIN (Monde diplomatique, décembre 2024)
Maîtresse de conférences en sociologie à l'université Paris-Dauphine.

(1) Enquête par questionnaire menée en 2023 et 2024 auprès de 800 coachs réalisant des accompagnements de transitions professionnelles.

(2) « Comment les coachs individualisent les maux du travail », *La Nouvelle Revue du travail*, n° 25, Paris, 2024.

(3) « La formation professionnelle des salariés », Cour des comptes, 30 juin 2023.

(4) Le prénom a été changé.

Le silence des usines

Une usine ferme, les ouvriers manifestent, l'État dit son impuissance. Les larmes coulent et, bientôt, la poussière s'accumule. « Ainsi va la vie », expliquent les médias, toujours disposés à taire la nature politique des choix du pouvoir. Comme celui de saper le travail et de briser les bastions ouvriers du Nord-Ouest italien, par exemple.

On l'appelait le « Detroit italien ». Pendant des décennies, Turin fut l'un des cœurs battants de l'industrie automobile européenne. C'est dans cette ville du Piémont, dans le nord-ouest du pays, qu'est née Fiat (Fabrique italienne automobile de Turin), il y a cent vingt-cinq ans, avant de devenir la plus grande entreprise à l'échelle nationale. En 1967, au plus fort du miracle économique italien, l'usine de Mirafiori, dans le sud de la ville, produisait 5 000 voitures par jour et employait 52 000 personnes. Désormais, le silence règne dans une grande partie du site : avec une production au plus bas, la moitié des 3 millions de mètres carrés de surface sont à l'abandon, et la plupart des 33 portails qui accueillaient autrefois un flux continu d'ouvriers et de matériel restent fermés.

« *C'est une lente agonie* », résume M. Giacomo Zulianello, réceptionnaire à la Carrozzeria, l'atelier d'assemblage des voitures au sein de l'usine. Depuis ses débuts sur la chaîne de montage, en 1985, il a vécu au rythme des transformations successives de l'entreprise : les acquisitions de Lancia, Abarth, Alfa Romeo et Maserati, la fusion avec Chrysler en 2014 et, en 2021, l'accord avec le groupe Peugeot-Citroën qui a donné naissance à Stellantis. Nous nous rencontrons au portail 2, après une rare journée de travail : M. Zulianello fait partie des plus de 2 000 ouvriers de la Carrozzeria au chômage partiel depuis 2008. D'après la Fédération italienne des métallurgistes (FIM-CISL), ils n'ont pu travailler que quatorze jours entre juillet et septembre derniers. Après une courte réouverture cet automne, le site pourrait fermer à nouveau jusqu'à l'année prochaine, selon des informations que l'entreprise n'a ni confirmées ni infirmées (1). « *Sur les presque 1 700 euros que je devrais gagner, j'en touche 1 150, et certains de mes collègues se sont endettés pour financer les études de leurs enfants.* »

Mirafiori ne produit plus – et encore, par à-coups – que trois modèles : la Fiat 500 électrique et deux Maserati de luxe. Au cours des neuf premiers mois de cette année, 22 240 véhicules ont été assemblés, soit une diminution de 70 % par rapport à la même période en 2023. L'usine de Turin subit la crise que traversent

Stellantis et l'ensemble de l'industrie automobile européenne sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs, la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, la concurrence chinoise croissante, la complexe transition vers l'électrique imposée par l'Union européenne, qui a décrété en mars 2023 l'interdiction de la production de voitures thermiques à partir de 2035.

Mais l'abandon de Mirafiori signe aussi l'échec de la politique industrielle de Rome : depuis octobre 2016, l'État a versé, d'abord à Fiat Chrysler Automobiles (FCA) puis à Stellantis, 100 millions d'euros d'aides pour soutenir la production et éviter les pertes d'emplois dans les sites italiens du groupe, sans compter les prêts garantis et les 900 millions déboursés pour financer le chômage partiel (2). Malgré cela, la société a continué de concentrer les investissements en dehors de l'Italie, alors que la production dans le pays n'a pas cessé de baisser, tout comme le nombre d'employés : de 71 000 il y a vingt ans, on est passé à 42 000. À Mirafiori, il en reste 12 000, soit la moitié des effectifs d'il y a quinze ans, dont 6 000 « cols bleus ».

« *Ce qui a manqué et manque encore à la classe politique, c'est une vision. Cela implique de faire des choix, commente l'économiste Renato Lanzetti. Au fil des ans, on a vu se succéder des dizaines de plans, toujours avec des noms différents, qui n'ont fait que dilapider les ressources sans stratégie, sans transparence et sans évaluation de l'impact réel. Au contraire, il faut concevoir la politique industrielle comme un contrat : je te donne cet argent pour faire ceci et je vérifie les résultats.* » Le secrétaire turinois de la Fédération des salariés de la métallurgie (FIOM-CGIL), M. Edi Lazzi, estime pour sa part que seul « un *“plan Marshall” pour la mobilité électrique* » peut relancer l'industrie et sauver Mirafiori : « *Nous sommes d'accord avec la limite de 2035, mais il faut que l'État, en partenariat avec le secteur privé, investisse massivement dans les énergies renouvelables et les infrastructures, en commençant par les bornes de recharge.* »

Les récentes décisions du gouvernement Meloni semblent toutefois aller dans la direction opposée. La loi de finances présentée fin octobre et actuellement débattue au Parlement prévoit une réduction de plus de 4 milliards d'euros du fonds automobile créé par le gouvernement Draghi en 2022 précisément pour soutenir la reconversion de l'industrie vers l'énergie électrique. Les membres de l'exécutif continuent pourtant de se poser en défenseurs du secteur, sans ménager leurs critiques à l'égard de la direction de Stellantis.

Ces gesticulations ne dissuadent pas les travailleurs et leurs syndicats de dénoncer l'immobilisme du gouvernement. M. Lazzi parle d'une « *stratégie de l'abandon* » et précise : « *Aujourd'hui, l'âge moyen des ouvriers du site est de 56 ans. Si Stellantis continue à ce rythme, en ne proposant que des plans de départs sans embaucher, dans sept à huit ans l'usine s'éteindra d'elle-même sans besoin de licenciements.* » M. Zurlanella approuve : « *Même si c'est leur intention, ils ne diront jamais ouvertement qu'ils veulent fermer Mirafiori car ils se soucient trop de l'opinion publique. Les Agnelli ne possèdent pas deux des principaux quotidiens du pays pour rien.* » À travers leur holding Exor, les patrons de Fiat contrôlent en effet *La Repubblica* et *La Stampa* – parmi les titres les plus lus en Italie – souvent accusés de traiter avec complaisance les sujets liés aux intérêts des propriétaires, notamment la crise de Fiat. Cet automne, après deux grèves à *La Repubblica* en réponse aux ingérences répétées des propriétaires, le groupe de presse a annoncé le départ du directeur de la rédaction et de M. Elkann en tant que président (3).

Même les choses les plus élémentaires sont à conquérir

Le 14 novembre dernier, à l'issue d'une rencontre avec le ministre des entreprises et du « made in Italy » Adolfo Urso, les dirigeants de Stellantis Italie ont déclaré que l'entreprise « *n'a pas l'intention de fermer des usines en Italie ni de procéder à des licenciements collectifs* » et confirmé les engagements pris précédemment sur Mirafiori : la remise en production de la Fiat 500 hybride d'ici à 2025 et l'investissement de 240 millions d'euros pour la transformation de l'usine. « *Il n'y a rien de nouveau, dénonce M. Gianni Manori, responsable du syndicat FIOM-CGIL pour le site. On ne sait toujours pas quand la production reprendra, pour combien de temps, quels volumes, combien de travailleurs, dans quoi cet argent sera investi. Il faut que la présidente Giorgia Meloni convoque Stellantis au Palazzo Chigi* » (siège de la présidence du Conseil).

À Mirafiori, même les rares départements qui fonctionnent régulièrement ressentent le désengagement progressif de la société. « *On a l'impression qu'ils font tout pour nous pousser à partir, s'inquiète M. Guido Cappello, ouvrier sur la ligne de production des boîtes de vitesses électrifiées, qui tourne à plein régime. Nous avons la chance de travailler, mais les conditions sont de plus en plus difficiles. Même les choses les plus élémentaires sont à conquérir : ça fait des mois que nous demandons une cantine dans le bâtiment, mais nous sommes toujours obligés de faire dix minutes aller et dix minutes retour à pied, même sous la pluie.* » M. Cappello est l'un des plus jeunes de l'équipe, mais il observe les effets du manque de recrutements et de la stagnation des carrières sur ses collègues plus âgés : « *Si on oblige des personnes d'un certain âge et usées à tout faire, y compris les services de nuit, on les détruit. Beaucoup n'ont désormais qu'une préoccupation : arriver à la retraite, si possible en bonne santé.* »

Face à une situation de plus en plus critique, une rare grève unitaire dans le secteur automobile a eu lieu le 18 octobre dernier. Selon les syndicats organisateurs, 20 000 travailleurs ont manifesté dans les rues de la capitale ce jour-là, et le taux d'adhésion à la grève dans les usines a atteint des niveaux très élevés – 85 % à Mirafiori, où un rassemblement avait été organisé la veille. Nous y avons rencontré des travailleurs de l'usine Lear de Grugliasco, à huit kilomètres de Turin, symbole des retombées de la crise automobile sur les équipementiers et sous-traitants. On y produisait les sièges des voitures ensuite assemblées à Mirafiori. Aujourd'hui, le site est fermé, et les 400 travailleurs subissent un chômage partiel, assuré seulement jusqu'au 31 décembre 2024.

« Je touche juste ce qu'il me faut pour vivre, mais c'est terrible de ne pas pouvoir travailler, y compris sur le plan psychologique, explique Mme Sara D'Imperio, piqueuse à Lear. On se sent inutile et isolé, tous les jours se ressemblent. » D'après le syndicat FIOM-CGIL, 500 entreprises de l'équipementier automobile ont fermé depuis 2008 dans la province de Turin, entraînant la disparition de 35 000 emplois. Mme D'Imperio craint qu'il en soit de même pour l'usine de Grugliasco si ses dirigeants et le gouvernement ne parviennent pas à un accord pour prolonger le chômage partiel. L'inquiétude est d'autant plus vive qu'en 2023 Mme Meloni a supprimé le revenu de citoyenneté, l'équivalent italien du revenu de solidarité active (RSA).

Ces dernières années, Mme D'Imperio a suivi les formations organisées par l'entreprise pour faciliter les reconversions, mais elle ne voit « pas beaucoup d'entreprises prêtes à embaucher, et si elles le font, elles n'offrent que des contrats précaires ». Les ouvriers les plus âgés de Mirafiori se révèlent plus pessimistes encore. « À 58 ans, où pourrais-je encore trouver du travail ? », interroge M. Zulianello. Derrière lui, au-delà du portail 2, seul le silence répond.

Paolo VALENTI (Monde diplomatique, décembre 2024)
Journaliste.

(1) Andreas Boeris, « Stellantis, Mirafiori chiuderà di nuovo per tutto dicembre. Ecco perché », 7 novembre 2024.

(2) Milena Gabanelli et Rita Quercé, « Fiat-FCA-Stellantis : i soldi che hanno preso dallo Stato e in cambio di cosa », *Corriere della Sera*, Milan, 24 juin 2024.

(3) Stefano Baudino, « La Repubblica silura Molinari dopo mesi di proteste della redazione », 4 octobre 2024.

Zéro heure

Enfin le Royaume-Uni soulagerait – un peu – les travailleurs de l'incertitude du lendemain ? Le nouveau gouvernement travailliste entend encadrer le recours aux contrats dits « zéro heure » (ZHC). Leurs clauses contraignent les salariés à attendre qu'on les sonne, sans rémunération, sans garantie d'heure. Conçus dans les années 1980 pour permettre aux entreprises de s'arranger des fluctuations de l'activité, ces contrats concernent aujourd'hui un million de Britanniques, soit 3 % des salariés (1). L'hôtellerie, les soins à domicile et le transport en abusent, au détriment d'un personnel plus jeune, plus féminin et moins qualifié que celui des autres secteurs.

Parmi ces travailleurs, 75 % subissent des difficultés financières liées au travail imprévisible, et 52 %, des annulations moins de vingt-quatre heures à l'avance, le plus souvent sans compensation, 76 % estiment avoir dû travailler souffrants, et 66 % cherchent un emploi supplémentaire – en 2015, une loi a supprimé les clauses d'exclusivité (2). Selon la Work Foundation, moins d'une personne sur dix ainsi employée dispose d'un revenu stable et des protections de base, et les deux tiers des mères rapportent des difficultés à concilier garde d'enfants et emploi (3).

La précarité des ZHC renvoie à celle, plus générale, qui tend à prévaloir au sein du monde du travail au Royaume-Uni. Ainsi, en 2022, dans les ménages où au moins une personne travaille, 15 % des adultes vivent sous le seuil de pauvreté (4). La santé de ces travailleurs pauvres tend à se dégrader plus vite, au risque de l'inaptitude. En 2024, le nombre de personnes inactives pour des raisons de santé prolongées atteint 2,8 millions – 700 000 de plus qu'avant la pandémie (5). Ce phénomène, attribué au stress, au Covid long et aux délais d'attente au sein du système de santé publique (NHS), touche particulièrement les femmes et met en évidence un cercle vicieux entre précarisation du monde du travail et dégradation de la santé.

Pour commencer à en sortir, le gouvernement de M. Keir Starmer prévoit l'adoption de son projet de loi début 2025. Mais elle sera suivie pendant deux ans d'une consultation des entreprises et des syndicats, ce qui pourrait retarder l'entrée en vigueur des mesures. L'incertitude va donc continuer de peser.

Esteban CHEVALIER (Monde diplomatique, décembre 2024)
Journaliste.

- (1) Patrick Brione, Stephanie Cunningham et Khadijah Zaidi, « Zero-hours contracts », Bibliothèque de la Chambre des communes, Londres, 4 octobre 2024.
- (2) Peter McLeod, « Over 8 in 10 zero-hours contract workers want regular hours », Trade Union Congress, Londres, 30 août 2024.
- (3) Asli Atay Budak, Rebecca Florisson, Alice Martin et George Williams, « Zero choices : Swapping zero-hour contracts for secure, flexible working », 20 mars 2024, Work Foundation.
- (4) « UK poverty 2024 », Joseph Rowntree Foundation, 23 janvier 2024.
- (5) « Labour market overview, UK statistical bulletins », Office for National Statistics (ONS), novembre 2024.

Impunités patronales

La France est le deuxième pays européen enregistrant le plus grand nombre d'accidents du travail mortels. De tels chiffres ne sont peut-être pas sans rapport avec la mansuétude qui caractérise le système judiciaire dès lors que des patrons sont assis sur le banc des accusés.

En 2017, Adrien Alcodori est décédé d'une chute sur un chantier dans l'Hérault. Aucun garde-corps n'équipait l'échafaudage où œuvrait le jeune couvreur. Les gendarmes ont d'abord refusé d'enregistrer la plainte déposée par sa mère, Mme Christel Ricard. « *Ils m'ont dit que mon fils était en tort. Heureusement que l'inspectrice du travail avait pointé des manquements à la sécurité.* » Les patrons, gérants d'une entreprise familiale, ont fini par écoper de 60 000 euros d'amende. « *Peut-être que s'ils étaient un peu plus punis, ils feraient davantage attention à la vie humaine* », lance Mme Ricard.

M. Francis D., lui, attend depuis sept ans des nouvelles de l'enquête ouverte après le décès de son frère Sébastien, un agent territorial percuté pendant le service par un chariot au frein défectueux. Quant à Mme Johanna Bento Daïre, dont l'époux a péri en 2020 dans le sèche-linge d'une blanchisserie, elle reprend espoir : alors que, selon la police, l'accident ne tenait pas à une défaillance de la machine, le rapport de l'inspection du travail, rendu deux ans plus tard, a poussé le parquet à rouvrir la procédure. « *Mon mari n'est pas coupable de sa mort. Je veux un jugement qui le reconnaisse et une peine de prison pour les fautifs.* »

La construction, la pêche ou la logistique : dans certains secteurs, la fréquence des drames se révèle particulièrement élevée. Et l'exposition au risque demeure cinq fois plus importante chez les ouvriers que chez les cadres. En France, au moins 700 personnes meurent chaque année dans un accident du travail (1). La mobilisation de leurs proches et un regain d'intérêt médiatique pour ces décès invisibles inspirent des campagnes de prévention aux pouvoirs publics. Jusque-là, le traitement pénal de ces affaires n'a connu aucune amélioration, comme c'est le cas plus largement des infractions qui font le lit des accidents ainsi que des maladies professionnelles.

De nombreuses entreprises échappent aux procès

Si l'inspection du travail s'alarme depuis des années de l'insuffisance des suites données par les parquets à ses observations, l'administration ne communique plus de statistiques en la matière. Il revient donc à la Confédération générale du travail (CGT) de constater qu'en Seine-Saint-Denis, entre 2014 et 2020, seul un tiers des procès-verbaux (PV) dressés par des inspecteurs aurait débouché sur des poursuites. Un autre tiers aurait fait l'objet d'un classement et le dernier resterait en enquête, parfois six ans après les faits.

Le parquet de Bobigny attribue la proportion d'affaires « *en souffrance* » au manque de moyens et à un « *fort turn-over* » des magistrats. Quant aux classements sans suite, « *la plupart tiennent à des infractions insuffisamment caractérisées*, argue le substitut du procureur Antoine Haushalter, spécialisé dans les accidents du travail. *Faute de preuves, si on renvoyait l'affaire devant un tribunal, cela aboutirait à une relaxe* ».

Pour limiter le risque, le magistrat peut compter depuis quelques années sur l'appui d'un assistant de justice. Cette catégorie d'agents spécialisés – encore rares au sein des juridictions – a, entre autres attributions, à coordonner les « *cosaisines* », quand les inspecteurs du travail et la police mènent ensemble, et non plus en parallèle, des auditions ou demandent des expertises. « *Les commissariats sont un peu perdus dans ce type d'affaires et incapables de vous dire si tel échafaudage était conforme ou pas. On pouvait aussi recevoir des PV dans lesquels l'inspection du travail n'exposait pas de manière précise et exhaustive les circonstances de l'accident*, explique M. Haushalter. *Là, on gagne en cohérence.* »

De leur côté, les inspecteurs du travail décrivent une collaboration plus ou moins fructueuse. « *Dans les faits, la plupart du temps, la police semble vouloir classer les affaires relatives au travail le plus vite possible*, observe M. Gilles Gourc, de la Confédération nationale du travail (CNT). *Ce qu'elle appelle "enquête", c'est bien souvent une succession d'auditions relatives à la personnalité des différents acteurs, sans analyse réelle de la situation globale.* » Les représentants de la CGT Travail Emploi Formation professionnelle

(CGT-TEFP) constatent pour leur part que l'exercice par leurs collègues de prérogatives de police judiciaire n'a pas de réelle incidence sur les suites que les magistrats réservent, ou pas, à ces procédures.

Même lorsque la justice s'empare des affaires, les entreprises ont de bonnes chances d'échapper à un procès. « *On essaie de sortir d'une alternative entre un renvoi devant le tribunal – c'est-à-dire une forme de conflit, d'affrontement – et un classement sans suite* », assume M. Haushalter, qui considère qu'à l'exception des accidents graves « *le contentieux se prête bien à une justice négociée* ». Depuis 2004, la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) – sorte de « plaider-coupable » – permet aux avocats et au procureur de s'accorder sur une peine, homologuée par un juge. L'ordonnance pénale, très utilisée, repose quant à elle sur une procédure rapide et écrite.

Une aubaine pour une justice exsangue : « *Nous avons une grosse problématique de temps d'audience, qui, on ne va pas se mentir, conditionne en partie notre politique pénale*, admet M. Haushalter. *Avec les moyens dont on dispose, renvoyer dans tous les cas impliquerait des décisions rendues plus de cinq ans après les faits, ce qui n'est pas admissible.* » Mais, si le substitut conteste l'idée d'une « justice au rabais », d'autres voix dénoncent une volonté de traiter les acteurs économiques avec plus d'égards que le commun des prévenus.

« *À la chambre des affaires économiques de Bobigny, vous voyez défiler les faux taxis et les trafiquants de cigarettes*, note M. Simon Picou, de la CGT-TEFP. *On arrive donc bien à juger certaines infractions.* » M. Gourc regrette, lui, des « *procédures négociées "en coulisse", car le procès pénal ramène l'employeur au rang de simple justiciable, et cela fait partie de la réparation* ». Avocat des victimes de l'amiante et du harcèlement moral chez France Télécom, M^e Jean-Paul Teissonnière fustige l'« *idéologie qui voudrait qu'un bon accord vaille mieux qu'un mauvais procès* ». Et ajoute : « *Ce qui fait la spécificité du droit pénal, c'est sa brutalité, et c'est ce qu'on lui reproche aujourd'hui : on préfère se réunir, chercher des solutions pour que ça ne recommence pas*, souligne-t-il. *C'est un discours qui peut sembler cohérent, mais qui n'a pas de prise sur le réel.* »

Bien entendu, M^e Teissonnière a aussi conscience de la difficulté de faire endurer aux victimes des affaires les plus graves des procédures susceptibles de durer plus de dix ans, a fortiori sans soutien d'associations ou de syndicats. Malgré des dizaines de milliers de morts, les entreprises qui ont exposé leurs anciens salariés à l'amiante n'ont encore jamais été condamnées en France pour homicide involontaire. « *L'apparition des dommages des dizaines d'années plus tard est un problème, car un procès suppose une unité de lieu et de temps*, observe M^e Teissonnière. *La plasticité des formes des entreprises et le caractère fugace des fonctions de direction font aussi qu'il est difficile de retrouver les coupables.* » En 2006, l'avocat a bien obtenu la condamnation d'Alstom dans une affaire d'amiante sur le terrain de la mise en danger d'autrui. « *On contourne le problème en faisant intervenir le juge dès que la faute est commise, mais cela suppose toutefois de redonner à l'inspection du travail une véritable possibilité de contrôle.* » Or ce corps a perdu 16 % de ses effectifs entre 2015 et 2021 (2).

Dans la majorité des cas, les accidents mortels finissent par arriver à la barre des tribunaux. La CRPC ne s'applique pas aux homicides involontaires. Entre 2012 et 2019, plus de 90 % des mis en cause dans ce type d'affaires auraient été poursuivis (3). Pour autant, la plupart du temps, les juges utilisent avec mesure la palette d'un arsenal répressif qui prévoit jusqu'à cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende. L'avocate Aurélie Salon a pu observer que le sursis avait été prononcé dans 75 % des cas, et l'emprisonnement ferme, dans moins de 2 % des affaires, entre 2012 et 2017. Quant aux amendes, elles atteignaient en moyenne 4 407 euros (4).

« Le droit pénal du travail fonctionne contre le droit commun »

Le caractère non intentionnel des délits bride les magistrats. « *Dans les affaires de santé-sécurité au travail, les mis en cause sont responsables d'un manquement, mais n'en maîtrisent pas les conséquences, ce qui rend l'appréciation de la peine délicate* », avance M. Haushalter. Les jugements condamnent plus souvent les personnes morales que les personnes physiques et, « *quand c'est le cas, on peut avoir eu le sentiment, à l'audience, que le délégataire du pouvoir était le dernier maillon d'une chaîne de responsabilités, ce qui explique sûrement des peines souvent peu importantes* ».

En pratique, les magistrats appliquent ainsi avec modération un droit pénal du travail... dérogatoire par principe. M^e Teissonnière a pu faire remarquer aux juges de l'affaire France Télécom qu'une personne qui harcèle moralement son conjoint au point de le pousser à une tentative de suicide s'expose à une peine de dix ans d'emprisonnement, quand un employeur auteur des mêmes faits ne risque pas plus de trois ans. « *Le droit pénal du travail fonctionne comme un système de protection des employeurs contre le droit commun* », assène-t-il.

La mise en œuvre de cette justice particulière pâtit, enfin, de l'existence d'un système parallèle de droit à la réparation qui s'est bâti, depuis la première loi de 1898, sur les accidents du travail. Le dispositif d'indemni-

sation automatique des victimes doit réparer le préjudice tout en incitant financièrement les employeurs à la prévention. « *Encore aujourd'hui, pour les pouvoirs publics, il serait inutile de s'épuiser en procédures pénales longues et incertaines quand on pourrait tout consacrer à une justice réparative* », relève M^e Teissonnière. Mais ce système a aussi banalisé les atteintes à la santé et à la sécurité des salariés, désormais perçues comme inhérentes à la vie des entreprises. « *Lors des débats de 1898, le député socialiste Jules Guesde avait lancé à l'Assemblée : "En adoptant ce texte, vous allez autoriser une boucherie ouvrière", rappelle l'avocat. Il est possible qu'il ait eu raison.* »

Alexia EYCHENNE (Monde diplomatique, décembre 2024)
Journaliste.

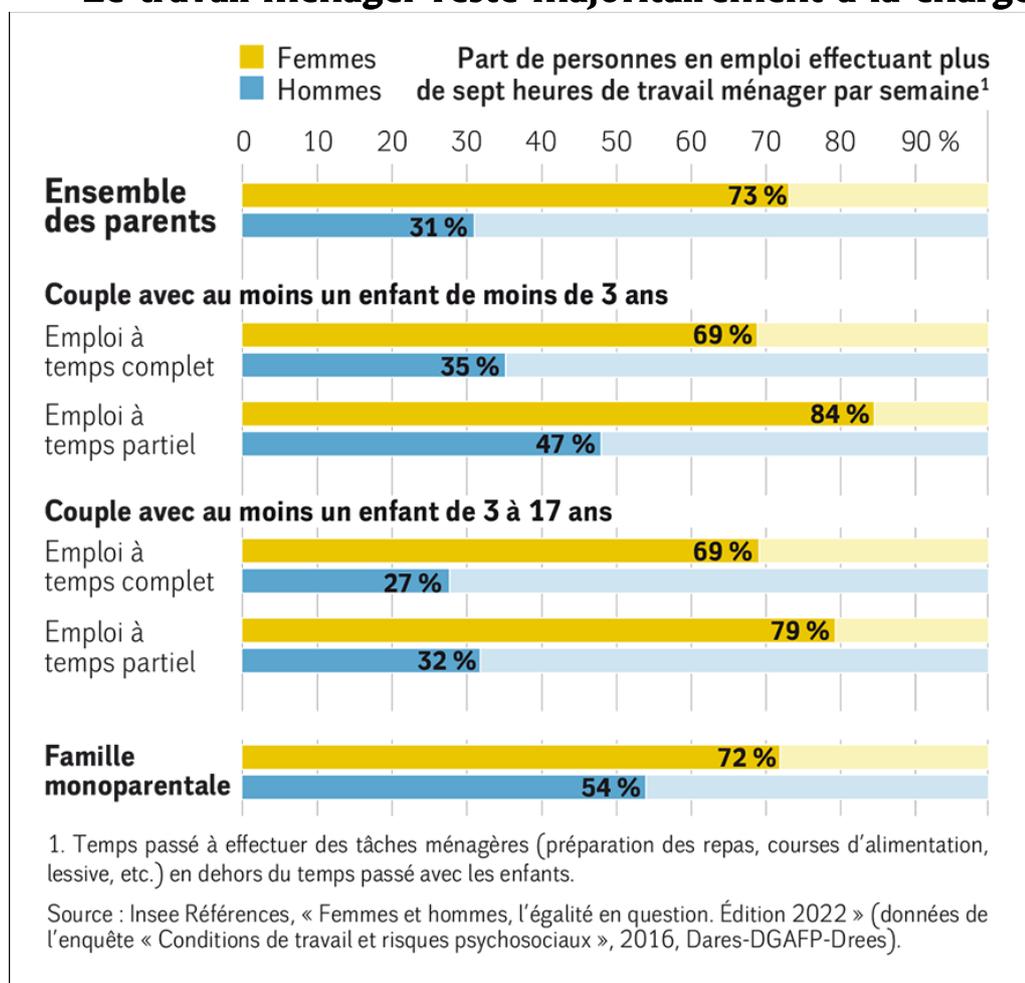
(1) Ceren Inan, « Quels sont les salariés les plus touchés par les accidents du travail en 2019 ? », *Dares Analyses*, n° 53, Paris, 2 novembre 2022. Cf. aussi, sur le décompte des décès au travail, Matthieu Lépine, *L'Hécatombe invisible. Enquête sur les morts au travail*, Seuil, Paris, 2023.

(2) « La gestion des ressources humaines du ministère du travail », Cour des comptes, 28 février 2024.

(3) Evelyne Serverin, « Les comptes de la justice pénale du travail », *Le Droit ouvrier*, n° 863, Montreuil, juin 2020.

(4) Aurélie Salon, « Opportunités et limites du recours au droit pénal en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail », thèse de doctorat soutenue le 12 novembre 2019 à l'université Paris-I.

Le travail ménager reste majoritairement à la charge des mères



Travailler moins pour vivre plus ? La décroissance remet le travail à sa place



Illustration : Olivier Bonhomme

Chez les décroissants, les positions divergent sur la place et la définition à donner au travail. Mais toutes invitent à repenser son contenu, son organisation et le temps qu'il occupe dans nos vies.

Casser la matrice de la croissance, intenable dans un monde fini où la production est moins source de valeur ajoutée que de coûts sociaux et écologiques, implique de questionner la place du travail dans un horizon décroissant. Mais s'autoriser à l'interroger revient à heurter un, si ce n'est le pilier de notre société de croissance, fondée sur la logique « travailler plus pour gagner plus pour consommer plus ».

En témoignent les crispations immédiates que suscitent les débats sur la décroissance, où l'avenir du travail est souvent l'un des premiers arguments de ses détracteurs pour délégitimer le projet. Sur le plan moral, il lui est reproché de s'attaquer à la « valeur travail » et de promouvoir une oisiveté entendue comme fainéantise. Sur le plan socio-économique est agité le chiffon rouge de la catastrophe sociale à venir.

Cette place centrale accordée au travail, indépendamment de sa finalité, est d'autant plus paradoxale que le but d'une économie est de « *contenter les besoins de tous de la façon la plus parcimonieuse possible en utilisant le moins de ressources et le moins de travail* », explique l'économiste Timothée Parrique. Outre l'urgence écologique, d'autres symptômes d'un malaise autour du travail et de ses conditions invitent à s'y pencher : perte de sens et *bullshit jobs* décorrélés de l'utilité sociale, métiers « essentiels » désertés et dépréciés, burn-out...

Mais la survalorisation du travail complique la discussion sur cette notion chargée d'affect et ambiguë, qui recouvre des réalités diverses tout en occultant nombre d'autres activités (bénévolat, aidants, etc). « *La question du travail est un champ de controverses, un conflit politique qui ne se résoudra pas par les experts, mais qui exige un débat de société* », pose d'office la philosophe Céline Marty. On distingue néanmoins deux positions chez les décroissants : garder le plein emploi comme horizon ou critiquer la centralité du travail salarié.

La spécialisation [du travail] induit des rapports de domination entre les classes mais aussi entre les genres. La première approche consiste à défendre le découplage entre décroissance de la production et croissance de l'emploi. Un discours qu'ont soutenu en partie des chercheurs – la sociologue Dominique Méda, l'économiste Jean Gadrey – et surtout des politiques, comme François Ruffin. L'autre approche, plus inspirée de l'anarchisme et du libertarisme, dans la lignée du pionnier de l'écologie politique André Gorz, juge la décroissance indissociable d'une remise en cause radicale du travail salarié. Comme l'écrit Céline Marty, cette position appelle à « *découpler la distribution de ressources nécessaires à la satisfaction de besoins de l'emploi marchand* ». D'autres mobilisent le « *post-work* » ou « *détravail* ».

Pour l'économiste Baptiste Mylondo, il s'agirait de « *briser le monopole de l'emploi comme source d'utilité sociale, de reconnaissance sociale et d'estime de soi* ». Si elle rejette aussi le travail salarié et son contrôle, la pensée de la subsistance – étudiée dès les années 1970 par Maria Mies et Veronika Bennholdt – réinvestit la notion de travail en s'inspirant de l'économie de subsistance préindustrielle, qui était fondée sur un la-bueur d'abord dédié à répondre à ses propres besoins. Le philosophe Aurélien Berlan, qui s'inscrit dans cette lignée, déplorait ainsi à gauche une dérive « *de la critique du salariat et du travail industriel vers la critique du travail comme rapport à la "nature", à la "nécessité", à la matérialité du monde* » – une aspiration pour lui « *aristocratique* ».

Travailler pour produire quoi ?

La redéfinition du travail dans la décroissance dépendra d'abord de ce que l'on décide de produire. À cet égard, les défenseurs du « plein emploi » vont penser la substitution du travail humain par la machine (par exemple en agroécologie), la réorientation des emplois des secteurs voués à disparaître – le pétrole, l'aéronautique – vers des filières utiles à l'objectif de neutralité carbone (rénovation énergétique, recyclage, renouvelable...), et le réajustement du marché de l'emploi par la reconversion, le tout orchestré par une forte intervention étatique : il s'agit de planifier une baisse de la productivité aux profits de gains en qualité et en durabilité.

Cela peut passer par la « garantie d'emploi », idée venue de l'économiste américaine Pavlina Tcherneva, qui consiste à faire financer à l'État des emplois décents en fonction de besoins locaux identifiés (soins aux personnes, à l'environnement). Le but est de lutter contre le chômage et de démarchander le travail en offrant une alternative utile aux emplois privés indésirables. En France, c'est le principe des Entreprises à but d'emploi (EBE) mises en place dans les Territoires zéro chômeur de longue durée.

Cette vision entend rendre effectif le « droit au travail » sans le questionner, et attaque moins frontalement le contenu de la production que les anarchistes et les libertaires : chez André Gorz, l'enjeu est de travailler moins pour produire moins, toute production étant destructrice de ressources. Là où le capitalisme industriel a fait de la création d'emplois une fin en soi, menant à l'absurdité des *bullshit jobs* ou de métiers visant à réparer les impacts de la production, le travail ici est réduit à un rôle purement utilitaire, en autolimitant les besoins que la société de croissance a démultipliés.

Selon Baptiste Mylondo, quatre critères sont essentiels pour repenser ces besoins : l'écologie, le social, la pertinence et le suffisant. « *Si déjà on répondait aux nécessités matérielles de base de tout le monde, on ferait un grand progrès* », souligne Céline Marty. Et d'ajouter que cela exigera « *du débat, des rapports de force, de la conflictualité, bref, de la politique, et pas des arbitrages techniques monopolisés par quelques-uns* ».

La place de la technologie doit aussi être interrogée dans sa pertinence, « pour qu'elle ne décale pas la pénibilité ailleurs sous couvert d'alléger notre peine », alerte Baptiste Mylondo.

En outre, suggère Baptiste Mylondo, une mesure comme le revenu sans condition peut accélérer la fin de certaines activités et être facteur de décroissance, en « *levant en partie le chantage à l'emploi qui surgit aujourd'hui quand on remet en cause la pertinence de telle activité ou telle entreprise* ».

Enfin, la réappropriation des moyens de subsistance est cruciale pour accompagner cette démarche. Aurélien Berlan, qui défend l'autonomie – vision renouvelée d'une liberté « *dans la nécessité* » contre le « *fantasme de la délivrance* » vendu par le capitalisme industriel –, pointe que les besoins sont d'office bornés si l'on doit y répondre par soi-même, tandis qu'« *on peut les multiplier à l'infini* » si on laisse à d'autres le soin de nous vêtir et nous nourrir.

Dé-spécialiser le travail

Or déléguer est le cœur de l'organisation actuelle du travail : « *Plutôt que de réduire le temps de travail global pour permettre à chacun de satisfaire certains besoins* », résume Céline Marty. Le capitalisme industriel repose sur une hyperspécialisation des tâches au sein des structures et une division sociale dont la marchandisation des tâches techniques et domestiques (cuisine, garde d'enfants), déléguées à des professionnels ou à des travailleurs précaires, est le paroxysme. Ce qui induit des rapports de domination entre les classes mais aussi entre les genres – car, rappelle Geneviève Pruvost, sociologue du travail et du genre, « *l'émancipation féminine occidentale par le capitalisme repose toujours sur l'exploitation d'autres femmes* ».

Éradiquer ces rapports de domination, qui est aussi un objectif partagé de la décroissance, implique donc de désamorcer la spécialisation en nous re-répartissant les tâches. La sociologue invite ainsi à s'inspirer de la polyactivité très forte au sein des alternatives rurales contemporaines qu'elle a suivies sur le terrain, comme des sociétés de subsistance passées. Mais il nous faudra pour cela ré-acquérir les compétences et savoir-faire que nous avons perdus à force de les déléguer. Dans ce contexte, la place de la technologie doit aussi être interrogée dans sa pertinence, « pour qu'elle ne décale pas la pénibilité ailleurs sous couvert d'alléger notre peine », alerte Baptiste Mylondo.

Cette vision plus égalitaire induit aussi un changement profond au sein des entreprises. Ainsi substituer la coopération aux rapports hiérarchiques permet de démocratiser davantage le travail. Pensons aux Scop, entreprises autogérées, coopératives, communautés de travail... qui redonnent de la place à la délibération collective. Cette organisation implique cependant un changement d'échelle, à rebours des organisations industrielles mondialisées.

Une culture du temps libre

Dès que l'on sort de la logique d'efficacité et d'accélération que sous-tend le rythme de la production industrielle, se pose la question du temps. Aujourd'hui, le temps libre n'existe que par rapport à celui consacré à notre emploi et reste ainsi captif de la « *rationalité économiste capitaliste* », écrit Céline Marty. Économie du divertissement, tourisme, activités visant à nous détendre d'un travail stressant... « *Nous n'avons pas fondé une culture adaptée à ce temps disponible* », décrypte la philosophe. La décroissance nous rendrait alors une prise sur ce temps. Que ce soit pour désintensifier le travail à des fins sociales et écologiques, ou pour extraire notre temps du contrôle bureaucratique dans une approche libertaire, plusieurs leviers concrets seraient possible : le droit inconditionnel au temps partiel choisi, la baisse du temps de travail, la possibilité de le répartir au cours de sa vie ou encore le revenu universel sans condition.

Comment réinvestirions-nous ce temps ? s'inquiètent les défenseurs de la « valeur travail » qui voient dans l'aspiration au temps libre la revendication provocatrice du « droit à la paresse », comme s'il n'existait d'activité valable et socialisante que le travail. « *Le temps libre n'est pas un temps vide* », répond Céline Marty, qui reprend la distinction d'André Gorz entre activités hétéronomes (contraintes) et autonomes (qui valent intrinsèquement, en dehors de la nécessité). Il s'agit d'accroître au maximum le temps consacré à ces dernières (liens sociaux, soin, activités culturelles) et de minimiser les premières. « *Pour moi, le temps libéré est la principale promesse de la décroissance* », estime Baptiste Mylondo.

Les partisans de la subsistance qui au contraire se ressaisissent de l'idée de travail (élargie à toutes les tâches domestiques, reproductives, militantes), ne revendiquent pas cette séparation des sphères entre temps de travail et temps libre que Geneviève Pruvost qualifie même de « *fantasme très industriel* ». Pour elle, il s'agit « *de réintégrer soin et plaisir au cœur de l'activité de travail* » en lui rendant « *un rythme tranquille, joyeux et respectueux* ». Ce qui n'empêche pas des logiques d'économie d'efforts en priorisant certaines productions ou chantiers. « *Les chasseurs-cueilleurs (...) comblaient leurs besoins en travaillant trois à quatre heures par jour* », rappelle d'ailleurs Aurélien Berlan. Une maximisation du temps disponible qui passe notamment par l'importance donnée au repos et à la saisonnalité du travail. Approche aussi inspirante dans une perspective d'adaptation aux conditions climatiques incertaines dans lesquelles nous aurons à évoluer.

Nolwenn JAUMOILLÉ, journaliste pigiste en presse écrite et web, société, environnement, international
Publié le 13 novembre 2024 (Socialter)

Morts au travail : les parents de Jérémie Wasson, mort à 21 ans sur un chantier, obtiennent gain de cause

La cour d'appel a confirmé, ce lundi, les lourdes condamnations à l'encontre d'Urbaine de Travaux, reconnue responsable du décès du jeune stagiaire sur un chantier du projet Éole.



Après quatre années de combat juridique, les parents de Jérémie Wasson, mort à 21 ans sur un chantier pendant un stage d'observation, obtiennent finalement gain de cause. © Guillaume Clement pour l'Humanité

« *C'est un grand soulagement pour nous et un pas dans notre combat en mémoire de Jimmy !* » lancent, émus, Valérie et Frédéric Wasson, après plus de quatre années d'une lutte sans relâche contre la société Urbaine de Travaux jugée, ce lundi 23 septembre, définitivement responsable de la mort de leur fils Jérémie. Alors en première année à l'École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie (ESTP), le jeune homme avait 21 ans lorsqu'il a entamé, vierge de toute expérience professionnelle, un stage d'observation qui devait durer un peu moins de deux mois dans l'entreprise, marraine de sa promotion. Mais, dès son quatrième jour, l'étudiant est envoyé seul sur le toit du chantier du centre de commande de la SNCF, dans le cadre du projet Éole à Pantin (Seine-Saint-Denis), d'où il a fait une chute de plus de 5 mètres, en passant à travers une trémie de désenfumage.

Un long et douloureux bras de fer pour la famille Wasson

L'Urbaine de Travaux, représentée par son président Julien Haas, avait été condamnée en première instance à payer une amende de 240 000 euros, tandis que la conductrice de travaux avait, elle, écopé de 10 000 euros d'amende et de deux ans d'emprisonnement avec sursis, le 9 mars 2022.

Toutes deux pour homicide involontaire par la violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence dans le cadre du travail, l'emploi de travailleur temporaire sans organisation et la dispense d'une information et d'une formation pratiques et appropriées en matière de santé et de sécurité, et pour finir, l'emploi de travailleur sur un chantier de bâtiment et de travaux publics sans mesure de protection contre les chutes de personnes.

Cette décision a donc été partiellement confirmée par la cour d'appel de Paris, la peine de la conductrice de travaux ayant été abaissée à quatorze mois. Ce jugement permet aux proches de Jérémie Wasson de prendre une respiration après un douloureux bras de fer de plus de quatre années et avant de poursuivre la procédure au civil.

Une condamnation inhabituellement lourde

L'avocate de la famille, maîtresse Juliette Pappo, se réjouit d'« *une sanction, pour une fois, particulièrement lourde* », au vu d'un système français où les entreprises, non contraintes et bien souvent peu ou non sanctionnées, ont carte blanche pour continuer à appliquer, à l'abri des regards, des méthodes ayant pourtant coûté la vie à de nombreux travailleurs.

En effet, l'histoire de Jérémie est loin d'être isolée. Hors agriculteurs, indépendants et fonctionnaires, l'assurance-maladie dénombreait, en 2022, 738 décès professionnels, contre 530 en 2017.

La société, propriété du groupe Fayat, est par ailleurs sommée de publier cette décision dans les pages de l'édition nationale du *Parisien* et du *Moniteur*, hebdomadaire de référence dans la construction. De quoi – très ponctuellement – entacher la réputation de l'entreprise dont le site assure que « *la sécurité et la santé de ses salariés* » sont des axes fondamentaux de sa stratégie, tout en accueillant encore aujourd'hui une soixantaine de stagiaires par an, dont certains en provenance de l'ESTP.

Pauline ACHARD

Publié le 23 septembre

<https://www.humanite.fr/social-et-economie/morts-au-travail/morts-au-travail-les-parents-de-jeremy-wasson-mort-a-21-ans-sur-un-chantier-obtiennent-gain-de-cause>

« L'écologie peut mobiliser dans les quartiers populaires »



Une « écologie ordinaire » émerge des quartiers populaires, selon la géographe Léa Billen. Des initiatives locales transforment le quotidien des habitants, en conciliant justice sociale et écologie.

La géographe Léa Billen est lauréate du Prix de thèse 2024 en sciences humaines et sociales, décerné par la Fondation Terre Solidaire, pour son travail intitulé « *L'écologie ordinaire en quartiers populaires* ». À travers une enquête ethnographique menée dans trois quartiers populaires – Angers, Saint-Denis et Vaulx-en-Velin –, elle démontre que la question écologique n'est pas l'apanage des classes aisées. Son travail met en lumière une forme d'« *écologie ordinaire* », ancrée dans le quotidien des habitants et liée aux enjeux de justice sociale, appelant ainsi à une plus grande reconnaissance de ces initiatives dans le mouvement écologiste.

Reporterre – Votre thèse explore les initiatives écologistes dans les quartiers populaires. Pourquoi ce sujet vous a-t-il intéressée ?

Léa Billen – Ce travail se situe au croisement de mon engagement militant et de mes recherches académiques. Depuis 2012, je suis investie dans des associations écologistes, et je constatais une difficulté récurrente : celle d'élargir la base militante et de mobiliser au-delà d'un public plutôt homogène. En tant que militante, je voyais également des critiques de plus en plus vives sur le fait que l'écologie pouvait reproduire des inégalités sociales, être perçue comme un discours réservé aux classes aisées, déconnecté des réalités de nombreux citoyens. Cela m'a frappée, car de l'autre côté, dans mes recherches en quartiers populaires, je voyais des formes d'engagement écologiste très vivantes, mais souvent invisibilisées.

En 2018, alors que le débat autour de la justice sociale et environnementale prenait de l'ampleur, notamment avec le mouvement des Gilets jaunes, j'ai décidé de creuser cette question. Je voulais comprendre comment l'écologie se manifestait dans ces quartiers, souvent marqués par des contextes de précarité. J'ai ainsi choisi de m'intéresser aux initiatives citoyennes qui mobilisent les habitants eux-mêmes.

Qu'entendez-vous par « écologie ordinaire » ?

L'« *écologie ordinaire* » désigne une forme d'écologie qui passe par la transformation des modes de vie, comme le réemploi d'objets, la réparation ou encore des modes de consommation alternatifs. Elle s'ancre dans des réalités sociales concrètes et répond à des besoins immédiats, notamment en termes de pouvoir d'achat, mais elle va bien au-delà. Cette écologie est collective, même si elle peut s'appuyer sur des pratiques individuelles. Les habitants mobilisent des savoir-faire traditionnels de débrouille pour transformer

leur quotidien de manière écologique. Ce sont des pratiques qui ne se revendiquent pas toujours comme militantes, mais qui transforment des modes de vie.

Cette forme d'écologie dans les quartiers populaires s'appuie sur des pratiques préexistantes. L'élément crucial, c'est que ces initiatives ne visent pas seulement à économiser, elles portent aussi un projet de transformation sociale. Par exemple, les vide-greniers ou les jardins que j'ai suivis répondent à des besoins matériels tout en créant du lien social et de la solidarité. Cette écologie ordinaire s'oppose à l'écologie institutionnalisée, souvent associée à des classes plus aisées. Elle a un vrai potentiel mobilisateur dans les quartiers populaires.

Quels sont les exemples concrets d'initiatives dans ces quartiers populaires ?

J'ai mené mon enquête dans trois quartiers : Floréal-Sausserie-Courtille (Saint-Denis), la Roseraie (Angers) et au Grand Mas (Vaulx-en-Verin). À Saint-Denis, par exemple, un vide-grenier permanent est organisé par la régie de quartier. Ce lieu de réemploi permet aux habitants de déposer des objets qu'ils n'utilisent plus et de les racheter à prix réduit. Cela répond à une demande sociale et écologique, en favorisant le réemploi et en réduisant les déchets. En parallèle, il devient un lieu de rencontres et d'entraide, notamment pour les femmes du quartier.

À Angers, l'événement Le Banquet paysan vise à promouvoir l'agriculture biologique et à rendre accessibles des produits locaux à des prix raisonnables. L'objectif est de montrer que l'alimentation bio n'est pas réservée aux classes moyennes ou supérieures. Le lien entre producteur et consommateur est central, avec une volonté d'établir des échanges équitables et de renforcer les circuits courts.

Enfin, à Vaulx-en-Verin, j'ai étudié une sorte de tiers-lieu appelé La Maison pour agir, géré par l'association Anciela. Ce lieu offre une plateforme pour soutenir des initiatives écologiques et solidaires portées par les habitants. Il s'agit d'un projet participatif, où chacun peut apporter ses compétences et son envie de faire évoluer le quartier. C'est un espace ouvert, centré sur l'émancipation citoyenne.



Vos recherches mettent en relation la question du pouvoir d'achat et de l'engagement écologique. Comment cela se manifeste-t-il dans les quartiers que vous avez étudiés ?

Je n'utilise pas beaucoup le terme « *pouvoir d'achat* » dans ma thèse : il réduit un peu trop notre pouvoir d'agir à une simple consommation individuelle. Ce qui ressort beaucoup plus dans les quartiers populaires, c'est la quête d'une vie digne. Les personnes que j'ai suivies cherchent non seulement à satisfaire leurs besoins matériels, mais aussi à retrouver de la dignité dans leur quotidien, que ce soit à travers l'alimentation ou la récupération d'objets.

Prenons l'exemple de l'aide sociale alimentaire : des personnes engagées dans les initiatives écologistes y ont recours, mais ressentent parfois une forme d'humiliation liée au manque de qualité des produits et au fait qu'elles ne peuvent pas les choisir. En revanche, la production dans des jardins ou la cueillette leur permet de maîtriser ce qu'elles consomment. Au-delà de « *manger bio* », il s'agit de reprendre le contrôle sur leur quotidien.

De même, dans la récupération d'objets, il y a une véritable revendication de dignité. Une des habitantes que j'ai rencontrée à Vaulx-en-Verin récupérait tout ce qu'elle trouvait, au point que ses voisins l'appelaient « *Madame Poubelle* ». Elle s'est réapproprié ce surnom, affirmant que la récupération avait une valeur écologique.

Quels obstacles rencontrent les habitants des quartiers populaires pour participer à ces initiatives écologistes ?

Les obstacles sont multiples. Le premier est bien entendu économique. Ils ont souvent un accès limité aux ressources financières, ce qui complique la participation à certaines initiatives écologistes, notamment celles qui nécessitent un investissement initial. Par exemple, dans les épiceries bio ou les magasins de vrac, les prix peuvent être un frein, même lorsque les personnes sont convaincues par la démarche écologique.

Il y a aussi des freins symboliques. Parfois, des initiatives écologistes semblent étrangères aux habitants. Un tiers-lieu ou un jardin partagé, mal intégré dans le quartier, peut sembler réservé à une autre classe sociale.



Léa Billen : « Il faut reconnaître la valeur des initiatives qui existent déjà dans ces quartiers populaires ».

© NnoMan Cadoret / Reporterre

Il y a également un enjeu de transmission des savoir-faire. On parle souvent des pratiques populaires de débrouille, mais tous les habitants de ces quartiers n'ont pas eu l'opportunité de développer des compétences en jardinage, en réparation ou dans la gestion des ressources. Les initiatives que j'ai étudiées offrent des espaces de transmission, ce qui est essentiel pour inclure plus largement la population.

Enfin, il ne faut pas sous-estimer le manque de reconnaissance de ces initiatives. Elles sont souvent perçues, par les institutions ou même parfois au sein du quartier, comme des réponses à des contraintes économiques, alors qu'elles relèvent aussi d'une démarche écologiste. La récupération d'objets, par exemple, peut être vue comme un acte lié à la pauvreté, alors qu'elle peut aussi s'inscrire dans une volonté de réduire les déchets et de promouvoir une autre forme de consommation.

Pourquoi l'écologie est-elle encore considérée comme une préoccupation réservée aux classes aisées ?

C'est une des contradictions qui m'a poussée à creuser ce sujet. Le discours dominant tend à associer les classes populaires à une indifférence, voire à une hostilité vis-à-vis de l'écologie, alors que mes observations montraient exactement l'inverse.

Dans ma thèse, j'ai tenté de comprendre pourquoi ce décalage persiste. Je parle d'une « grille de lecture de l'indifférence », qui repose sur deux biais principaux. Le premier est la fameuse pyramide des besoins de Maslow, selon laquelle il faut satisfaire des besoins « primaires » comme se nourrir ou se loger avant de s'intéresser à la politique, et *a fortiori* à l'écologie. C'est une fausse représentation, car les besoins essentiels sont toujours socialement et culturellement construits.

Le second biais concerne la manière dont l'écologie est présentée dans le discours public : elle est souvent perçue comme un domaine scientifique ou technocratique, tournée vers la « fin du monde » et non vers la « fin du mois ». Mes recherches montrent que l'écologie s'incarne dans des besoins quotidiens. Des questions comme l'alimentation ou le logement sont éminemment écologiques, même si elles ne sont pas nommées comme telles.

Comment le mouvement écologiste traditionnel pourrait-il mieux soutenir cette « écologie ordinaire » ?

Le premier pas, et sans doute le plus important, serait de reconnaître la valeur des initiatives qui existent déjà dans ces quartiers. L'écologie ordinaire n'est pas une forme d'écologie mineure ou secondaire ; elle constitue une réponse adaptée aux réalités locales et a un potentiel de mobilisation fort. Elle permet aussi

de toucher des publics qui sont souvent exclus des discours écologistes classiques. Il est donc intéressant de partir d'elles, les soutenir sans les déposséder en leur apportant des ressources, qu'elles soient économiques, logistiques ou médiatiques.

Il faut également réfléchir aux conditions d'accès à l'écologie. Cela implique de travailler sur l'accessibilité économique, bien sûr, mais aussi symbolique. Il est essentiel que les lieux et projets ne soient pas perçus comme extérieurs, mais bien comme des outils à disposition de la communauté, qui peuvent s'ancrer dans les pratiques du quotidien.

Les initiatives qui fonctionnent le mieux sont celles qui tissent des liens avec les acteurs locaux et valorisent les savoir-faire des habitants. Elles permettent de redonner aux citoyens un pouvoir d'action sur leur environnement et de renforcer le sentiment d'appartenance au quartier. C'est là que réside, selon moi, l'un des plus grands potentiels de cette écologie ordinaire.



Quartiers populaires : « On est les oubliés des discours sur le changement climatique »

Alexandre-Reza KOKABI
30 octobre 2024 (Reporterre)

Ces jeunes des quartiers populaires ne se sentent pas représentés par le mouvement climat



Mille jeunes des quartiers populaires témoignent dans le rapport « (In)justice climatique » de l'association Ghatt'up. Le constat : un manque de représentation et le besoin de placer l'antiracisme au cœur de la lutte écologique.

Paris, reportage

« *Durant mon enfance, on ne parlait pas d'écologie à la maison : il y avait une barrière, on associait ce sujet à un truc bobo, aux personnes blanches. J'avais l'impression que c'était un sujet qui ne me concernait pas. Alors que si !* » Dia, étudiante infirmière de 19 ans, a gentiment répondu à nos questions à la Gaîté lyrique, à Paris.

Cette jeune femme noire a fait le déplacement depuis Châtillon (Hauts-de-Seine), le 15 octobre, pour assister à la présentation du rapport « (In)justice climatique », dans lequel elle a témoigné. Mille jeunes venant de quartiers populaires et des outre-mer ont pris la parole dans cette étude [1] menée pendant deux ans par l'association Ghatt'up, qui œuvre en faveur de la justice sociale pour les jeunes des quartiers populaires.



Inès Seddiki, cofondatrice de Ghatt'Up, a souligné le besoin d'« outiller la jeunesse des quartiers populaires » . © NnoMan Cadoret / Reporterre

Racisme environnemental, articulation insuffisante entre les urgences sociales, économiques et écologiques, inégalités d'accès à l'engagement... Ce travail préfacé par l'experte du Giec [2] Yamina Saheb dresse le

constat d'une écologie « *plutôt exclusive qu'inclusive* » et d'une injustice climatique se trouvant « *à la croisée des inégalités* » : sociales, économiques, raciales.

« *Ce rapport a deux objectifs. D'abord, outiller la jeunesse des quartiers populaires, leur rendre la parole et ainsi créer chez eux du pouvoir d'agir : il s'agit de leur faire comprendre qu'ils ont besoin de l'écologie, et que l'écologie a besoin d'eux. Deuxièmement, nous souhaitons que l'écosystème climat en prenne connaissance et permette aux jeunes des quartiers populaires de prendre part à ce combat* », a déclaré lors de la soirée Inès Seddiki, cofondatrice de la structure.

Se former à l'antiracisme politique

Une donnée dévoilée dans « (In)justice climatique » est en effet frappante. 70 % des jeunes interrogés ne se sentent pas représentés par le mouvement écologiste... alors même qu'en tant qu'habitants des quartiers populaires, pour beaucoup touchés par des discriminations racistes, ils et elles sont les premières victimes de la crise climatique induite par les politiques néolibérales (exposition aux particules fines, manque d'espaces verts, difficultés à accéder à une alimentation saine...).

Dalila, jeune femme originaire de Montmagny (Val-d'Oise), elle aussi présente à la Gaîté lyrique, ne nous a pas dit le contraire : « *Il faut que les associations soient plus inclusives : être mieux représentés serait une aubaine dans le sens où cela permettrait de ne plus se sentir exclus, d'avoir une voix, un chemin à suivre, pour ensuite se sentir légitime à s'investir soi-même.* »



Yamina Saheb, experte du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, a préfacé le rapport.
© NnoMan Cadoret / Reporterre

Sarah-Maria Hammou, responsable du projet (In)justice climatique chez Ghatt'up et autrice du rapport, a ainsi estimé qu'il était essentiel « *que les institutions et les associations déconstruisent leurs biais, se forment à l'antiracisme politique et s'ouvrent à des perspectives plus larges* ». « *Il faut qu'elles intègrent des acteurs locaux dans les instances décisionnelles et aux postes importants. Sinon, aucun vrai changement ne pourra être opéré* », a-t-elle ajouté, rappelant par ailleurs comment « *l'écologie du quotidien* » – faire de la récup', ne pas gaspiller la nourriture... – est « *déjà très ancrée dans les modes de vie* » des jeunes des quartiers populaires.

Héritages et pratiques écologiques

« *Notre rapport montre que nombre d'entre eux sont les héritiers d'une formidable chaîne de transmission écologique, faisant d'eux, parfois même sans le savoir, des écologistes involontaires. Quand leurs parents disent vouloir retourner au pays, c'est bien plus qu'une simple nostalgie mais un lien profond avec la nature et la terre.* » Ainsi, selon Ghatt'up, ces « *héritages et pratiques écologiques, souvent négligés, sont en fait des atouts puissants pour encourager l'engagement mais aussi repenser l'écologie* ».



Diangou Traoré, responsable associative à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) et contributrice au rapport de Ghet't'up. © NnoMan Cadoret / Reporterre

D'autant que les deux préoccupations principales des jeunes des quartiers populaires, à savoir le pouvoir d'achat et l'accès à la santé (loin devant le changement climatique, qui arrive en huitième position), s'inscrivent *in fine*, et ce sans forcément que ce soit conscientisé comme tel, dans le combat pour une écologie populaire.

Le rapport propose d'autres pistes : création d'un groupe de travail dédié à la justice climatique à l'Assemblée nationale, renforcement des services publics, « multiplication des espaces de dialogue »... Autant de moyens permettant de « créer des ponts durables », condition *sine qua non* à l'émergence d'une écologie qui serait vraiment à destination de toutes et tous.

Notes

[1] Entre 2021 et 2023, Ghet't'up a rencontré physiquement et s'est entretenue avec une trentaine d'experts et plus de 70 jeunes âgés de 15 à 30 ans issus ou vivant dans un quartier populaire ; en outre, en mai 2024, 1 000 jeunes ont été interrogés à l'occasion d'une enquête statistique Ipsos/Ghet't'up.

[2] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Amélie QUENTEL et NnoMan CADORET (photographies)
16 octobre 2024 (Reporterre)



Humour de Siné mensuel

Accros aux écrans ?

4 actions simples pour lutter contre l'addiction !



Chères amies, chers amis,

Près de 25 000 personnes ont participé à l'autodiagnostic « Accros aux écrans ? », dont il ressort une utilisation fréquente et une dépendance marquée au téléphone :

- Plus de la moitié des participants indiquent être « assez dépendants » de leur smartphone.
- 44 % l'utilisent le matin juste après le réveil et 35 % le soir avant de s'endormir.
- Un tiers des répondants reconnaissent utiliser leur mobile entre 2 et 4 heures par jour et 7 % d'entre eux entre 4 et 6 heures !
- Enfin, 31 % affirment n'avoir jamais passé une journée sans portable.

Un sondage IFOP commandé par Agir pour l'environnement confirme les résultats de l'autodiagnostic : 60 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans utilisent leur mobile la nuit entre deux phases de sommeil. À des degrés divers, nous sommes toutes et tous attiré.e.s par cette prothèse ensorcelante.

Alors que l'Organisation mondiale de la santé vient de publier un rapport reconnaissant que 11 % des adolescents ont un usage « problématique » des réseaux sociaux et 32 % les utilisent de manière intense, il est grand temps d'adopter des mesures protectrices :

1. En premier lieu, nous vous invitons à adopter *la règle des 4 « pas »* : pas d'écran dans la chambre, pas d'écran pendant les repas, pas d'écran le matin au réveil et pas d'écran le soir une à deux heures avant de se coucher. Il est essentiel de transformer la chambre en un sanctuaire exempt de mobile, en instaurant notamment un « couvre-feu » numérique.
2. Pour les enfants scolarisés au collège et, a fortiori, dans le primaire, l'utilisation du mobile est interdite dans les enceintes scolaires. Sa possession est donc inutile et peut induire une inattention ainsi qu'une hyperactivité due à une stimulation excessive des réseaux sociaux.

Ensemble, nous pouvons agir afin de limiter l'omniprésence et l'influence du téléphone.

La cellule Demeter réhabilitée par le Conseil d'État



Les missions de la cellule Déméter ne sont pas illégales : c'est le Conseil d'État qui l'a affirmé, le jeudi 7 novembre dernier. Créée en 2019 au sein de la gendarmerie nationale, sur une suggestion de la FNSEA, cette cellule doit « assurer la sécurité des agriculteurs » et « évaluer les risques d'atteinte imputables aux mouvances animalistes, antisépécistes et environnementalistes (...) ».

Dans les faits, dénoncent plusieurs associations, il s'agit de surveiller et intimider celles et ceux qui questionnent ou critiquent le système agro-industriel. Saisi par l'association L214, le tribunal administratif de Paris a reconnu l'illégalité des missions de prévention et de suivi des actions de nature idéologique de la cellule Demeter et a enjoint au ministre de l'intérieur d'y mettre fin. Mais l'État a fait appel et l'affaire a atterri devant le Conseil d'État qui a donc décidé qu'il n'y avait pas de problème avec la cellule Déméter.

Les associations L214, Pollinis et Générations futures se disent très inquiètes : « *Les attaques se multiplient contre les lanceurs d'alertes et les associations qui dénoncent les dérives de l'agriculture intensive. L'État, avec cette cellule de renseignement téléguidée par la FNSEA, se met au service de ce modèle agricole délétère. Il choisit de surveiller et réprimer plutôt que de favoriser la transition vers un modèle agricole plus vertueux pour les animaux, la santé humaine, l'environnement et la souveraineté alimentaire.* »

BASTA !

photo : © Guy Pichard

Canada, La réponse des autorités face aux militants qui ont grimpé sur le pont Jacques-Cartier est préoccupante



La réaction des autorités du Québec aux actes non-violents commis par trois militants pour la *justice climatique*, le 22 octobre à Montréal, soulève des inquiétudes quant au respect de leurs droits à la *liberté d'expression* et de rassemblement pacifique.

Selon les groupes Last Generation Canada et le collectif Antigone, la manifestation des militants climatiques visait à dénoncer l'inaction du gouvernement canadien face aux changements climatiques et à exiger la fin de l'extraction des combustibles fossiles.

Les deux militants qui ont grimpé sur le pont ont été inculpés de méfait et d'obstruction à la justice et ont été placés en détention provisoire. L'un a été libéré quelques jours plus tard sous caution et le second est toujours détenu. La Couronne s'est opposée à leur libération pour « des raisons de sécurité et pour maintenir la confiance du public dans le système judiciaire ». L'agente de liaison qui était restée au sol a été accusée de méfait et a également été libérée sous caution.

La désobéissance civile implique l'utilisation d'une variété de tactiques visant à induire un changement, incluant souvent une transgression délibérée de la loi. « Même si ces actes enfreignent les lois d'un pays, » explique France-Isabelle Langlois, directrice générale d'Amnistie Internationale Canada francophone, « ils sont protégés par les droits à la liberté d'expression, de conscience et de rassemblement pacifique. » Les États doivent tenir compte du motif de conscience qui motive ces actes, ainsi que du fait que les militant e s exercent pacifiquement leurs droits humains.

« Toute restriction ou sanction en réponse à des actions protégées par ces droits doit être établie par la loi et être nécessaire et proportionnelle à l'atteinte d'un objectif légitime, tel que la protection des droits d'autrui. Ces militants ne devraient pas faire l'objet de charges trop lourdes et les raisons qui ont motivé leurs actes devraient être prises en compte par les autorités. », ajoute Mme Langlois.

Il leur est interdit de s'adresser aux médias et de publier des messages sur les réseaux sociaux

Amnesty International s'inquiète des conditions de détention des militants. D'après les informations dont elle dispose, les deux militants n'ont pas reçu de vêtements de rechange, n'ont eu qu'un accès limité à l'eau potable et n'ont pas pu quitter leur cellule pendant plusieurs jours pendant leur détention.

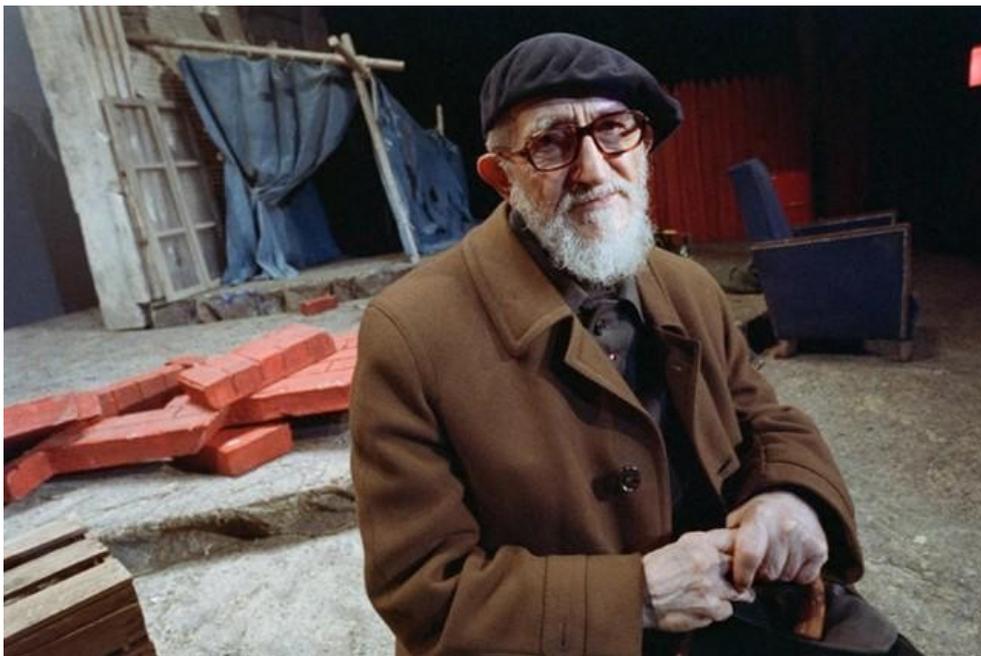
Amnesty International est aussi préoccupée par le recours à la détention provisoire dans ce cas, car elle ne semble pas être motivée par un risque de fuite ou d'interférence avec l'enquête qui n'aurait pas pu être résolu par une mesure moins intrusive.

Les conditions imposées à l'agente de liaison et au militant qui ont été libérés sous caution semblent aussi exagérées. Il leur est interdit de s'adresser aux médias et de publier des messages sur les réseaux sociaux, conditions qui sont en contradiction directe avec l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont le Canada est partie.

Amnesty International est solidaire de toutes les personnes qui attirent pacifiquement l'attention sur l'urgence climatique. Si les autorités veulent vraiment s'attaquer à la crise climatique, elles doivent reconnaître, protéger et faciliter le rôle important joué par les militant·e·s des droits humains et environnementaux, qui exigent des mesures urgentes et vigoureuses pour que nous puissions tous vivre dans un environnement sain.

AMNESTY INTERNATIONAL

Abbé Pierre : quelles sont les vraies raisons de la fin d'un mythe ?



L'abbé Pierre, prêtre catholique français, pose au théâtre Eldorado, le 13 décembre 1988, alors qu'il présente sa deuxième pièce « Permis de Vivre ». © Gilles Leimdorfer / AFP

Suite aux nombreuses accusations de viols et d'agressions sexuelles faites publiquement, ces dernières semaines, contre le fondateur d'« Emmaüs », des écoles, des parcs, des rues et autres vont sans doute changer de nom.

En matière pénale, et tel serait le cas en l'espèce, la présomption d'innocence ne peut pas bénéficier à une personne décédée. Pourquoi ? Parce que pour pouvoir bénéficier de ce principe, il faut être visé par une procédure pénale. *Or, en droit pénal français, une procédure pénale ne peut pas être diligentée contre une personne décédée.* J'imagine que c'est parce qu'ils sont pleinement conscients de cette subtilité juridique que les médias ont unanimement déclaré feu-l'Abbé Pierre coupable d'absolument tous les crimes et délits dont il est accusé aujourd'hui.

Pour la plupart, les plaignants invoquent un préjudice très lourd, et hélas impossible à réparer autrement qu'en pécuniaire. En effet, malgré la présomption de culpabilité qui lui est appliquée, décédé qu'il est le 22 janvier 2007, il ne peut pas être condamné à faire de la prison, ni à des T.I.G. (travaux d'intérêt général). Et, il ne peut pas non plus se défendre de ces accusations proférées « à titre posthume ».

Toutefois, et nonobstant, donc, la mort du principal intéressé, la justice s'est saisie de l'affaire. Pourquoi ? Parce que, tant au sein des victimes que parmi les personnes qui y sont étrangères, *nombreux sont ceux qui s'interrogent de savoir comment l'Abbé Pierre aurait pu agir de la sorte*, à la fois impunément et aussi longtemps. Et ceci, paraît-il, avec en sus d'imposer aux hommes et femmes (autres que ses complices et ses coauteurs) qui avaient connaissance de ses agissements impardonnables, de garder le silence. Un silence « religieux », dirais-je, puisque, jusqu'à ce jour, aucun d'eux ne l'a brisé.

En effet, à ce jour, *ces accusations n'ont été confirmées par aucune des personnes, encore vivantes, qui étaient au plus proche du désormais ex-saint homme, au moment des faits qui lui sont imputés.* Ni par une

de ces personnes, avant qu'elle-même ne décédât. Et, outre que, s'ils sont avérés, ces faits lui auraient valu le déshonneur d'un procès, passer par la case prison et tout ce qui va avec, si à l'Abbé Pierre ne les a jamais avoués, serait-ce parce que, justement, ils sont invouables ? J'entends par là par une personne portée par les médias, l'éducation nationale et le cinéma, tellement haut dans l'estime du peuple français, qu'il a été érigé au rang d'institution.

Puisqu'il s'agit quand même de crimes et de délits extrêmement graves.

Mais, sont-ce là les véritables raisons qui incitent les médias à procéder à ce lynchage en règles ? N'est-il pas possible que la raison principale de sa destitution soit autre, en réalité.

Violer le devoir numéro 1 de la Charte de Munich (« *Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité.* »), bible du journaliste, étant le manquement le plus grave qu'il peut commettre, je dois prendre ici le risque de porter à votre connaissance les éléments d'information ci-dessous. Les vérifications effectuées me permettent d'affirmer, qu'ils tendent à ce que cela soit effectif. Je vous livre ces éléments d'information que m'a fait parvenir, un enquêteur chevronné dont l'identité est protégée par le secret des sources qui est également un devoir sacré du journaliste.

La démolition en cours du mythe de l'Abbé Pierre interroge probablement ceux qui, des décennies durant, l'ont « porté aux nues », le tenant pour un saint homme, paré de toutes les vertus évangéliques. Une sorte de Saint-Vincent de Paul du XX^e siècle. Alors pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles Henri Pierre Grouès, dit « l'Abbé Pierre », est aujourd'hui couvert d'opprobre, honni, lui dont *l'establishment* avait fait, et à plusieurs reprises, la personnalité préférée des Français, il convient de rappeler l'accident de parcours majeur de l'abbé, icône de la République : à l'hiver de sa vie, il avait osé défendre son vieil ami Roger Garaudy. Ancien membre du parti communiste, écrivain, philosophe de son état, il était la référence du négationnisme dans les années 90 et condamné pour cela. Il contestait en particulier l'importance de la Shoah (en nombre de morts).

À l'époque, ce dernier était pris dans la tourmente judiciaire et médiatique pour avoir écrit un livre, sulfureux, prêt à enflammer les esprits et mettre le feu aux poudres : « *Les mythes fondateurs de la politique israélienne.* » À côté, la grenade dégoupillée lancée par Emmanuel Macron en juin ressemble à un pétard mouillé.

Comme si le titre en lui-même ne suffisait pas déjà à ce qu'il reçût la foudre, Roger Garaudy dénonçait expressément, dans ce livre, ce qu'il appelait « *le lobby sioniste international* » (sic).

Oui. En défendant Roger Garaudy, *l'Abbé Pierre* a commis ce que ceux qui lui en veulent à mort aujourd'hui encore pour cela, considèrent comme *un crime de lèse-majesté*. Sommé de s'excuser, l'Abbé Pierre a d'abord refusé de se soumettre. Mais malgré un entêtement proverbial pour lequel, en l'occurrence, on ne peut que le féliciter (2), l'Abbé Pierre *avait fini par présenter des excuses*. Toutefois, cette prosternation n'a pas empêché, qu'ensuite, et jusqu'à sa mort, il connût les affres de la disgrâce médiatique.

Pardi !

Mais pour faire acte de rétaliation au degré éminemment haut, qu'ils estiment nécessaires à ce que l'auteur de ce crime de lèse-majesté l'ait suffisamment expié, « les zélotes » (1) du système, disait-il (comprenez « ceux qui contrôlent la pensée républicaine »), ont dû attendre patiemment le moment opportun pour écorner à jamais l'image encore immaculée du « saint homme » : sa mort.

Et, ce sont les turpitudes sexuelles d'Henri Pierre Grouès, alias « l'Abbé Pierre », qui leur ont permis de faire en quelque sorte coup double, à savoir en salissant l'église à travers l'une de ses figures françaises les plus emblématiques. Tandis que sont jetés en pâture, les très nombreux écarts du prêtre attestant de sa mâle perversité, certains autres aspects de la vie d'Henri Pierre Grouès, restent, eux, en revanche soigneusement occultés.

Qui, en septembre 2024, a encore connaissance de ses agissements, lors de la période d'épuration qui a suivi la prétendue libération de notre pays par les alliés ? Henri Pierre Grouès n'avait-il pas été qualifié de « Torquemada de la Résistance », pour avoir sévi impitoyablement dans ces tribunaux d'exception, qui « s'occupaient » à tour de bras du cas des Français du camp vaincu ?

Qui peut comprendre comment, censé être un homme d'Église, et devenu député de Meurthe-et-Moselle, il aurait pu être à ce point dénué de tout esprit miséricordieux. En 1946, il a rejeté avec virulence « l'amendement Houcke », cette *loi de pardon étendant l'amnistie* aux mineurs engagés dans la Collaboration ?

Et, de nos jours, qui sait quelles furent les véritables motivations du « fait d'armes » de celui qui, entre temps, était devenu « l'Abbé Pierre » : son fameux « Appel du 1er février 1954 » sur les ondes de Radio Luxembourg, la seule chaîne de radio privée de l'époque ? Une série de drames l'ayant conduit à faire cet appel.

Sous couvert de charité chrétienne, Henri Pierre Grouès aurait-il pu *servir de « commercial » au puissant lobby du bâtiment*. « Provocateur à bâtir » tel qu'il est décrit sur son site sans que l'on sache qui lui a donné ce conseil « *Si vous voulez peser sur le logement, il faut créer votre Société Hlm.* » La SA hlm sera créée dès janvier 1954. Tout cela dans une quête avide de terrains, pour que les Français déracinés, arrachés à la terre sacrée lors du grand exode rural, fussent logés dans ces immeubles hideux et construits à la hâte. Ces gigantesques cages à lapins, qui accueilleront ensuite des myriades de travailleurs immigrés, dans des conditions de promiscuité et sanitaires fort contestables. Beaucoup de ces immeubles subsistent encore aujourd'hui, même si des opérations de démolition ont laissé place à de nouvelles constructions (sociales). Serait-il envisageable que le proclamé « défenseur des pauvres », servit en réalité les intérêts des riches en instrumentalisant la charité chrétienne ? Ceux-là mêmes qui ont enfermé par millions, dans ces HLM ultra-bas de gamme, les travailleurs sur le dos desquels ils se sont goinfrés à milliards. Comme l'analyse Marie-Jo Thiel, professeur émérite d'éthique philosophique et de théologique, « son statut d'icône l'a protégé et renforcé son emprise » (tribune publiée dans La Croix).

Martin Hirsch (3), ancien président de la communauté d'Emmaüs en 1995, œuvra alors à la prise de distance d'Emmaüs vis-à-vis des comportements de son fondateur. Pourquoi a-t-il attendu juillet 2024 pour révéler, dans une tribune pour La Croix, que certains membres de la communauté lui auraient fait part d'un secret sur l'Abbé Pierre ? « *En 1957, peu après l'appel de 1954 qui fit de lui une légende vivante, ses proches l'avaient envoyé dans une clinique en Suisse, à l'isolement, parce que son comportement avec les femmes posait problème. <...> Et d'ores et déjà, on considérait que l'une des missions d'Emmaüs était de se protéger et de protéger son fondateur contre lui-même et contre sa maladie.* » En 2015, Fakir écrivait bien dans un article « *Martin Hirsch la charité à visage ENA* » en décrivant « *le triomphe du social business* » (4). Serait-il envisageable que d'autres secrets aient pu être confiés à ce proche du pouvoir, ainsi qu'à d'autres, impliqués dans bien des décisions du « social business », dont il s'abstient de faire part dans sa tribune pour La Croix ?

Mais, bien sûr, de tels faits, aussi ignominieux et scandaleux soient-ils, ne pouvaient pas intéresser les faiseurs d'opinion du système. Ils sont soucieux seulement de châtier un de leurs serviteurs pour son dérapage, et afin de continuer à détourner l'attention, et ainsi embobiner le peuple. Le « social business » serait donc bien protégé. (4)

Voilà. Quelle que soit sa raison principale, ce déchaînement médiatique est là. Terrible.

Après l'hallali, la curée.

Le 6 septembre 2024, la Fondation « *Abbé Pierre* » a annoncé qu'elle a décidé de changer de nom, et qu'elle allait procéder à la fermeture définitive du lieu de mémoire dédié à l'Abbé Pierre à Esteville (Seine-Maritime), village où il est enterré.

Xavier AZALBERT, France-Soir
Publié le 23 septembre 2024

1) Les Zélotes sont les membres d'un mouvement politico-religieux juif du Ier siècle. Les Zélotes incitent le peuple de la province de Judée à se rebeller contre l'Empire romain et l'expulser par la force des armes. Ils ont joué un rôle de tout premier plan pendant la Grande révolte juive (66-73) qui a abouti à la destruction du Temple de Jérusalem.

2) Car cet entêtement proverbial était attaché là, à une fidélité en amitié qui était chère à son cœur, plus encore que les enfants quasiment éponymes (à un « h » près : de « chœur »), qui l'accusent céans d'avoir prouvé que, les concernant, les voies du Seigneur ne sont pas si « impénétrables » qu'on le dit, à savoir lorsque de zélés serviteurs à lui, confondent « office » et « aux fesses. »

3) Martin Hirsch est d'origine juive, mais ses parents l'ont fait baptiser protestant (« Je me suis totalement reconnu dans *Le Juif imaginaire*, d'Alain Finkielkraut »). Connu pour ses déplacements en hélicoptère et ne refusant aucune dépense chez Emmaüs, il entra par la suite en politique en devenant un des « Kouchner boys » (au secrétariat d'État à la santé et l'action sociale, et à l'AFSSA qui deviendra l'ANSM), puis prendra la direction de l'AP-HP (hôpitaux de Paris).

4) Comme par exemple des détournements de fonds à ce point courant, qu'en interne, on n'hésitait pas à qualifier cette pratique de « *système institutionnalisé.* » Pour certains, cette pratique demeure avec des modes opératoires différents : par exemple, les conditions d'attribution de certains marchés ou de logements sociaux. Un observateur spécialiste des logements sociaux questionne aussi « *le coût de construction de ces logements qui encore aujourd'hui lui paraît excessif, mal encadré et propice à d'éventuelles malversations.* »

La Belgique punit et menace les militants en faveur des droits palestiniens



Les déclarations conventionnelles de la Belgique sont contredites par la façon dont les autorités du pays cherchent à punir les citoyens ordinaires qui s'expriment en vue de défendre les droits palestiniens.

Le port d'Anvers jouit d'une réputation discutable.

C'est en inspectant une cargaison dans le port flamand que le commis à l'expédition E.D. Morel avait fait une découverte importante. D'importantes quantités de caoutchouc et d'ivoire y transitaient en provenance du Congo et « les autochtones ne recevaient rien ou vraiment pas grand-chose » en retour.

Ce commerce illicite était au cœur du pillage auquel la Belgique se livrait dans sa colonie. Au moins 10 millions de vies furent sacrifiées entre 1885 et 1908 – à l'époque où Léopold II traitait le Congo comme sa propriété personnelle – et au cours de la décennie suivante.

En ce 21e siècle, Anvers se montre toujours aussi accueillant envers les maraudeurs et les oppresseurs.

Selon la presse belge, la firme israélienne Zim a fait transiter 246 tonnes de munitions par Anvers entre novembre 2022 et novembre 2023.

Cette révélation a incité de nombreuses personnes à protester contre le rôle d'Anvers dans l'accommodement des crimes d'Israël à l'égard des Palestiniens.

Pour avoir osé s'exprimer, certains des protestataires se sont retrouvés bel et bien *menacés de poursuites pénales*.

Une femme qui a publié sur internet *des commentaires à propos de Zim* a reçu récemment une convocation de la police à des fins d'interrogatoire. La femme avait encouragé les gens à visiter le port d'Anvers et, selon ses propres termes, à y « *perturber les activités quotidiennes* ».

La femme a qualifié la convocation de « *tactique d'intimidation* ».

« *Ils tentent de nous effrayer* », m'a-t-elle dit. « *Mais ils ne peuvent pas arrêter tout le monde.* »

La lettre que la dame a reçue disait qu'elle faisait l'objet d'une enquête de « *catégorie trois* ». Ces enquêtes concernent *un délit supposé, pour lequel une peine de prison peut être imposée*.

En février, des militants avaient soulevé des objections contre les activités de Zim *en interrompant une session du parlement flamand*.

Une personne qui y avait participé a récemment reçu une amende de la police de quelque 150 euros. D'autres ont reçu des *avertissements*.

Le fait d'imposer des amendes aux gens qui protestent est particulièrement troublant étant donné que les autorités belges ont été jugées déficientes sur le plan du contrôle des marchandises qui transitaient par le pays.

Hans Lammerant, de l'organisation *Vredesactie (Action pour la paix)* a longtemps surveillé l'utilisation des ports et aéroports belges.

Alors que la politique officielle consiste à ne pas autoriser le transit d'armes censées être utilisées par Israël, « *le contrôle de ce transit reste défectueux* », a déclaré Lammerant par courriel. Des contrôles sont effectués par des militants se servant de requêtes au nom de la liberté d'information et, dans certains cas, par des enquêteurs officiels, a ajouté Lammerant, et « *non par l'administration proprement dite du contrôle des exportations ni par la douane* ».

Recours excessif à la force

Les manifestants qui ont défilé dans les rues des villes belges ont affronté la *violence policière*, depuis que l'actuel génocide a débuté à Gaza.

Nombre d'arrestations ont eu lieu à Bruxelles en juillet. Une vidéo filmée sur les lieux montre que les personnes emmenées en détention avaient brandi des drapeaux palestiniens ou s'étaient trouvées derrière d'autres personnes agitant des drapeaux, et que la police avait recouru à une violence excessive en procédant aux arrestations.

Précédemment, dans la partie francophone de l'*Université libre de Bruxelles*, la police avait expulsé des étudiants d'un campement qu'ils avaient organisé en solidarité avec les Palestiniens soumis à un génocide.

La Belgique a tenté de donner l'impression qu'elle se dressait contre Israël.

En avril, quand Israël a tué un Palestinien qui travaillait pour une agence humanitaire belge, le gouvernement de Bruxelles a émis ce qui, sur papier, ressemblait à une condamnation énergique.

Quelques mois plus tôt, Israël avait détruit le bureau à Gaza de la même ONG belge. Le gouvernement belge avait aussitôt sommé l'ambassadrice d'Israël de s'expliquer sur les raisons de cet incident.

Ces toutes dernières semaines, la Belgique a fait savoir qu'elle était favorable à une proposition de sanctions par l'Union européenne contre *Itamar Ben-Gvir et Bezalel Smotrich*, les deux ministres les plus extrémistes de la coalition au pouvoir en Israël.

En novembre dernier, la Belgique s'est attiré les louanges de Human Rights Watch pour sa position prétendument de principe à propos de Gaza.

Ces louanges n'étaient absolument pas méritées.

Les déclarations conventionnelles de la Belgique sont contredites par la façon dont les autorités du pays cherchent à punir les citoyens ordinaires qui s'expriment en vue de défendre les droits palestiniens.

David CRONIN
16 septembre 2024

Source: The Electronic Intifada

Traduction : Jean-Marie Flémal, Charleroi pour la Palestine

Les opinions exprimées dans les articles publiés sur le site d'Investig'Action n'engagent que le ou les auteurs. Les articles publiés par Investig'Action et dont la source indiquée est « Investig'Action » peuvent être reproduits en mentionnant la source avec un lien hypertexte renvoyant vers le site original. Attention toutefois, les photos ne portant pas la mention CC (creative commons) ne sont pas libres de droit.

Haaretz appelle à sanctionner Israël

Ce qu'aucun dirigeants de médias occidentaux n'a le courage de faire, le directeur du quotidien israélien *Haaretz*, l'a fait. Le 1^{er} novembre, à Londres, Amos Schocken a demandé des sanctions internationales contre son pays en vue d'établir un État palestinien. Une prise de position historique et courageuse qui confirme, indirectement, la dérive meurtrière des médias israélo-embarqués, complices depuis plus d'un an d'un génocide en Palestine (Investigaction).



Amos Schocken. Le directeur de publication du journal israélien Haaretz, Amos Schocken, a demandé, lors d'une conférence à Londres, des sanctions contre Israël, pour faire cesser le génocide et créer un État palestinien.

Autant dire que les représailles n'ont pas tardé : dix ministères israéliens (Finances, Justice, Intégration, Bien-être, Intérieur, Économie, Transports, Éducation et Travail) ont temporairement suspendu toutes les publications et communications avec le journal Haaretz.

De même, une partie de la rédaction du quotidien s'est désolidarisée de son directeur en publiant, le 4 novembre, un éditorial réfutant son choix sémantique du terme « *combattants de la liberté (freedom fighters)* » pour désigner la résistance palestinienne à la colonisation israélienne.

Mais ils ne peuvent rien faire contre le fait qu'un nombre croissant d'intellectuels israéliens pensent la même chose que le courageux Amos Schocken.

INVESTIGATION.NET
05 novembre 2024

<https://fr.sott.net/article/44090-Haaretz-appelle-a-sanctionner-Israel>

Israël commet un génocide contre la population palestinienne à Gaza



Les recherches ont permis de rassembler suffisamment d'éléments pour conclure *qu'Israël* a commis et continue de commettre un *génocide* contre les *Palestiniens et Palestiniennes dans la bande de Gaza* occupée.

Israël a commis et continue de commettre des actes interdits par la Convention sur le génocide

Le rapport, intitulé « *On a l'impression d'être des sous-humains* ». *Le génocide des Palestiniens et Palestiniennes commis par Israël à Gaza* (une synthèse est disponible en français), établit que, dans le cadre de l'offensive militaire qu'il a lancée à la suite des attaques meurtrières du Hamas dans le sud de son territoire le 7 octobre 2023, Israël a fait impudemment subir aux Palestiniens et Palestiniennes de Gaza un déchaînement de violence et de destruction permanent, en toute impunité.

« Le rapport d'Amnesty International montre qu'Israël a commis des actes interdits par la Convention sur le génocide, dans l'intention spécifique de détruire la population palestinienne de Gaza. Ce pays s'est notamment rendu coupable de meurtres, d'atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale des personnes, et de soumission délibérée des Palestiniens et Palestiniennes de Gaza à des conditions de vie destinées à entraîner leur destruction physique. Mois après mois, Israël a traité la population palestinienne de Gaza comme un groupe sous-humain ne méritant pas le respect de ses droits fondamentaux ni de sa dignité, et a démontré son intention de la détruire physiquement », a déclaré Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International.

« Nos conclusions accablantes doivent sonner comme un signal d'alarme pour la communauté internationale : il s'agit d'un génocide, qui doit cesser immédiatement.

« Les États qui continuent à l'heure actuelle de transférer des armes à Israël doivent savoir qu'ils violent leur obligation d'empêcher le crime de génocide et qu'ils risquent de devenir complices de ce crime. Tous les États ayant une influence sur Israël, en particulier les principaux fournisseurs d'armes comme les États-Unis et l'Allemagne, mais aussi certains autres États membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni et d'autres pays, doivent agir sans délai pour mettre immédiatement un terme aux atrocités commises par Israël contre les Palestiniens et Palestiniennes de Gaza. »

Ces deux derniers mois, la crise est devenue particulièrement dramatique dans le nord de la bande de Gaza, où la population assiégée est confrontée à la famine, au déplacement et à l'anéantissement sur fond de bombardements incessants et de restrictions asphyxiantes de l'aide humanitaire vitale.

« Nos recherches révèlent que, pendant des mois, Israël a persisté à commettre des actes génocidaires, en ayant pleinement conscience des préjudices irréparables qu'il infligeait aux Palestiniens et Palestiniennes de Gaza. Il a continué de le faire malgré les innombrables alertes sur la situation humanitaire catastrophique et en dépit des décisions juridiquement contraignantes de la Cour internationale de justice (CIJ) lui ordonnant de prendre des mesures immédiates pour permettre la livraison d'aide humanitaire à la population civile de Gaza », a déclaré Agnès Callamard.

« Ce que vise Israël est la destruction physique des Palestiniens et Palestiniennes de Gaza, que ce soit parallèlement à son objectif militaire d'élimination du Hamas ou comme moyen d'y parvenir »

« Israël a affirmé à maintes reprises que ses actions à Gaza étaient légales et pouvaient être justifiées par son objectif militaire d'éradiquer le Hamas, mais l'intention génocidaire peut coexister aux côtés des objectifs militaires et n'a pas besoin d'être sa seule et unique intention. »

Amnesty International a examiné les actes israéliens à Gaza avec soin et dans leur totalité, prenant en compte leur récurrence et leur simultanéité, ainsi que leurs effets immédiats et leurs conséquences cumulées et se renforçant mutuellement. L'organisation a tenu compte de l'ampleur et de la gravité du bilan humain et des destructions au fil du temps. Elle a aussi analysé les déclarations publiques des autorités, ce qui l'a amenée à conclure que les actes interdits avaient souvent été annoncés ou réclamés en premier lieu par des responsables haut placés en charge de l'effort de guerre.

« Compte tenu du contexte préexistant de spoliation, d'apartheid et d'occupation militaire illégale dans lequel ces actes ont été commis, une seule conclusion raisonnable est possible : ce que vise Israël est la destruction physique des Palestiniens de Gaza, que ce soit parallèlement à son objectif militaire d'élimination du Hamas ou comme moyen d'y parvenir », a déclaré Agnès Callamard.

« Les atrocités criminelles commises le 7 octobre 2023 par le Hamas et d'autres groupes armés contre des Israéliens et des victimes d'autres nationalités, telles que les massacres et les prises d'otages, ne sauraient en aucun cas justifier le génocide des Palestiniens et Palestiniennes commis par Israël à Gaza. »

La jurisprudence internationale reconnaît qu'il n'est pas nécessaire que le responsable parvienne à détruire le groupe protégé, en tout ou en partie, pour que le crime de génocide soit établi. Le seul fait de commettre des actes interdits dans l'intention de parvenir à cette destruction est en soi suffisant.

Le rapport d'Amnesty International se penche en détail sur les violations commises par Israël à Gaza durant les neuf mois allant du 7 octobre 2023 à début juillet 2024. L'organisation a interrogé 212 personnes, parmi lesquelles des victimes et des témoins palestiniens, des membres des autorités locales gazaouies et des professionnels de la santé, a mené un travail sur le terrain et a analysé un vaste éventail de preuves visuelles et numériques, dont des images satellite. Elle a aussi examiné les déclarations des autorités gouvernementales et militaires israéliennes et des organes officiels israéliens. Elle a communiqué à maintes reprises ses conclusions aux autorités israéliennes mais, à l'heure de la publication de son rapport, elle n'avait reçu aucune réponse de fond.

Une échelle et une ampleur sans précédent dans la bande de Gaza

Les actions d'Israël après les attaques meurtrières du Hamas du 7 octobre 2023 ont conduit la population de Gaza au bord de l'effondrement. Au 7 octobre 2024, la violente offensive militaire israélienne avait fait plus de 42 000 morts parmi la population palestinienne, dont plus de 13 300 enfants, et plus de 97 000 blessés. Beaucoup ont été touchés par des attaques directes ou menées délibérément sans discrimination, qui ont souvent décimé des familles entières, toutes générations confondues. Cette offensive a provoqué des destructions sans précédent qui, selon les experts, ont atteint un niveau et une vitesse jamais vus dans aucun autre conflit du 21^e siècle, rasant des villes entières et détruisant des infrastructures essentielles, des terres agricoles et des sites culturels et religieux. Elle a rendu inhabitables de vastes zones de la bande de Gaza.

Israël a imposé à Gaza des conditions de vie donnant lieu à un mélange mortel de malnutrition, de famine et de maladies

Mohammed, qui a fui avec sa famille de la ville de Gaza à Rafah en mars 2024 et a été déplacé de nouveau en mai 2024, a décrit leur lutte pour survivre dans des conditions effroyables :

« Ici, à Deir al Balah, c'est comme si c'était la fin du monde. [...] On doit protéger nos enfants des insectes, de la chaleur, et il n'y a pas d'eau propre, pas de toilettes, et pendant ce temps, les bombardements incessants se poursuivent. On a l'impression d'être des sous-humains. »

Israël a imposé à Gaza des conditions de vie donnant lieu à un mélange mortel de malnutrition, de famine et de maladies, et exposé la population palestinienne à une mort lente et calculée. Il a aussi soumis des centaines de Palestiniens de Gaza à la détention au secret, à la torture et à d'autres mauvais traitements.

Pris isolément, certains des actes sur lesquels Amnesty International a enquêté constituent de graves violations du droit international humanitaire ou du droit international relatif aux droits humains. Mais si l'on s'intéresse à la campagne militaire israélienne dans son ensemble et aux effets cumulés des politiques et des actions d'Israël, l'intention génocidaire est la seule conclusion raisonnable.

L'intention de détruire la population palestinienne à Gaza

Afin d'établir, en tant que telle, l'intention spécifique d'Israël de détruire physiquement la population palestinienne à Gaza, Amnesty International a analysé l'ensemble des comportements de ce pays à Gaza, étudié les déclarations déshumanisantes et génocidaires des responsables gouvernementaux et militaires israéliens, en particulier aux plus hauts niveaux, et pris en compte le contexte du système d'apartheid imposé par Is-

raël, de son blocus inhumain de la bande de Gaza et de son occupation militaire illégale du territoire palestinien depuis 57 ans.

Avant de parvenir à sa conclusion, Amnesty International a examiné les déclarations d'Israël affirmant que ses forces armées avaient visé le Hamas et d'autres groupes armés à travers Gaza en toute légalité et que les destructions sans précédent et la privation d'aide humanitaire résultaient de comportements illégaux du Hamas et d'autres groupes armés, comme le positionnement de combattants au sein de la population civile ou le détournement de l'aide humanitaire.

L'organisation a conclu que ces affirmations n'étaient pas crédibles. La présence de combattants du Hamas à proximité ou au sein de zones densément peuplées ne dispense pas Israël de son obligation de prendre toutes les précautions possibles pour épargner les civils et éviter les attaques aveugles ou disproportionnées. Les recherches d'Amnesty International ont montré qu'Israël avait à maintes reprises omis de prendre de telles précautions et avait commis de nombreux crimes de droit international qui ne sauraient être justifiés par les actions du Hamas. Par ailleurs, l'organisation n'a trouvé aucune preuve à l'appui du fait que les restrictions extrêmes et délibérées de l'aide humanitaire vitale imposées par Israël pourraient être expliquées par le détournement de l'aide.

Nombre des actes illégaux constatés par Amnesty International ont été précédés par des déclarations des autorités appelant à leur perpétuation

Dans son analyse, Amnesty International a aussi examiné d'autres arguments comme ceux selon lesquels Israël agissait simplement avec imprudence ou voulait seulement détruire le Hamas, peu importe s'il fallait pour cela détruire les Palestiniens, auquel cas il ferait preuve d'un mépris cynique pour les vies humaines mais pas d'une intention génocidaire.

Cependant, qu'Israël considère la destruction de la population palestinienne comme nécessaire pour détruire le Hamas ou comme une conséquence acceptable de cet objectif, le fait qu'il voie les Palestiniens et Palestiniennes comme une population sacrificable ne méritant aucune considération est en soi une preuve de son intention génocidaire.

Nombre des actes illégaux constatés par Amnesty International ont été précédés par des déclarations des autorités appelant à leur perpétration. L'organisation a examiné 102 déclarations rendues publiques par les autorités gouvernementales et militaires israéliennes ou par d'autres responsables entre le 7 octobre 2023 et le 30 juin 2024 qui déshumanisaient les Palestiniens et Palestiniennes, appelaient à des actes génocidaires ou à d'autres crimes contre cette population ou bien les justifiaient.

Parmi ces déclarations, Amnesty International en a identifié 22 qui avaient été faites par de hauts responsables chargés de gérer l'offensive et qui semblaient demander ou justifier des actes génocidaires, ce qui est une preuve directe de l'intention de commettre un génocide. Les propos en ce sens ont souvent été repris, y compris par des soldats israéliens sur le terrain, comme le montrent des vidéos vérifiées par Amnesty International dans lesquelles on voit des soldats lancer des appels à « anéantir » la bande de Gaza ou à la rendre inhabitable, et célébrer la destruction de maisons, de mosquées, d'écoles et d'universités palestiniennes.

Meurtres et atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale des Palestiniens et Palestiniennes à Gaza

Pour établir l'existence d'actes génocidaires de meurtres et d'atteintes graves à l'intégrité physique et mentale contre la population palestinienne de Gaza, Amnesty International a réexaminé les conclusions des enquêtes qu'elle avait menées sur 15 frappes aériennes survenues entre le 7 octobre 2023 et le 20 avril 2024, qui avaient tué au moins 334 civils, dont 141 enfants, et en avait blessé des centaines d'autres. L'organisation n'a pas trouvé d'éléments prouvant que ces frappes visaient un objectif militaire.

Par exemple, le 20 avril 2024, une frappe aérienne israélienne a détruit la maison de la famille Abdelal dans le quartier d'al Jneinah, dans l'est de Rafah, tuant trois générations de Palestiniens, dont 16 enfants, dans leur sommeil.

Même si les frappes étudiées ne représentent qu'une fraction des attaques aériennes israéliennes, elles mettent en évidence une pratique généralisée d'attaques directes contre la population civile et les biens de caractère civil ou d'attaques délibérément aveugles. Ces attaques ont aussi été menées d'une manière conçue pour faire un grand nombre de morts et de blessés parmi la population civile.

Imposition par l'armée israélienne de conditions de vie destinées à entraîner la destruction physique

Le rapport d'Amnesty International montre qu'Israël a délibérément imposé à la population palestinienne de Gaza des conditions de vie destinées à entraîner, à terme, sa destruction. Ces conditions ont été instaurées par trois pratiques simultanées dont les effets dévastateurs se renforcent perpétuellement les uns les autres : la dégradation et la destruction d'infrastructures vitales et d'autres biens indispensables à la survie de la population civile ; l'utilisation répétée d'ordres d'« évacuation » massive draconiens, arbitraires et trompeurs pour déplacer de force la quasi-totalité de la population de Gaza ; et l'interdiction ou l'obstruc-

tion de l'acheminement de services essentiels, d'aide humanitaire et d'autres produits vitaux vers la bande de Gaza et au sein de celle-ci.

Après le 7 octobre 2023, Israël a imposé un siège total à Gaza, coupant l'approvisionnement en électricité, en eau et en carburant. Durant les neuf mois étudiés pour ce rapport, Israël a maintenu un blocus asphyxiant et illégal, a sévèrement contrôlé l'accès aux sources d'énergie, n'a rien fait pour faciliter un accès humanitaire digne de ce nom au sein de la bande de Gaza, et a empêché l'importation et la livraison de biens vitaux et d'aide humanitaire, en particulier dans les zones situées au nord du Wadi Gaza. Ce faisant, il a exacerbé la crise humanitaire préexistante. Associées aux destructions massives de logements, d'hôpitaux, de systèmes d'adduction d'eau, d'infrastructures sanitaires et de terres agricoles, ainsi qu'aux déplacements forcés de masse, ces mesures ont provoqué des niveaux catastrophiques de famine et entraîné la propagation de maladies à un taux alarmant. Les effets ont été particulièrement terribles pour les jeunes enfants et les femmes enceintes ou allaitantes, et risquent d'avoir des conséquences à long terme sur leur santé.

À maintes reprises, Israël a eu la possibilité d'améliorer la situation humanitaire à Gaza. Or, pendant un an, il a refusé de façon répétée de prendre des mesures qui étaient de toute évidence en son pouvoir, comme l'ouverture de suffisamment de points d'accès à Gaza ou encore la levée des restrictions strictes sur les denrées pouvant entrer dans la bande de Gaza ou de ses mesures d'obstruction de l'acheminement de l'aide humanitaire au sein de ce territoire alors que la situation empirait progressivement.

Elles (les autorités israéliennes) ont agi ainsi en sachant pertinemment que la population palestinienne n'avait aucun endroit sûr où se réfugier dans la bande de Gaza

Avec ses ordres d'« évacuation » à répétition, Israël a déplacé près de 1,9 million de Palestiniens et Palestiniennes, soit 90 % de la population de Gaza, dans des poches de territoire toujours plus réduites et peu sûres, et dans des conditions inhumaines. Certaines personnes ont été déplacées jusqu'à 10 fois. Ces vagues successives de déplacements forcés ont laissé beaucoup de gens sans travail et profondément traumatisés, en particulier du fait que 70 % des habitant·e·s de la bande de Gaza sont des réfugié·e·s ou des descendant·e·s de personnes réfugiées dont les villes et villages ont fait l'objet d'un nettoyage ethnique par Israël pendant la Nakba de 1948.

Bien que les conditions soient vite devenues impropres à la vie humaine, les autorités israéliennes ont refusé d'envisager des mesures qui auraient permis de protéger les civil·e·s déplacés et de répondre à leurs besoins essentiels, ce qui montre qu'elles ont agi de façon délibérée.

Elles n'ont pas autorisé les personnes déplacées à retourner chez elles dans le nord de Gaza ni à se réinstaller temporairement dans d'autres parties du territoire palestinien occupé ou en Israël, tout en continuant de priver de nombreux Palestinien·ne·s de leur droit au retour, en vertu du droit international, dans les zones d'où ils avaient été déplacés en 1948. Elles ont agi ainsi en sachant pertinemment que la population palestinienne n'avait aucun endroit sûr où se réfugier dans la bande de Gaza.

L'obligation pour Israël de rendre des comptes pour le génocide

« L'incapacité cataclysmique et honteuse de la communauté internationale, depuis plus d'un an, à faire pression sur Israël pour qu'il cesse ses atrocités à Gaza, d'abord en retardant les appels à un cessez-le-feu puis en poursuivant les transferts d'armes, est et restera une tache dans notre conscience collective », a déclaré Agnès Callamard.

« Les gouvernements doivent cesser de prétendre qu'ils sont impuissants pour arrêter ce génocide, qui a été rendu possible par des décennies d'impunité pour les violations du droit international commises par Israël. Les États ne doivent pas se contenter d'exprimer leurs regrets ou leur consternation mais doivent agir fermement et durablement sur le plan international, aussi inconfortable que puisse être le constat d'un génocide pour certains des alliés d'Israël.

« Nous appelons le Bureau du procureur de la CPI à envisager de toute urgence de rajouter le génocide à la liste des crimes sur lesquels il enquête »

« Les mandats d'arrêt décernés en novembre par la Cour pénale internationale (CPI) contre le Premier ministre Benjamin Netanyahu et l'ancien ministre de la défense Yoav Gallant pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité offrent aux victimes un véritable espoir de justice qui n'a que trop tardé. Les États doivent témoigner leur respect à l'égard de cette décision de la Cour et des principes universels du droit international en arrêtant les personnes recherchées par la CPI et en les lui remettant.

« Nous appelons le Bureau du procureur de la CPI à envisager de toute urgence de rajouter le génocide à la liste des crimes sur lesquels il enquête et demandons à tous les États d'utiliser toutes les voies juridiques

disponibles pour traduire les responsables en justice. Nul ne devrait être autorisé à commettre un génocide sans avoir à répondre de ses actes. »

Amnesty International demande aussi que tous les otages civils soient libérés sans condition et que le Hamas et les autres groupes armés palestiniens responsables des crimes du 7 octobre soient amenés à rendre des comptes.

L'organisation appelle par ailleurs le Conseil de sécurité des Nations unies à imposer des sanctions ciblées aux responsables israéliens et du Hamas les plus impliqués dans des crimes de droit international.

Complément d'information

Le 7 octobre 2023, le Hamas et d'autres groupes armés ont procédé à des tirs de roquettes aveugles sur le sud d'Israël et s'y sont rendus coupables de massacre et de prise d'otages. Ils ont tué 1 200 personnes, dont plus de 800 civils, enlevé 223 personnes civiles et fait prisonniers 27 militaires. Les crimes commis par le Hamas et d'autres groupes armés pendant cette attaque feront l'objet d'un prochain rapport d'Amnesty International.

Depuis octobre 2023, Amnesty International a mené des enquêtes approfondies sur les multiples violations et crimes de droit international commis par les forces israéliennes, notamment des attaques directes contre la population civile ou des biens de caractère civil et des attaques menées délibérément sans discrimination qui ont tué des centaines de civils, ainsi que d'autres attaques illégales et des sanctions collectives contre la population civile. L'organisation a appelé le Bureau du procureur de la CPI à accélérer son enquête sur la situation dans l'État de Palestine et fait campagne en faveur d'un cessez-le-feu immédiat.

Israël commet un acte de génocide contre la population palestinienne à Gaza par AmnestyBe

Documents joints

- **20241105_rapport_israel_gaza_genocide.pdf** : https://www.amnesty.be/IMG/pdf/20241105_rapport_israel_gaza_genocide.pdf
4 décembre - PDF - 18.7 Mio
- **20241205_synthese_rapport_israel_gaza_genocide.pdf** : https://www.amnesty.be/IMG/pdf/20241205_synthese_rapport_israel_gaza_genocide.pdf
4 décembre - PDF - 850.2 kio

Aymeric Caron : « Si on se tait sur ce qui se passe à Gaza, on tue l'humanité »



Souffrance à Gaza, rupture avec François Ruffin... Le député antiséciste Aymeric Caron est l'invité des Grands entretiens de Reporterre, un podcast enregistré lors de la Fête de l'Humanité, au Village des médias indépendants.

Aymeric Caron est député de Paris (18e circonscription) et fondateur du parti antiséciste Révolution écologique pour le vivant (REV), apparenté au groupe La France insoumise (LFI).

Reporterre — Vous vous êtes engagé de manière vigoureuse après le 7 octobre 2023 et l'attaque du Hamas contre Israël. Pourquoi avoir pris une position aussi forte et continue à propos des crimes de guerre, voire du génocide, commis par l'État israélien dans le territoire de Gaza ?

Aymeric Caron — Depuis douze mois à Gaza, un génocide se déroule sous nos yeux. C'est la plus grave ignominie que j'ai eu à observer de mes yeux depuis que je suis né. J'ai grandi dans un pays qui m'a vanté des valeurs humanistes. J'ai compris que c'était un grand mensonge. Dans l'hémicycle, j'ai vu le cynisme et la lâcheté de mes collègues. Je pensais que nous étions à l'abri de la barbarie et j'ai constaté qu'elle était là, en germe, prête à jaillir tout autour de nous. Une personne capable d'indifférence à la destruction systématique, organisée et orchestrée de dizaines de milliers d'enfants et de nourrissons, je ne la considère pas comme une personne avec laquelle j'ai un commun valorisant.

Tout à coup, mon univers s'est effondré. J'ai honte du pays dans lequel j'habite et de son expression politique. J'ai découvert que le racisme, très présent en France et dans d'autres pays, avait encore des effets très concrets. Comme de considérer que la vie d'une personne, parce qu'elle est arabe ou musulmane, vaut moins qu'une autre. La violence faite à un individu innocent est insupportable. Si on se tait sur ce qui se passe à Gaza, on tue l'humanité.

Comment expliquez-vous le soutien inconditionnel à l'État d'Israël ?

Depuis des décennies, il y a un travail de lobbying intense du gouvernement israélien à travers des relais politiques. Des députés vont parfois en voyage payé par des organismes qui font la propagande d'Israël. Le Crif [*Conseil représentatif des institutions juives de France*] est aujourd'hui devenu un relais de la droite raciste israélienne. Il n'y a pas de rapport entre un juif français et le gouvernement israélien.

En tant qu'écologiste, pourquoi êtes-vous aussi frappé par le drame qui se passe à Gaza ?

Il serait caricatural de parler des pollutions engendrées par des tonnes de bombes qui ont détruit ce territoire. C'est plus que ça. Un écologiste est quelqu'un qui s'intéresse à la question de la vie. La vie sous toutes ses formes et en premier lieu, la vie humaine. Un écologiste s'interroge sur notre propre survie dans cet univers en tenant compte des ressources qui nous entourent. Un écologiste est d'abord et avant tout un humaniste. Il ne peut pas rester indifférent à la souffrance d'un être humain. La cause écologiste englobe tout ce qui fait que chaque individu sensible sur cette planète, humain ou non-humain, puisse avoir le droit à

une existence décente. Le niveau d'injustices et de souffrances constaté à Gaza est tel que tous les écologistes doivent être outrés.



Aymeric Caron lors de l'enregistrement du podcast de Reporterre à la Fête de l'Humanité, le 13 septembre 2024.
© Mathieu Génon / Reporterre

En septembre, vous avez publié une tribune dans laquelle vous écriviez que le front républicain, pour vous, « c'est terminé ». Pouvez-vous expliquer cette position surprenante ?

Je suis un adversaire de l'extrême droite depuis l'adolescence. J'ai fait le front républicain [*tradition consistant à se désister au second tour d'une élection pour un candidat républicain face à un candidat du Rassemblement national (RN)*] à chaque fois que les circonstances me le demandaient. C'était une très bonne nouvelle qu'il ait pu exister lors des dernières élections législatives. Le front républicain est la reconnaissance que malgré toutes les oppositions, un socle unit une partie de la classe politique autour de valeurs républicaines, et il doit être rappelé dès que le néofascisme surgit. Mais les macronistes ont trahi le vote des législatives. Le front républicain n'était pas censé s'arrêter au soir du second tour, mais continuer une fois la composition du nouvel hémicycle connue.

Pour sauver la démocratie, c'est une priorité politique de dire qu'il n'y aura plus de front républicain pour sauver des candidats macronistes, que ce soit lors des législatives ou de la présidentielle.

Le risque n'est-il pas de laisser un candidat RN l'emporter ?

Nous ne voulons plus être l'instrument d'une mascarade. Pendant la dernière campagne électorale, nous avons rencontré beaucoup de gens qui ne voulaient plus ou pas voter. Nous les avons mobilisés en leur faisant la promesse que leur vote servirait à quelque chose. Maintenant, ils constatent que le résultat du vote est la nomination d'un Premier ministre issu d'un parti qui a fait 6 % aux législatives, qui n'a pas choisi le front républicain et qui est en train de composer son gouvernement avec l'accord de l'extrême droite [*lors de cet entretien, le gouvernement n'était pas encore composé*]. L'extrême droite a été battue et c'est elle qui arbitre de la composition du gouvernement. C'est absolument sidérant.

Vous ne faites pas de différence entre Monsieur Bardella et Monsieur Barnier comme Premier ministre ?

Je fais une différence dans la personnalité, le parcours, le programme défendu officiellement. Mais à partir du moment où l'on accepte de se soumettre à l'extrême droite, de faire valider les noms de son gouvernement par l'extrême droite, on devient collaborateur d'un glissement vers le néofascisme. Barnier et Bardella ne sont pas identiques, mais leur pacte en fait des alliés.



Aymeric Caron : « François Ruffin fait fausse route. Il a un agenda personnel, des ambitions présidentielles. » © Mathieu Génon / Reporterre

Un autre débat agite la gauche : la position entre deux personnes, François Ruffin et Jean-Luc Mélenchon, mais surtout entre deux stratégies. Pour l'un, il faudrait que la gauche s'adresse davantage aux classes populaires du rural et des petites villes, aux ouvriers et aux paysans. L'autre position semble se concentrer sur les jeunes, les quartiers populaires et les milieux urbains. Qu'en pensez-vous ?

François Ruffin fait fausse route. Il a un agenda personnel, des ambitions présidentielles, ce qui fausse ses analyses et oriente certaines de ses sorties médiatiques. Je rappelle que je suis un élu REV [*Révolution écologique pour le vivant*], apparenté à LFI [*La France insoumise*], et donc ce sont mes alliés. Mais je discute avec eux, je m'oppose à certaines orientations majoritaires dans le groupe. À LFI, il n'y a aucune stratégie qui irait dans le sens de privilégier certaines populations en raison d'origines ou de religion. François Ruffin a tenu un discours qui accrédite presque certaines thèses de l'extrême droite à notre rencontre. Soit l'idée selon laquelle nous aurions des positionnements politiques en fonction d'un public trié en raison de ses origines. Je suis profondément choqué d'entendre cela puisque c'est faux.

La gauche et les écologistes sont quand même plus forts dans les grandes villes alors que le RN domine dans des petites villes, des campagnes, des périphéries et dans des catégories sociales qui se sentent exclues du système...

Beaucoup de régions sont devenues RN, certes. Mais LFI n'y est pour rien. Le parti n'existait pas quand la bascule a commencé à s'opérer. L'opposition, « *les tours et les bourgs* », est une formule qui sonne bien à l'oreille, mais elle est caricaturale. Dans son livre récent, le sociologue Vincent Tiberj dit que notre pays n'est pas en train de devenir réactionnaire, et explique qu'il y a une surdomination des idées réactionnaires de droite et d'extrême droite dans les médias. Cela ne correspond pas à ce que pensent les Françaises et les Français dans leur for intérieur. Mais si toute la journée, on répète que la solution est le RN, les gens commencent à y croire.

Vous êtes investi depuis longtemps dans une autre cause politique, celle de l'antispécisme. Pouvez-vous expliquer de quoi il s'agit ?

Le spécisme est le biais intellectuel qui discrimine des individus en fonction de leur espèce. C'est considérer de manière arbitraire qu'entre deux individus qui ont à peu près les mêmes caractéristiques de sensibilité, d'intelligence, de capacité à ressentir le plaisir et la souffrance, un des deux sera bien traité et l'autre mal traité. Pour les antispécistes, cela doit cesser. L'égalité entre les individus et l'égalité de droits ne doivent pas se limiter aux humains, mais concernent aussi les non-humains. Cela ne signifie pas que les animaux doivent avoir les mêmes droits que les humains. Mais quelques droits fondamentaux peuvent leur être donnés, comme le droit de ne pas souffrir, de ne pas être tué, de ne pas être emprisonné.

La question antispéciste n'est-elle pas accessoire par rapport à la gravité d'autres situations, sociale ou climatique ?

Si l'on est contre les injustices, tous les combats doivent être menés en même temps. Un ne doit pas être laissé de côté sous prétexte qu'il ne concerne pas des humains.

La crise de l'agriculture est liée à une logique d'industrialisation de l'agriculture et d'expulsion de la petite paysannerie. Or celle-ci est souvent en polyculture avec un élevage restreint. Un antispciste peut-il discuter avec la Confédération paysanne et accepter l'élevage ?

Bien sûr que nous pouvons discuter avec la Confédération paysanne. Même s'ils ne vont pas aussi loin que nous sur la question animale, nous avons un travail commun à faire sur plusieurs décennies avant d'arriver à un système où il n'y aurait plus d'exploitation animale. Avec LFI, et ceux qui prônent une paysannerie vertueuse, nous voulons la suppression des élevages industriels. Le travail d'éducation pour expliquer qu'il n'est pas nécessaire de manger autant de viande prendra un demi-siècle.



Les survivants sont condamnés à un avenir sans subsistance »

Précisions

Pour une question de lisibilité et afin d'être au plus proche de l'actualité du 7 octobre 2024, l'ordre des questions a été inversé par rapport à celles du podcast.

Hervé KEMPF et Mathieu Génon (photographies)
5 octobre 2024 (Reporterre)

Comment vos enfants osent-ils m'affronter avec des pierres, ne savez-vous pas que mes soldats leur feront sauter la tête ?

Je suis Israël



Norman Finkelstein

Norman Finkelstein, né le 8 décembre 1953 à Brooklyn, est un politologue américain. Il a été successivement enseignant au Brooklyn College, au Hunter College, à l'université de New York puis à l'université De-Paul jusqu'en septembre 2007 (source Wikipédia).

Je suis Israël. Je suis venu dans un pays sans peuple pour un peuple sans terre. Les gens qui se trouvaient ici n'avaient pas le droit d'être ici, et mon peuple leur a montré qu'ils devaient partir ou mourir, rasant 400 villages palestiniens, effaçant leur histoire.

Je suis Israël. Certains de mes collaborateurs ont commis des massacres et sont ensuite devenus Premiers ministres pour me représenter. En 1948, Menachem Begin était à la tête de l'unité qui massacra les habitants de Deir Yassin, dont 100 femmes et enfants. En 1953, Ariel Sharon a dirigé le massacre des habitants de Qibya et, en 1982, a fait en sorte que nos alliés en massacrent environ 2 000 dans les camps de réfugiés de Sabra et Chatila.

Je suis Israël. Découpé en 1948 sur 78 % de la terre de Palestine, dépossédant ses habitants et les remplaçant par des Juifs d'Europe et d'autres parties du monde. Alors que les indigènes dont les familles ont vécu sur cette terre pendant des milliers d'années ne sont pas autorisés à revenir, les Juifs du monde entier sont les bienvenus pour obtenir la citoyenneté instantanée.

Je suis Israël. En 1967, j'ai englouti les terres restantes de la Palestine – Jérusalem-Est, la Cisjordanie et Gaza – et j'ai placé leurs habitants sous un régime militaire oppressif, contrôlant et humiliant tous les aspects de leur vie quotidienne. Finalement, ils devraient comprendre qu'ils ne sont pas les bienvenus et rejoindre les millions de réfugiés palestiniens dans les bidonvilles du Liban et de Jordanie.

Je suis Israël. J'ai le pouvoir de contrôler la politique américaine. Mon comité des affaires publiques américano-israéliennes peut faire ou défaire n'importe quel homme politique de son choix, et comme vous le voyez, ils rivalisent tous pour me plaire. Toutes les forces du monde sont impuissantes contre moi, y compris l'ONU puisque j'ai le veto américain pour bloquer toute condamnation de mes crimes de guerre. Comme Sharon l'a si éloquemment exprimé : « Nous contrôlons l'Amérique ».

Je suis Israël. J'influence également les grands médias américains et vous trouverez toujours des informations adaptées à mes préférences. J'ai investi des millions de dollars dans la représentation des relations pu-

bliques, et CNN, le New York Times et d'autres ont fait un excellent travail de promotion de ma propagande. Regardez d'autres sources d'information internationales et vous verrez la différence.

Je suis Israël. Vous, les Palestiniens, voulez négocier la « paix !? Mais tu n'es pas aussi intelligent que moi ; Je négocierai, mais je ne vous laisserai avoir vos municipalités que pendant que je contrôlerai vos frontières, votre eau, votre espace aérien et tout ce qui est important. Pendant que nous « négocions », j'avalerai vos sommets et les remplirai de colonies peuplées des plus extrémistes de mes extrémistes, armés jusqu'aux dents. Ces colonies seront reliées à des routes que vous ne pourrez pas utiliser, et vous serez emprisonnés dans vos petits bantoustans entre elles, entourés de points de contrôle dans toutes les directions.

Je suis Israël. J'ai la quatrième armée la plus puissante au monde, possédant des armes nucléaires. Comment vos enfants osent-ils affronter mon oppression avec des pierres, ne savez-vous pas que mes soldats n'hésiteront pas à leur faire sauter la tête ? En 17 mois, j'ai tué 900 d'entre vous et blessé 17 000 personnes, pour la plupart des civils, et j'ai le mandat de continuer puisque la communauté internationale reste silencieuse. Ignorez, comme je le fais, les centaines d'officiers de réserve israéliens qui refusent désormais d'exercer mon contrôle sur vos terres et votre peuple ; leurs voix de conscience ne vous protégeront pas.

Je suis Israël. Tu veux la liberté ? J'ai des balles, des chars, des missiles, des Apaches et des F-16 pour vous anéantir. J'ai assiégé vos villes, confisqué vos terres, arraché vos arbres, démoli vos maisons, et vous réclamez toujours la liberté ? Vous ne comprenez pas le message ? Vous n'aurez jamais la paix ni la liberté, parce que je suis Israël.

Veillez également lire « Le nettoyage ethnique de la Palestine », du professeur d'histoire et activiste israélien Ilan Pappé.

On ment au monde depuis 73 ans.

Le peuple palestinien est détruit sous nos yeux, et nombre de ceux qui crient haut et fort « Plus jamais ça » détournent le regard.

Norman FINKELSTEIN

Source UNICEF
<https://www.assopalestine13.org/JE-SUIS-ISRAEL>

« Les pays qui fournissent des armes à Israël se rendent complices d'actes génocidaires »

Pour l'historien américano-israélien Omer Bartov, spécialiste de l'Holocauste, le gouvernement Netanyahu est passé de l'intention à l'action génocidaire. Selon lui, seule « une pression extérieure majeure » pourrait stopper l'engrenage mortel.



Né en Israël où il a fait l'essentiel de ses études et désormais professeur à l'université Brown, aux États-Unis, Omer Bartov est un observateur attentif de la situation en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Cet historien, spécialiste du génocide juif et de l'armée allemande pendant la seconde guerre mondiale, avait dès le 10 novembre 2023 dans le *New York Times*, indiqué que sa « plus grande préoccupation, à observer la guerre Israël-Gaza, est qu'il y a une intention génocidaire qui peut facilement basculer dans l'action génocidaire ». Près de 9 mois plus tard, dans le *Guardian*, il affirme désormais qu'il n'est « plus possible de nier qu'Israël est engagé dans des crimes de guerre systématiques, des crimes contre l'humanité et des actions génocidaires ».

D'une alerte vigilante à une alarme pessimiste mais non résignée, l'historien israélo-américain continue d'avertir, à la lumière de l'Histoire et de son propre parcours personnel – il fut soldat durant la guerre dite du Kippour en 1973. Entretien, réalisé avant l'intensification des bombardements israéliens sur le Liban et l'assassinat de Hassan Nasrallah, secrétaire général du Hezbollah.

Basta! : Alors que dans le *New York Times*, vous mettiez en garde contre un projet génocidaire, neuf mois plus tard dans le *Guardian* vous considérez qu'Israël se livre à des actes génocidaires à Gaza. Pourquoi cette évolution et quel a été le point de rupture pour vous ?

Omer Bartov : Lorsque l'armée israélienne a décidé d'envahir également Rafah [située tout au sud de la bande de Gaza, à la frontière avec l'Égypte, ndlr], en mai 2024, elle l'a fait contre l'avis des Américains qui ont averti que la ville comptait plus d'un million de personnes. L'armée israélienne a indiqué qu'elle allait évacuer la ville. Et c'est ce qu'elle a fait. Elle a déplacé un grand nombre de personnes de Rafah vers la plage.



Omer Bartov est historien, spécialiste du génocide juif et de l'armée allemande pendant la seconde guerre mondiale, et professeur à l'université Brown, aux États-Unis. Il est un observateur attentif de la situation en Israël – où il est né et a étudié – et dans les territoires palestiniens occupés. Bildungsstätte Anne Frank

Cette bataille de Rafah m'est apparue comme un tournant et l'aboutissement d'un processus cumulatif, au cours duquel l'armée israélienne, sous la direction du gouvernement du pays, s'est engagée depuis le tout début de la guerre dans une destruction systématique et intentionnelle des résidences, des universités, des hôpitaux, des écoles, des mosquées... À cela s'ajoutent les morts accidentelles ou délibérées dans la population gazaouie et le déplacement répété de la population, avec pour résultat que la population a été progressivement affaiblie par ces déplacements sans but, sans aucune infrastructure réelle pour survivre. Il semble donc que le but ultime d'Israël est de rendre Gaza de plus en plus inhabitable pour la population.

Ces actions répondent à l'un des points de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, qui indique qu'un génocide consiste entre autres à rendre l'existence impossible pour ce groupe en tant que tel. Plus précisément, dans l'article 2, section c, la convention de 1948 indique que le génocide s'entend notamment comme « *la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle* ».

Depuis, les médias israéliens ont montré comment l'État israélien entend séparer le tiers nord de la bande de Gaza, y compris la ville de Gaza, du reste du territoire, puis de les expulser de cette zone ainsi délimitée. Cette même zone a été largement rasée, l'armée y a construit de nouvelles bases et une route (le corridor de Netzarim) qui sépare le tiers nord de la bande de Gaza du reste. Elle pourrait devenir la première zone dans laquelle aucune population civile ne serait autorisée. Cette mesure pourrait évidemment être progressivement étendue à d'autres parties de Gaza. Il semble donc qu'il s'agisse d'un processus progressif dont l'objectif est de vider Gaza, ou du moins une grande partie, de la population palestinienne et de rendre la vie de ses habitants de plus en plus impossible.

Mais l'armée israélienne soutient que ces destructions ne sont que les conséquences de la guerre. Y-a-t-il une intention génocidaire, condition nécessaire pour qualifier ce crime international ?

Il me semble que c'est le cas. De nombreuses expressions d'intention ont été exprimées par un grand nombre de responsables israéliens dès le mois d'octobre. Il s'agit d'affirmations publiques qui indiquaient l'intention de vider, de détruire, et de désigner l'ensemble de la population civile comme étant responsables du massacre du 7 octobre. Ces affirmations pouvaient aussi être nuancées, expliquant par exemple que le Hamas utiliserait les civils comme boucliers humains et que l'armée israélienne n'avait pas le choix.

J'y vois surtout une sorte de double langage. Mais il faut observer ce que ces responsables ont dit et ce qu'ils font. Or, les actions sur le terrain indiquent au mieux un mépris total pour la population civile, malgré toutes les affirmations contraires. Plus de 40 000 personnes ont été tuées, dont plus de la moitié sont des femmes et des enfants. Dire que cela n'est pas intentionnel défie la raison. Il y a également tant de preuves de destruction systématique de ce qui fait la culture d'un groupe – les écoles, les universités, les lieux de culte... On observe un énorme fossé entre l'argument selon lequel il n'y a pas d'intention et la réalité sur le terrain.

Du droit international, rien de tout cela ne tient non plus la route. En effet, les munitions utilisées sont telles qu'elles causent des pertes importantes en vies humaines. On peut s'interroger sur la proportionnalité d'une telle utilisation. De nombreux cas d'utilisation d'armes, de façon disproportionnée et destructrice ont été documentés.

Au-delà de cela, l'armée israélienne contrôle désormais Gaza. En tant que puissance occupante de cette région, elle est responsable des habitants. Or, il est évident qu'elle ne s'emploie pas à protéger ces populations, mais au contraire à leur rendre la vie de plus en plus impossible en termes d'approvisionnement en nourriture et en eau potable et de mise en danger.

Au-delà du nombre de personnes tuées, qui est probablement beaucoup plus élevé que l'estimation actuelle, les effets à long terme seront catastrophiques pour ceux qui ne peuvent pas se faire soigner dans les hôpitaux, ceux qui souffrent de maladies chroniques, le grand nombre de personnes mutilées, d'enfants et la pénurie permanente de nourriture. Tout cela aura des conséquences terribles, en particulier sur les enfants qui grandissent. Cela dure depuis un an, et je pense qu'il est tout à fait vain de ne pas en assumer la responsabilité et de prétendre qu'il ne s'agit que de dommages collatéraux, que l'on n'a pas voulu que cela se produise.

Selon le droit international, comment qualifier l'attaque du Hamas, le 7 octobre 2023 ?

À mon sens, les attaques du Hamas pourraient certainement être qualifiées de crimes de guerre, et très probablement aussi de crimes contre l'humanité. Une qualification qui a également été suggérée par le procureur de la Cour pénale internationale d'ailleurs. En s'appuyant sur la Charte originale du Hamas, qui est une sorte de document génocidaire et antisémite, on pourrait même démontrer qu'il s'agissait d'une action génocidaire ou d'une tentative d'action génocidaire. En ce sens, les personnes qui ont commis les crimes du Hamas devraient être tenues pour responsables.

Cependant, il faut rappeler que selon le droit international et la simple morale, les populations occupées, les populations opprimées, ont le droit de résister à l'oppression. Si vous êtes opprimé, si on vous prive de vos droits, vous avez le droit de résister.

Je pense que les Palestiniens qui sont occupés et opprimés ont le droit de résister à leur oppression. Mais cela ne vous donne pas le droit de commettre des crimes. La résistance elle-même n'est pas un crime. La résistance est en fait légale. Ce qui compte, c'est la manière dont vous menez cette résistance. Israël et d'autres essaient de confondre les actions criminelles du Hamas avec la légitimité de la résistance à l'oppression.

Il en va de même pour la guerre. On peut mener une guerre juste, certainement dans le cas d'une guerre d'autodéfense. C'est ce qu'Israël prétend faire, bien que l'on puisse douter de la véracité de cette affirmation. Mais cela ne donne pas le droit de commettre des crimes durant cette guerre.

En Europe, et plus particulièrement en Allemagne et en France, il y a un vrai malaise à accuser Israël de génocide. En est-il de même aux États-Unis ?

Les États-Unis n'ont pas la même histoire que l'Allemagne et la France en ce qui concerne l'Holocauste, qu'il s'agisse de la collaboration en France ou du nazisme en Allemagne. Les États-Unis se considèrent comme le pays qui a contribué à mettre fin à l'Holocauste. En Allemagne, de façon très forte, les élites intellectuelles, universitaires et politiques ont une culture de la mémoire et de la responsabilité dans l'Holocauste. L'Allemagne fait ainsi de la défense d'Israël une raison d'État (Staatsräson).

Au cours des 40 ou 50 dernières années, les États-Unis ont pour leur part développé un très fort sentiment de soutien à Israël. Cela s'explique évidemment par l'influence – intellectuelle, culturelle, politique, économique – de la communauté juive, mais aussi de nombreuses autres communautés aux États-Unis, notamment les évangéliques, qui constituent un groupe beaucoup plus important et influent.

Cette grande réticence à critiquer Israël a, au printemps dernier, abouti à une réaction américaine véhémente contre ceux qui protestaient contre la guerre à Gaza. Sur les campus universitaires, la police est intervenue pour réprimer toute condamnation de ce qu'Israël fait à Gaza. Or Israël ne pourrait pas agir comme il le fait sans le soutien total des États-Unis, qu'il s'agisse du soutien diplomatique à l'ONU ou des fournitures militaires. Sans cette aide militaire, Israël ne pourrait mener cette guerre.

La réaction américaine aux manifestations a été très forte, plus forte qu'en Europe. Je pense que cela révèle une sorte de fossé au sein de la société américaine sur cette question. Les manifestants sur les campus américains le font non seulement parce qu'ils trouvent la guerre à Gaza odieuse, mais aussi parce qu'ils la financent en tant que contribuables. Pourtant, une grande partie de l'élite politique américaine et les administrations des universités – parce que la plupart des manifestations se sont déroulées sur les campus – affirment que ces protestations sont antisémites. L'allégation d'antisémitisme est devenue un outil, en grande partie aux États-Unis, pour faire taire les protestations, ce que je trouve très grave. Aussi troublant et grave que les élites allemandes accusant des gens comme moi d'être antisémites. L'antisémitisme a été instrumentalisé d'une manière que je juge très dangereuse car ces accusations infondées pourraient contribuer à la montée d'un véritable antisémitisme.

Poser la question du génocide à Gaza, c'est aussi aborder la question de la complicité de l'Occident avec ce génocide. Cette question est surtout portée dans les pays du Sud...

Les États-Unis fournissent environ 80 % des systèmes d'armes utilisés par Israël. Israël est un énorme importateur d'armes et de technologies militaires. C'est également un exportateur de ces mêmes technologies. D'autres pays sont engagés dans l'approvisionnement d'Israël : l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas. Certains d'entre eux, notamment l'Espagne, les Pays-Bas et maintenant, dans une certaine mesure, la Grande-Bretagne, ont commencé à restreindre ou à arrêter complètement les livraisons d'armes à Israël.

Le principal fournisseur d'armes d'Israël, outre les États-Unis, est l'Allemagne. Officiellement, mais seulement officiellement, l'Allemagne n'a pas limité ses livraisons. Selon certaines informations, il existerait de fait des restrictions officieuses sur les livraisons allemandes.

La Cour internationale de justice et la Cour pénale internationale enquêtent sur Israël pour des faits de violations graves du droit humanitaire international. Or les lois des pays fournisseurs, tenus par le droit international, ne leur permettent pas, en théorie, de fournir des armes à des pays qui violent ce même droit. Mais tant que ces pays fourniront des armes à Israël et tant qu'ils ne s'y opposeront pas politiquement, alors oui, ils seront manifestement complices.

D'autant que le Sud global, avec le cas le plus notable des actions devant la Cour internationale de justice (CIJ) de l'Afrique du Sud, dénonce cette guerre. Cette requête devant la CIJ, aura des répercussions significatives. Mais pour ce Sud global, Israël est plus, je dirais, un prétexte. En effet, le Sud global essaye d'affirmer son indépendance par rapport au Nord, de tracer sa propre voie politique. Quoi qu'il en soit, la saisine de la CIJ était la bonne chose à faire parce qu'Israël bénéficie de l'impunité pour ses actions à Gaza. Une réalité qui est évidemment catastrophique pour les Palestiniens et, je le pense vraiment, également dangereuse pour les intérêts israéliens eux-mêmes.

Pourquoi ce qui se passe à Gaza fait autant réagir. En France, nous avons eu ce débat, certains alléguant que le Congo, le Soudan ou encore l'Éthiopie ne suscitaient pas autant d'intérêt...

Selon moi, ce genre d'argument sur les autres guerres est l'habituel « what-aboutism ». C'est aussi un argument que j'entends en Israël : pourquoi les gens ne protestent-ils pas contre ce qui se passe au Congo, en Syrie, au Tibet, pour les Ouïghours... C'est sans fin. Ce qui se passe ailleurs ne vous exonère pas de ce que vous faites. Si vous tuez quelqu'un, vous ne pouvez pas vous en tirer en disant : « *Mais d'autres personnes tuent aussi d'autres personnes.* »

Qui plus est, Israël s'est présenté, a été perçu et traité par les autres pays comme forcément moral. Personne n'attend des rebelles au Congo ou au Soudan, de l'armée serbe ou des soldats de Poutine qu'ils se comportent de manière morale. Or, Israël est perçu et présenté en Europe et aux États-Unis comme la seule démocratie du Moyen-Orient. Comme un pays progressiste, un pays qui mérite notre soutien moral, ainsi que notre soutien économique et militaire. Et qui est, pour ainsi dire, l'un des nôtres. En même temps, ce pays ne veut pas être tenu pour responsable de ses actes.

Ce pays a été créé dans le sillage de l'Holocauste dans une décision internationale légitime. Être confrontés à un nouvel Holocauste reste une vraie peur en Israël. Au même moment, on a assisté à la création du droit international actuel, dont les actes fondateurs sont la Convention sur le génocide, le tribunal de Nuremberg ou la Convention de Genève. Le fait qu'Israël soit aujourd'hui accusé de crimes de guerre et po-

tentiellement de génocide est, bien sûr, très difficile à concilier et penser. Israël a toujours soutenu qu'en raison de l'Holocauste, il devait bénéficier – pour utiliser un terme inapproprié – d'un « traitement spécial ». Il ne devrait pas être considéré comme les autres pays.

Vous vivez aux États-Unis : la position de la jeunesse juive américaine vis-à-vis d'Israël a-t-elle évolué ?

Je pense qu'il y a un changement plus général parmi les jeunes Américains, que je constate d'ailleurs sur les campus universitaires. C'est un changement positif car ces jeunes Américains sont de plus en plus nombreux à s'engager politiquement. Ils ne se préoccupent pas seulement de leur carrière, mais aussi du monde qui les entoure.

Parmi les jeunes juifs américains, y compris ceux qui suivent les cours que je donne, beaucoup ont manifesté et beaucoup ont été accusés d'être antisémites, ce qui était tout simplement absurde. Certains jeunes, et certainement de nombreux jeunes juifs, sont très mal à l'aise avec ce que fait Israël, parce qu'ils sont pour la plupart libéraux au sens politique du terme. Dans l'ensemble, Israël perd donc le soutien des jeunes Américains, juifs ou pas.

Et qu'en est-il des Afro-Américains, comment perçoivent-ils la situation à Gaza et en Israël ?

Pour beaucoup d'Afro-Américains, notamment dans les milieux universitaires, la guerre à Gaza et plus largement la situation entre Israël et les Palestiniens font écho à la lutte sociale et au combat pour les droits civiques aux États-Unis. Israël est perçu également comme l'avant-poste de l'impérialisme américain, du colonialisme européen, du colonialisme de peuplement. Une analyse évidemment partagée par le milieu universitaire américain et parmi l'intelligentsia des universitaires afro-américains.

Mais je pense que ce parallèle est faux car il repose sur une incompréhension totale de la situation en Israël. Pour certains Afro-américains, ce sont des Israéliens blancs qui tuent des Palestiniens. C'est faux, car un grand nombre de soldats israéliens ne sont pas blancs. Ils viennent d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient d'où leurs familles sont originaires. Un grand nombre d'entre eux sont éthiopiens donc noirs.

Comment expliquer le soutien de Netanyahu et parfois d'institutions juives américaines comme l'AIPAC (American Israel Public Affairs Committee) à Trump, malgré ses discours antisémites ?

Cet homme, Trump, est raciste et antisémite. Mais Netanyahu soutient également Orbán ou Poutine. Qu'Orbán puisse être aussi antisémite n'a pas d'importance pour Netanyahu parce qu'Orbán promeut une démocratie illibérale. Ce qui est précisément ce que Netanyahu veut pour son propre pays. Ils s'accordent donc sur un point de vue idéologique particulier, qui est antilibéral, antidémocratique et intolérant. Chacun est intolérant à l'égard de ses propres minorités.

Le fait que Trump puisse être antisémite n'a pas vraiment d'importance pour Netanyahu. Trump a déplacé l'ambassade des États-Unis à Jérusalem (en 2018). C'est seulement cela qui intéresse Netanyahu. La grande majorité des juifs américains votent pour les démocrates, pas pour les républicains. Mais l'AIPAC et certaines de ces organisations juives sont alignées sur la droite israélienne et Netanyahu. Ce sont des gens qui prétendent représenter la communauté juive, ce qui n'est pas le cas. Pour moi, ceci est grave et constitue un grave danger, car ces organisations, qui ne représentent pas les Américains juifs, peuvent en fait contribuer à la montée de l'antisémitisme.

Vous êtes retourné en Israël en juin dernier et vous avez expliqué dans l'article du *Guardian* que vous aviez découvert un pays très différent de celui que vous aviez connu. D'après vos observations, comment la société israélienne est-elle également transformée de l'intérieur par la guerre à Gaza ?

Ce qui m'a le plus frappé, c'est à quel point les Israéliens sont tout simplement totalement indifférents à ce que fait Israël à Gaza. Soit ils ne veulent pas savoir, soit ils y sont indifférents. Le coût destructeur de la guerre pour les Palestiniens à Gaza n'est pas nié, mais la réponse est simplement : « *Nous ne voulons pas en savoir plus. On s'en fiche.* » D'autres personnes, qui connaissent Israël, m'ont indiqué avoir fait le même constat.

L'attitude générale est que ce que le Hamas a fait le 7 octobre, tous les habitants de Gaza l'ont soutenu. Par conséquent, ils doivent tous être anéantis. Il y avait déjà, avant le 7 octobre, une grande indifférence à l'égard du sort des Palestiniens. Ce n'était même pas une question ou un enjeu politique, même si l'occupation devenait de plus en plus oppressive et violente. Mais l'ampleur des destructions actuelles est évidemment sans précédent. Depuis le début du 21^e siècle, il n'y a qu'un seul autre cas, outre Gaza, où 2 % de la

population a été tuée durant une guerre. Il s'agit de la Syrie. Mais en Syrie, cela a pris 13 ans, et à Gaza, 10 mois ont suffi.

Ce qui frappe aussi en Israël est le sentiment d'insécurité très fort. Les Israéliens ne se sentent pas en sécurité. Ils ne peuvent donc pas penser politiquement. Des dizaines de milliers d'Israéliens sont sans abri, le Nord a été dévasté [par la guerre de bombardements que se mènent Israël et le Hezbollah depuis le 7 octobre, ndlr]. Pourtant le gouvernement n'a aucune stratégie militaire. Les Israéliens sont encore dans leur propre choc du 7 octobre, avec un fort sentiment d'être victimes, d'abord du Hamas, mais aussi en raison de l'abandon par l'armée et de l'État. Tout cela les rend moralement indifférents à ce qui se fait en leur nom.

Êtes-vous pessimiste ou optimiste quant à l'avenir d'Israël et de la Palestine ?

Je suis certainement pessimiste à court et moyen terme. Je crains qu'Israël n'évolue vers un régime d'apartheid à part entière et qu'il ne s'appauvrisse de plus en plus sur les plans économique, politique et intellectuel. Les fascistes juifs, les racistes et les suprémacistes juifs, Ben Gvir (ministre de la Sécurité nationale) et Smotrich (ministre des Finances) et les gens de leur acabit prendront le relais parce qu'il n'y a pas de véritable opposition en Israël pour le moment. Et les Palestiniens n'ont aucun pouvoir ni soutien.

Je ne pense donc pas que le changement puisse venir de l'intérieur. Il n'existe en Israël aucune opposition digne de ce nom. Ce qu'il faut donc, c'est une pression extérieure majeure. Mais je ne pense pas non plus que cela se produise – je ne pense pas que Kamala Harris sera différente du président Biden. J'espère bien sûr qu'elle sera élue, et non pas Trump, mais je ne vois pas de changement majeur dans la politique américaine.

Israël pourrait donc devenir une sorte d'État d'apartheid qui pourrait se maintenir encore deux ou trois décennies. Finalement, il implosera car la situation est déjà intenable. Il y a 7 millions de Palestiniens et 7 millions de Juifs dans cet espace. Même si Israël gagne un sursis, la coût en vies et en souffrances sera élevé.

Recueillis par Hassina MECHAÏ (BASTA!)

1 octobre 2024

En photo : Une jeune manifestante lors d'une manifestation en solidarité au peuple palestinien, à Toulouse, le 21 août 2024 / © Patrick Batard (Hans Lucas).

La fin de la colonie 'Israël' enclenchée, sera une période des plus sombre de notre histoire

Les grands médias occidentaux ne font pas leur travail. Ils n'informent plus. Ils déforment, mentent, ne vérifient plus leurs sources, ou plus aisé encore, omettent volontairement de parler de ce qui devrait être la priorité de l'information, pour nous distraire avec des sujets sans le moindre intérêt. Ce type de journalisme sera bientôt remplacé. Des humanoïdes prendront la place de ceux qui se seront couchés devant la caste de la haute finance, pensant qu'ainsi, ils préserveraient leur job.



C'est juste l'inverse qui se prépare et ces pleutres ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes, ils auront participé activement à leur propre disparition. Des robots nous liront des infos concoctées de toutes pièces par l'I.A. d'agences de communication au service du pouvoir en place. Pas de vague. Pas d'accroc. Aucun sujet trop clivant. Une propagande bien huilée. Aseptisée. Pour une population anesthésiée à petites doses de faits divers insipides, inodores et incolores, ponctués de jeux débiles.

L'effroyable génocide de la population palestinienne auquel nous assistons est le résultat de notre indifférence pour ce qui se déroule depuis des décennies dans ce coin de territoire que nous n'avons jamais mis en priorité de nos préoccupations.

Par un récit tronqué et fallacieux sur quantité de points, et un relais cinématographique abondant, l'idéologie sioniste a inlassablement travaillé l'inconscient collectif européen, afin qu'il accepte qu'en mémoire des juifs spoliés et exterminés par l'Europe nazie, leurs descendants et apparentés méritent une terre d'accueil qui, dans la foulée, nous absoudraient de nos fautes passées, quand dans le même temps, nous abandonnons les Palestiniens, chassés de chez eux, perdant d'un coup tous leurs droits. Et au fil du temps, plutôt que d'accepter différentes propositions de partage, même à leur évident avantage, les sionistes ont poussé leurs acteurs les plus extrémistes à en exiger toujours plus, jusqu'à envisager le vol total par annexion des terres arabes et l'expulsion de leurs propriétaires par n'importe quel moyen, y compris le génocide actuel. Voilà le résultat de notre laisser-faire et notre incapacité à tracer des limites et faire respecter le Droit. Nous rendant, du même coup, complices – quand ce n'est pas carrément, soutiens actifs – par désinvolture et manque de courage. Dans le cadre des Missions d'Observateurs civils en Palestine occupée, les Palestiniens rencontrés sur place nous ont demandé avec insistance d'être leur voix pour relayer l'information qu'ils ne pouvaient transmettre eux-mêmes, empêchés de voyager pour la plupart afin de venir témoigner de leurs conditions de survie. Au retour de différentes missions entre 2001 et 2004, j'entamais une série d'articles dont l'un à propos de la bande de Gaza qui m'était apparue comme un vaste camp concentrationnaire, voire même sous certains aspects, d'extermination. Cela m'a valu une volée de bois vert, même de la part de soi-disant militants pro-palestiniens qui estimaient que j'y allais « trop fort » et qu'il était des mots et des expressions qu'il ne fallait pas utiliser. Réservés, apparemment, aux seules victimes juives des camps nazis sous le III^e Reich. En 2008, je publiais dans « La Démocratie Mensonge » que ce à quoi nous assistions en Palestine occupée relevait du « génocide ». Et explicitais l'usage de cette terminologie avec la définition détaillée qu'en donne le Droit international. Ouh là là, qu'avais-je lâché comme « scud » ?! L'on m'a fait com-

prendre une fois encore – et pas toujours de la plus aimable façon – qu'il était des termes « tabous » à usage exclusif et dévolus à la seule communauté juive. Et qu'il était quasiment sacrilège de les dévoyer de la sorte. D'aucuns me renvoyaient même à la célèbre phrase attribuée à Albert Camus, à propos de « mal nommer les choses, ajoute au malheur du monde, etc. »

Quelques années plus tard, à la vue de la dégradation continue de ce qui se passait en territoires palestiniens, j'écrivais un article expliquant que le gouvernement sioniste entraînait dans un compte à rebours qui le mènerait à sa perte. Cela m'a valu, là encore, une volée de bois vert et quelques noms d'oiseaux de la part de ceux qui en étaient encore à défendre les Accords d'Oslo et leur solution à deux États vivant côte à côte, dans une paix juste et durable, et le blabla diplomatique habituel. Complètement déconnecté de la réalité du terrain.

Peu après, dans un nouvel article, j'ai osé dresser des équivalences entre le sionisme et le nazisme. Je ne m'étendrai pas sur ce que j'ai dû essuyer comme virulentes remarques et admonestations de toutes parts, sans même parler de sites qui ont refusé de publier mon article. M'invitant, pour les plus courageux d'entre eux, à modérer quelque peu mes propos. Il y a juste cinq ans, en septembre 2019, après de multiples interventions toujours plus violentes de la part des différents gouvernements sionistes à l'encontre des Palestiniens, dont plusieurs épisodes guerriers meurtriers contre la population encagée de Gaza, j'écrivais un autre article intitulé « *Toute tentation de guerre pourrait être la dernière pour Israël* ». Cela provoqua une déferlante de quolibets et de huées de la part de ceux qui, arrogants, me répétaient qu'Israël était la plus puissante armée de la région et sans doute l'une des plus fortes au monde, sans parler de son indéfectible allié américain, et que je prenais mes désirs pour la réalité.

Un peu plus tard, je m'obstinais à prévoir la fin de ce régime de terreur, expliquant même qu'il faudrait probablement aller jusqu'à la destruction de la mosquée al-Aqsa de Jérusalem pour que l'oumma se réveille enfin et réalise le tsunami que cela annonçait pour le monde arabo-musulman d'abord, avec en corollaire l'effondrement de cet État paria qu'est « Israël » et la fin de cette immonde colonie sioniste qui aura fait tant de dégâts autour d'elle... mais dans des affres et des douleurs incommensurables. L'on m'a ri au nez, raillé, me soufflant avec quelque condescendance que je divaguais et qu'il était grand temps « de me calmer », et d'arrêter « d'écrire n'importe quoi »... Pourtant, à la vue de ce qui se passe depuis le 7 octobre 2023, à l'exception de l'épisode de la destruction de la mosquée al-Aqsa, tout ce que j'ai écrit s'est réalisé et colle au plus près des terribles réalités que chacun peut voir de ses propres yeux.

Résultat des tergiversations et des atermoiements de tous ceux qui, se mêlant de ce dossier, ont choisi de ménager peu ou prou le régime sioniste, au nom d'une culpabilité toujours présente et non résolue, d'autant qu'elle est soigneusement entretenue par ce régime criminel qui en a fait son fonds de commerce.

Mais, le 16 septembre dernier, paraissait un article sur le site *Palinfo*, dont le contenu confirme mon alerte et mes craintes quant à la mosquée al-Aqsa, sous le titre : ' » Un extrémisme millénaire... Une communauté terroriste tente de bombarder al-Aqsa ». L'article est une fiction. Celle-ci est postée par le groupe « Communauté des Enfants du Mont Mauriah » ayant publié une vidéo d'un missile de guerre frappant la mosquée Al-Aqsa et la détruisant, afin que le 3^e Temple soit construit à sa place. Chacun appréciera... et prendra peut-être la mesure de ce qui risque de se jouer bientôt en cet endroit si sensible et devenu explosif du monde.

Je terminerai en confirmant ce que j'entrevois pour le futur proche de la région : par ses actes d'une violence intolérable, l'entité coloniale telle qu'elle existe actuellement est de plus en plus rejetée à travers le monde, et disparaîtra sous les coups opiniâtres de la résistance palestinienne et de ses quelques alliés fidèles, au profit du retour aux frontières de la Palestine historique. Le prix à payer pour y parvenir enflera encore et risque d'atteindre des centaines de milliers de victimes, de part et d'autre.

Mais les Palestiniens le savent et ne reculeront plus. Ils connaissent l'histoire et savent que c'est le prix à payer pour se débarrasser d'un occupant colonial et accéder à leur liberté. Tout comme ils savent que, passé les moments de liesse, d'accéder enfin à leur autodétermination, les lendemains seront difficiles et sanglants, entachés par de multiples règlements de comptes. Mais, par-dessus tout, ils sont déterminés à mettre un terme à leur interminable Nakba !

Daniel VANHOVE
Mondialisation.ca
22 septembre 2024

Daniel Vanhove, *France / Belgique : observateur civil en Palestine 2001 - 2004. Il est l'auteur de plusieurs livres : co-auteur de « Retour de Palestine », 2002 - Éd. Vista ; « Si vous détruisez nos maisons, vous ne détruirez pas nos âmes », 2004 (Préface de Ilan Halevi - Éd. M. Pietteur) ; co-concepteur du DVD « Au bord de la mort, nous cultivons l'espoir », Témoignages in situ accompagnant le livre, La Démocratie Mensonge,*

« Israël », miroir de toute la laideur de nos hypocrites « démocraties »



Après plus d'un an de bombardements continus sur les 365 km² concentrationnaires de la bande de Gaza où tentaient de survivre 2 300 000 habitants sous blocus depuis bientôt 18 ans, les dés sont définitivement jetés. La colonie sioniste baptisée « Israël » a révélé au monde entier toute la laideur de son idéologie qui n'a rien à envier aux pires régimes qui se sont déjà succédé en divers endroits de la planète.

À bien y regarder, l'on pourrait même dire que cette colonie est la somme cumulée de tous les travers, de toutes les dérives et du pire dont est capable l'être humain lorsque l'impunité le laisse livré à ses plus bas instincts. Et le capital de sympathie que ce régime avait tant bien que mal accumulé auprès de certains s'en trouvera définitivement liquidé.

Aucune retenue, aucune éthique, aucun respect minimum de la condition humaine. À la place, des assassinats de masse ; des bombardements aveugles sous l'appellation « frappes ciblées » ; des crimes de guerre et contre l'humanité ; l'emploi d'armes les plus sophistiquées contre une population civile privée de tout y compris de nourriture, d'eau, de soins de santé ; une rage destructrice contre tout établissement scolaire et toutes traces du passé archéologique palestinien, tant musulman que chrétien ; l'encouragement de pogroms par des colons complètement givrés et protégés par l'armée du régime ; l'usage répandu de tortures tant psychologiques que physiques ; une ingénierie sordide utilisant des appareils de communication répandus dans la société civile pour tuer et handicaper n'importe qui, y compris d'innocents enfants ; bref, une extermination absolue minutieusement orchestrée par des assassins en cols blancs... que seule une mentalité profondément raciste et génocidaire peut animer.

Là où l'Axe de la Résistance en sa diversité, vise essentiellement des infrastructures militaires dans sa lutte de libération, l'abject régime israélien détruit tout ce qui bouge, avec des armes de destruction massive, souvent interdites par les Conventions internationales, dans sa prédation jamais assouvie. La différence est criante, les premiers observent un minimum de règles selon le code de la guerre, là où l'autre se lâche dans une volonté d'éradication de tout ce qui ne lui ressemble pas. Encore après la réponse iranienne du 1er octobre dernier aux assassinats de I.Haniyeh et H.Nasrallah, lors du lancement de centaines de missiles vers l'entité sioniste, même le correspondant militaire de la Chaîne 13 israélienne déclarait : ' *«L'Iran a tiré ses missiles sur des bases militaires et ne les a pas dirigés vers les civils »* '. Cela s'étale désormais aux yeux de tous, sur tous les continents, et chacun appréciera « la seule démocratie » de la région et son armée « la plus immorale » qui soit. Et chacun peut désormais déterminer qui sont les terroristes et qui sont les résistants ayant selon les Conventions du Droit celui de se défendre contre un tel régime.

La colonie baptisée « Israël », à la tête de laquelle sévissent de sombres sionistes qu'une grande majorité de sa population approuve – selon différents sondages internes – et soutient dans ses pratiques innommables, nous fait la démonstration qu'elle est vraiment la lie de l'humanité. Les moins atteints quittent d'ailleurs les lieux pour rentrer dans leur pays d'origine, quand les plus tarés s'y rendent pour y assouvir leurs pulsions

racistes, malgré les risques. C'est dire la mentalité qui anime ces malades ! Et par ricochet, tout gouvernement, toute association et tout individu qui soutient et/ou participe de manière directe ou indirecte à l'effort génocidaire de ce régime sanguinaire, en est complice et en porte dès lors les mêmes responsabilités.

Alors que les plus hautes instances juridiques du monde, à travers la Cour Internationale de Justice de La Haye ont statué sur la question de savoir si l'on pouvait (enfin !) qualifier la politique coloniale et les pratiques militaires du régime sioniste de « génocidaires » à l'encontre des Palestiniens, priant les gouvernements qui sont en relation avec ce régime de tout faire pour le contraindre à arrêter ses crimes et se conformer au Droit, nos responsables politiques ont préféré faire la sourde oreille, continuer leurs relations avec ce régime paria, et donner des instructions aux médias qu'ils contrôlent d'invisibiliser au maximum les horreurs de ces assassins. Plus serviles que ça...

Il y a quelques semaines, j'écrivais un papier titré « *En Palestine sacrifiée, cette banalité du mal qui nous renvoie à nous-mêmes* »... et qui a pu provoquer quelques aigreurs d'estomac à certains. Il me fallait donc leur répondre que ce « nous » qui semblait les déranger, ne se voulait pas tant accusateur d'une « culpabilité » qui leur semblait injustifiée, que de leur faire comprendre que nous avons un minimum de « responsabilité » (nuance de taille) de voir de nos jours perdurer ce que les plus hautes instances qualifient de génocide, sans arriver à faire plus que ce que nous faisons pour que cela contraigne nos décideurs politiques à prendre sur le champ des décisions à la mesure du drame absolu que vivent nos semblables palestiniens, depuis des décennies. Après ce que nous voyons chaque jour comme atrocités dans le camp d'extermination de Gaza, sans réagir, ceux-là pourront toujours tenter de nous rejouer leur « *plus jamais ça !* »

Comme déjà écrit à quelques reprises, il y a – quand-même ! – un avantage aux périodes de crises graves : c'est qu'elles révèlent les vrais visages de ceux qui gouvernent et ont pris l'habitude de se dissimuler derrière de beaux discours. Et l'avantage, de taille, de l'opération des factions de la résistance « Ouragan d'al-Aqsa » qui a démarré à Gaza le 7 octobre 2023 est qu'à l'ère d'internet, il révèle aux yeux du monde toutes les saloperies dont les hérauts de nos démocraties et leurs relais sont capables. Et rien que pour cela, nous pouvons saluer, remercier et soutenir les résistants palestiniens pour leur exemplaire courage. À terme, ce monde en sera définitivement changé et les rapports entre certains États ne seront plus jamais les mêmes.

Aussi, la rue occidentale ne peut se contenter de défilé de temps en temps pour interpellier ses dirigeants... puis rentrer chez soi en imaginant avoir fait le boulot. Il faut faire plus. Plus massivement. Plus souvent. Et plus fermement. Si nous prétendons aux valeurs tant vantées que nous exigeons des gouvernements qui ne les partagent pas au risque d'une intervention afin de les mettre au pas, et que comme citoyens, nous n'envisageons que des actions « non-violentes », il faut au minimum bloquer tous les points névralgiques qui permettent le fonctionnement de nos sociétés : les moyens de transports, les autoroutes, les aéroports, les gares, les ports, et gripper tant que faire se peut la logistique qui autorise à ce que les rouages tournent sans heurt. Il faut organiser des grèves au finish via les syndicats qui doivent prendre leurs responsabilités au niveau des outils de production et des collectivités, appuyer le boycott par des campagnes médiatiques, et rendre impossible l'accès aux institutions tant nationales qu'européennes à tous les fonctionnaires qui participent à ce génocide. Sans parler de la rupture de toute relation commerciale et diplomatique avec ce régime de terreur, par l'arrêt des multiples accords qui le favorisent et lui donnent un vernis de légitimité, y compris au niveau culturel et sportif, ainsi que la fermeture de ses ambassades et le renvoi de son personnel.

Au rythme infernal des bombardements et des crimes sionistes privant les populations du minimum vital, le bilan dépassera les 300 000 victimes. Combien en faudra-t-il encore ?!

Si nous n'agissons pas maintenant de manière plus ferme, après le nettoyage ethnique de la bande de Gaza, nous assisterons à celui – déjà en cours – de la Cisjordanie et de Jérusalem dont la mosquée al-Aqsa sera détruite au profit du 3e Temple. Et nous verrons, dans le même temps, ce régime nazi étendre ses frontières – avec l'aval des USA qui évidemment clameront le contraire – au Liban, en Égypte, en Syrie et en Irak, sans parler d'une guerre éventuelle contre l'Iran, avant d'entamer sa conquête d'une partie de l'Arabie saoudite, selon les plans du « Grand Israël ». Voulons-nous vraiment être complices de ce jeu-là ? Et croyons-nous vraiment que, quelque peu éloignés de ce terrain mortifère, nous en serons toujours épargnés ? Si vous pensez que rien de tel n'arrivera, demandez-vous si vous imaginiez assister à ce qui se déroule tous les jours comme horreurs contre la population civile de Gaza...

Les moyens de faire changer le cours des choses existent. Nous les avons à portée de main. Nous n'avons pas à accepter « le fait accompli » sioniste. Mais pour cela, il faut la détermination et le courage citoyen qui doivent peser massivement sur les décisions du personnel politique. Pour ne plus lui laisser le choix !

Daniel VANHOVE

20.10.24

URL de cet article 39946 : <https://www.legrandsoir.info/israel-miroir-de-toute-la-laideur-de-nos-hypocrites-democraties.html>

La militante pro-palestinienne Amira Zaiter condamnée à 3 ans de prison dont 2 avec sursis



Feiza Ben Mohamed

La militante pro-palestinienne Amira Zaiter a été condamnée à trois ans de prison, dont deux avec sursis, pour des infractions qualifiées d'apologie du terrorisme. Elle purgera sa peine d'un an de prison ferme sous bracelet électronique.

Le tribunal correctionnel de Nice a assorti cette peine de dix ans d'inéligibilité. Amira Zaiter devra également verser plus de 10 000 euros aux parties civiles et publier, à ses frais, sa condamnation dans les journaux *Nice-Matin* et *Le Monde*.

Cette lourde condamnation fait suite à un procès intervenu le 21 octobre, au cours duquel la militante a été interrogée pendant plusieurs heures sur une série de publications diffusées sur le réseau social X (anciennement Twitter), en lien avec la situation à Gaza depuis le 7 octobre 2023.

Les magistrats ont prononcé une peine plus sévère que celle requise par le parquet, qui avait demandé 30 mois de prison, dont 18 avec sursis, aménageable sous bracelet électronique, pour treize infractions d'apologie du terrorisme, d'apologie de crimes contre l'humanité et incitation à la haine.

La militante pro-palestinienne Amira Zaiter, qui était détenue à la maison d'arrêt de Nice depuis le 19 septembre dernier pour des publications en ligne pourra désormais purger sa peine sous surveillance électronique.

Au cours de l'audience tendue à laquelle elle a été ardemment défendue par Maître Sefen Guez Guez, la jeune femme a longuement répondu aux questions du président du tribunal correctionnel, de ses deux assesseurs, de la procureure, mais également des avocats du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives), de la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), d'Ilan Choucroun (soldat niçois engagé dans les rangs de l'armée israélienne), et de l'OJE (Organisation juive européenne), qui s'étaient constitués parties civiles.

Amira Zaiter a eu l'occasion d'exprimer ses regrets quant à la manière, parfois virulente, avec laquelle elle a réagi à l'émotion face aux attaques israéliennes qui s'abattent quotidiennement sur Gaza.

« Le moteur, c'est le génocide en cours, parce qu'il y a un génocide à Gaza et l'émotion. Je ne vise que le sionisme », a-t-elle répondu au parquet qui la questionnait sur les motivations de son engagement.

« Cette guerre a fracturé notre société. J'aurais voulu un hommage commun aux victimes civiles du 7 octobre et aux victimes palestiniennes à Nice, mais seul un hommage aux victimes israéliennes a été organisé.

C'est dommage. On a besoin de paix, d'apaisement. Même sur la façade de la mairie de Nice, le drapeau israélien est accroché. On aurait pu mettre aussi le drapeau palestinien », a-t-elle poursuivi.

En toute fin d'audience, alors que le président lui redonnait la parole pour une ultime intervention, la jeune soignante a rappelé avec une vive émotion qu'un « génocide est en cours à Gaza » et que face à cette situation, elle a « voulu continuer » malgré « les intimidations nombreuses » et « les agressions ».

Amira Zaiter, organisatrice de nombreuses manifestations pro-palestiniennes à Nice, a été arrêtée et placée en garde à vue, puis en détention provisoire le 19 septembre dernier suite à des plaintes déposées par les organisations qui se sont portées parties civiles, mais également suite à un signalement du préfet des Alpes-Maritimes, sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale.

Parmi les publications incriminées qui ont valu à Amira Zaiter d'être mise en détention, figurent des messages dans lesquels elle rendait hommage aux dirigeants du Hamas, Ismaïl Haniyeh et à son successeur Yahia Sinwar, qu'elle qualifiait de « nouveau visage de la résistance ».

« 11 mois de génocide, 11 mois que le drapeau de la honte flotte sur le fronton de la mairie, 11 mois qu'ils nous bercent avec le 7 octobre. Le 7 octobre était de la légitime défense. Le Hamas n'a pas terminé son travail », avait-elle notamment écrit le 7 septembre 2024. Le 27 août, elle avait également publié la photo d'un homme, torse nu, arborant un keffieh palestinien sur la tête, ce qui lui vaut aujourd'hui d'être accusée d'apologie du terrorisme.

Après avoir reconnu des formulations parfois maladroitement, elle a longuement expliqué qu'elle n'était en rien « antisémite ou anti-juive », mais qu'elle s'opposait « au sionisme », qu'elle décrit comme un courant politique qui vise à « éradiquer le peuple palestinie ».

À l'issue d'une audience très politique, malgré par les interventions des avocats des parties civiles qui s'en sont ouvertement pris à Maître Guez Guez, ce dernier a réclamé la relaxe de sa cliente en faisant la démonstration que la majorité de son propos relève du débat public et que l'audience de sa cliente, qui ne compte que 500 abonnés sur X, était limitée.

Le parquet s'est dit « déçu par les conclusions de la défense » et la demande de relaxe formulée par Maître Guez Guez au vu de ce qu'il jugeait être des « infractions incontestables ».

« Nous ne sommes pas dans l'idéologie, nous ne sommes pas dans le soutien d'Israël », a par ailleurs assuré le ministère public pour justifier sa demande de condamnation, estimant que ces « tweets méritent d'être sanctionnés ».

Le ministère public considère, en effet, que le fait qu'Amira Zaiter ait publié un message de « condoléance » après le décès d'Ismaïl Haniyeh relève de la « glorification d'actes de terrorisme » et justifie donc sa condamnation pour « apologie du terrorisme ».

<https://www.aa.com.tr/fr/monde/fran...>

URL de cet article 39974 : <https://www.legrandsoir.info/la-militante-pro-palestinienne-amira-zaiter-condamnee-a-3-ans-de-prison-dont-2-avec-sursis.html>

Pillage du patrimoine palestinien

Plats traditionnels, broderie, archéologie... La bataille culturelle occupe une place de choix dans le sionisme politique. Outil essentiel d'Israël pour démontrer son droit exclusif sur la terre, elle participe à la création d'un récit national, qu'importe sa véracité historique. Au-delà de la dimension territoriale, c'est pour la survie de leur identité que se battent les Palestiniens.

Lors d'un vol de la compagnie britannique Virgin Atlantic, fin 2017, le nom d'une entrée inscrite au menu de la nouvelle carte des repas servis à bord suscita la polémique. La « salade de couscous palestinien », en référence au *maftoul*, un couscous traditionnel du Proche-Orient très populaire dans la région, selon un bref résumé, se voulait « *inspirée des saveurs de Palestine* ». Mais un passager mécontent publia sur les réseaux sociaux un cliché de la page des hors-d'œuvre en accusant la compagnie aérienne et son personnel d'être des « *sympathisants de terroristes* ». L'image, relayée par des organisations pro-israéliennes, se répandit sur la Toile, provoquant la colère de nombreux internautes. Certains affirmèrent même qu'il s'agissait en fait d'une salade « juive » ou « israélienne ». Face aux pressions, la compagnie s'excusa officiellement pour l'« *offense faite à [ses] clients* », puis supprima les mots « palestinien » et « Palestine » du nom et du descriptif de l'entrée sur ses cartes (1).

La compagnie émiratie Flydubai, qui a ouvert une ligne aérienne entre les Émirats arabes unis et Israël après l'accord de normalisation signé par les deux pays en 2020, a pris soin, pour sa part, de ne pas commettre la même « offense » : son petit « Guide du tourisme en Israël », disponible sur son site Internet (2), vante notamment « *les délices et le goût authentique* » du houmous (une purée de pois chiches), du falafel (boulette de pois chiches et de fèves) ou de la *msabaha* (une variante du houmous), caractéristiques selon lui de la gastronomie israélienne alors que ce sont des mets typiques du terroir palestinien et du Levant (3). Mais, contrairement à Virgin Atlantic, Flydubai n'a fait aucun cas des critiques que lui ont adressées des Palestiniens et d'autres citoyens de pays arabes.

Tout sauf anecdotiques, ces deux exemples illustrent la bataille culturelle et idéologique que mènent les Israéliens contre les Palestiniens depuis des décennies pour consolider leur domination sur le terrain symbolique. Elle constitue l'un des aspects majeurs du conflit israélo-palestinien, parallèlement à sa dimension territoriale et coloniale.

Cette bataille hégémonique pour la légitimité historique en Terre sainte fut promue par le mouvement sioniste aux dépens des « autochtones » de Palestine dès la fin du XIXe siècle, puis poursuivie par Israël après sa création en mai 1948. L'une des idées-forces du sionisme politique, théorisé notamment par Nathan Birnbaum (1864-1937) et Theodor Herzl (1860-1904) en vue de bâtir un État juif, s'appuie sur le postulat que tous les Juifs modernes descendraient des Hébreux. À ce titre, ils posséderaient un droit d'antériorité sur le sol de la Palestine (renommée « terre d'Israël »), après que les Juifs de l'Antiquité en eurent été chassés en masse par les Romains au début de notre ère. Selon ce récit, la contrée se retrouva vidée de ses habitants emblématiques, présents depuis près de deux millénaires, qui se dispersèrent aux quatre coins du monde. Elle fut plus tard envahie par les Arabes mais négligée pendant des siècles par ces « étrangers », qui la laissèrent pour l'essentiel en friche.

Le mythe de l'exil forcé d'un peuple doté d'une religion, d'une culture et d'un berceau communs, composant une nation unique malgré son éparpillement, sert à l'époque à justifier le projet colonial sioniste en invoquant le « retour » des Juifs dans leur « foyer natal ». Leur État doit être créé en Palestine, soutiendront les dirigeants du mouvement sioniste comme David Ben Gourion (1886-1973), au nom de l'exclusivité, ancrée dans la Bible, dont les Juifs bénéficieraient sur la « Terre promise ». Quant à la population arabe palestinienne (4), ils estiment, comme le raconte l'historien Shlomo Sand, qu'elle ne représente qu'« *un ensemble de sous-locataires, ou bien de résidents temporaires sur un sol qui ne leur appartient pas* (5) » – par conséquent une population qu'ils sont en droit de remplacer et d'expulser. Bien que les fictions fondatrices bâties par le sionisme aient été déconstruites par des historiens et des archéologues, notamment israéliens (6), elles font partie du socle idéologique de l'État d'Israël et du récit national.

Cette guerre culturelle contre les Palestiniens recouvre une diversité de domaines : l'histoire, les traditions, l'art, mais aussi l'héritage matériel et immatériel, l'habitat, l'environnement, etc. Autrement dit, tout ce qui constitue la mémoire collective et l'identité d'un peuple.

Projet sioniste de « désarabisation »

La dimension politique de l'archéologie dans la région permet de mieux comprendre pourquoi le patrimoine de Palestine demeure dans le viseur de Tel-Aviv. En juin 1967, par exemple, lors de la conquête de Jérusalem-Est, de la Cisjordanie et de Gaza par ses troupes durant la guerre israélo-arabe, Israël, qui avait pourtant ratifié en 1957 la convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954), s'empare du musée archéologique national, installé dans la Ville sainte. L'établissement palestinien, où sont conservés les célèbres manuscrits de la mer Morte mais également de nombreux artefacts et des livres anciens, est renommé dans la foulée Musée Rockefeller, puis placé sous la tutelle d'un organisme rattaché au gouvernement. Selon les estimations, les Israéliens ont, de 1967 à 1992, saisi environ trois millions d'objets archéologiques dans les territoires palestiniens et près de cent vingt mille chaque année à partir de 1995 (7). En Cisjordanie, où sont répertoriés plus de six mille sites et vestiges archéologiques, deux cents d'entre eux sont répartis dans des colonies juives, et un millier ont été endommagés ou détruits lors de la construction du mur de séparation encerclant les Cisjordaniens. L'armée israélienne interdit aux Palestiniens l'accès à la plupart des secteurs et monuments antiques, réservés aux visiteurs juifs ou étrangers. En outre, les guides touristiques palestiniens, dont la profession fut prohibée par Israël entre 1967 et 1994, se voient accorder au compte-gouttes des autorisations de circulation, restreintes principalement aux lieux et édifices chrétiens (8).

Le patrimoine de la bande de Gaza, où ont été inventoriés plus de trois cent cinquante sites, établissements et monuments historiques, a, quant à lui, subi d'immenses dégâts depuis le déclenchement de la guerre entre Israël et le Hamas le 7 octobre 2023 : deux cents d'entre eux, dont la mosquée Al-Omari (VIIe siècle) et l'église Saint-Porphyre (XIIe siècle), mais aussi des vestiges cananéens, philistins, égyptiens, romains, ottomans, etc., ont été lourdement endommagés ou réduits en cendres par les bombes israéliennes (9). Les troupes de Tel-Aviv se sont également livrées à des pillages : le 12 janvier 2024, le directeur de l'Autorité des antiquités d'Israël a publié sur son compte X une photographie montrant une panoplie d'objets archéologiques dérobés par les soldats puis exposés comme des trophées dans une salle du Parlement israélien (10).

La volonté de mettre la main sur les terres ancestrales et les biens des Palestiniens puise ses racines dans le projet conçu par les penseurs sionistes de « désarabisation » du terroir et du paysage. C'est la mission que le Fonds national juif (FNJ), créé en Suisse en 1901, assigne aux « pionniers » arrivés d'Europe en Palestine pour y établir des colonies de peuplement. Chargé de l'acquisition de terrains palestiniens, le FNJ favorise dans le même temps l'introduction d'arbres importés du Vieux Continent – en particulier des conifères – pour soutenir l'expansion des colonies agricoles, où se développe alors la sylviculture. Ce programme de boisement contribue également à recréer un environnement familier aux immigrants occidentaux, en lieu et place d'une nature aux aspects jugés trop « orientaux » [...]

La stratégie de dépossession culturelle concerne également les coutumes vestimentaires. Les robes et tenues traditionnelles palestiniennes cousues à la main constituent un exemple éclairant. Apparue dans la région du Levant à l'époque cananéenne, il y a plusieurs milliers d'années, l'art de la broderie (*tatreez*) se transmet principalement au sein des familles de villageois. Chaque bourg de Palestine possède ses propres couleurs, figures géométriques et motifs, inspirés de la flore et de la faune environnantes. Pourtant, cet héritage artisanal est contesté par les Israéliens au nom du « droit d'ancienneté » des Juifs sur la « Terre promise » : ils revendiquent la paternité de ce savoir-faire vestimentaire car il aurait déjà été en usage, selon eux, aux temps bibliques. Des ouvrages consacrés à l'histoire de la broderie et de l'habillement en Terre sainte ont servi à étayer ce récit en passant totalement sous silence les traditions populaires palestiniennes. Ces dernières années, le *tatreez* a même fait son entrée sur le marché du vêtement « branché » en Israël ainsi que sur la scène internationale du prêt-à-porter, et il n'est pas rare de voir ce type de broderie sur les habits des jeunes hipsters de Tel-Aviv.

L'accaparement de la broderie est loin d'être un fait isolé : le keffieh, foulard traditionnel palestinien devenu un symbole de la résistance en Palestine depuis la grande révolte arabe de 1936-1939, a lui aussi été récupéré par le secteur de la mode et détourné de sa signification politique. En 2016, la styliste israélienne Dorit Baror (Dodo Bar) a ainsi réalisé des tenues féminines parées des motifs qui le composent, déclinées à des prix faramineux dans ses boutiques. La France n'est pas en reste : en 2021, le groupe LVMH, propriété du milliardaire Bernard Arnault, a suscité la controverse en proposant à la vente, pour un coût de 582 euros, des keffiehs aux couleurs du drapeau israélien signés Louis Vuitton...

Comme le montrent les « affaires » de Virgin Atlantic et de Flydubai, la question culinaire cristallise les tensions engendrées par l'appropriation de mets palestiniens, rangés désormais en Israël parmi les plats nationaux. De nos jours, de New York à Paris en passant par Londres, le houmous, le taboulé ou le *tahineh* (crème de sésame) sont souvent pris à tort par les néophytes pour des spécialités israéliennes et dépouillés

de leurs origines levantines, à la faveur notamment des campagnes de propagande culturelle menées à l'étranger par Tel-Aviv.

Les cas du *zaatar* (un mélange d'épices composé principalement de thym) et de l'*akkoub* (un type de cardon) illustrent également les menaces pesant sur l'identité palestinienne. Très prisées par les Palestiniens, ces plantes poussant à l'état sauvage et cueillies au printemps sont réputées à la fois pour leurs vertus gastronomiques et leurs bienfaits médicaux. Mais depuis 1977 et 2005, leur collecte dans la nature est prohibée en Israël par les autorités mais aussi dans les territoires occupés, au prétexte que ces espèces seraient « en danger », bien que des études scientifiques contredisent cette décision (11). Elles sont désormais cultivées par des entreprises agricoles israéliennes dont la clientèle arabe constitue le cœur de cible. Les contrevenants à l'interdiction de la récolte « sauvage » du thym et de l'*akkoub* s'exposent à de lourdes amendes, voire à de la prison à défaut de paiement.

Un esprit d'endurance au quotidien

Pourtant, malgré les risques encourus, de nombreux glaneurs et glaneuses continuent aujourd'hui encore de récolter ces plantes comme le faisaient avant eux leurs parents et leurs aïeux. *Foragers* (« Cueilleurs », sorti en 2022), un film de l'artiste palestinienne Jumana Manna situé à la croisée du documentaire et de la fiction, expose dans le détail l'absurdité de cette réglementation et ses conséquences pour les Palestiniens. Il montre également la résistance opposée par les glaneurs et les glaneuses arabes à cette loi arbitraire malgré les risques judiciaires encourus. L'une des scènes du film s'intéresse en particulier au cas de Samir, un cueilleur « clandestin » interpellé par des agents de la direction israélienne de la nature et des parcs (INPA) dans le Golan occupé avec un sac rempli d'*akkoub*. Avant son passage au tribunal, il est présenté à une magistrate, qui lui rappelle ses nombreux « antécédents » concernant la cueillette illicite du cardon et du thym. Mais Samir, passible d'une peine d'emprisonnement en raison de son refus de régler la moindre amende, déclare avec fermeté : « *Je me ferai prendre aussi en 2050 avec mes enfants et mes petits-enfants (...). Je suivrai le chemin de mes grands-parents.* » Ces mots résument à leur façon l'esprit d'endurance (*soumoud*) dont les Palestiniens font preuve au quotidien face à la guerre culturelle qui leur est faite depuis plus d'un siècle.

Olivier PIRONET, journaliste (Monde diplomatique, octobre 2024)

(1) Cf. Michael Bachner, « Virgin Atlantic removes 'Palestinian' from couscous description », *The Times of Israel*, 13 février 2018.

(2) « Israel travel guide », flydubai.

(3) Lire Akram Belkaïd, « La "guerre du houmous" », *Manière de voir*, n° 142, « Ce que manger veut dire », août-septembre 2015.

(4) Au début du XX^e siècle, la Palestine compte près de 750 000 habitants, dont environ 80 % de musulmans, 12 % de chrétiens et 8 % de juifs.

(5) Shlomo Sand, *Comment la terre d'Israël fut inventée. De la Terre sainte à la mère patrie*, Flammarion, coll. « Champs histoire », Paris, 2014 (1^{re} éd. : 2012).

(6) Ben Gourion lui-même était convaincu que la majorité des Palestiniens descendaient des juifs de l'Antiquité, qui adoptèrent le christianisme puis l'islam au fil des siècles, tandis qu'une minorité conserva le judaïsme. Cf. Tom Segev, *A State at Any Cost. The Life of David Ben-Gurion*, Head of Zeus, Londres, 2019.

(7) Cf. Luma Zayad, « Systematic cultural appropriation and the Israeli-Palestinian conflict », *DePaul Journal of Art, Technology & Intellectual Property Law*, vol. 28, DePaul University, Chicago, 2019.

(8) Cf. « Palestine's cultural property and the Israeli occupation » et « Palestine's tourism and archeology under Israel's colonial occupation », département des affaires de négociations (NAD) de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), respectivement 16 décembre 2020 et 20 juin 2022.

(9) Clothilde Mraffko et Samuel Forey, « Dans la bande de Gaza, les bombes israéliennes détruisent le patrimoine et effacent la mémoire », *Le Monde*, 14 février 2024.

(10) « Israel : Army displays artefacts stolen from Gaza in the Knesset », *Middle East Monitor*, 22 janvier 2024.

(11) Cf. Rabea Eghbariah, « The struggle for za'atar and akkoub. Israeli, nature protection laws and the criminalization of Palestinian herb-picking culture » (PDF), *Oxford Food Symposium*, juin 2020.

Des snipers israéliens visent régulièrement et délibérément des enfants palestiniens en pleine tête

Les preuves sont indéniables et les sources sont aussi solides que possible. Il existe des montagnes et des montagnes de preuves irréfutables que les forces israéliennes tirent régulièrement et délibérément des balles dans la tête d'enfants palestiniens à Gaza.

Le *New York Times* a publié un nouveau témoignage de médecins sur le fait que les forces israéliennes tirent constamment des balles dans la tête d'enfants palestiniens.

Le rapport intitulé « *65 médecins, infirmières et auxiliaires médicaux : ce que nous avons vu à Gaza* » commence comme suit :

« *J'ai travaillé comme chirurgien traumatologue à Gaza du 25 mars au 8 avril. J'ai fait du bénévolat en Ukraine et en Haïti, et j'ai grandi à Flint, dans le Michigan. J'ai été témoin de violences et j'ai travaillé dans des zones de conflit. Mais parmi les nombreuses choses qui m'ont marqué en travaillant dans un hôpital à Gaza, il y en a une qui m'a interpellé : presque chaque jour, j'ai vu un nouveau jeune enfant qui avait reçu une balle dans la tête ou dans la poitrine, et presque tous sont morts. Treize au total.*

« *À l'époque, j'ai pensé qu'il s'agissait de l'œuvre d'un soldat particulièrement sadique qui se trouvait à proximité. Mais après mon retour, j'ai rencontré un médecin urgentiste qui avait travaillé dans un autre hôpital de Gaza deux mois avant moi. Je lui ai dit : "Je n'arrivais pas à croire le nombre d'enfants que j'ai vus abattus d'une balle dans la tête". À ma grande surprise, il a répondu : "Oui, moi aussi. Chaque jour"».*

De nombreux membres du personnel médical ayant travaillé à Gaza témoignent ensuite dans le rapport de leurs rencontres régulières avec des enfants ayant reçu une balle dans la tête ou la poitrine par les forces israéliennes, ainsi qu'avec des enfants et des nourrissons souffrant de malnutrition sévère et d'infections facilement évitables.

De tels rapports ont été publiés tout au long de l'année. Israël n'autorisant pas la presse étrangère à entrer dans la bande de Gaza, le personnel médical est devenu, à bien des égards, les journalistes occidentaux de facto sur le terrain dans l'enclave – et ils disent tous la même chose.

En juillet dernier, un groupe de 45 médecins et infirmières ayant travaillé à Gaza a signé une lettre ouverte au président Biden, dans laquelle ils déclarent que « *chacun des signataires de cette lettre a soigné des enfants à Gaza qui ont subi des violences qui avaient dû être délibérément dirigées contre eux* ». « *Plus précisément, chacun d'entre nous a traité quotidiennement des préadolescents qui ont reçu une balle dans la tête et dans la poitrine* », poursuit la lettre.

Toujours en juillet, Politico a publié un article rédigé par deux chirurgiens américains, Mark Perlmutter et Feroze Sidhwa, intitulé « *Rien ne nous a préparés à ce que nous avons vu : deux semaines à l'intérieur d'un hôpital de Gaza* », qui contient le passage suivant :

« *Nous avons commencé à voir une série d'enfants, des préadolescents pour la plupart, qui avaient reçu une balle dans la tête. Ils mouraient lentement, avant d'être remplacés par de nouvelles victimes qui avaient également reçu une balle dans la tête et qui mouraient lentement. Leurs familles nous ont raconté l'une des deux histoires suivantes : les enfants jouaient à l'intérieur lorsqu'ils ont été abattus par les forces israéliennes, ou ils jouaient dans la rue lorsqu'ils ont été abattus par les forces israéliennes* ».

En avril, un article intitulé « *Pas une guerre normale : des médecins disent que des enfants ont été pris pour cible par des tireurs d'élite israéliens à Gaza* » a été publié dans *The Guardian*, citant neuf médecins qui avaient travaillé à Gaza après le 7 octobre et qui « *ont rapporté avoir traité un flux constant d'enfants, de personnes âgées et d'autres personnes qui n'étaient manifestement pas des combattants, avec des blessures par balle unique à la tête ou à la poitrine* ».

Des médecins légistes ont pu identifier les balles utilisées par l'armée israélienne lors de ces attaques contre des enfants :

« *Le Guardian a communiqué à des experts militaires et à des médecins légistes des descriptions et des images des blessures par balle subies par huit enfants. Ils ont déclaré qu'il était difficile de déterminer de manière concluante les circonstances des tirs sur la seule base des descriptions et des photos, bien que dans certains cas ils aient pu identifier les munitions utilisées par l'armée israélienne* ».

En février, le *Los Angeles Times* a publié un article intitulé « *Je suis un médecin américain qui s'est rendu à Gaza. Ce que j'ai vu n'était pas la guerre, c'était l'anéantissement* ». L'auteur, un chirurgien reconstructeur nommé Irfan Galaria, écrit ce qui suit :

« *À une occasion, une poignée d'enfants, tous âgés de 5 à 8 ans, ont été portés par leurs parents aux urgences. Tous avaient reçu une seule balle de sniper dans la tête. Ces familles rentraient chez elles à Khan*

Yunis, à environ 3,5 km de l'hôpital, après le retrait des chars israéliens. Mais les tireurs d'élite sont apparemment restés sur place. Aucun de ces enfants n'a survécu ».

C'est donc bien ce qui se passe. Les preuves sont indéniables et les sources sont aussi solides que possible. Il existe des montagnes et des montagnes de preuves irréfutables que les forces israéliennes tirent régulièrement et délibérément des balles dans la tête d'enfants palestiniens à Gaza.

La seule raison pour laquelle cela n'est pas considéré comme un fait établi par la classe politico-médiatique occidentale est que l'armée israélienne le nie, déclarant au *Guardian* en réponse au rapport susmentionné, que « *les FDI ne ciblent que les terroristes et les cibles militaires. Contrairement aux attaques délibérées du Hamas contre des civils israéliens, hommes, femmes et enfants, les FDI respectent le droit international et prennent toutes les précautions possibles pour atténuer les dommages causés aux civils* ».

«Les médecins disent le contraire », écrit le *Guardian*

En effet, il n'y a plus aucune raison factuelle de nier qu'Israël cible délibérément des enfants avec des tirs de sniper. Les faits sont connus et l'affaire est close. La seule raison que quiconque peut avoir de nier ce fait établi est sa loyauté personnelle envers l'État d'Israël et son armée, et/ou son mépris personnel pour la vie des Palestiniens.

Ce fait vient briser un grand nombre de récits utilisés pour défendre Israël au cours de l'année écoulée. Qu'Israël se conduit de manière plus éthique que le Hamas. Qu'Israël mène une guerre contre le Hamas et non contre le peuple palestinien. Que les FDI sont « l'armée la plus morale du monde » et qu'elles prennent des mesures extraordinaires pour éviter les pertes civiles. Que des civils sont tués à Gaza parce que le Hamas les utilise comme « boucliers humains ». Qu'il s'agit d'une guerre menée pour la légitime défense d'Israël, et non d'une campagne d'extermination motivée par le racisme et la haine.

Il est tout simplement impossible de croire à la véracité de l'une ou l'autre de ces affirmations lorsque l'on sait que les forces israéliennes tirent régulièrement des balles dans la tête d'enfants dans toute la bande de Gaza, ce qui est un fait largement documenté.

Caitlin JOHNSTONE
14 octobre 2024

Source originale: Le blog de Caitlin Johnstone
Traduit de l'anglais par Arrêt sur Info

Des soldats israéliens ne retourneront pas dans leur unité sans un accord sur les otages



© Getty Images - Michael Ofer-Ziv - RTBF

En Israël, plus de 130 soldats refusent de continuer à servir l'armée. Dans une lettre envoyée au gouvernement de Benjamin Netanyahu, ils demandent un accord de cessez-le-feu pour permettre la libération des otages retenus par le Hamas. La RTBF s'est entretenue avec deux signataires.

La lettre au gouvernement Netanyahu

« Signer immédiatement un accord pour sauver la vie des otages. » La lettre rendue publique le 10 octobre dernier ne peut pas être plus claire. L'appel est lancé par quelque 150 réservistes, soldats et officiers israéliens désespérés par la tournure des événements à dans la Bande de Gaza. Et ils s'expliquent.

Au lendemain des attaques terroristes du Hamas le 7 octobre 2023, « nous nous sommes immédiatement enrôlés pour combattre, défendre notre pays et sauver les otages retenus en captivité à Gaza, écrivent-ils. Aujourd'hui, il est clair que la poursuite de la guerre à Gaza non seulement retarde le retour des otages en captivité, mais met également leur vie en danger : de nombreux otages ont été tués par les bombardements de Tshal, bien plus que ceux qui ont été sauvés lors des opérations militaires visant à les secourir ».



Les corps de civils tués lors des attaques terroristes du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023. © AFP / Baz Ratner

La lettre est adressée au Premier ministre Benjamin Netanyahu et à des membres de son gouvernement. Sans réaction de leur part, les soldats affirment qu'ils quitteront les rangs de l'armée.

« Si le gouvernement ne change pas immédiatement d'orientation et ne s'efforce pas de promouvoir un accord pour ramener les otages à la maison, nous ne pourrons plus servir. Pour certains d'entre nous, la ligne rouge a déjà été franchie ; pour d'autres, elle approche : le jour est proche où, le cœur brisé, nous cessons de nous présenter au travail ».

Or, un réserviste fier et inquiet

Ne pas servir l'armée est une question taboue en Israël. Ce qui explique la volonté de discrétion de certains signataires de la lettre. C'est le cas de Or (prénom d'emprunt), un étudiant de 26 ans, réserviste, qui a signé la lettre de son vrai nom mais qui préfère garder l'anonymat : *« J'ai la chance que mon entourage proche soutienne ma décision. Avec mes amis et ma famille, je peux agir en conséquence. Mais d'une manière plus générale, je suis inquiet. Vous savez, il y a eu une première lettre avec quarantaine de signatures dont celle d'un enseignant. Une pétition a été lancée pour qu'il soit révoqué. [...] Les fonctionnaires qui ont signé la lettre pourraient subir de lourdes sanctions à cause de leur décision. Ça pourrait être effrayant. »*



Des bâtiments détruits par des frappes aériennes israéliennes dans le nord de la Bande de Gaza le 20 octobre 2024. © AFP / Islam Ahmed

Or ne veut plus servir l'armée israélienne parce qu'il ne croit pas que la guerre à Gaza permettra de libérer la centaine d'otages encore aux mains du Hamas. *« Dans l'esprit de beaucoup d'Israéliens, la guerre a commencé comme une guerre d'autodéfense après l'attaque du 7 octobre. Mais, à mon avis, elle s'est ensuite transformée – quelque part – entre vengeance et occupation. Je le pense à cause de l'ampleur des destructions, l'absence de but, l'absence de plan cohérent pour la sécurité ou pour une alternative au Hamas. Il y a des décisions qui ne servent à rien, comme la détention massive et les mauvais traitements infligés aux habitants de Gaza dans les camps de détention, les bombardements aveugles et la destruction des infrastructures. [...] Ces choses me montrent qu'on n'est pas dans une logique de défense ou de libération des otages. »*

Michael Ofer-Ziv, un officier qui dénonce des actes impardonnables

Michael Ofer-Ziv, 29 ans, a lui aussi décidé de pas retourner dans son unité : *« J'ai vu les bombardements massifs sur Gaza qui étaient hors de contrôle »*, nous affirme cet officier *« de contrôle »*.

Il était actif dans une salle de commandement qui suivait sur écran les mouvements d'une brigade de mille soldats déployés à Gaza : *« J'ai vu la façon dont les gens qui donnent les ordres parlent. [...] Vous êtes secoué jusqu'à la moelle. Ils disent qu'il n'y a pas d'innocents à Gaza, que nous devrions détruire Gaza. Certains d'entre eux pensent ainsi parce que c'est leur idéologie. Certains sont des colons. D'autres sont des fanatiques d'extrême droite. Mais beaucoup de gens ont ressenti ces sentiments après le 7 octobre, parce qu'ils ont été blessés, parce qu'ils ont de la peine après la perte d'un être cher. Ils étaient très en colère. »*



L'officier Michael Ofer-Ziv refuse de servir dans l'armée israélienne tant qu'il n'y a pas d'accord sur la libération des otages détenus par le Hamas. © Michael Ofer-Ziv



L'officier israélien Michael Ofer-Ziv lors d'une manifestation pour la libération des otages détenus à Gaza. © Michael Ofer-Ziv

Michael Ofer-Ziv considère qu'après le 7 octobre, une sorte de représailles, d'action militaire était nécessaire.

« Tout d'abord, pour rétablir la frontière et protéger les civils. Il fallait repousser le Hamas en ciblant certaines infrastructures, certains de ses militants, peut-être certains dirigeants pour éviter une nouvelle attaque du Hamas dans un avenir proche. En outre, je pense qu'une grande partie de la pression exercée sur le Hamas, en particulier au cours du premier mois de la guerre, a joué un rôle important dans la création d'un momentum qui nous a permis de conclure un accord pour la libération des otages. »

Mais les opérations dans la Bande de Gaza ont une autre facette, plus sombre. *« Dès les premiers jours de la guerre, les militaires ont fait des choses inexcusables. Des choses horribles qui n'auraient jamais dû avoir lieu. La crise humanitaire qui sévit à Gaza, nous l'avons créée et nous l'entretenons chaque jour. C'est impardonnable, inexcusable. »*



Mouvement de foule lors d'une distribution de pain dans le sud de Gaza le 23 octobre 2024. © AFP / Bashar Taleb

La libération des otages, avant d'autres accords...

Pour Michael Ofer-Ziv, comme les autres soldats signataires de la lettre, la libération des otages est le premier des objectifs. *« Pour l'instant, la réalité est qu'il y a encore 101 otages israéliens détenus par le Hamas. Mais le gouvernement n'en fait pas une priorité, il ne fait rien pour conclure un accord. Or le seul moyen de les faire sortir, en particulier ceux qui sont encore en vie, c'est de conclure un accord avec le Hamas. »* Sans cet accord, il estime la société israélienne ne pourra pas aller de l'avant. Mais un retour des otages pourrait créer un cercle vertueux qui permettrait d'autres accords et, qui sait, pourrait aboutir à une paix durable avec les Palestiniens.

Une vision largement minoritaire aujourd'hui en Israël. Mais Michael Ofer-Ziv ne perd pas espoir. *« Dès mes 14 ou 15 ans, j'ai été très actif contre l'occupation, je défendais une solution pacifique au conflit israélo-palestinien. Je croyais et je crois toujours que le peuple palestinien mérite son propre État. Il mérite ses libertés. Il mérite que ses droits soient protégés. »*

Sur le même sujet : extrait du JT de ce 24/10



(RTBF.be, 25 octobre 2024)

La Cour pénale internationale délivre des mandats d'arrêt contre Netanyahu et Gallant pour crimes de guerre à Gaza



Mandats d'arrêt, ventes d'armes et voyages à l'étranger

Al Jazeera : dans la pratique, qu'est-ce qui va changer après l'émission des mandats d'arrêt contre Netanyahu et Gallant ? Quelle est la probabilité que cela ait un effet sur le conflit dans la bande de Gaza ? Neve Gordon : Je pense qu'il y a des chances. Tout d'abord, les signataires du Statut de Rome et les membres de la CPI sont tenus d'arrêter Gallant et Netanyahu s'ils se rendent dans leur pays. Cela limi-

tera considérablement les déplacements de ces deux personnes pour les années à venir. Mais je pense qu'en délivrant les mandats d'arrêt, la CPI a également posé une certaine exigence aux pays occidentaux, tant en Amérique du Nord qu'en Europe. Et cela concerne le type d'accords commerciaux qu'ils ont avec Israël – avant tout en ce qui concerne le commerce des armes. Si les dirigeants d'Israël sont accusés de crimes contre l'humanité par la CPI, cela signifie que les armes que les pays européens envoient à Israël sont utilisées pour commettre des crimes contre l'humanité et qu'ils doivent réévaluer tous leurs échanges d'armes avec Israël à partir d'aujourd'hui et, je dirais, cesser d'envoyer ces armes.

Al Jazeera : Pouvez-vous préciser ce dont la CPI accuse les dirigeants israéliens et la différence entre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ?

Neve Gordon : La différence entre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité est que les crimes contre l'humanité sont systématiques, alors qu'un crime de guerre peut n'être qu'un événement. Le procureur a accusé Netanyahu et Gallant de deux problèmes majeurs : d'une part, l'utilisation de la nourriture et le refus de l'aide humanitaire comme arme pour faire progresser la famine et atteindre les objectifs militaires d'Israël... et d'autre part, ces attaques systématiques contre les hôpitaux et la fourniture de soins médicaux à la population palestinienne dans la bande de Gaza. Les deux conduisent à l'extermination et à l'assassinat délibéré de la population.

Al Jazeera : Sera-t-il difficile de prouver cette affaire devant un tribunal ?

Gordon : Je pense qu'il existe de nombreuses preuves. L'utilisation de la nourriture comme arme n'est pas nouvelle dans le conflit israélo-palestinien. Israël utilise la nourriture comme une arme dans la bande de Gaza depuis près de 20 ans au moins.

Je pense qu'il existe de nombreuses preuves de l'utilisation de la nourriture comme arme, et je pense que l'intention de l'utiliser comme arme ressort clairement des déclarations des dirigeants israéliens et des pratiques de l'armée israélienne. Je pense donc qu'il sera facile de prouver qu'il s'agit bien d'une politique et d'une stratégie du gouvernement et de l'armée israéliens. En ce qui concerne les attaques contre les soins de santé, la nature systématique des attaques, le fait que pratiquement tous les 36 hôpitaux de la bande de Gaza ont été ciblés – beaucoup d'entre eux ont été détruits, d'autres ont été endommagés – et que cela se poursuit et, encore une fois, n'est pas quelque chose de nouveau dans les stratégies de guerre d'Israël, est facile à démontrer, donc je pense qu'il y a définitivement un cas ici.

La Cour pénale internationale a délivré des mandats d'arrêt à l'encontre du premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et de l'ancien ministre de la défense Yoav Gallant, sous l'accusation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en raison de leur rôle dans l'offensive militaire israélienne en cours dans la bande de Gaza.

Dans son arrêt, la Cour a explicitement rejeté les arguments d'Israël et des États-Unis selon lesquels la CPI n'est pas compétente pour juger Israël. « L'acceptation par Israël de la compétence de la Cour n'est pas né-

cessaire, car la Cour peut exercer sa compétence sur la base de la juridiction territoriale de la Palestine », a déclaré la Cour.

« Il s'agit d'un événement marquant dans l'histoire de la justice internationale. En plus de 21 ans, la CPI n'a jamais inculpé un responsable pro-occidental. En fait, aucune cour internationale ne l'a fait depuis la Seconde Guerre mondiale », a déclaré Reed Brody, avocat spécialisé dans les droits de l'homme et procureur pour les crimes de guerre.

« Jusqu'à présent, les instruments de la justice internationale ont été utilisés presque exclusivement pour traiter des crimes commis par des adversaires vaincus, comme dans les tribunaux de Nuremberg et de Tokyo, des parias impuissants ou des opposants à l'Occident tels que Vladimir Poutine ou Slobodan Milošević. »

Outre les deux hauts responsables israéliens, la CPI a également délivré un mandat d'arrêt à l'encontre du responsable de la branche militaire du Hamas [résistance islamique], Mohammed Deif, bien qu'Israël ait affirmé qu'il avait été tué au début de l'année lors d'une frappe aérienne dans la bande de Gaza.

En mai, la CPI a annoncé que le procureur général de la Cour, Karim Khan, cherchait à obtenir des mandats d'arrêt à l'encontre de hauts responsables israéliens et du Hamas. Parmi les personnes dont l'arrestation était initialement demandée figurait le dirigeant du Hamas [résistance islamique], Yahya Sinwar, qui a été tué alors qu'il aurait participé à une embuscade tendue aux troupes israéliennes le mois dernier.

La déclaration d'aujourd'hui indique que le tribunal a trouvé des motifs raisonnables de croire que Netanyahu et Gallant « portent chacun la responsabilité pénale des crimes suivants en tant que coauteurs pour avoir commis les actes conjointement avec d'autres : le crime de guerre de famine comme méthode de guerre et les crimes contre l'humanité de meurtre, de persécution et d'autres actes inhumains ».

Les mandats d'arrêt restent confidentiels en partie pour protéger les témoins et l'intégrité de l'enquête, selon la CPI. « Toutefois, la Chambre a décidé de divulguer les informations (...) étant donné qu'un comportement similaire à celui visé par le mandat d'arrêt semble être en cours », a déclaré la Cour dans son communiqué. « De plus, la Chambre considère qu'il est dans l'intérêt des victimes et de leurs familles qu'elles soient informées de l'existence des mandats.

La décision de la CPI de demander des mandats d'arrêt contre les deux plus hauts responsables israéliens impliqués dans la guerre de Gaza va certainement susciter une vive réaction de la part du gouvernement des États-Unis, qui rejette déjà la compétence de la CPI sur ses propres activités.

En 2002, l'administration de George W. Bush a promulgué un projet de loi bipartisan autorisant le recours à la force militaire pour libérer tout membre du personnel étasunien ou allié accusé de crimes de guerre par la Cour. Ce projet de loi, connu par la suite dans la communauté des droits de l'homme sous le nom de « loi sur l'invasion de La Haye », autorise l'utilisation de la force pour libérer le personnel militaire, les fonctionnaires élus ou nommés et d'autres personnes employées par le gouvernement d'un pays membre de l'OTAN, d'un allié majeur non membre de l'OTAN (y compris l'Australie, l'Égypte, Israël, le Japon, la Jordanie, l'Argentine, la République de Corée et la Nouvelle-Zélande) ou de Taïwan, ou travaillant pour le compte de ces pays ».

Cette semaine, le nouveau leader de la majorité au Sénat, John Thune, a appelé le Congrès à adopter une législation bipartisan sanctionnant les procureurs de la CPI qui tenteraient de poursuivre des responsables israéliens. L'administration Biden a passé une grande partie de l'année dernière à saper la légitimité du droit international et la compétence de l'enquête de la CPI sur Israël.

Quelque 42 démocrates ont voté en faveur du projet de loi de la Chambre des représentants que John Thune s'est engagé à faire adopter. Si elle est adoptée, cette loi imposera des sanctions au personnel de la CPI impliqué dans les poursuites contre les citoyens américains et ceux des pays alliés qui ne sont pas membres de la CPI, y compris Israël. Elle interdirait à certains fonctionnaires de la CPI d'entrer aux États-Unis et révoquerait tout visa étasunien.

Au cours de son premier mandat, le président Donald Trump a imposé des sanctions aux procureurs de la CPI par décret, en représailles aux enquêtes de la Cour sur Israël et sur les crimes de guerre commis par les États-Unis en Afghanistan. Le président Joe Biden a annulé ce décret en 2021, le qualifiant d'« inapproprié et inefficace », tout en réitérant son « objection de longue date aux efforts de la Cour pour affirmer sa compétence » à l'égard d'Israël et des États-Unis.

À l'heure actuelle, 124 États dans le monde ont signé le Statut de Rome, ratifiant ainsi la Cour. Les États-Unis et Israël n'en font pas partie, bien que la Cour ait rejeté l'affirmation d'Israël selon laquelle elle n'est pas compétente pour juger ses actions.

Maintenant que les mandats d'arrêt ont été délivrés, tout État membre dans lequel Netanyahu et Gallant pourraient voyager à l'avenir serait obligé d'arrêter les responsables israéliens s'ils pénètrent sur son territoire, ce qui réduirait considérablement leur capacité à voyager dans le monde entier.

« Ces mandats renforcent le consensus international croissant sur la nature criminelle de la guerre menée par Israël contre la population de Gaza, y compris la décision de l'autre tribunal de La Haye, la Cour internationale de justice (CIJ), qui a estimé que les actions israéliennes constituaient des violations plausibles de la convention sur le génocide », a déclaré M. Brody, procureur chargé des crimes de guerre, à Drop Site News. « Netanyahu, comme Vladimir Poutine, est un criminel de guerre présumé dont le monde est désormais limité aux pays qui n'ont pas ratifié le traité de la CPI. »

La décision de la Cour pourrait également créer de graves tensions pour l'Union européenne, qui mène sa propre bataille juridique devant la CPI contre la Russie pour son invasion de l'Ukraine. Vladimir Poutine fait l'objet d'un mandat d'arrêt de la CPI pour son invasion de ce pays, ce qui a accru la pression juridique sur le dirigeant russe dans ce conflit.

De nombreux pays européens, comme l'Allemagne, qui ont soutenu Israël de manière véhémente, vont maintenant subir des pressions pour saper l'autorité de la Cour sur laquelle ils s'appuient pour combattre la Russie, tout en étant confrontés à la pression probable des États-Unis pour qu'ils se joignent aux efforts visant à attaquer ou à détruire complètement la CPI.

De hauts fonctionnaires d'un certain nombre d'États de l'Union européenne, dont la France, la Belgique et les Pays-Bas, ont déclaré qu'ils respecteraient les décisions de la Cour, ce qui rendra probablement ces pays interdits aux déplacements de Netanyahu dans un court avenir. Le commissaire européen Josep Borrell a également déclaré, après l'annonce de la CPI, que « la décision de la Cour doit être respectée et mise en œuvre par les pays de l'UE ».

Alors que l'administration Biden a déjà clairement indiqué qu'elle rejetait la compétence de la CPI à l'égard d'Israël, au moins un maire étatsunien s'est engagé à respecter les mandats d'arrêt. « Dearborn arrêtera Netanyahu et Gallant s'ils entrent dans les limites de la ville de Dearborn », a déclaré Abudullah Hamoud, le maire de la ville du Michigan qui compte le plus grand pourcentage d'Arabes et de musulmans aux États-Unis, dans un message sur X. »

« D'autres villes devraient faire de même. Notre président ne prendra peut-être pas de mesures, mais les dirigeants des villes peuvent assurer que Netanyahu et les autres criminels de guerre ne sont pas les bienvenus pour voyager librement à travers les États-Unis. »

Les responsables israéliens ont rapidement dénoncé l'émission des mandats, l'ancien membre du cabinet de guerre de Netanyahu, Benny Gantz, déclarant sur les médias sociaux : « La décision de la CPI – qui est moralement inacceptable – n'est pas acceptable : « La décision de la CPI – un aveuglement moral et une tache honteuse de proportion historique qui ne sera jamais oubliée ».

Netanyahu lui-même est allé plus loin en qualifiant les mandats d'« antisémites » et d'« apparentés à un procès Dreyfus des temps modernes », tout en affirmant qu'« Israël rejette avec dégoût la décision de la CPI ». « Israël rejette avec dégoût les accusations absurdes et fausses d'un tribunal politisé, partial et discriminatoire. La décision a été prise par un procureur général corrompu qui tente de sauver sa peau des graves accusations qui pèsent sur lui. » Dans une déclaration réagissant à l'annonce de la CPI, Basem Naim, représentant du Hamas, n'a pas mentionné le mandat d'arrêt délivré à l'encontre de Mohammed Deif.

Il a salué les mandats « historiques » délivrés à l'encontre de Netanyahu et de Gallant comme « une étape importante vers la justice pour la cause palestinienne », mais qui « reste limitée et symbolique si elle n'est pas appuyée par les bonnes méthodologies et soutenue par tous les pays du monde pour la mettre en œuvre ».

L'annonce résumant les motivations de la CPI pour délivrer les mandats d'arrêt contre Netanyahu et Gallant souligne les politiques du gouvernement israélien visant à priver la population civile assiégée de Gaza de nourriture et de fournitures médicales.

Le communiqué de la Cour indique qu'« il y a des motifs raisonnables de croire que les deux individus ont intentionnellement et sciemment privé la population civile de Gaza d'objets indispensables à sa survie, notamment de nourriture, d'eau, de médicaments et de fournitures médicales, ainsi que de carburant et d'électricité », actions pour lesquelles ils ont ajouté qu'il n'y avait « pas de nécessité militaire évidente ».

Les habitants de Gaza ont été confrontés à la mort par famine et par négligence médicale en raison des blocus israéliens sur le territoire, ainsi que des attaques militaires directes pour lesquelles le tribunal allègue également que Netanyahu et Gallant sont coupables.

Les deux hommes sont désormais les premiers responsables d'un allié des États-Unis à être accusés de crimes contre l'humanité par le tribunal.

Dans sa déclaration annonçant leurs mandats d'arrêt, la CPI a indiqué que leurs actions « s'inscrivaient dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique contre la population civile de Gaza ».

Murtaza HUSSAIN, Jeremy SCAHILL

URL de cet article 40013 : <https://www.legrandsoir.info/la-cour-penale-internationale-delivre-des-mandats-d-arret-contre-netanyahu-et-gallant-pour-crimes-de-guerre-a-gaza.html>

P. Diddy, Hip-hop américain, pédophiles et prédateurs sexuels

L'arrestation récente d'un des musiciens les mieux payés au monde s'inscrit dans un sordide contexte de prédation sexuelle, traite d'êtres humains et pédocriminalité.



Article d'Icaros d'Essentiel News

En ce moment, les médias de masse publient presque quotidiennement de nouveaux articles sur le « scandale P. Diddy ». Ce nom fait référence à Sean Combs, star américaine du hip-hop, et anciennement connu sous le nom de « Puff Daddy ».

Il est extrêmement probable que cette affaire ne représente que la partie émergée de l'iceberg. On découvre en effet que des sujets apparemment sans lien sont pourtant connexes : infiltration de la scène hip-hop par la CIA, opérations psychologiques contre les jeunes noirs américains, violences sexuelles, et pédophilie.

En effet, la première chose à noter est que les accusations à l'encontre de M. Combs, comme à l'encontre d'autres stars du hip-hop, existent de longue date ; et qu'elles vont largement au-delà des accusations judiciaires dont il fait actuellement l'objet.

Effectuer une recherche sérieuse, et efficacement débroussailler le terrain, demande du temps. Cet exercice est rendu d'autant plus difficile par le bruit (et la grande quantité de rumeurs non vérifiées) qui circulent en ce moment.

En l'état, et malgré la quantité d'articles qui traitent du sujet, « l'affaire P. Diddy » reste caractérisée par une certaine opacité. Le rôle trouble tenu par différentes célébrités (témoins et accusés), la nature variée des allégations et allusions, et les très nombreuses pistes de recherche, rendent l'investigation difficile.

En tout état de cause, on peut déjà sans risque affirmer que Sean Combs joue un rôle clé dans l'industrie du hip-hop, et que ce rôle ne se limite pas à la production de musique.

Dans la première partie de cet article, nous tenterons d'apporter un éclairage sur la nature des accusations et des soupçons qui pèsent sur M. Combs. En deuxième partie, nous peindrons le contexte dans lequel ils s'inscrivent; en effet, les événements actuels ne peuvent être compris que s'ils s'envisagent dans le cadre plus large de ce qui afflige la scène hip-hop américaine.

Courte biographie

Sean John Combs, né le 4 novembre 1969, également connu sous ses noms de scène Diddy, Puff Daddy et P. Diddy, est un rappeur, producteur de disques et directeur artistique américain. Trois fois lauréat d'un

Grammy Award, il a découvert, représenté et promu des artistes tels que *Notorious B.I.G.*, *Mary J. Blige* et *Usher*.

Né à Harlem et élevé à Mount Vernon (New York), Combs a travaillé comme directeur artistique chez *Uptown Records* avant de fonder son propre label, *Bad Boy Records*, en 1993. Il a démarré sa carrière de producteur après le succès de son premier artiste, *Notorious B.I.G.*

Il a également travaillé comme producteur pour d'autres médias, notamment MTV et sa série de télé-réalité *Making the Band*. Il a lancé en 1998 la chaîne de magasins de vêtements *Sean John*, entre 2007 et 2023 il a été ambassadeur de la marque de vodka Cîroc, et en 2013 il cofondé la chaîne de télévision Revolt.

Il est l'un des artistes musicaux les plus riches du monde.

Accusations et activités criminelles

Depuis les années 1990, Sean Combs défraie la chronique pour son comportement violent. Ci-dessous figurent quelques-unes de ses affaires principales.

- En 1999, il est accusé d'avoir agressé un dirigeant de l'industrie musicale, et il est arrêté pour délit grave.
- En décembre 1999, un procureur l'accuse d'avoir déclenché une fusillade dans une boîte de nuit de Times Square; il le qualifie d'« arrogant, effronté et criminel » et « se croyant au-dessus des lois ». Il indique que M. Combs a menti lors de sa déposition devant un grand jury, et a tenté de soudoyer des témoins. À l'époque, Jennifer Lopez était la petite amie de Sean Combs, et elle était présente lors de l'incident.
- En 2007, il est poursuivi pour coups et blessures à l'extérieur d'une boîte de nuit.
- En 2008, un journaliste du LA Times affirme que *Notorious B.I.G.* et Sean Combs ont orchestré le cambriolage et l'assassinat de Shakur Tupac en 1994, en s'appuyant sur des documents du FBI ; le journal s'est ensuite rétracté, indiquant que les documents avaient été falsifiés. L'article de rétraction et d'excuses du LA Times date du 19 mars 2008, et constitue une lecture intéressante.
- En 2017, son ancien chef cuisinier le poursuit pour harcèlement sexuel et rétorsions.
- Fin 2023, son ancienne partenaire Cassie Ventura porte plainte contre lui pour agression sexuelle, et réclame plusieurs millions de dollars. L'affaire est réglée à l'amiable. En mai 2024, des images de vidéosurveillance montrant Combs en train d'agresser Ventura sont diffusées ; Combs présente des excuses publiques pour cette agression.
- Au cours des neuf mois qui suivent, 11 plaintes civiles sont déposées par des plaignants se disant victimes d'abus sexuels de la part de Combs entre 1991 et 2009.
- En septembre 2024, il est inculpé par un grand jury fédéral à Manhattan, et arrêté. Il est accusé de trafic sexuel avec violence, de racket et de « création d'une entreprise criminelle dans laquelle il a abusé, menacé et contraint des femmes et d'autres personnes de son entourage à satisfaire ses désirs sexuels, à protéger sa réputation et à dissimuler sa conduite ». Il plaide non coupable. La liberté sous caution lui est refusée à deux reprises.
- l'heure qu'il est, Combs attend son procès en détention fédérale au *Metropolitan Detention Center* de Brooklyn. Il fait l'objet d'une surveillance anti-suicide.

L'affaire Rodney Jones

Un épisode manque à la liste ci-dessus, et qui est intéressant car il commence à dévoiler le contexte dans lequel s'inscrivent les activités de M. Combs, ainsi que l'impunité dont il semble avoir profité pendant longtemps.

Rodney « Lil Rod » Jones, un producteur ayant travaillé avec Combs, a vécu et voyagé avec ce dernier de septembre 2022 à novembre 2023. À l'époque, ils travaillent ensemble sur l'album sorti en 2023 et intitulé *The Love Album : Off the Grid*. En février 2024, Jones poursuit Combs pour agression sexuelle et participation à du trafic sexuel.

Le texte intégral de la plainte, déposée auprès du tribunal pour le district sud de New York, et qui comporte 73 pages, est extrêmement révélateur sur la nature sordide des agissements dont M. Combs est accusé :

- Rodney Jones prétend avoir des heures d'enregistrement vidéo et audio de Sean Combs et de son personnel « se livrant à de graves activités illégales ».
- La plainte accuse également Justin Combs, le fils adulte de Sean, d'être son complice.
- Combs aurait forcé Jones à fournir des prostitué(e)s, aurait fait pression sur lui pour qu'il se livre à des actes sexuels non désirés, et aurait subrepticement drogué des boissons alcoolisées distribuées lors de fêtes organisées chez lui.

- La plainte comporte des photos de réunions organisées au domicile de Combs, auxquelles participaient des mineures et des prostituées, et dont certaines auraient reçu des boissons additionnées de drogues sur l'ordre de Combs.
- Jones déclare que Sean Combs s'est vanté à de nombreuses reprises de s'être tiré d'affaire alors qu'il avait tiré sur des gens, et d'être effectivement le responsable de la fusillade en 1999 avec le rappeur Shyne (Jamal Barrow), alors qu'un jury l'avait acquitté tout en condamnant Barrow à 10 ans de prison.
- Jones déclare dans sa plainte qu'il pense que Combs l'a également drogué le 2 février 2023. Il affirme s'être réveillé nu, étourdi et confus dans un lit où se trouvaient Combs et deux prostituées.
- Jones indique que M. Combs a toujours affirmé disposer d'un immense pouvoir dans l'industrie musicale, et auprès des forces de l'ordre.

En plus de Sean Combs, de son fils Justin et de certains de ses employés, la plainte accuse également Universal Music Group et un grand nombre de célébrités. Tous auraient profité financièrement des crimes de Combs, et auraient commis du trafic d'influence pour aider leur complice à se tirer d'affaire.

Dans cette liste de célébrités accusées, un nom ressort en particulier: celui du « prince » Harry.

Dans la mesure où les liens entre la famille « royale » britannique et des pédocriminels notoires tels Jimmy Savile (confident probable du « roi » Charles) et Jeffrey Epstein (complice présumé du « prince » Andrew), ce lien entre Sean Combs et un énième membre de cette même famille s'inscrit peut-être dans une sorte de continuité.

Soupçons de pédocriminalité

Au-delà des allégations de violences, d'agressions sexuelles, et de traite d'êtres humains, c'est la question de la pédophilie qui se retrouve en filigrane derrière ces différentes affaires.

Pour l'heure, Sean Combs n'est pas formellement inculqué de pédocriminalité ; pourtant, des doutes existent sur les relations qu'il aurait entretenues avec des mineurs dont il avait la charge. Deux exemples se distinguent particulièrement.

Usher

Usher Raymond IV (né le 14 octobre 1978) est un chanteur, auteur-compositeur et danseur américain. Il est reconnu comme une figure influente de la musique R&B et pop contemporaine.

À l'âge de 13 ans, Usher a été envoyé vivre chez Sean Combs. Dans une interview réalisée par le magazine Rolling Stones en 2004, il raconte avoir été témoin d'orgies :

[...] en 1994 [il] est arrivé à New York, là où Los Angeles l'a envoyé pour se créer une image et produire un album avec Puff Daddy. « Les jours les plus difficiles de ma vie », dit-il. « J'ai dû me serrer les coudes, me débrouiller tout seul à New York ». On l'appelait Baby Huey, et il était le plus jeune membre du groupe Bad Boy. « Puff m'a fait découvrir des choses totalement différentes – le sexe, en particulier », explique Usher. « Le sexe est très en vogue dans l'industrie, mec. » Lorsqu'il était à New York, il vivait dans la maison de Puffy à Scarsdale. « Il y avait toujours des filles autour. On ouvrait une porte et on voyait quelqu'un en train de baiser, ou plusieurs personnes dans une pièce en train de faire une orgie. On ne savait jamais ce qui allait se passer ».

Dans une interview d'Usher datant de 2018 et réalisée dans le cadre du *Howard Stern Show*, lorsqu'en parlant des orgies qui s'y déroulent l'animateur lui demande s'il enverrait ses enfants au *Flavor Camp* (l'euphémisme désignant la maison de Combs), Usher répond par un « absolument pas ! » (*hell, no !*) catégorique.

L'ancien garde du corps de Sean Combs, Gene Deal, a accusé Combs dans une interview réalisée au printemps 2024 de s'être livré à du « grooming » sexuel avec Usher, et indique qu'une situation entre eux a obligé Usher à être hospitalisé ; il refuse toutefois de rentrer dans les détails, en disant que c'est une question sensible. La vidéo de l'interview se trouve encore sur Youtube.

Depuis l'inculpation de Sean Combs, Usher a supprimé tous ses Tweets et maintient le silence sur l'affaire. Il a justifié la suppression de ses Tweets en déclarant que son compte « avait été piraté ».

Justin Bieber

Justin Drew Bieber (né le 1er mars 1994) est un chanteur canadien. Il est considéré comme une icône de la chanson populaire anglo-saxonne. Il a été présenté à Sean Combs par Usher alors qu'il était adolescent.

Plusieurs vidéos ont refait surface récemment, qui ont porté certains à soupçonner qu'une relation de type « grooming sexuel » aurait également pu avoir lieu.

- Le *New York Post* s'est fait l'écho récemment d'une vidéo que le journal qualifie de sordide, dans laquelle Sean Combs indique qu'il s'apprête à « passer 48 heures avec Justin Bieber », qu'il ne peut

pas révéler ce qu'ils vont faire mais que même s'il n'a pas la « tutelle légale de Bieber », ce sera « le rêve d'un ado de 15 ans ».

- Une autre vidéo présentant une interaction entre Sean Combs et Justin Bieber adolescent est récemment devenue virale sur les réseaux sociaux ; partagée sous l'appellation de « dérangement », Bieber y apparaît manifestement mal à l'aise, et Combs se plaint de ne plus avoir autant de contacts avec lui qu'auparavant.
- Une autre courte vidéo a refait surface, virale elle aussi, et prise lors d'une fête organisée par Sean Combs. On y voit Justin Bieber adolescent agenouillé devant Odell Beckham se faire relever précipitamment par ce dernier lorsqu'il s'aperçoit qu'ils sont filmés. Le soupçon en l'occurrence est que Bieber aurait été en train de pratiquer une fellation à Odell en présence de Sean Combs.

Tout comme Usher, Bieber est resté muet au sujet des accusations à caractère sexuel portées contre Combs. Le magazine américain Forbes le cite en compagnie de nombreuses autres célébrités américaines, dont Jay-Z, Naomi Campbell, Ahston Cutcher, Lil' Kim et Jennifer Lopez qui se distinguent par leur silence, et dont certaines ont supprimé tous les messages sur les réseaux sociaux faisant référence à Sean Combs.

Autres témoins

Outre le faisceau d'indices qui précède, deux témoins se sont manifestés cette année, avant l'arrestation récente de Combs, en apportant du poids à l'idée que les accusations judiciaires actuelles contre Combs ne représentent que la partie émergée de l'iceberg.

Tout d'abord, une certaine Jaguar Wright, qui semble bien connaître Sean Combs et ses soirées orgiaques. Son interview se trouve ici (<https://www.youtube.com/watch?v=2xRab5EO264>). Ensuite Gene Deal, ancien garde du corps de Combs, qui relate plus en longueur que dans l'extrait mentionné ci-avant ce dont il a été témoin.

Mais c'est surtout depuis l'arrestation du mois de septembre que les accusations se sont multipliées. En particulier, l'avocat texan Tony Buzbee a annoncé dans une conférence de presse qu'il représenterait 120 victimes de Combs dans plusieurs procédures et de nombreux États américains.

Dans ses déclarations, l'avocat dit notamment que les noms des complices sera « choquante », et que la plus jeune des victimes qu'il représente avait seulement 9 ans lorsqu'elle aurait été violée par Combs.

Hip-hop américain: un rappel historique

L'affaire qui défraie la chronique en ce moment ne peut pas être véritablement comprise sans saisir le contexte dans lequel elle s'inscrit. En effet, la scène hip-hop américaine est caractérisée par la promotion d'un style de vie de gangster.

Or il se trouve que cela ne relève très vraisemblablement pas d'un phénomène spontané. On découvre en effet les mêmes protagonistes derrière cette industrie de divertissement et derrière l'industrie hautement lucrative des prisons privées américaines.

Concernant les crimes à caractère sexuel, des figures de proue de la scène hip-hop des années 70, 80 et 90, telles qu'Afrika Bambaataa, bien que sujettes à des allégations accablantes de viols d'enfants et de trafic sexuel, ont été maintenues à l'écart des prisons, sont demeurées intouchables, et ont été autorisées à poursuivre leur néfaste influence sur l'esprit d'une génération.

De nouveau, il ne s'agirait pas là de l'œuvre du hasard: un ancien agent de la CIA, John Hameston, a en effet révélé que l'industrie du hip-hop a été infiltrée dans les années 80 par son employeur, et utilisée à des fins de propagande auprès de la jeunesse noire américaine pour promouvoir la consommation de drogues et un style de vie criminel.

« Notre mission était d'utiliser l'angoisse des adolescents à notre avantage et de transformer la génération X en une culture décadente, pro-drogue et anti-establishment qui créerait des soulèvements et accentuerait les divisions au sein de la société. Nous avons même infiltré les radios grand public pour promouvoir leur musique et toucher des millions de personnes chaque jour. »

Pour beaucoup d'entre nous à la CIA, l'infiltration de la scène hip-hop des années 1980 a été l'une des expériences de propagande les plus réussies de la CIA à ce jour.

Dans cet entretien, Hameston allègue également que Lyor Cohen, communément surnommé dans l'industrie « le grand Israélien » (*tall Israeli*), qui depuis plus de 30 ans est un producteur et magnat de la scène hip-hop américaine dont le rôle a été fondamental pour développer ce qu'elle est devenue, est un agent de la CIA.

Bien qu'un tel comportement de la CIA ne soit pas encore directement prouvé aux USA, l'agence de renseignement américaine s'est ouvertement félicitée d'avoir secrètement infiltré la scène hip-hop à Cuba pour y promouvoir « la démocratie et les droits de l'homme ». On peut donc dire au minimum qu'utiliser la musique pour influencer les esprits est quelque chose qu'elle sait faire.

Divertissement et complexe industriel pénitentiaire

Les États-Unis battent tous les records en matière de population carcérale. Un adulte sur 108 est en prison, soit 2.3 millions de prisonniers en tout. Sur ce total, près de 10% se trouvent dans une des nombreuses prisons privées du pays, autrement appelées les « prisons à but lucratif ». Entre elles, ces entreprises représentent ce qu'on appelle le complexe industriel carcéral.

CoreCivic, anciennement connu sous le nom de CCA (*Corrections Corporations of America*), a obtenu son premier contrat fédéral en 1983 et a rapidement commencé à acquérir des contrats dans tout le pays pour gérer à titre privé des prisons d'État. Désormais, l'entreprise construit ses propres prisons et est la plus grosse entreprise de prisons privées du pays.

Son succès est dû à l'accroissement considérable de la population carcérale aux États-Unis depuis le début des années 1980, et à ses stratégies audacieuses, comme celle qui consiste à traiter directement avec les comtés lorsque les lois d'un État américain limitent le nombre de prisons qu'ils peuvent construire, ou comme d'exiger contractuellement des taux garantis d'occupation minimale des prisons.

Or les deux principaux actionnaires de CoreCivic sont, et de loin, BlackRock et Vanguard, qui contrôlent également dans une large mesure les entreprises Warner Records, Universal Music Group, and Sony Music Group, qui produisent 90% des morceaux de hip-hop qui sortent dans le pays. En d'autres termes, les propriétaires des prisons privées aux États-Unis sont également propriétaires de l'industrie du hip-hop.

Existerait-il donc un conflit d'intérêt ? Peut-on imaginer que les mêmes protagonistes promeuvent un style de vie criminel d'une part, pour mieux incarcérer d'autre part ?

C'est ce qu'un lanceur d'alerte a directement allégué via le site hiphopisread.com, une nouvelle dont certains médias se sont fait le relai à l'époque où elle est sortie.

Le cas Afrika Bambaataa

Lance Taylor (né le 17 avril 1957), également connu sous le nom d'Afrika Bambaataa, est un DJ, rappeur et producteur de disques américain originaire du South Bronx, à New York. Il est connu pour avoir joué un rôle fondamental dans le développement et la propagation de la culture hip-hop aux États-Unis et dans le monde dès les années 80.

Le parallèle avec Sean Combs est emblématique : Bambaataa, fondateur et président jusqu'en 2016 de l'organisation *Universal Zulu Nation*, est un pilier international de la culture hip-hop. Or il a été accusé de prédation sexuelle, traite d'êtres humains, et pédocriminalité, qu'il aurait commis en toute impunité depuis les années 1970. Nous retraçons brièvement ci-dessous la chronologie de ce scandale, dont peu de gens ont entendu parler.

- En avril 2016, Ronald Savage accuse Afrika Bambaataa de l'avoir agressé sexuellement au début des années 80, alors qu'il avait 15 ans.
- Une semaine après ces accusations, Bambaataa réagit en les niant. Il déclare que « les allégations sont sans fondement et constituent une tentative lâche de ternir ma réputation et mon héritage dans le hip-hop ».
- À la même occasion, son organisation *Universal Zulu Nation* défend son chef en affirmant que ces accusations s'inscrivent dans le cadre d'une « attaque médiatique parrainée par le gouvernement américain ». Elle ajoute qu'il s'agit d'une « continuation de la campagne *HIP HOP COINTELPRO* menée depuis des décennies pour discréditer et détruire » l'organisation.
- Dans la foulée de ces premières accusations, d'autres hommes se manifestent, et accusent Bambaataa de les avoir également violés.
- L'un des accusateurs qui se fait connaître publiquement s'appelle Hassan « Poppy » Campbell. Il accuse Bambaataa de l'avoir violé alors qu'il était enfant, à la fin des années 80. Il affirme aussi en avoir parlé en 2015 directement à Bambaataa et à *Universal Zulu Nation*. Au cours de cette réunion, Bambaataa aurait reconnu les faits, présenté ses excuses à Campbell, et promis de suivre une thérapie, ouvrir un centre pour les jeunes en difficulté et démissionner de la *Zulu Nation*.
- Campbell indique par suite que Bambaataa n'a pas tenu sa promesse, que « c'est un manipulateur et un menteur », et qu'il attendait simplement que le « chaos se dissipe pour qu'il puisse retourner dans son trou sombre et miteux et reprendre ses vieilles habitudes ». Selon Campbell, il faut que Bambaataa « dépose les bonbons et laisse partir les petits garçons ».
- Malgré cela, *Universal Zulu Nation* reste fidèle à son fondateur. L'organisation qualifie Campbell de « menteur et d'informateur de la police payé par le gouvernement ».
- Campbell surenchérit : dans une vidéo publiée sur Youtube, il accuse Bambaataa d'être un pédophile et d'avoir violé des centaines d'enfants dans le quartier du Bronx, dont certains se sont suicidés. Il accuse des personnalités du quartier d'avoir contribué à passer ces crimes sous silence. Hassan

mentionne aussi que Bambaataa a commencé à participer à des rituels à caractère pédocriminel dès lors qu'il est entré dans l'industrie musicale.

- C'est ensuite l'ancien garde du corps de Bambaataa, Shamsideen Shariyf Ali Bey, qui l'accuse à son tour d'avoir violé « des centaines de garçons ». Il dit l'avoir surpris en flagrant délit.
- C'est ensuite le rappeur Mel Melle, qui lors d'une interview indique que les accusations portées contre Bambaataa sont véridiques, que « tout le monde le savait » et que c'est « le secret le mieux gardé du hip-hop ».
- Le 6 mai 2016, Bambaataa quitte officiellement ses fonctions à la tête de l'*Universal Zulu Nation*. Un mois plus tard, l'organisation publie une lettre ouverte reconnaissant les faits et présentant ses excuses aux victimes.
- Dès 2021, les médias de masse commencent à relater l'affaire. Des articles publiés en 2021 par le Guardian et le Daily Beast informent le public que Bambaataa se serait rendu coupable dans les années 1990 de viols et de trafic d'enfants.
- En août 2021, une victime qui souhaite garder l'anonymat intente un procès contre Bambaataa, l'accusant de l'avoir soumis à un trafic sexuel alors qu'il n'avait que 12 ans.
- Dans un article subséquent, au sujet de ce procès qui démarre le 1er novembre 2021, le journaliste souligne que les hommes victimes de crimes sexuels sont accablés par la stigmatisation et la honte, surtout s'ils sont hétérosexuels, et que *Zulu Nation* emploie l'intimidation pour réduire les victimes au silence. L'article inclut un enregistrement de l'ex porte-parole de *Zulu Nation*, Tony Bell, dans lequel il parle des menaces de mort reçues après avoir dénoncé Bambaataa. Or trois semaines après l'enregistrement, Tony Bell est assassiné. Son assassin, Taleeb Paige, condamné à 30 ans de prison, n'a aucun lien connu avec *Zulu Nation* ou Bambaataa, mais le journaliste indique que cet assassinat a effrayé les victimes présumées de Bambaataa.
- En août 2024, Ronald Savage revient sur ses déclarations de 2016. Il affirme que Bambaataa n'est tout compte fait « pas un pédophile », que toutes les relations sexuelles entre eux étaient consenties, et que Bambaataa croyait qu'il était majeur car il lui aurait présenté une « fausse pièce d'identité ».
- À l'heure qu'il est, le procès intenté en 2021 n'est toujours pas conclu. En mars 2024, le plaignant anonyme exhorte le juge à trancher l'affaire vieille de 3 ans. Dans son courrier, il insinue que l'affaire est volontairement retardée et mise de côté.

Lettre ouverte de la *Universal Zulu Nation*

Nous faisons figurer quelques extraits de la lettre d'excuses susmentionnée pour quatre raisons.

Primo, parce que la *Universal Zulu Nation* a joué et joue encore un rôle fondamental dans le développement de la culture hip-hop dans le monde. La façon dont elle a couvert les crimes de son fondateur et intimidé ses victimes reflète donc certainement une tendance plus large.

Secundo, parce que la lettre contient la mention du fait que le viol et la prédation sexuelle d'enfants est un phénomène qui dépasse largement le cadre de cette organisation ; en filigrane, on comprend que c'est toute l'industrie du divertissement qui serait infectée.

Tertio, parce que l'organisation indique qu'à son avis, la solution au problème (dont elle a été complice) est « l'éducation à la sexualité, à l'orientation sexuelle, à l'exploitation sexuelle et à la violence domestique, dispensée par des experts ». Autrement dit, ce sont les enfants qui doivent être sensibilisés et éduqués aux diverses déviances qui existent, plutôt que les prédateurs qui doivent être mis hors d'état de nuire. Le lettre ne fait aucune référence à une quelconque sévérité pénale ; c'est presque comme si la pédocriminalité était un phénomène de société au sujet duquel il faudrait développer une espèce de tolérance.

Et finalement, parce que cette lettre et son contenu ont largement été passés sous silence. Aucun média de masse n'en a fait état ; et aucun journal ou média n'en a rappelé l'existence dans le contexte de l'affaire Sean Combs qui pourtant défraie la chronique en ce moment, alors que les ressemblances entre ces différentes affaires est manifeste.

« [...] Nous présentons également nos excuses à Ronald « Bee-Stinger » Savage et Hassan « Poppy » Campbell, qui ont fait l'objet d'attaques injustes et inexcusables contre leur personnalité dans des déclarations officielles de notre organisation alors qu'ils avaient choisi de dire leur vérité – nous vous entendons, nous vous croyons et nous sommes à vos côtés. En outre, nous reconnaissons l'impact négatif de la réponse de notre organisation sur les survivants d'exploitation et d'agression sexuelles partout dans le monde, en particulier au sein des communautés que nous appelons nos foyers; nous devons faire partie de la solution, et non du problème, et les déclarations et actions précédentes des anciens dirigeants n'ont pas été à la hauteur de cette promesse. [...]

Nous souhaitons à présent exprimer clairement le consensus de la *Universal Zulu Nation* – nos membres du monde entier s'expriment à travers nous en déclarant que nous nous opposons sans équivoque au viol des enfants, à l'exploitation sexuelle et/ou à la violence sous quelque forme que ce soit. En outre, nous nous opposons à la dissimulation des agressions et à la protection des agresseurs, quels qu'ils soient et quel que soit leur statut. En outre, nous nous opposons au recours à la diffamation, à l'intimidation ou à toute autre tentative de coercition visant à réduire au silence ou à manipuler les accusateurs et les autres personnes susceptibles de parler en leur faveur.

Alors que nous nous attaquons au grave problème du viol des enfants, nous reconnaissons que ce problème dépasse notre organisation et mérite l'attention de l'ensemble de nos sociétés, et nous appelons nos communautés à s'associer activement à cette cause. Nous demandons que l'éducation à la sexualité, à l'orientation sexuelle, à l'exploitation sexuelle et à la violence domestique, dispensée par des experts, soit une priorité. En outre, nous appelons les communautés à s'informer sur la culture du viol et à s'y attaquer de manière proactive ; nous réalisons que nous avons été coupables d'acquiescer à des normes culturelles qui mettent implicitement en danger les enfants et les membres adultes de la société au quotidien et nous demandons à nos communautés de partager notre engagement à faire évoluer ce paradigme dans un sens plus favorable [...]. »

Conclusion

Dans cet article pourtant déjà long, nous n'avons fait qu'effleurer le sujet. Par souci de concision, certaines informations ont été omises, comme par exemple la mention de Faheed Muhammad dans la plainte de Rodney Jones contre Sean Combs ; cela demanderait un article à part entière, car selon Jones, Combs se serait appuyé sur Faheed Muhammad « en cas de problème avec la police », et ce serait lui qui aurait évité les poursuites à Justin Combs quand il a tiré sur quelqu'un.

Or Faheed Muhammad était le responsable de la sécurité de Michael Jackson, présent lors de sa mort, et deuxième personne à arriver sur la scène du crime après le médecin Conrad Murray (condamné pour homicide involontaire de M. Jackson). Vu les conditions troubles de la mort de Jackson, et l'impunité dont Combs semble avoir profité pendant longtemps, cette piste est donc sans aucun doute passionnante.

De façon générale, nous n'avons pas décrit le réseau qui gravite autour de Sean Combs, nous ne nous sommes pas plongés dans la biographie détaillée des piliers de la scène hip-hop américaine, et nous n'avons pas traité de nombreuses autres affaires de viols, meurtres et morts suspectes qui ont égrené l'actualité du hip-hop au fil des décennies.

Nous n'avons pas non plus décrit la nature de la guerre psychologique, et la manière dont certains ténors de cette industrie utilisent la musique pour empoisonner l'esprit des jeunes. Il existe pourtant beaucoup d'artistes eux-mêmes qui en parlent, et de nombreux livres ont été écrits sur le sujet.

Tout de même, en replaçant les événements actuels autour de Sean Combs dans le contexte de l'histoire du hip-hop américain, on brosse un portrait plus large. On explique l'implication des services de renseignement, du système carcéral privé, des entreprises multinationales telles BlackRock et Vanguard, et on tisse un lien autour de la traite d'êtres humains; qu'il s'agisse d'incarcération ou de trafic sexuel.

2 octobre 2024

<https://essentiel.news/p-diddy-hip-hop-americain-pedophiles-et-predateurs-sexuels/>

Révélation sur la pédophilie

Article de Senta Depuydt d'Essentiel News.

Avec près d'1, 3 million de vues en huit jours, les révélations de la belge Anneke Lucas sur la chaîne américaine YouTube PBD, sont de nature à créer une véritable onde de choc de part et d'autre de l'Atlantique. Devant la description des méthodes employées pour maintenir au pouvoir un réseau mondial « d'intouchables », le chroniqueur s'est empressé de prendre ses distances :

« Je ne crois pas que tout le monde soit coupable. Tout le monde est innocent jusqu'à ce que l'on prouve sa culpabilité. En revanche, je vous invite à investiguer les noms qu'elle balance ».

Le ton de cette interview est particulièrement intense, notamment face aux tentatives de récupération politique du journaliste, qu'Anneke Lucas parvient à éviter... tout en suggérant qu'il y a encore bien plus à dire. Car en travaillant depuis des années avec d'autres survivantes, elle déclare sans hésiter que :

« Toutes vos icônes tombent l'une après l'autre. Cela va au-delà de ce que les gens peuvent imaginer ».

De VDB à Rothschild

Mise sous pression intense par le chroniqueur Patrick Bet-David, Anneke Lucas a finalement lâché des noms « plus lourds » que ceux auxquels l'interviewer s'attendait: les milliardaires David Rockefeller et Evelyn de Rothschild et des figures politiques comme Pierre Trudeau, l'ancien premier ministre du Canada, Paul Vanden Boeynants, alias VDB, l'ancien premier ministre belge, ou encore les participants à la réunion Bilderberg qui s'est tenue en Belgique en 1972, et durant laquelle elle a été « offerte » aux convives, à l'âge de 10 ans.



Cette « élite » qu'elle dénonce peu à peu comprend des banquiers, des politiques, des philanthropes, des aristocrates, des gangsters, des stars de cinéma ou de la chanson.

Son témoignage permet ainsi d'appréhender la pédocriminalité en réseau comme un élément constitutif d'un pouvoir mondial occulte qui contrôle les différents domaines de la société par la pratique de la violence sexuelle, de l'humiliation, la peur, le chantage et parfois même des sacrifices humains.

La pédocriminalité comme méthode d'exploitation plurielle

Ces derniers temps, les preuves de l'existence de divers réseaux d'influence mafieux basés sur la pédocriminalité se multiplient. Et cela touche tous les domaines et toutes les classes sociales.

L'affaire récente du célèbre rappeur et producteur Puff Daddy ou « Diddy » montre par exemple que toute l'industrie de la musique et du « star system » d'Hollywood fonctionne comme une véritable organisation mafieuse.

Les producteurs qui repèrent des jeunes talents les soumettent à des abus sexuels afin qu'ils signent des contrats abusifs où ils sont exploités et soumis en permanence aux caprices de l'industrie. Or, si le concept de « la promotion canapé » est vieux comme le monde, le fait qu'il s'agisse d'une méthode d'exploitation appliquée de manière systématique et à des mineurs est encore trop méconnu.

Mais surtout, cela va bien plus loin: promotion et vente de drogues et d'armes, dossiers de chantage politique, blanchiment d'argent et même trafic d'êtres humains ou meurtres des insoumis. Voilà « le deal » que de nombreux jeunes talents sont forcés d'accepter pour être une star.



Diddy et le chanteur Justin Bieber, encore adolescent, dans un geste d'emprise typique

« Protégé par le système » durant des décennies, l'infâme Diddy est aujourd'hui accusé de tous ces types de crimes par plus de 120 personnes. Les éléments de son procès et les dizaines de vidéos et témoignages qui sortent quotidiennement sur le net (anciens gardes du corps, anciens partenaires, rivaux, etc.) exposent ses liens étroits avec le monde politique, le monde des affaires, le monde judiciaire, les stars de la télévision et du cinéma.

Des noms aussi populaires que Léonardo di Caprio, Will Smith, Oprah Winfrey, les Clinton, Barak Obama, sont cités aujourd'hui par de nombreux témoins, rien que dans « son » affaire. Le chanteur Justin Bieber est fréquemment cité comme une de leurs jeunes victimes.

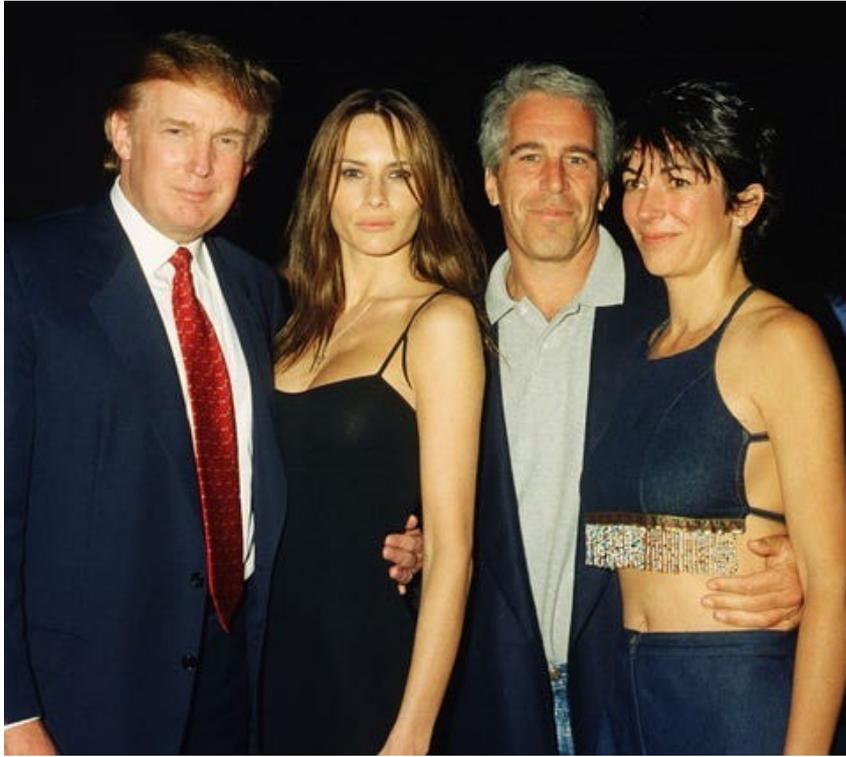
Epstein, « bien plus que ce que l'on dit »

Anneke Lucas, qui recueille les confidences des survivants des réseaux depuis longtemps, explique que ceux-ci s'entrecroisent et servent à contrôler tout type de business. Elle évoque notamment l'affaire Epstein, qui est bien plus qu'une histoire où des adolescentes sont forcées d'avoir des relations sexuelles avec un riche dépravé.

Le réseau Epstein est avant tout un business de chantage et de blanchiment de très haut niveau à partir de l'exploitation de jeunes enfants. Et ce réseau est piloté par les services secrets américains et israéliens pour servir les intérêts des financiers et des mafieux qui ont infiltré ces gouvernements.

« La liste Epstein » contient des « gros noms » que l'on ne voit jamais comparaître: des anciens présidents des États-Unis et leur famille, les dirigeants de grandes banques, des membres de familles royales européennes, des milliardaires, des stars, etc. On parle par exemple des Clinton, Obama, de Bill Gates, du prince Andrew, de Jamie Dimon, le patron de la banque JP Morgan, des stars de la Silicon Valley, et même de Donald Trump, pour n'en citer que quelques uns...

C'est une véritable « toile criminelle » qui s'étend d'un côté à l'autre de la planète. Le livre « One nation under blackmail », de la remarquable journaliste Whitney Webb, documente de manière approfondie « l'alliance sordide entre l'espionnage et le crime qui a permis l'ascension de Jeffrey Epstein », sur plus de 1 000 pages. Impossible de « balayer tout cela d'un revers de la main ».



Donald et Melania Trump, Jeffrey Epstein et Ghislaine Maxwell

Entre la Belgique et les États-Unis, son parcours de l'esclave à la future star

Mais c'est en Belgique que débute l'interview et l'histoire d'Anneke. Elle relate comment sa mère, qu'elle qualifie de malade mentale, la prostitue dès l'âge de 6 ans au sein d'un réseau de VIP en Belgique. Rapidement, on la conduit à des soirées dans des châteaux de l'aristocratie où elle est livrée à des ministres et des hommes d'affaires belges et étrangers.



La fillette subit d'innombrables viols, assiste à des chasses d'enfants et à des meurtres. Sa force personnelle et ses talents innés lui permettent de survivre durant plusieurs années, jusqu'à ce qu'elle soit « repérée » par le milliardaire américain David Rockefeller.

Ce dernier « la prend sous sa coupe » et décide de la « former » pour en faire une star et une espionne à son service.

Entraînement « spécial »

Comme dans le documentaire *Les survivantes* actuellement au cinéma, Anneke raconte l'entraînement de type MK Ultra auquel elle a été soumise en Allemagne à Heidelberg, torturée et « conditionnée » quotidiennement par un ancien chef nazi. Sans livrer trop de détails, son récit permet de faire comprendre les intentions et les mécanismes d'action de ces bourreaux.

Anneke est alors utilisée par David Rockefeller à des fins d'espionnage et de chantage politique, avant d'être présentée à l'autorité suprême du réseau : *Evelyn de Rothschild*, l'un des hommes les plus riches et les plus puissants de la planète, qu'elle décrit comme étant « au-dessus de Rockefeller ».

Elle comprend que cette rencontre avec le « Big Boss » a pour but d'« orienter sa carrière ». Remarquant son intelligence, son charme et son sens de l'esthétique, Rothschild l'invite à entrer « dans la famille » et lui promet une carrière de star, à la une des magazines. Mais pour cela, la fillette de 10 ans doit accepter et « donner » son *consentement* aux pratiques occultes. Elle doit en quelque sorte exprimer une volonté personnelle de rejoindre ce « culte » qui entend dominer le monde.

Heureusement pour nous, quelques temps plus tard, elle trouve en elle la force de renier ce pseudo « engagement » (une enfant a-t-elle le choix dans de telles circonstances ?). Elle est alors rejetée avec violence vers « le réseau belge » où ses jours semblent comptés, et n'échappe finalement à la mort que d'extrême justesse.



« Partenaires depuis 50 ans » selon Vanity Fair, cette photo prise en 2012 au domicile de David Rockefeller célébrait le rachat par Evelyn de Rothschild de 37% des parts de « Rockefeller Financial Services »

Un témoignage qui ouvre des portes

En plus des informations qu'elle dénonce, le récit d'Anneke est essentiel par la faculté qu'elle a de détailler le processus émotionnel et psychologique qui est à l'oeuvre dans ce système éminemment pervers.

L'on comprend mieux comment les enfants abusés sont sélectionnés et entraînés à devenir eux-mêmes des bourreaux. Et comment, dans un élan suprême de survie, ils endossent la peau du rôle qu'on leur attribue au sein d'une caste qui perpétue une « gouvernance » mondiale par la peur et le crime.

Lueur d'espoir, là où se trouve le mal, surgit aussi son antidote. Anneke nous parle aussi de ses expériences de mort imminente et du chemin spirituel qui lui a permis d'accomplir un long parcours de guérison. Et ce sont ces expériences qui lui donnent la force et le pouvoir de venir transformer le présent.

Aujourd'hui Anneke n'est plus seule, un changement dans la conscience collective est en cours. Et l'on ne peut que s'incliner devant de tels personnages.

« Quest for Love » (en quête d'amour), un livre bouleversant, dans lequel elle parle de la dernière année qu'elle a vécue au sein du réseau belge, et de sa relation avec le célèbre gangster Patrick Haemers (note : version française en attente). Site d'Anneke Lucas

Vidéo complète de l'entretien sur PBD en anglais :

<https://youtu.be/jPVvEi8kAUo>

Senta DEPUYDT
décembre 2024



Placements abusifs en Belgique : une violation des droits fondamentaux de l'enfant

En cette Journée internationale des droits de l'enfant, il est essentiel de mettre en lumière une problématique alarmante : les placements abusifs en Belgique, qui bafouent les droits de l'enfant et compromettent leur sécurité.

Des chiffres inquiétants en Europe

Selon le *Conseil de l'Europe*, un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles sur le continent. Pire encore, une étude française révèle que *92% des enfants victimes de violences sexuelles qui ont parlé n'ont pas été protégés* ⁽¹⁾. Ces constats s'appliquent également en Belgique, où malgré les efforts institutionnels, de nombreux enfants victimes ne reçoivent pas la protection à laquelle ils ont droit ⁽²⁾.

Des dysfonctionnements institutionnels criants

Dans les dossiers suivis par Innocence en danger Belgique (IEDB), des enfants sont séparés de leur mère dans des contextes de suspicions de violences sexuelles commises par le père. Ces cas révèlent un traitement institutionnel préoccupant :

- Des témoignages d'enfants âgés de 3 à 7 ans, corroborés par des rapports médico-légaux ou psychologiques, sont systématiquement écartés.
- Les mères protectrices sont étiquetées de « toxiques » sans preuve, sur la base de la théorie de l'aliénation parentale, une hypothèse discréditée par les experts internationaux.
- La *présomption d'innocence du père* est systématiquement privilégiée au détriment du *principe de précaution*, exposant ainsi l'enfant à un danger potentiel.

Des sanctions institutionnelles contre les enfants

Dans les dossiers suivis par Innocence en danger Belgique (IEDB), plutôt que d'être protégés, les enfants sont séparés de leur mère et placés en institution ou confiés à leur père, malgré des suspicions de violence. Ce traitement les réduit au silence et constitue une forme de punition institutionnelle qui aggrave leur détresse psychologique.

Un cas exemplaire : le Service Résidentiel d'Observation et d'Orientation (SROO)

IEDB a recensé *quatre signalements inquiétants* impliquant un SROO en Wallonie, où des décisions de placement ont été prises sur la base d'une incapacité maternelle supposée, sans preuve objective. Ces pratiques interrogent le respect des droits fondamentaux des enfants et nécessitent une réponse judiciaire immédiate.

Un appel à l'action

Les placements abusifs sont une atteinte directe aux droits fondamentaux des enfants et de leurs familles. Il est temps que l'État belge établisse des balises légales et institutionnelles solides pour mettre fin au déni et à l'impunité entourant ces violences sexuelles.

Avec votre soutien financier, Innocence en danger Belgique pourra engager des démarches judiciaires pour protéger ces enfants et s'assurer que les institutions respectent les droits humains. *Agissez aujourd'hui pour offrir un avenir plus sûr aux enfants victimes.*

Lien de la levée de fonds : <https://innocenceendanger.be/levee-de-fonds/>

Lien de la vidéo de levée de fonds :

https://www.youtube.com/watch?v=4uljiH3UwSw&ab_channel=InnocenceenDangerBelgique

VERLAINE Urbain pour IEDB

Notes et références

1. Source : memoiretraumatique.org
2. Voir Placements abusifs d'enfants: stop!, L'Envers des affaires, octobre-décembre 2024.

Olivier de Schutter : « La croyance selon laquelle le progrès du PIB coïncide avec l'amélioration de la vie des populations est tout simplement fausse »



Photos : Emil Pacha Valencia

Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits humains et l'extrême pauvreté, Olivier De Schutter a remis à l'ONU en juin 2024 un rapport intitulé « Éliminer la pauvreté en regardant au-delà de la croissance ». Dans ce document, il affirme que la croissance du PIB ne permet pas, contrairement à ce que soutient la doxa libérale, de sortir les populations de la misère. Le temps est venu selon lui de repenser radicalement la lutte contre la pauvreté. Entretien.

Vous avez écrit en 2023 un essai, *Changer de boussole (Les Liens qui libèrent)*, sur les limites de la croissance comme outil de lutte contre la pauvreté. Pourquoi avoir voulu rédiger un rapport de l'ONU sur le même sujet ? Est-ce pour lui donner un nouvel écho, un autre portage politique ?

Un tel rapport est doté d'un statut officiel. Je le soumetts à une instance de 47 États membres qui doivent se prononcer sur son contenu. Ils peuvent être en désaccord, être dans le déni, mais ils sont obligés de prendre position. Je voulais sortir la post-croissance du monde académique et du débat public, pour la mener vers des canaux intergouvernementaux. Ce rapport s'inscrit par ailleurs dans une séquence politique puisque le Sommet de l'avenir des Nations Unies, en septembre, sera la première réunion à débattre des objectifs de développement 2030-45, et je voulais inscrire la post-croissance à l'agenda.

L'an prochain, nous aurons une conférence sur le financement du développement puis le sommet mondial pour le développement social dans la foulée. Mon rapport est une contribution à ce processus. En outre, là où mon livre portait surtout sur la nocivité de la croissance dans les pays riches, le rapport aborde davantage la question du mode de développement des pays du Sud.

Dans votre rapport, vous employez le néologisme de « croissancisme ». S'agit-il d'une idéologie, d'une religion ?

Le mot se veut une traduction de *growthism*, notion introduite par l'anthropologue Jason Hickel, auteur de *Less is more*. Ce qu'il cherche à montrer, c'est que notre fétichisme du PIB relève d'une idéologie puissante. C'est aussi en ce sens que la sociologue Dominique Méda avait parlé de la « *mystique de la croissance* », à laquelle on voue une dévotion quasi religieuse. Ce que je montre, c'est que la croyance selon laquelle le progrès du PIB coïncide avec l'amélioration de la vie des populations est tout simplement fausse. On s'entête à poursuivre ce mythe, alors qu'une autre manière de nous développer pourrait atténuer la pente délétère sur laquelle nous nous trouvons.

Votre livre *Changer de boussole* est préfacé par Dominique Méda, qui copréside depuis 2012 le Forum pour d'autres indicateurs de richesse. Elle concède volontiers leur incapacité à détrôner pour l'instant le PIB, dont on sait pourtant depuis 1968 avec Robert Kennedy qu'il « mesure tout, sauf ce qui fait que la vie mérite d'être vécue ». Comment expliquez-vous la persistance de l'hégémonie du PIB ?

Trois facteurs l'expliquent. D'abord, c'est un indicateur standardisé qui permet des comparaisons entre pays. Les Nations Unies ont une division des statistiques qui, régulièrement, harmonise cette mesure pour estimer l'avancée réelle des pays. Cela soulève des problèmes méthodologiques très concrets : certains pays comptent la prostitution dans le calcul des richesses créées, d'autres non. Comment harmoniser ? En 2025, nous allons à nouveau mettre à jour la définition du PIB et j'ai bon espoir, car j'y contribuerai, que cela débouchera sur des corrections majeures.

Forum pour d'autres indicateurs de richesse

Le collectif Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR) est né en 2008, en parallèle des travaux de la Commission présidée par le Prix Nobel Joseph Stiglitz, chargée par le gouvernement français de réfléchir à de nouveaux indicateurs de richesse. Le FAIR regroupe des chercheurs et militants associatifs proposant des alternatives à l'hégémonie du PIB ou du taux de croissance économique, comme indicateurs de progrès des sociétés.

« Nombre de pays pauvres ont une croissance extractive, fondée sur l'exploitation d'une main-d'œuvre bon marché et l'extraction de ressources naturelles : sous cette forme, la croissance appauvrit *de facto* leurs populations. »

Deuxième raison : les agences de notation et le Fonds Monétaire International (FMI), lorsqu'il consent des prêts aux pays lourdement endettés, tiennent surtout compte du PIB. Les États doivent présenter cet indicateur pour pouvoir emprunter et financer leurs dépenses. La troisième raison, c'est qu'on s'est habitué à mesurer ainsi depuis des décennies. Les partis politiques, les médias s'y intéressent fortement. Il y a un réflexe économique dont il est difficile de se défaire.

Bien sûr, il y a d'autres possibilités, comme l'indicateur de bien-être, ou celui de santé mentale (*mental wealth indicator*) qui incluent le travail non rémunéré dans les calculs et sont, à cette aune, beaucoup plus justes. Mais sans portage politique, ils ne servent à rien. Il faut à l'évidence se doter d'autres indicateurs, mais il faut surtout que les États soient obligés de rendre des comptes avec des sanctions à la clé en cas de manquements.

Vous faites le distinguo entre la croissance dans les pays riches, suicidaire pour la planète du fait du franchissement de limites écologiques, et celle dans les pays pauvres qui doit leur permettre de satisfaire les besoins essentiels de leurs populations. Comment distingue-t-on la croissance nécessaire de la croissance superflue ? Quand doit-on passer à de la post-croissance ?

Vous posez la question du seuil à partir duquel les inconvénients associés à l'augmentation de richesses l'emportent sur ses avantages. Dans le processus de croissance, les bénéfices de la croissance diminuent progressivement tandis que les impacts environnementaux augmentent. À un moment, les courbes se croisent pour ne plus s'inverser : la croissance devient alors contre-productive. La pollution, la perte de biodiversité, l'extraction des ressources sont à mettre en regard des bienfaits escomptés pour les populations d'une poursuite de la croissance de la production.

On pourrait étudier pays par pays le moment où ce seuil est atteint. L'économiste américain Herman Daly a popularisé cette idée : vient un moment où la croissance devient *uneconomic* (anti-économique). Pour autant, il ne faudrait pas croire que toute croissance avant ce croisement des courbes serait bonne à prendre. Nombre de pays pauvres ont une croissance extractive, fondée sur l'exploitation d'une main-d'œuvre bon marché et l'extraction de ressources naturelles : sous cette forme, la croissance appauvrit *de facto* leurs populations.

Dès lors, y a-t-il des cas où la croissance est véritablement bénéfique pour les pays pauvres ?

Les pays riches ont une tradition de dialogue social qui a permis au partage des richesses d'être relativement équitable : c'était tout le sens du « compromis fordiste » de l'après-guerre. Par contraste, dans beaucoup de pays en voie de développement, les syndicats ont du mal à négocier des salaires équitables au bénéfice des travailleurs et travailleuses, car c'est la faiblesse des salaires qui rend compétitifs des pays comme la Chine ou le Bangladesh sur le marché mondial.

En outre, tandis que les pays riches ont pu se spécialiser dans la production de marchandises et services toujours plus sophistiqués, nombre de pays pauvres sont coincés dans la fourniture de matières premières et de minerais faiblement transformés... L'économiste argentin Raúl Prebisch disait à cet égard que l'Amé-

rique latine était victime de la « *détérioration des termes de l'échange* », ce que le poète uruguayen Eduardo Galeano résumait par cette formule : « *La division internationale du travail fait que quelques pays se consacrent à gagner, d'autres à perdre.* » On en est encore là soixante ans plus tard.

Vous montrez une sous-valorisation des tâches utiles à la société, en rappelant que les soins et travaux domestiques sont absents du calcul du PIB alors qu'ils représentent 9 % des richesses mondiales, et sont effectués à 75 % par des femmes... Peut-on dire que la perspective de la post-croissance est féministe ?

Il faut organiser la société de telle sorte que les tâches dites de « reproduction », indispensables à la « production » économique, soient beaucoup mieux valorisées. Les métiers du *care*, dans l'enseignement ou la santé par exemple, sont les moins bien rémunérés, alors qu'ils sont essentiels. Ils représentent 381 millions d'emplois, soit plus de 11 % des emplois dans le monde, et les femmes y sont nettement surreprésentées. Augmenter significativement les salaires de ces métiers permettrait de mieux payer les femmes, et aussi d'attirer des hommes.

Par ailleurs, il faut impérativement valoriser ce qui n'est pas rémunéré aujourd'hui : selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), les femmes consacrent 4 h 25 par jour aux tâches domestiques, contre 1 h 23 pour les hommes. Ça représente 11 000 milliards de dollars US par an ! Une société post-croissance reconnaît l'importance de ces tâches et les valorise. Concrètement, cela pourrait se traduire par une hausse de la durée et de l'indemnisation des congés parentaux, une baisse du temps de travail pour libérer du temps de loisirs. Il s'agit d'organiser autrement les vies pour que le couple travail/consommation ne phagocyte pas tout le reste.

La sphère de la reproduction

Les économistes féministes ont mis en lumière l'importance des activités dites « reproductives », ignorées ou minorées par la pensée économique classique, et pourtant indispensables au renouvellement de la capacité de travail comme au fonctionnement de la vie sociale. La sphère de la reproduction inclut notamment les tâches domestiques, de soin et d'éducation des enfants, mais aussi le soutien et l'entraide entre proches, l'engagement associatif...

Vous prônez le partage du temps de travail, avec une réduction à 32 voire 30 heures hebdomadaires et une semaine de quatre jours travaillés. Mais actuellement, la Grèce repasse à la semaine de six jours, tandis qu'en France des décrets permettent aux exploitants agricoles de supprimer le repos hebdomadaire pour assurer les vendanges et les récoltes... Il reste du chemin à parcourir, non ?

On pourrait opposer à vos exemples le fait que la coalition de gauche en Espagne compte poursuivre la réduction du temps de travail, et qu'au Royaume-Uni se développent des expérimentations sur la semaine de 4 jours, avec des résultats d'ailleurs encourageants. Nous sommes à la recherche d'une réforme sur la question du temps de travail qui devra intégrer deux choses. D'abord, la nécessité d'avoir ce que la gauche espagnole appelle « le temps pour vivre » : nos vies seront plus riches et meilleures si l'on a moins besoin de travailler pour vivre décemment.

Ensuite, indépendamment du nombre d'heures effectuées, la lisibilité des horaires est cruciale. Quand les travailleurs pauvres ont des horaires très flexibles, avec un planning qui change en permanence, ils ont des problèmes de sommeil, d'organisation de la vie familiale, de dépression... La flexibilisation et la précarisation du travail et les phénomènes d'anxiété et de dépression, voire de burn-out, sont directement liés. On s'est beaucoup intéressé, à raison, au temps de travail, mais l'organisation du temps de travail est sous-réglée et nous avons de gros progrès à accomplir.

Pourquoi la lutte contre les inégalités est-elle capitale à vos yeux dans la perspective d'une société post-croissance ?

La lutte contre les inégalités est essentielle parce que la promesse de croissance économique a fonctionné, en pratique, comme un substitut au débat crucial sur le partage des richesses : c'est parce qu'on ne veut pas partager aujourd'hui, qu'on promet des lendemains radieux.

D'ailleurs, le compromis fordiste reposait là-dessus : les inégalités n'étaient tolérées qu'à la condition que le niveau de vie moyen de tous augmente. À l'inverse, la réduction des inégalités permettrait de compenser une stagnation du niveau moyen de consommation. Car la pauvreté, ce n'est pas seulement le risque de pri-

vation matérielle, c'est aussi une forme d'exclusion sociale qui résulte d'écarts de revenus tels que certains ne peuvent rivaliser avec les standards de consommation que d'autres se permettent, et qui définissent les attentes sociales.

Vous proposez de « lutter contre le consumérisme ». Vaste programme...

Le consumérisme est une addiction. Robert H. Lustig, endocrinologue pédiatrique américain et auteur de *The Hacking of the American Mind* (2017), montre bien comment la consommation stimule le circuit de la récompense, en activant le neurotransmetteur de la dopamine. Or plus la dopamine opère, moins la sérotonine, le neurotransmetteur qui nous permet de simplement être heureux, peut agir : notre désir insatiable du « plus » et du « neuf » est un obstacle au bonheur.

En outre, la quête de consommation est stimulée par l'anxiété sociale : les publicitaires ont compris qu'il ne fallait pas tant effacer la frontière entre les besoins et les désirs, que miser sur la crainte de déclassement, la peur de ne pas être dignes du regard des autres. Sortir du consumérisme exige donc que l'on permette aux personnes de gagner confiance en elles-mêmes sans que cela passe par la nécessité de consommer. D'où l'importance de valoriser autre chose que le couple travail/consommation, avec plus de place pour les loisirs. Vaste programme sans doute, mais c'est un combat culturel crucial pour l'avenir.

Parmi les difficultés de la post-croissance que vous pointez, il y a le financement des services publics, appelés à prendre une nouvelle dimension pour fournir des services de base universels à toutes et tous.

À l'heure actuelle, le financement des services publics et de la protection sociale repose sur une séquence en trois temps : on fait croître l'économie, puis on taxe et on redistribue. Or nous atteignons les limites de cette approche. Les entreprises transnationales et les ménages les plus fortunés recourent à l'ingénierie, voire à l'exil fiscal pour échapper à l'impôt. En outre, ce système impose une croissance que nous ne pouvons plus nous permettre pour des raisons environnementales.

Il faut donc glisser de la taxation des revenus du travail et de l'activité économique vers la taxation de la richesse accumulée sous forme d'actifs financiers et immobiliers... D'autant que les écarts de richesse sont bien plus importants que les écarts liés aux revenus. Enfin, il faut réorienter l'impôt pour taxer plus la publicité, la pollution, l'alcool et le tabac, tout en réduisant l'impôt sur les salaires les plus faibles, notamment les travailleurs et travailleuses des métiers du soin. Ainsi, nous pourrions permettre une socialisation de biens universels comme l'éducation et la santé, mais aussi le logement ou la nourriture saine.

Les très fortes interdépendances mondiales constituent un autre obstacle à l'avènement d'une société post-croissance. Pensez-vous que les nouvelles tensions géopolitiques, qui remettent aujourd'hui en question la globalisation, pourraient accélérer la survenue de la post-croissance ?

Paradoxalement, la situation actuelle, très anxiogène et problématique, me semble une occasion à saisir. La crise du Covid-19 ainsi que la guerre en Ukraine ont bousculé l'approvisionnement en céréales et en hydrocarbures. Ces événements ont montré aux États que nous sommes allés trop loin en termes de mondialisation des échanges. On revient pour les soins de santé, l'alimentation et l'énergie à l'idée d'une « autonomie stratégique » à poursuivre, en allant vers la relocalisation de la production de ces biens vitaux.

En outre, et j'en suis témoin à l'ONU, les tensions actuelles vont nous pousser à repenser nos échanges. Janet Yellen (1) parlait à cet égard de *friend-shoring*, c'est-à-dire de la nécessité de privilégier les relations commerciales avec les nations amies. L'actuelle mondialisation inégalitaire, dans laquelle les pays pauvres dirigent leurs exportations vers les pays riches, constitue un des obstacles à la post-croissance. Aller vers un monde avec plus de commerce Sud-Sud et plus d'intégration régionale permettrait de réduire ces déséquilibres.

L'ONU a très souvent, notamment sur les enjeux climatiques, un diagnostic impeccable qui contraste avec sa capacité limitée à impulser de véritables changements. Pourquoi votre rapport échapperait-il à cette fatalité ?

On assiste aujourd'hui à l'émergence d'un vaste mouvement avec des scientifiques, des ONG et des syndicats en faveur de la post-croissance... Certes, les scientifiques lancent l'alerte au moins depuis 1972 et la parution des *Limites à la croissance*.

À présent, des économistes ont rejoint le mouvement et cherchent à construire des modèles économiques qui ne parient plus sur la croissance infinie. Les politiques restent en retard, coincés dans un logiciel du siècle dernier, mais ils ne peuvent plus ignorer les attentes qui s'expriment. Il viendra un jour où l'obsession d'augmenter le PIB à tout prix sera vu comme une sorte de fétichisme un peu ridicule.

1. Économiste états-unienne, secrétaire au Trésor sous la présidence de Joe Biden.

Olivier DE SCHUTTER

Professeur de droit international à l'Université catholique de Louvain et à Sciences Po Paris, Olivier De Schutter est engagé de longue date auprès de l'ONU. Après avoir été de 2008 à 2014 le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, il occupe depuis 2020 les mêmes fonctions sur l'extrême pauvreté et les droits humains. Dans *Changer de boussole* (Les Liens qui libèrent, 2023), il dénonce les fausses promesses de la croissance en matière de lutte contre la pauvreté. Il a remis en juin 2024 un rapport à l'ONU intitulé « Éliminer la pauvreté en regardant au-delà de la croissance ».

Vincent EDIN (Socialter)

Publié le 20 novembre 2024

Vincent Edin est journaliste indépendant, auteur et coauteur d'essais parmi lesquels *Insertion. Le temps de l'action* (Autrement, 2010), *Chronique de la discrimination ordinaire* (Gallimard, 2012) et plus récemment *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite* (Éditions de l'Atelier, 2023).

La protection de la planète passe par la réduction de la pauvreté*



*Titre de la rédaction. L'original est : Delphine Batho, députée, et Olivier De Schutter, juriste : « Nous refusons l'idée qu'il faudrait choisir entre lutte contre la pauvreté et respect des limites planétaires »

De partout, des appels se font entendre pour repenser la lutte contre la pauvreté afin de tenir compte des limites planétaires.

Il y a cinquante ans déjà, une équipe du Massachusetts Institute of Technology (MIT) présentait ses conclusions, à la demande du Club de Rome, et indiquait que l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) ne pouvait se poursuivre indéfiniment : la poursuite de la croissance économique allait inévitablement conduire à l'épuisement des ressources non renouvelables et à des niveaux de déchets et de pollutions que les écosystèmes ne pourraient pas absorber. Les scientifiques sont de plus en plus nombreux à partager ce diagnostic.

Depuis une dizaine d'années, à l'appel notamment de Tim Jackson, de Dominique Méda, de Vincent Liegey et de Timothée Parrique, des économistes tentent de construire des modèles macroéconomiques prenant en compte l'impératif de ralentir.

Les politiques eux-mêmes commencent, enfin, à prendre la mesure du défi. Deux signes, parmi d'autres : l'écho qu'a reçu un rapport présenté à l'ONU sur l'éradication de la pauvreté « *au-delà de la croissance* » ; et l'engagement des gouvernements, inscrit dans le pacte adopté lors du Sommet de l'avenir qui s'est réuni à New York les 22 et 23 septembre, à recourir à des indicateurs de progrès qui vont au-delà du PIB.

Lutte contre le matraquage publicitaire

La lutte contre la pauvreté a traditionnellement été pensée comme une séquence en trois temps :

- par la croissance économique, on augmente la richesse disponible ;
- par la fiscalité imposée aux entreprises et aux ménages aisés, l'État finance ses budgets ;
- par les services publics et la protection sociale, il assure sa fonction de redistribution.

La fonction redistributive de l'État-providence demeure essentielle. Mais cette manière de procéder entretient la concurrence entre lutte contre la pauvreté et réduction de l'empreinte environnementale. Il faut donc élargir la panoplie des instruments déployés afin d'atténuer cette tension, à défaut de pouvoir la faire disparaître tout à fait.

La réduction des inégalités est essentielle à cet égard. L'exclusion sociale résulte certes d'abord des privations matérielles sévères qui découlent de l'absence de revenus suffisants, et les statistiques nous rappellent à cette réalité : en Europe, 23,9 millions de personnes sont en grande pauvreté. Mais elle résulte aussi des écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres, lesquels peuvent se sentir exclus même lorsque leurs besoins essentiels sont satisfaits, lorsque les attentes sociales évoluent avec l'augmentation du niveau de vie moyen : ne pas pouvoir partir en classe verte ou s'inscrire à une activité parascolaire, ne pas pouvoir acheter l'équipement sportif requis, ou ne pas pouvoir prendre part à la vie sociale parce qu'on a honte d'être mal habillé. Cela aussi fait partie de l'expérience d'être pauvre.

La lutte contre l'obsolescence programmée et contre le matraquage publicitaire fait aussi partie de ce programme. Car le sentiment d'exclusion résulte aussi de cette injonction de consommer, et de renouveler sans cesse les objets de la vie courante, qui vous fait vous sentir marginalisé dès lors que vous ne pouvez plus soutenir la comparaison sociale.

L'illusion de la croissance infinie

Plus largement, inventer une lutte contre la pauvreté qui ne repose pas sur l'illusion de la croissance économique infinie, c'est aussi orienter l'utilisation des ressources limitées dont nous disposons vers la satisfaction des besoins essentiels, plutôt que vers la satisfaction des fantasmes et des désirs frivoles de consommation des plus aisés.

Il n'est pas normal que l'on continue de produire des voitures surpuissantes et des jets privés ou de construire des villas luxueuses, alors que les ménages en pauvreté ne parviennent ni à se déplacer ni à se loger décentement, en raison du sous-investissement dans les transports publics ou dans les logements sociaux.

Or, tant que l'essentiel de la machine économique sera entre les mains d'entreprises principalement orientées par la recherche de profits, elle répondra à la demande exprimée par les ménages au pouvoir d'achat le plus élevé plutôt qu'aux besoins essentiels des moins favorisés. C'est pourquoi l'économie sociale et solidaire a un rôle essentiel à jouer dans le monde de demain.

Nous refusons l'idée qu'il faudrait choisir entre lutte contre la pauvreté et respect des limites planétaires, entre répondre aux craintes de la « fin du mois » et répondre à l'anxiété de la « fin du monde ». Nous pensons que les deux combats sont à mener de front.

Nous pensons aussi que cela ne sera possible que si l'on cesse de fétichiser la quête de l'augmentation du PIB, et qu'on se donne d'autres priorités que l'augmentation de la richesse disponible. C'est pourquoi nous soutenons l'initiative des parties prenantes du séminaire qui s'est réuni le 27 septembre au Palais-Bourbon : il est possible de regarder au-delà de l'horizon.

Auteur trices : Olivier DE SCHUTTER (Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté et juriste belge) et Delphine BATHO (Députée (Génération écologie) des Deux-Sèvres, ancienne ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

Crédit image d'illustration : Adobe Stock

L'hypersurveillance et le management robotisé, ça suffit !

Bruxelles, le 20 novembre 2024

Action en justice contre UBER (EATS) pour faire respecter les droits des travailleurs & travailleuses en matière de données et de décisions automatisées

Ce 20 novembre, la CSC (avec sa branche United Freelancers), la fondation Egaliberté, le CIEP-B et la Ligue des droits humains ont déposé une réclamation devant le tribunal de première instance de Bruxelles contre UBER (EATS) pour défendre les droits des travailleurs & travailleuses en matière de données et de décisions automatisées. À l'origine de cette action, 16 (ex-)travailleurs de l'entreprise.

Chacun e était livreur euse pour l'entreprise UBER EATS. Du jour au lendemain, certain es ont été déconnecté es de la plateforme et empêché es de continuer à travailler pour l'entreprise, sans explication. Cette pratique s'est généralisée ces dernières années. Lorsque la plateforme justifie sa décision, elle reste très vague (du type « vous n'avez pas respecté nos conditions générales »). S'il réagit, le travailleur reçoit, au titre de « révision humaine », un mail confirmant le plus souvent la décision déjà prise. Mais jamais il n'a l'occasion de parler à un interlocuteur, de connaître précisément ce qui lui est reproché ou de donner sa version des faits. Seize personnes portent ce recours mais on dénombre plus de 3 000 livreurs et 2 000 chauffeurs employés par UBER en Belgique.

Accès aux données personnelles

Il n'y a aucune transparence non plus sur les données personnelles des travailleurs récoltées par la plateforme UBER EATS. UBER ne les communique pas ou ne les fournit que partiellement. Pourtant, conformément au RGPD (Règlement général de protection des données), l'entreprise doit permettre aux travailleurs qu'elle fait prester de consulter les données récoltées les concernant ET de demander une révision humanisée des décisions prises automatiquement.

Des situations kafkaïennes, unilatérales et arbitraires

Pour les ONG et syndicat qui soutiennent ce recours, « ces situations sont véritablement kafkaïennes – parfois une batterie plate au mauvais moment suffit à ce que le système suspecte une fraude et élimine définitivement le travailleur – unilatérales et arbitraires ; les travailleurs concernés constatent amèrement qu'ils ne sont que des kleenex pour la plateforme ».

Pour les requérants, cette situation doit cesser. Quel que soit leur statut (pour la plateforme, ils sont des prestataires « indépendants »), ce sont des travailleurs et ils ont des droits, à commencer par celui au respect. On ne prive pas un travailleur de son activité de manière arbitraire ou unilatérale, sans même l'entendre. L'hypersurveillance doit au moins respecter les quelques limitations établies par la loi. Les requérants demandent notamment à UBER de se faire communiquer l'ensemble de leurs données à caractère personnel traitées par l'entreprise, dans des formes leur permettant de comprendre l'analyse effectuée, de les informer de manière claire et complète sur les logiques de profilage, des décisions automatisées ou de tout autre traitement (notamment pour l'attribution des livraisons) et d'annuler les décisions de déconnexion prises sans intervention humaine suffisante.

LIGUE DES DROITS HUMAINS
décembre 2024

« SUV, permis de tuer » : l'émotion des cyclistes après la mort de Paul, tué par un automobiliste

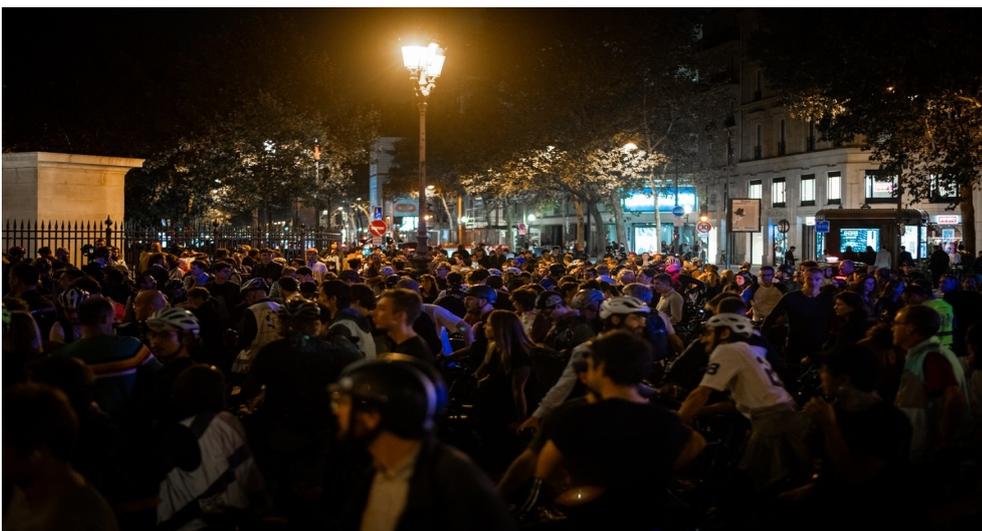


Plusieurs centaines de personnes se sont réunies le 16 octobre à Paris, près du lieu où un cycliste a été tué par un conducteur de SUV. Elles demandent des mesures contre la « violence motorisée ».

Paris, reportage

Des fleurs et quelques bougies s'alignent à même le bitume. Un mégaphone s'allume... Mais aucun mot, ou presque, ne parvient à sortir de la bouche des porte-parole de l'association Paris en selle, désignés pour s'adresser à la foule. « *On a juste besoin de pleurer* », souffle un proche de la victime, accablé par la douleur.

Devant les marches de l'église de la Madeleine, au cœur de Paris, mercredi 16 octobre à 19 h 30, plusieurs centaines de personnes se sont réunies dans une vive émotion, en hommage à Paul. Ce cycliste de 27 ans originaire de Saint-Ouen est décédé la veille écrasé par le conducteur d'un SUV avec qui il venait d'avoir une altercation, dans ce qui semble être un geste volontaire de l'automobiliste, d'après les premiers éléments de l'enquête ayant fuité dans la presse.

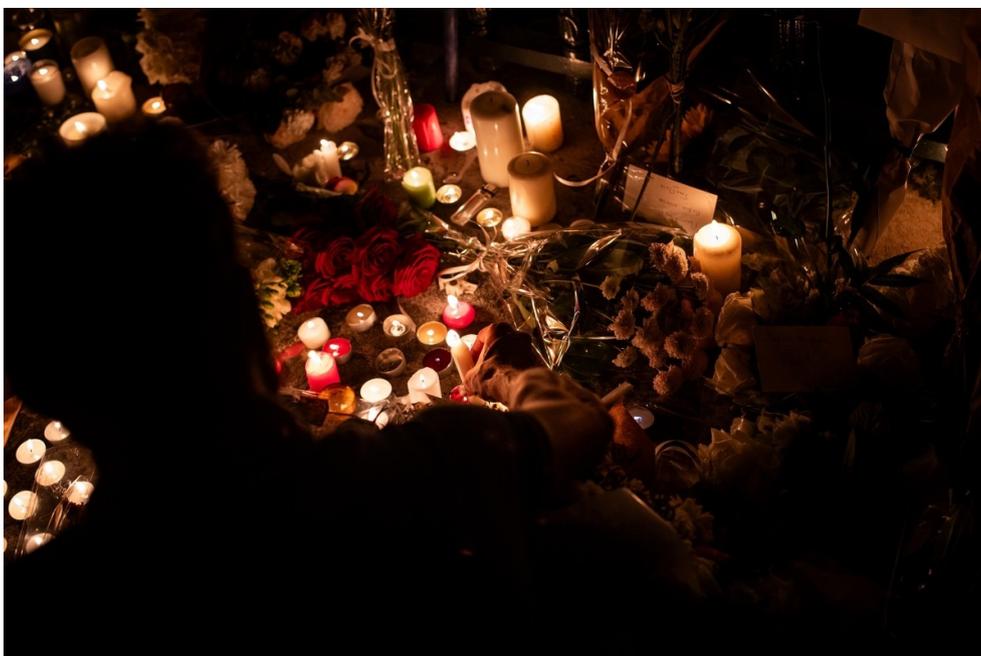


Plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées en hommage à Paul devant l'église de la Madeleine, à Paris, le 16 octobre 2024.
© NnoMan
Cadoret/Reporterre

Le site Actu 17 a révélé que le drame s'est produit à l'angle du boulevard Malesherbes et de la rue Boissy-d'Anglas, dans le 8^e arrondissement de Paris, à 17 h 35. Suite à un refus de priorité, l'automobiliste aurait roulé sur le pied du cycliste, qui aurait alors tapé sur la carrosserie de la voiture, déclenchant la colère du conducteur. L'automobiliste de 52 ans, à

bord d'un SUV, aurait alors volontairement roulé sur la victime. Il a été placé en garde à vue et une enquête pour meurtre a été ouverte par le parquet de Paris. « *Les premiers témoins* » ont « *perçu une attitude volontaire du conducteur lors du mouvement de la voiture vers le cycliste* », a indiqué le parquet de Paris le 16 octobre.

Aux proches de la victime, très émus devant l'église de la Madeleine, se sont mêlés des collègues, des riverains, des élus et une communauté de cyclistes parisiens sous le choc. « *Cela aurait pu être n'importe lequel d'entre nous* », murmure Emmanuel, 32 ans, avocat au costume impeccable. « *Les altercations avec les automobilistes, cela m'arrive plusieurs fois par semaine* », abonde Myriam, trentenaire elle aussi, qui a inscrit en lettres noires sur son tee-shirt « *SUV, permis de tuer* ».



Le jeune cycliste a été plusieurs fois applaudi afin de lui rendre hommage. © NnoMan Cadoret/Reporterre

Les responsables de l'association Paris en selle, dont faisait partie la victime, se sont contentés de demander une minute d'applaudissement en son hommage. Puis le bruit a peu à peu laissé place à un silence pesant. Spontanément recouvert par une nouvelle salve d'applaudissements.

Chacun cherche à comprendre comment une telle bouffée de violence a pu survenir. « *Le sentiment de toute-puissance au volant, peut-être* », s'interroge Alix, membre actif de la « *communauté cycliste* ». « *Ce genre d'énorme véhicule n'a pas sa place en ville*, dit Jacques Baudrier, élu communiste à la métropole de Paris. *On a renchéri le stationnement [dont le prix a été multiplié par trois début 2024 suite à une votation,] mais je pense qu'il faut se poser la question de l'interdiction de certains véhicules en ville.* »

« *Je circule beaucoup à vélo à Paris et, oui, la cohabitation est difficile avec certains automobilistes. On sent bien qu'on les gêne. Je me tiens à distance, mais je sens que cela peut dégénérer si je réagis, lorsqu'un automobiliste me colle parce que je ne vais pas assez vite, ou qu'il me fonce dessus dans un double sens cyclable. Quand il faut partager, c'est compliqué.* »



Sylvie, cycliste de 59 ans. © NnoMan Cadoret/Reporterre



Anne Monmarché, présidente de Paris en selle. © NnoMan Cadoret/Reporterre

« On ne veut pas que Paul soit mort pour rien. Il avait une vision de la ville apaisée. On souhaite que ce combat continue et que les choses s'améliorent. Il faut s'attaquer à la culture de surdomination de la voiture et à tout l'imaginaire entourant la voiture. Les voitures peuvent tuer et les automobilistes doivent en prendre conscience. Malheureusement, quand on subit une agression sans être blessé, comme cela arrive au quotidien, la police refuse de prendre nos plaintes. La violence motorisée est banalisée. »



Mathilda, cycliste de 31 ans. © NnoMan Cadoret/Reporterre

« Je fais énormément de vélo et je suis dans un collectif de cyclistes. C'est une situation qui aurait pu m'arriver. Les altercations sont récurrentes, même quand on ne rentre pas dans la confrontation. Avec des réactions très virilistes qu'il faudrait réussir à déconstruire, ce qui ne sera pas simple. Nous devons aussi accélérer les aménagements pour protéger les vélos. »



Clément et Lorène, cyclistes de 31 ans. © NnoMan Cadoret/Reporterre

Clément : « Le vélo est plus qu'un moyen de transport, c'est une communauté. Voilà pourquoi il était important de nous montrer solidaires. Je ne compte plus le nombre de fois où ça aurait pu m'arriver. Je pense que nous sommes dans un moment de transition. La ville change et la page du tout automobile est en train de se tourner au profit des bus, des trams et des vélos. Les automobilistes se sentent menacés. »

Lorène : « Nous rencontrons beaucoup de violence sur les routes, en tant que cyclistes. On est souvent agressés verbalement par des automobilistes. Là, c'est un acte volontaire, ce qui est inadmissible et inquiétant. Il montre aussi qu'on ne peut pas cohabiter. »

Erwan MANAC'H et NnoMan CADORET (photographies)

17 octobre 2024 (Reporterre)

Désamorcer la rage, différer la révolte

Il y a 10 ans, Rémi Fraisse, jeune botaniste de 21 ans, était abattu par un gendarme dans la forêt de Sivens. Une atrocité qui risque de se produire encore, alors que le gouvernement lâche chaque jour un peu plus la bride de la répression policière. Cet hommage à Rémi revient sur la bataille médiatique qui a suivi sa mort.

la bataille qui s'est menée dans les médias pour faire connaître la vérité sur cet assassinat. Les témoignages des unes et des autres sont mêlés dans un « nous » unique et fictif.

Il est suivi d'un court extrait de la pièce « M.A.D ! Je te promets la forêt rebelle », écrite et mise en scène par Joséphine Serre.

2014.

Suite à un appel très large, un « grand rassemblement » se tient le samedi 25 octobre sur le lieu-dit du Testet dans la forêt de Sivens. Au programme : prises de parole, spectacles, manifestation et conférences. Il s'agit de l'ultime tentative pour enrayer le projet de construction d'un barrage d'irrigation dans une vallée relativement préservée du département du Tarn. Depuis le 1^{er} septembre, les travaux d'abattage des arbres ont repris malgré une intense mobilisation locale et l'occupation de la forêt, lancée un an plus tôt pour empêcher le démarrage du chantier. Lequel avance désormais à marche forcée, dans un climat de violences policières quotidiennes – comme ce sera le cas dix ans plus tard, à l'automne 2024, sur le chantier de l'A69 dans ce même département du Tarn.

C'est alors que la lutte contre le barrage de Sivens, qui n'avait jusque-là qu'un faible écho régional, va être propulsée sur la scène médiatique nationale¹.

Enquête autour d'une mystérieuse « découverte » policière

Le lendemain matin de cette grande mobilisation, alors qu'il reste beaucoup de monde sur le site, la radio annonce : « Le corps d'un homme a été découvert dans la nuit de samedi à dimanche sur le site du barrage contesté de Sivens ».

L'information provient d'un communiqué que la préfecture du Tarn a diffusé le matin même². À ce moment-là, nous n'avons aucune idée de ce dont il s'agit, ni de qui il s'agit. Est-ce qu'une personne a fait un arrêt cardiaque ? S'est-il passé quelque chose pendant les échauffourées de la veille ?

Pendant une partie de la journée, il y avait eu des affrontements avec les gendarmes postés dans la « base de vie », qui avaient repris au cours de la nuit. La « base de vie » est le nom attribué à l'enclos grillagé et entouré d'un fossé qui avait été construit pour mettre à l'abri les machines de chantier. Celles-ci avaient bien sûr été évacuées la veille du rassemblement : dès le vendredi soir, le peu qu'il restait avait été brûlé par les manifestant·es. Après quoi les gendarmes s'étaient installés dans l'enclos, se retrouvant ainsi positionnés à quelques encablures du rassemblement.

On fait le tour de la zone, pour demander aux groupes et aux gens si quelqu'un manque à l'appel.

Une jeune femme nous dit que son petit ami, Rémi, a disparu.

Elle nous explique que la veille, un peu avant 2 heures du matin, elle était avec lui et quelques amis autour d'un feu lorsque des cris ont retenti. Rémi est allé voir ce qu'il se passait et il n'a pas été revu depuis. À partir de ce moment-là, on envisage que ce Rémi soit la personne dont il est question dans le communiqué. Sa copine nous fournit quelques informations sur lui, notamment qu'il est botaniste et que c'est la première manifestation à laquelle il participe.

On s'organise pour faire le tour des personnes encore présentes sur place et tenter de récolter davantage d'éléments sur ce qui a pu se passer. Un groupe de jeunes gens nous décrit la scène étrange à laquelle ils ont assisté pendant la nuit. Vers 2 heures, peu de temps avant la fin des affrontements, une poignée de gendarmes sont sortis de la base de vie, s'enfonçant dans les nuages de gaz lacrymogène sans raison apparente, puis en sont ressortis avant de retourner à la base, en tirant quelque chose derrière eux. Une demi-heure plus tard, un fourgon de pompier est arrivé sur place. Puis gendarmes et pompiers ont quitté les lieux, abandonnant la base de vie, pourtant jalousement gardée jusque-là.



Ce jour-là.

Il ne faudra pas longtemps pour comprendre ce qu'il s'est passé. Une femme, épouse d'un gendarme, a contacté une amie opposante au barrage, pour l'alerter : hier, les gendarmes ont ramené de Sivens le corps d'un homme mort.

Nous comprenons alors que cet homme est mort sous leur yeux et, très certainement, de leur fait.

Récit contre récit

La gravité de la situation nous dépasse. Nous appelons des amis avocats pour leur demander conseil. Ils nous recommandent de publier le plus rapidement possible notre version des faits, en tout cas avant la publication des résultats de l'autopsie, annoncée pour le mardi après-midi.

Il nous faut trouver des preuves et des témoignages, afin d'empêcher le ministère de l'Intérieur d'imposer son propre récit manipulant si besoin les résultats de l'autopsie. Un texte doit donc être publié avant mardi. C'est dimanche, nous sommes en fin d'après-midi, et c'est une course contre la montre qui s'engage.

Dès le dimanche soir, alors qu'un rassemblement spontané à Gaillac est dissout par les forces de l'ordre, la machine communicationnelle du pouvoir se met en branle. Le procureur d'Albi et le ministère de l'Intérieur laissent entendre que le corps a été découvert par les gendarmes plus ou moins par hasard³.

Le lendemain, le narratif du pouvoir commence à se dessiner à travers de multiple contre-feux. À 10 heures, un communiqué de presse du directeur général de la gendarmerie nationale pose le décor en décrivant le contexte dans lequel le corps a été découvert : des attaques visant des gendarmes « à coup de cocktails molotov, d'engins explosifs et de projectiles »⁴, tout en précisant que, pour l'heure, « aucune hypothèse n'est privilégiée » dans l'enquête. De son côté, la préfecture du Tarn avance en *off* qu'« une seule grenade offensive »⁵ aurait été lancée par les gendarmes, alors que le bilan officiel en dénombrera plus tard 42.



Ce jour-là.

Gendarmes et policiers affirment que le sac à dos que portait Rémi contenait peut-être un engin incendiaire ou explosif, qui l'aurait tué.

À 17 heures, lors d'une conférence de presse, le procureur distribue un communiqué annonçant des éléments de l'autopsie, notamment qu'« aucune trace de particule métallique et de plastique n'a été retrouvée dans la plaie »⁶.

Ce communiqué est distribué aux journalistes dans un format insolite : une feuille blanche anonyme, sans en-tête ni date, ce qui permet à une journaliste d'en déduire qu'il n'y a « *pour l'instant aucune base juridique pour apprécier la réalité des faits* »⁷. Le procureur en profite pour glisser que, sur le site, ont été retrouvés « des lambeaux de son sac à dos, ainsi que des débris d'une bouteille plastique et d'une bouteille de verre »⁸. Le journal *Le Monde* sera le plus explicite : « D'après nos informations, une analyse du sac à dos de la victime serait également en cours afin de déterminer si son contenu pourrait être de nature explosive »⁹.

L'analyse de l'avocat que nous avons consulté se trouve confirmée par ces « éléments de langage » disséminés dans une avalanche d'articles produits par la presse française en quelques heures.

Le lundi matin, quelques membres de la coordination ayant organisé le grand rassemblement du samedi se retrouvent pour rédiger ensemble un communiqué et l'envoyer tous azimuts aux médias (comme l'avait été l'appel à rassemblement). Ils et elles y dénoncent un meurtre qui n'est pas le fruit du hasard : « À l'heure où tous les mensonges et conflits d'intérêts dénoncés par les opposants depuis des mois ont été confirmés par les investigations des journalistes et le rapport des experts ministériels (...), le président du conseil général et le préfet du Tarn n'ont plus aucun argument en faveur du barrage, si ce n'est de monter en épingle la prétendue violence des opposants. Ils avaient donc besoin de violence samedi. Ils l'ont provoquée. »¹⁰.

La stratégie de tension décidée par le pouvoir, voilà ce qui a coûté sa vie à Rémi.

Divers journaux prennent très vite contact avec nous, dont *Le Monde*, qui se dit intéressé par notre récit, mais pas sous la forme d'un communiqué collectif (il n'en publie jamais) : vu la gravité des accusations portées, il faudrait une tribune signée nominativement. Deux d'entre nous acceptent d'y apposer leur nom et

ainsi supporter le risque juridique – et policier : quelques jours plus tard, deux hommes étaient surpris en train de bidouiller le tableau téléphonique du village de l'un des signataires...



Ce jour-là.

Enfin, *Le Monde* nous fait faux bond : la tribune ne pourra être publiée que dans l'édition du mercredi. Entre-temps, *Libération* nous avait aussi contacté et se dit prêt à mettre le texte en ligne sur le site du journal dès le mardi matin. Notre texte est publié mardi 28 octobre à 13h22, avant l'annonce des résultats de l'autopsie et des analyses⁴.

Plus de cinq jours après le décès de Rémi, la confirmation arrive. L'explosion de la grenade est bien l'unique cause de sa mort.

L'annonce a lieu mardi en fin de journée. Le procureur d'Albi y explique que des traces de TNT, éléments présents dans les grenades offensives des gendarmes, ont été découvertes sur le corps de la victime⁵.

Dès lors, le narratif du pouvoir évolue. Puisque ça ne peut et ne doit pas être la faute des gendarmes, l'hypothèse de la combinaison d'une grenade et d'un cocktail molotov est avancée à la presse par des sources policières et autres spécialistes du maintien de l'ordre¹². À longueur d'articles, on répète qu'une grenade offensive seule ne peut tuer, sauf en cas de combinaison avec un autre élément comme par exemple « un fumigène, un réchaud à gaz, un explosif maison, genre bombe agricole ou même peut-être un aérosol »³. Finalement, ce n'est que le vendredi 31 octobre en début de soirée, soit plus de cinq jours après le décès de Rémi, que des sources proches de l'enquête confirment à la presse que les analyses réalisées sur le sac à dos ne mettent en évidence aucune substance, sinon la TNT présente dans la grenade utilisée par la gendarmerie¹³.

L'explosion de la grenade est bien l'unique cause de la mort de Rémi.

Moins d'une semaine après cette conclusion, une fuite confirme ce que nous soupçonnions dès dimanche : les autorités policières et politiques savaient depuis le début et ont sciemment menti.

Le Monde et *Médiapart* se sont procuré des documents issus du dossier de l'instruction ouverte suite au décès de Rémi, dont un procès-verbal qui retranscrit les propos tenus par les gendarmes cette nuit-là. À 2h03, l'un d'entre eux s'écrie, exprimant clairement la première réaction du pouvoir dans ce genre de situation : « Il est décédé, le mec... Là, c'est vachement grave... Faut pas qu'ils le sachent... »¹⁴.



Ce jour-là.

Nous sommes mis au courant de ces révélations par des journalistes du *Monde* avant leur publication, et ils nous proposent de publier une tribune réagissant à chaud à ces révélations. Ce qu'il s'agit de révéler cette fois, ce n'est pas un meurtre, mais un mensonge d'État. Pourquoi cet appel du pied de la part d'un média comme *Le Monde*? Dans quel jeu politique veut-on nous engager? Dans le doute, seul l'un d'entre nous est prêt à rédiger une tribune avec d'autres personnes extérieures, estimant important de dénoncer les exactions de l'État¹⁰.

Mais ces révélations resteront sans effet : bien que pris en flagrant délit de mensonge, aucun responsable ne sera sérieusement mis en difficulté, ni le préfet, ni le ministre de l'Intérieur.

Quant au gendarme qui a lancé la grenade, il bénéficiera d'un non-lieu, confirmé en appel et en cassation.

Les mensonges en série de la part de la préfecture et du ministère nous rappellent que le maintien de l'ordre ne repose pas seulement sur l'arsenal répressif, mais aussi sur la manipulation de l'opinion publique.

Pendant plus d'un mois après l'annonce de la mort de Rémi, des rassemblements se sont tenus dans des dizaines de villes partout en France, des manifestations sauvages et des émeutes ont eu lieu dans la moitié d'entre elles.

Pour conjurer la révolte, les autorités ont employé tous les moyens possibles. Répression policière : des rassemblements ont été interdits, la faculté de Rennes a été fermée pour empêcher une assemblée générale, des manifestants ont été arrêtés préventivement¹⁵. Manipulation médiatique : nier l'évidence, entretenir le flou, brouiller les pistes, créer des « causes alternatives », multiplier les insinuations, etc. Tout est bon pour diluer l'annonce de la vérité dans le temps afin d'éviter que sa révélation brutale n'entraîne un embrasement.

Samedi 26 octobre, tous et toutes à Sivens !



Sculpture en hommage à Rémi Fraisse, érigée en 2015 par des artistes. L'œuvre a été saccagée quelques jours plus tard, comme le racontait Célia Izoard dans Reporterre en 2017.

Le passage qui suit est extrait de la pièce de théâtre « M.A.D ! Je te promets la forêt rebelle », écrite et mise en scène par Joséphine Serre et publié aux Éditions Théâtrales. Il s'agit d'une fiction librement inspirée de l'histoire de Rémi Fraisse. L'auteurice a choisi d'imaginer la présence d'une sœur au moment de la mort, sur une ZAD, d'un jeune étudiant en botanique.



©Vahid Amanpour, M.A.D.

FRÈRE – Berce-moi avec des noms de plantes, s'il te plaît,

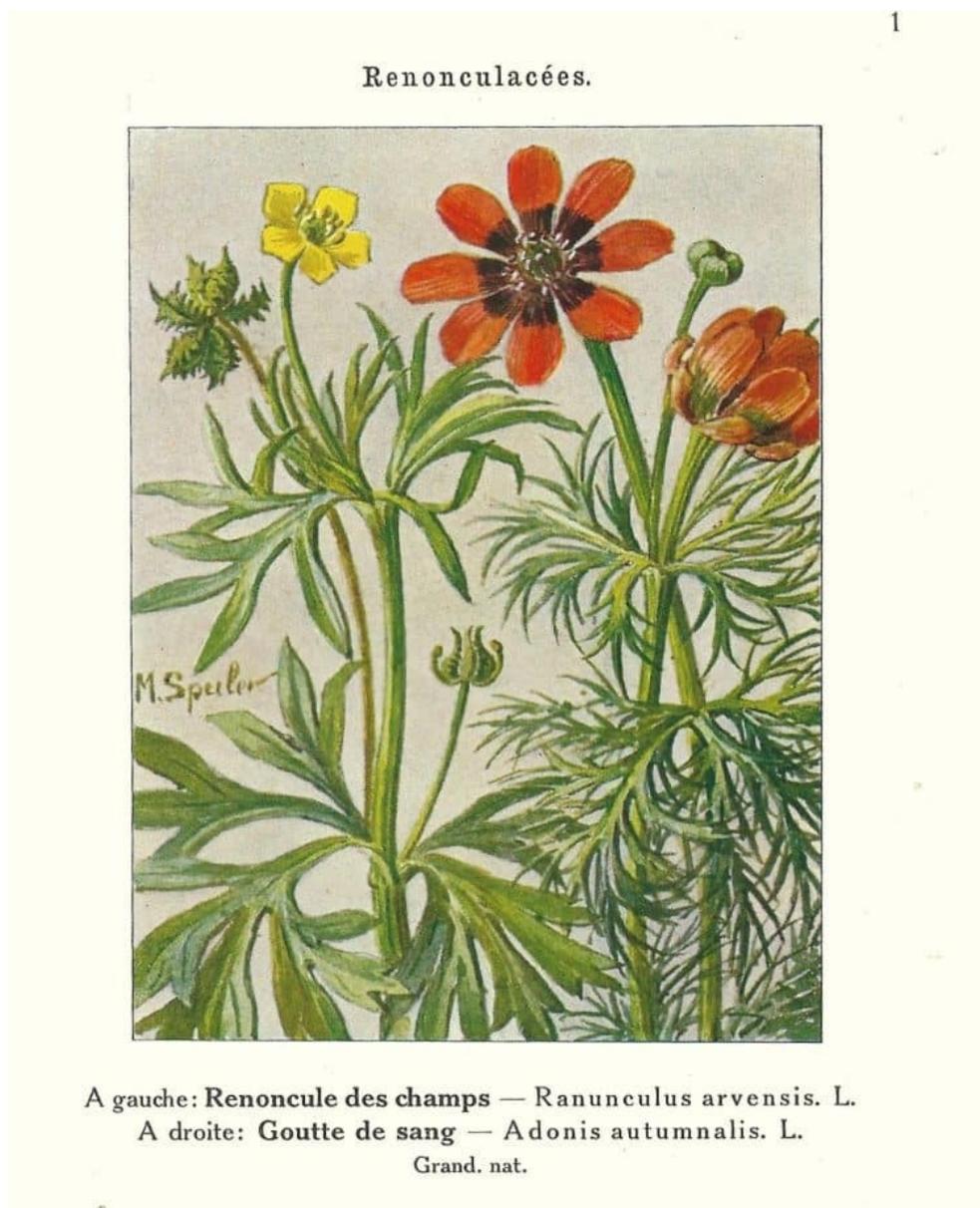
SŒUR – Aubépine, argousier, lavande, mûriers, ronciers, liserons, coquelicots, sureau, pavot, santoline, bluets, soucis, peigne de loups, baignoire de Vénus,

INFIRMIER.E.2 – Il part, il part !

SŒUR – Grand plantain, corne de cerf, langue de vache, iris, violette, chardon, pâquerette, herbe aux ânes, hellébore, barbe de chèvre, trèfle, roseau à balai, ronce des champs, reine des prés,

INFIRMIER.E.I – On l'a perdu.

SŒUR – Prêle, armoise commune, cheveux de Vénus, roseau, églantines, fougères, grande cigüe, verveine, nénuphar, lentilles d'eau, renoncule flammette, adonis d'été, menthe poivrée, anémones, angéliques, campanules à feuilles de pêchers, douce-amère, bourreau des arbres, impatiente, dompte-venin, tremble, sanguinaire, buisson ardent, plante à feu, dent de chien, griffe de chat, gueule de loup, amonide goutte-de-sang, fleurs incendiaires, orchis guerrier, liane de feu, plante cobra, casque de Jupiter, fleurs de la fureur.



Wikimedia commons.

COLLECTIF
22 octobre 2024

Notes

1. Sur la lutte contre le barrage de Sivens, voir le recueil de textes : *Sivens sans retenue. Feuilles d'automne 2014*, La Lenteur (2015), ainsi que Grégoire Souchay et Marc Laimé, *Sivens, le barrage de trop*, Seuil (2015), et le n° 9 de la revue *Z. Revue itinérante d'enquête et de critique sociale* (2015-2016, n° spécial « Toulouse »), dans la partie « Des vues sur la terre », autour de Sivens (p. 140-181).
2. Stéphane Alliès, Michel Deléan, Louise Fessard, Jade Lindgaard et Mathieu Magnaudeix, « Comment le pouvoir a réécrit la mort de Rémi Fraisse », *Mediapart*, 14/11/2014.

3. *Idem*.
4. Communiqué de presse du directeur général de la gendarmerie nationale, 27/10/2014.
5. Patricia Tourancheau, « Sivens : “Là, c’est vachement grave...” », *Libération*, 12/11/2014.
6. Le communiqué du procureur suite à l’autopsie.
7. Camille Martin, « Testet : les résultats de l’autopsie, selon le procureur », *Reporterre*, 27/10/2014.[__]
8. Le communiqué du procureur suite à l’autopsie.
9. Matthieu Suc, « Barrage de Sivens : la famille de Rémi Fraisse va déposer plainte pour homicide volontaire », *Le Monde*, 26/10/2014.
10. Christophe Goby, Emmanuel Barot et Aurélien Berlan, « Sivens : violences et mensonges d’Etat au service de l’ordre et de la croissance », *Le Monde*, 13/11/2014.
11. Victoria Xardel et Aurélien Berlan, « À Sivens, après les arbres, un homme », *Libération*, 28/10/2014.
12. Le Monde avec AFP, « Bernard Cazeneuve: “Il ne s’agit pas d’une bavure” », *Le Monde*, 28/10/2014.
13. Le Nouvel Obs avec AFP, « Mort de Rémi Fraisse : la thèse de la grenade offensive confirmée », *L’Obs*, 31/10/2014.
14. Voir les révélations successives publiées dans trois articles les 6 et 12 novembre 2014 : Michel Deléan, « Sivens: la faute des gendarmes, le mensonge de l’Etat », *Mediapart*, 06/11/2014 ; Michel Deléan, « Mort de Rémi Fraisse: le récit des gendarmes place l’Intérieur dos au mur », *Mediapart*, 12/11/2014 ; Olivier Faye et Matthieu Suc, « Révélations sur les conversations des gendarmes lors de la mort de Rémi Fraisse », *Le Monde*, 12/11/2014.
15. 20 Minutes et Agence France Presse, « Mort de Rémi Fraisse: Plusieurs manifestations interdites », *20 Minutes*, 08/11/2014 ; Le Monde et Agence France Presse, « L’université Rennes-II fermée pour empêcher une AG sur la mort de Rémi Fraisse », *Le Monde*, 11/11/2014.

KANAKY : nouvelle provocation contre les Kanaks



Moins d’une semaine après la mort de deux membres de la tribu de Saint-Joseph, à trois jours de la commémoration de la proclamation de la souveraineté française sur l’archipel, le peuple kanak ne peut vivre que comme une nouvelle provocation de l’État colonial la nomination d’un ministre de « l’outre-mer » issu de la Droite républicaine, alliée inconditionnelle des « loyalistes ».

Simultanément, la répression s’abat sur la jeunesse de Martinique qui dénonce à juste titre le scandale de la vie chère, particulièrement chère pour les habitants de ces départements.

L’État français n’entretient pas seulement une colonialité de la société française, colonialité que l’on retrouve dans son espace public, son patrimoine, son langage, son racisme systémique. L’État français ne se contente pas de chercher à maintenir des liens de domination économique, politique et

militaire dans les pays de son ancien Empire. L’État français cherche à maintenir ce qui lui reste de « possessions » dans toutes les mers du globe.

Avec l’Union calédonienne, les Kanaks ont décidé de faire du 24 septembre une journée d’affirmation de leur souveraineté sur l’archipel. En France hexagonale, les Kanaks, parties prenantes de collectifs militants, appellent dans plusieurs villes à se rassembler pour participer à cette affirmation.

L’Union Juive Française pour la Paix appelle tous les anticolonialistes à participer à ces rassemblements.

LA COORDINATION NATIONALE DE L’UJFP, le 22 septembre 2024

<https://ujfp.org/kanaky-nouvelle-provocation-contre-les-kanaks/>

URL de cet article 39869 : <https://www.legrandsoir.info/kanaky-nouvelle-provocation-contre-les-kanaks.html>

Trois questions à Leila Ghanem sur les bombardements au Liban et l'assassinat d'Hassan Nasrallah

Israël bombarde le Liban depuis plus d'une semaine et a tué vendredi soir Hassan Nasrallah, secrétaire général du Hezbollah. Comment réagit la population? Union ou division face aux bombardements d'Israël? Quelles suites possibles? Nous avons interviewé Leila Ghanem, anthropologue et rédactrice en chef de la revue Bada'el, également fondatrice du Tribunal de conscience pour juger les crimes de guerre israéliens en 2008 et coordinatrice du Social Forum des Alternatives au Moyen Orient.

Quel est le sentiment au sein de la population libanaise suite à l'assassinat d'Hassan Nasrallah?

L'assassinat du leader historique Hassan Nasrallah « Al-Sayed » est survenu au milieu d'un tumulte incroyable d'événements catastrophiques qui se sont abattus sur la population du Hezbollah avec les frappes aériennes intenses et simultanées sur le Sud-Liban, la Bekaa et la Banlieue-Sud. Des centaines de milliers de réfugiés ont déferlé sur la capitale dans une ambiance apocalyptique, 250 000 personnes les quatre premiers jours. Ce chiffre a triplé à l'heure de vous répondre alors qu'il est dur de garder ses esprits, étant sous les bombes qui frappent à l'instant à quelques kilomètres de chez moi dans la banlieue Sud avec les sons assourdissants des drones qui survolent la capitale libanaise jour et nuit. J'entends aussi les échos des prières et récitals coraniques qui se tiennent partout à Beyrouth-Ouest pour le repos de l'âme du Sayed.

La population n'a pas encore réagi, elle est toujours sous le choc terrible provoqué par la série d'attaques qui se sont suivies : l'opération bipeurs qui a fait 4 000 blessés, les talkies-walkies, l'assassinat de la direction du commandement Aradwan et la journée fatidique du 23 septembre qui a fait 600 morts en une seule journée. Si la stupeur et le marasme est de mise, il y a des craquements chez des admirateurs du leader, l'appelant à revenir, certains demandent son retour et de les emporter avec lui. Une vieille dame qui se plaignait de dormir sur le trottoir faute d'un refuge, nous disait que le Sayed « va certainement revenir comme le Mahdi (le prophète attendu des chiites) pour poursuivre la libération de la Palestine; « votre situation madame » lui réplique -t-on et elle répond « que sa condition reste meilleure comparée à celle des gazaouis ». Ses propos sont maintenant diffusés sur les réseaux sociaux...

C'est l'heure de tristesse et de recueillement mais la réaction va venir et de toute façon rien n'effacera le leader charismatique des esprits des millions de personnes au Liban et dans le monde arabo-musulman voir dans le monde entier.

Nasrallah est pour la population chiite une figure sacrée comparée au Hossein le fils du dignitaire Ali Bin-Abi-Taleb, philosophe et quatrième khalife, assassiné à Karbala comme son père Ali, assassiné parce qu'il refusait à la classe montante des princes de légiférer la « propriété privée » et le contrôle de l'argent public. Nasrallah provient d'une famille sudiste pauvre et a grandi dans un quartier ouvrier de Beyrouth-Est, il était l'ami des déshérités et des causes justes. Il a dédié sa vie à la Palestine. Maintenant qu'il a été martyrisé, ses paroles résonnent avec encore plus force. Il sera plus qu'une icône, il sera une identité ancrée dans les esprits.

Pour la gauche radicale qui est restée sur des positions bolchéviques exprimées lors du congrès de Bakou pour les peuples de l'Orient, Nasrallah en tant que combattant anticolonialiste et anti-impérialiste, est un Libertador, l'équivalent d'un Giap, d'un Ché ou d'un Hô Chi Minh. C'est l'un des derniers fusils dressés contre l'impérialisme. J'espère qu'il ne sera pas le dernier.

Voit-on se former une union contre Israël dans la classe politique libanaise ?

Non, la classe politique n'est pas unie contre Israël. La guerre civile qui a éclaté au Liban en 1975 et qui a duré presque deux décennies avait pour objectif de désarmer les palestiniens et de les chasser du Liban. Ce qui a débouché après une intervention israélo-américaine en 1982 à une défaite des forces progressistes et à la déportation des combattants palestiniens avec leur chef Yasser Arafat vers Tunis. S'en est suivi comme pour chaque défaite, le massacre de la population civile. Ce fut le fameux génocide de Sabra et Chatila, commis par les phalangistes libanais, sous haute garde israélienne. Rappelons aussi que Béchir Gemayel, élu

président sous occupation israélienne, a été assassiné pour avoir signé un traité de paix avec l'ennemi sioniste. Son frère Amine a été destitué pour les mêmes raisons.

La fracture de la classe politique au Liban est très ancrée dans l'histoire, elle est plutôt structurelle, laissée en héritage par les accords de Sikes & Picot qui ont partagé la région arabe entre la France et la Grande-Bretagne à la fin de la Première guerre. Et ensuite par la charte de 1947 élaborée par la France mandataire du Liban après la deuxième guerre, qui a jeté les fondements d'un système confessionnel basé économiquement sur la rente.

La fracture actuelle au Liban est due à une pression économique et sociale sans précédent exercée par les pays occidentaux via les institutions financières. Il est indéniable que le Liban est au cœur de la bataille stratégique qui se déroule entre les USA et l'Iran et qui embrasse plusieurs pays, dont la Syrie, le Yémen, le Liban...

Les bailleurs de fonds internationaux conditionnent leur aide au Liban à une disparition ou un affaiblissement considérable du Hezbollah. Le Liban est mis ouvertement devant deux alternatives : soit désarmer le Hezbollah, soit plonger dans les ténèbres d'une faillite économique assortie d'une guerre civile (les Forces libanaises fascistes ont une milice de 30 000 hommes armés et financés par l'ambassade américaine). Ceci constitue un dilemme pour un pays (au moins pour une bonne majorité des citoyens libanais) qui ont connu six guerres israéliennes en vingt-cinq ans (1978, 1982, 1993, 1996, 2000, 2006). On en est là à notre septième guerre, une bonne majorité des Libanais regarde le Hezbollah comme une résistance libératrice du pays après vingt-deux ans d'occupation israélienne, une bonne partie de la population* pense que l'armement dissuasif du Hezbollah a empêché les récidives meurtrières israéliennes pendant dix-huit ans.

Ces divergences ne sont pas confessionnelles, puisque le Hezbollah a deux alliés de taille en milieu chrétien, le parti de l'ancien président Aoun et le camp Frangieh. Ces partis politiques en plus du chef de Druzes du Mont Liban ont annoncé leur deuil. Il faut préciser que toute la population libanaise a accueilli à bras ouverts les réfugiés du Sud, la solidarité était notoire, partout des comités de quartier se sont formés pour secourir et loger les déplacés. Notons tout de même qu'au Liban il est interdit par la loi de désigner Israël sans rajouter l'ennemi israélien, aussi visiter Israël est considéré comme trahison passible de prison.

Quelles sont les réactions envisagées face à ces attaques ?

Nous traversons au Liban et en Palestine la période la plus grave et la plus décisive de notre histoire. Il s'agit d'une guerre de survie qui oppose nos résistances et nos peuples à l'ennemi le plus barbare de l'histoire, soutenu voir dirigé, armé, financé, médiatisé, protégé (juridiquement et diplomatiquement) par l'Occident impérial et notamment les USA.

Depuis le 8 octobre, Washington a établi un pont aérien avec Tel Aviv et a acheminé les armes les plus sophistiqués y compris le F35 et les bombes de deux tonnes qui ont été utilisés pour assassiner les membres et le leader du Hezbollah. Les USA viennent d'annoncer cette semaine qu'elle a octroyé 9 milliards de dollars à Israël pour sa guerre contre la résistance libanaise. Les Libanais et les Palestiniens se font tuer par des armes et munitions américaines et européennes. 45 milliards de dollars, c'est le montant de l'aide américaine envoyée à Israël depuis le 8 octobre, pour massacrer les Gazaouis, ce qui veut dire un million de dollars payé par les contribuables américains pour chaque Gazaoui tué.

Ce qui se joue en ce moment au Proche-Orient, c'est l'avenir de l'humanité. L'ordre international du XXI^e siècle sera-t-il fondé sur le génocide et l'épuration ethnique des Palestiniens ? Ou bien sur leur protection ? Bref sur la barbarie ou la civilisation ?

D'un côté la logique des accords d'Abraham, de l'autre celle de l'Axe de la Résistance. En fait, la stratégie américano-israélienne n'était pas seulement d'anéantir Gaza ou d'achever la guerre de 1948 en Palestine, Netanyahu et ses alliés américains pensent qu'éliminer la résistance dans la région ouvre la voie à la soumission des peuples de la région à la suprématie américaine.

Il était clair que l'objectif américain dissimulé par des discours sur la voie diplomatique ou « la solution de deux États », n'était qu'un leurre pour élargir la guerre de Gaza à la Cisjordanie, et de déclencher la guerre contre la résistance libanaise, lorsque les conditions sur le terrain se prêtent.

On a déversé sur Gaza en six mois l'équivalent de cinq bombes atomiques de Hiroshima, et 85 bombes américaines (MARK 84, anti renforts qui pèsent 1 tonne chacune) et BLU-109 qui pèsent 2 tonnes chacune, pour tuer le chef de la résistance Hassan Nasrallah. Avant lui, le commandant Ibrahim Akil pour lequel Netanyahu a dédié son assassinat à ses maîtres américains qui le recherchent depuis 1983 pour deux actes militaires : l'explosion de l'ambassade américaine à Beyrouth lors d'une réunion des espions américains au Proche Orient et l'attaque contre la base des forces de Marines qui a fait 246 soldats.

Cette guerre déclarée à la résistance libanaise, au-delà des objectifs annoncées par Israël et ses alliés occidentaux, n'a pas pour seul objectif de rétablir les 300 000 colons du nord d'Israël dans leurs colonies sur la frontière libanaise, ni d'arrêter les opérations de soutien à Gaza, son objectif est de liquider le Hezbollah

qui est à l'heure actuelle, le plus grand mouvement de libération nationale à l'échelle internationale. Un mouvement qui a fait ses preuves en 2000, lorsqu'il a chassé l'armée israélienne, après vingt-deux ans d'occupation du Sud Liban, et en 2006 lorsqu'il a fait subir une défaite cuisante à l'État sioniste. C'était la première fois après le Vietnam que des simples commandos d'une armée de libération nationale gagnent la guerre contre une armée régulière armée jusqu'aux dents et assistée par les Américains.

L'enjeu est semblable à celui de la guerre civile d'Espagne. Netanyahu a annoncé aux Nations Unies qu'il mène le combat au nom de l'occident civilisé contre la barbarie et le terrorisme

La question qui se pose aujourd'hui : saurons-nous tenir le coup et nous relever ? La réponse pour nous et pour les gazaouis, c'est il le faut car c'est une bataille de vie ou de mort. Dans le tumulte de la disparition de son chef, le Hezbollah a réitéré son intention de poursuivre la guerre contre Israël en soutien à Gaza. On diffuse depuis hier des bribes des différents discours de Nasrallah dans lesquels il insiste sur le sens de mourir en martyr. Il explique que « mourir pour la patrie, ou pour la cause, pour la justice, pour la liberté, pour la Palestine, est une voie volontaire pour les militants de Hezbollah ».

La résistance a des objectifs qu'elle continue à suivre. Le corps de l'armée de commandos qui compte 100 000 combattants n'a pas été ébranlé. Les commandos du Hezbollah sont des hommes de terrain expérimentés et virulents qui s'entraînent depuis trente ans et ils ont déjà combattu contre l'armée coloniale israélienne et contre les mercenaires de Daech en Syrie et Irak. Le Hezbollah selon les analystes militaires comme Dwayri, n'a utilisé encore que 10% de son armement.

On peut dire de même du nouveau leader Hisham Saffieddine, un proche de Nasrallah, qui a opéré aussi bien dans le domaine militaire, organisationnel que politique. Pour l'instant, le parti se réorganise et doit vérifier les problèmes sécuritaires, il a décidé d'entrer dans la clandestinité et vient de diffuser un texte sur l'adoption de la ligne de guerre de libération populaire de longue haleine.

Un proverbe arabe dit que *le coup qui ne te tue pas te renforce*, nous sommes décidés à se battre tout en étant conscients que la bataille qu'on mène ici au Liban est la bataille de l'humanité toute entière car c'est ici ou se sont concentrés les prédateurs capitalistes, avec leur science et leurs armes les plus sophistiquées et les plus meurtrières .

Note : *Les dernières élections législatives au Liban se sont déroulées sur deux thèmes 1. Êtes-vous avec ou contre l'armement de Hezbollah, 2. la question sociale. Vu les résultats on peut considérer que la population est divisée.

Robin DELOBEL, *investigation.net*, 30 septembre 2024

<https://fr.sott.net/article/44005-Trois-questions-a-Leila-Ghanem-sur-les-bombardements-au-Liban-et-l-assassinat-d-Hassan-Nasrallah>

Au Liban, une oasis agricole résiste aux bombes



La vallée de la Bekaa, grenier du Liban, est bombardée par Israël depuis plusieurs semaines. Une région épargnée sert de refuge et lutte pour la survie du secteur agricole.

Beyrouth (Liban), correspondance

Des pur-sang arabes s'élancent dans la lumière du soleil couchant, leurs sabots faisant tourbillonner des nuages de sable. Sous les encouragements des employés de l'écurie, construite comme une petite citadelle dans la périphérie de la ville de Bar Elias, au Liban, ils galopent en cercle le long de l'enclos. Malgré la beauté de la scène qui se déroule en cette fin de journée, les cœurs sont lourds. Ces chevaux ont survécu aux bombes israéliennes, des plaies béantes tachent leur poil, leurs yeux s'affolent au moindre bruit.



Des pur-sang arabes galopent dans l'écurie de Bar Elias qui recueille des chevaux rescapés des bombardements israéliens. © Philippe Pernot / Reporterre

C'est ici, dans le centre de la vallée de la Bekaa, que dix-huit chevaux rescapés de frappes aériennes sur le Liban-Sud ont trouvé un nouveau chez eux. Ils ont eu de la chance : autant sont morts dans le bombardement de l'écurie voisine quand Israël a lancé sa grande offensive aérienne puis terrestre sur le Liban, à partir du 23 septembre dernier.

Cette dernière a marqué une escalade sanglante dans le conflit qui oppose l'État hébreu au Hezbollah depuis le 7 octobre 2023, faisant plus de 1 300 morts dans le pays et 9 000 blessés en quelques semaines. Des régions entières du sud du pays et de la vallée de la Bekaa sont bombardées quotidiennement, à l'exception de Bar Elias, alors que des troupes israéliennes tentent de prendre le contrôle des villages le long de la frontière.

Sauvés des ruines puis acheminés par un convoi de camions, les pur-sang demandent maintenant une attention permanente aux employés de l'écurie qui les a recueillis. « *En arrivant, ils étaient fatigués, certains blessés, et la gravité de leurs maux s'est révélée les jours suivant leur arrivée, explique Jaafar Araji, 32 ans, employé de l'étable familiale. Ils avaient perdu presque la moitié de leur poids. On ne sait pas exactement combien de temps ils sont restés sans nourriture, leur propriétaire n'a pas pu atteindre l'étable les deux premiers jours à cause des bombardements.* »

Une jument à la robe alezane, une blessure sur le flanc, nous regarde avec tristesse. « *Elle a fait une fausse couche en arrivant, tellement elle était traumatisée et affaiblie. On est restés toute la nuit avec elle pour la rassurer et qu'elle ne perde pas la tête* », dit-il avec émotion.

Au Liban, une vallée refuge pour les déplacés de la guerre au Proche-Orient



© Louise Allain / Reporterre

Un refuge en temps de guerre

Zakaria Araji, propriétaire de l'étable au sourire franc, nourrit et soigne à ses propres frais ces rescapés de guerre. « *Quand j'ai reçu l'appel du propriétaire du sud me demandant de l'aide, j'ai immédiatement accep-*

té sans demander de contrepartie. Je ne connais même pas son nom, ce n'est pas important : les chevaux sont des êtres innocents et purs, je dois tout faire pour les aider », explique-t-il avec douceur.

L'écurie avait déjà sauvé des chevaux de la guerre civile syrienne, et va en sus accueillir une vingtaine de chevaux dont le propriétaire a été tué par une frappe à Baalbek. « *Quand on voit qu'Israël bombarde des fermes, des écuries, et tue ces animaux innocents, c'est injuste. Même si leur propriétaire faisait partie du Hezbollah, quelle était la faute des chevaux ?* » déclame Zakaria Araj.

Lui et ses proches sortent les chevaux rescapés, leur administrent des médicaments malgré l'absence de vétérinaires fiables – et accessibles – au Liban, les nourrissent malgré l'inflation et la difficulté de trouver du foin en temps de guerre. Personne ne sait s'ils rentreront chez eux.



Les blessures de chevaux rescapés des bombardements israéliens recueillis par une écurie à Bar Elias. © Philippe Pernot / Reporterre

C'est que la région de Bar Elias, à majorité musulmane sunnite et sans grande implantation du Hezbollah, est relativement épargnée par les attaques israéliennes. Devenue un refuge, elle abrite toutes sortes de déplacés – même les vaches d'Ali Abbas al-Nahri. Agriculteur et éleveur originaire d'une région agricole à une dizaine de kilomètres au nord, il a fui les bombardements avec quinze de ses vaches Holstein et montbéliardes. « *Des missiles israéliens sont tombés à quelques mètres de ma ferme. J'ai mis mes vaches dans un camion et je suis parti sans même pouvoir emporter du foin. Elles étaient traumatisées, ne donnaient plus de lait.* »

Il a trouvé refuge à Bar Elias chez Ahmad Sarati, un éleveur de sa famille éloignée. « *On ne peut pas compter sur l'État libanais, alors on s'entraide entre nous* », dit ce dernier. Lui-même souffre de la guerre, même s'il est ici en sécurité relative. « *Avant, on exportait notre lait vers le Sud-Liban et Beyrouth, c'est impossible maintenant : les marchés, les routes et les usines sont fermées. Je suis obligé de vendre mon lait [aux usines laitières] à 30 centimes le litre au lieu de 80 centimes avant la guerre, c'est très dur économiquement* », se désole-t-il.

Ali Abbas al-Nahri, lui, est obligé de donner ce qui reste de sa récolte de fruits et légumes aux voisins. « *Je dépense environ 400 dollars [368 euros] par jour pour mes vaches, alors que le manque à gagner est d'environ 35 000 dollars [32 000 euros] sur toute la saison. J'espère que la situation va se calmer, mais cela va de mal en pis* », soupire-t-il.

L'agriculture au point mort

La guerre est une catastrophe pour le secteur agricole au Liban – certains la qualifient même d'écocide. Au Liban-Sud, 2 000 hectares d'oliveraies, champs de tabac, bananeraies et vergers ont brûlé sous les bombes israéliennes, notamment à phosphore blanc, en un an de guerre, et 12 000 hectares ont été abandonnés, alors qu'1 million de personnes ont été déplacées par les bombardements. Au total, 46 000 agriculteurs libanais auraient été touchés par la guerre. Alors qu'Israël a détruit les champs de Gaza et créé une famine qui ravage l'enclave palestinienne, le Liban craint de subir le même sort.



Une pépinière bombardée fin septembre par Israël à Saraain, dans la vallée de la Bekaa (Liban), faisant onze blessés. Ici, le 11 octobre 2024. © Philippe Pernot / Reporterre

« En treize ans au Liban, on n'a jamais vu ça. C'était déjà difficile avec la crise économique, c'est devenu encore pire, on a du mal à s'acheter du pain », dit Khalil al-Shehab, le jeune « shawish » (responsable) du camp de réfugiés syriens sobrement connu par son numéro, n°66, à Job Jenine, au sud de Bar Elias. Ses tentes blanches semblent perdues dans une immensité de champs, entre deux chaînes de montagnes, et sous l'immensité d'un ciel bleu à la chaleur écrasante.

« On entend les missiles et les avions de combat au-dessus de nous, mais on est en sécurité ici. Par contre, il n'y a plus personne pour travailler dans les champs, explique-t-il. C'est vraiment difficile, on perd nos maigres revenus » – les travailleurs agricoles syriens au Liban sont souvent payés entre 1 et 2 dollars de l'heure.



Khalil al-Shehab, responsable du camp n°66 à Job Jenine, devant des champs laissés en jachère à cause de la guerre. © Philippe Pernot / Reporterre

Autour du camp n°66, les deux tiers des champs sont en jachère. Khalil al-Shehab ne trouve plus de travailleurs, alors que 400 000 personnes ont quitté le Liban vers la Syrie, vue comme étant plus sûre actuellement. « Avant, il y avait des aubergines, des tomates, des concombres, partout autour de nous. Maintenant, il y a cette terre vide... », soupire le jeune homme.

S'il n'était pas recherché par l'armée syrienne pour faire son service militaire, il rentrerait peut-être en Syrie. « Le régime d'el-Assad a mis [une cible] sur nos têtes, alors on n'a pas d'autre plan que de rester ici. » En attendant, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), censée aider les 1,5 million de réfugiés syriens au Liban, est aux abonnés absents.

Un îlot de solidarité

Partir ou rester ? Cette question taraude aussi les employés de Buzuruna Juzuruna, la plus célèbre ferme agroécologique du Liban, située à Saadnayel, à un quart d'heure de Bar Elias. Syriens, Libanais et Français y travaillent ensemble pour une agriculture bio et locale, en circuit court : le concept est révolutionnaire dans un pays dominé par l'agro-industrie. Mais même ce havre solidaire et alternatif n'est pas épargné par la guerre. « *On entend toutes les explosions qui secouent la vallée, j'hésite à rentrer en France*, témoigne Charlotte Joubert, l'une des cofondatrices de la ferme. *Pour l'instant, on est à l'abri, mais pour combien de temps ?* »



Walid, membre syrien de la communauté, et sa famille trient des grains de lentilles qui seront distribués aux cantines solidaires qui aident les personnes déplacées dans tout le Liban. © Philippe Pernot / Reporterre

En attendant, les vingt employés se sont retroussé les manches pour venir en aide aux déplacés de guerre. Un couple d'artistes de Baalbek a trouvé refuge sur la ferme, ainsi qu'un agriculteur du Liban-Sud. Walid, l'un des membres syriens du collectif, passe des lentilles au tamis, assis avec son épouse Fodda et deux de ses enfants. « *On les envoie aux cuisines solidaires dans tout le Liban, elles peuvent nourrir environ 300 personnes avec une alimentation saine et de qualité* », explique-t-il. La ferme aura distribué gratuitement plus de 2 tonnes de lentilles, mais aussi des fèves, pois chiches, petits pois et du boulghour issus de leurs réserves.

« *L'idée derrière notre ferme a toujours été l'autosuffisance et la souveraineté alimentaire en cas de catastrophe : cela fait huit ans qu'on s'acharne pour en arriver là* », affirme fièrement Walid. Buzuruna Juzuruna est ainsi devenue un îlot de solidarité et un havre de paix en temps de guerre. Mais, quelques jours après la visite de Reporterre, une maison appartenant à un cadre du Hamas a été bombardée à quelques centaines de mètres de la ferme. C'est la nouvelle réalité au Liban : aucun lieu, aussi sûr soit-il, n'est totalement à l'abri des bombes.

Philippe PERNOT
21 octobre 2024 (Reporterre)



Vendanges en Champagne : en finir avec les « raisins de la misère »

Les vendanges du Champagne s'achèvent, en cette fin septembre, sous haute surveillance, un an après les décès de cinq travailleurs. Dans ce secteur qui pèse plus de 6 milliards, les abus en matière de droit du travail sont légion, du fait d'un recours croissant à des prestataires embauchant une main-d'œuvre immigrée. Reportage dans la Marne en collaboration avec Bastamag.

Sous les yeux soupçonneux des habitants, la camionnette rouge de la CGT traverse la place du village. Deux voitures l'escortent. En cette journée ensoleillée de mi-septembre, une dizaine de syndicalistes forme « la caravane des vendanges ». Le dispositif est pensé pour aller à la rencontre des travailleurs saisonniers du secteur. Par moments, quand la caravane passe, un habitant décroche son téléphone. Histoire de prévenir le voisin vigneron de l'arrivée imminente de la troupe.

« *La dernière fois qu'ils ont vu des communistes, ici, c'était à la Libération !* » lance José Blanco, hilare. Le secrétaire général de la CGT Champagne est une figure de la région. Il est aussi passionné de son vignoble champenois, où il vit depuis toujours, remonté contre les scandales qui l'éclaboussent. « *En Champagne, la vie d'un homme vaut moins qu'un kilo de raisins* », répète-t-il à qui veut bien l'entendre.

Lors des dernières vendanges, en septembre 2023, cinq travailleurs sont décédés en Champagne. Le plus jeune d'entre eux, Rêda Najib, habitant de Reims, a été victime d'une crise cardiaque avant de tomber d'un engin agricole dans une vigne. Il était âgé de 19 ans. Après enquête, le parquet a conclu que la surexposition à la chaleur avait causé son décès. Les autres enquêtes sur les décès, en revanche, ont été classées sans suite. Le surnom de « vendanges de la honte » s'est depuis imposé aux syndicalistes du secteur, relayé par la presse locale.

Alors, les vendanges 2024 sont scrutées par tous : pouvoirs publics, médias, syndicats. Comme chaque année, près de 120 000 travailleurs affluent dans la région pour couper le raisin pendant une dizaine de jours. Une large majorité sont des travailleurs immigrés, venus d'Europe de l'Est ou, de plus en plus, d'Afrique.

Payés sous le Smic aux vendanges

« *C'est notre première année ici* », introduit Kacper, un jeune Polonais, la vingtaine, mains gantées, marcel blanc sur les épaules et tatouages dans le cou. « *Pour tout le monde* », précise-t-il en désignant de la tête ses camarades. Un à un, tous descendent la pente où s'alignent les vignes pour s'approcher des syndicalistes garés à leur hauteur. « *Voici un rappel des tarifs horaires légaux, de vos droits par rapport aux pauses, au temps de travail... Pour vérifier vos contrats et vos fiches de paie* », explique un militant en leur tendant un tract.

Ces fiches d'information, traduites en de multiples langues, se glissent facilement dans la poche des vendeurs... Et font fureur : « *On voit des photos de tracts circuler partout sur les réseaux sociaux entre les saisonniers*, sourit José Blanco. *Au moins, grâce à ça, les gars savent de quoi on parle. Ils peuvent aller voir leur patron et lui dire "voilà, c'est la loi".* »



José Blanco, secrétaire général de la CGT Champagne, suit la caravane des vendanges. Epernay le 19 septembre 2024.

« *On est payés 19 centimes le kilo* », indique Kacper, curieux de savoir si ce tarif est correct, ou s'il se fait avoir. « *C'est en dessous du minimum qui doit être à 24 centimes brut le kilo* », soupire José Blanco. Sauf que sur leur déclaration de pré-embauche auprès de la Mutualité sociale agricole (MSA), il est indiqué une rémunération à la tâche de 19 centimes brut... la minute. Soit 11,40 euros brut de l'heure. Or, le Smic horaire est à 11,65 euros brut de l'heure. Qu'il s'agisse d'une rémunération à la journée ou au rendement (les deux existent pour les vendangeurs), un taux inférieur au Smic est évidemment illégal.

« *On travaille dix heures par jour* », témoigne aussi Kacper. La journée démarre à 7 h du matin. Or, à partir de 43 heures de travail hebdomadaire, les ouvriers doivent être rémunérés en heures supplémentaires (payées 50 % de plus). Les jeunes écarquillent les yeux : en une semaine de vendange, ils dépassent largement ce seuil.

Ces vendangeurs polonais apprennent également que la durée du transport, géré par leur employeur, constitue du temps de travail. Idem pour les repas : « *On achète toute notre nourriture nous-mêmes* », indique Yulia, une jeune vendangeuse qui découvre que son employeur a l'obligation légale de couvrir ce type de frais.

Autant de droits grignotés alors que la tâche est « *très difficile* », souligne Yulia. Il faut se baisser sans cesse pour ramasser les grappes, remonter encore et encore les pentes entre les rangées de vignes.

Les prestataires abaissent les salaires à des niveaux dérisoires

L'échange est interrompu par la brusque arrivée d'un camion blanc. Deux hommes, allure robuste et visage fermé, en descendent. Après de brèves présentations sous tension, les syndicalistes détalent. Le prestataire de main d'œuvre qui a recruté ces jeunes Polonaises et Polonais et envoyé ses hommes de main est bien connu dans le coin. « *Et il n'est pas en odeur de sainteté* », euphémise José Blanco.

Cette parcelle est pourtant celle d'un vigneron « *qui livre chez Moët&Chandon* », prestigieuse maison de Champagne (et propriété du groupe de luxe LVMH), affirme l'équipe de la CGT. « *Les raisins de la misère arrivent chez Moët*, résume José Blanco. *Mais ce n'est pas Moët qui commande cela directement* », nuance-t-il. De fait, c'est bien le vigneron qui a recours à un prestataire de main d'œuvre lequel, ensuite, rogne sur le Code du travail.

Là est tout l'enjeu : qui est responsable ? En 2018, 48 vendangeurs afghans ont été découverts dans des logements insalubres. À quelques kilomètres de là, au même moment, 77 autres travailleurs étaient entassés dans un café désaffecté. Un vaste trafic de « *traite d'êtres humains* », selon la justice, qui a identifié 200 victimes et condamné, quatre ans plus tard, deux prestataires. Mais pas les donneurs d'ordre. Il est difficile de

retracer les responsabilités face à un système en « *poupées russes : une société délègue à une autre, et ainsi de suite* », décrit José Blanco.



Des travailleurs venant de Bulgarie, pendant les vendanges, dans la campagne près de la ville d'Épernay.

Les prestataires se sont multipliés : d'abord des entreprises locales, puis, depuis une décennie, de plus en plus des prestataires étrangers : turcs, géorgiens, sri-lankais... « *Il n'y a pas de prérequis : n'importe qui peut ouvrir une société de prestation de services, sans rien connaître au Champagne ni au droit du travail* », déplore Philippe Cothenet, secrétaire général adjoint de la CGT Champagne.

« *Nous sommes revenus au 19^e siècle. Des gens attendent sur des parkings, au petit matin, on leur propose des sommes dérisoires pour travailler à la journée* », décrit-il. Ainsi l'industrie champenoise, très réglementée, a continué de trouver des moyens de réduire les coûts de la main d'œuvre et d'engranger des bénéfices plus importants.

Sauver l'image de luxe

Logé sur les hauteurs de la commune de Chouilly (Marne), le château de Saran offre une vue imprenable sur le vignoble champenois. Une immense verrière laisse entrevoir le salon VIP dans lequel le milliardaire Bernard Arnault reçoit les plus prestigieux clients de Moët & Chandon ou Veuve Cliquot, propriétés du groupe LVMH.

« *Vole pas le raisin de Bernard !* » lance un syndicaliste à un autre, pris la main dans le sac à empoigner une grappe de raisin, juste en face de la propriété. Tous deux s'esclaffent. Au bout de la chaussée, un agent de sécurité vient à leur rencontre. Maintenir l'image de luxe du Champagne à l'international est un enjeu fort. Car l'industrie pèse lourd. En 2023 comme en 2022, la filière a dépassé le seuil des six milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. Un record.



Le Chateau de Saran, propriété de LVMH (Bernard Arnaud) surplombe les vignobles.

Le secteur tente donc de calmer les polémiques. *« C'est la réputation d'une région et d'un savoir-faire reconnus dans le monde entier qui est menacée »*, reconnaît le Comité Champagne, regroupant plusieurs organisations de vignerons et grandes maisons de vin. *« Il n'y a pas eu de défaillance collective en 2023, il n'y en aura pas davantage en 2024: il est hors de question que des comportements individuels inadmissibles menacent la sécurité des travailleurs et la réputation de toute une filière »*, estime le Comité.

En juin, ce dernier a tout de même publié le plan d'action « Ensemble pour les vendanges de Champagne ». Il y rappelle les dispositions légales régissant le travail saisonnier, notamment en cas de fortes chaleurs : accès à l'eau, à des zones d'ombre, pauses adéquates... Surtout, le Comité rappelle aux viticulteurs que *« le recours à un prestataire de services ne peut coûter moins cher que l'emploi direct »*. Et alerte : *« des prix trop bas peuvent être le signe de pratiques douteuses et doivent attirer votre attention »*.

Les dérogations se multiplient, pourtant. Le 9 juillet, l'ex-Premier ministre Gabriel Attal signait un décret autorisant la suppression du repos hebdomadaire obligatoire pour les travailleurs saisonniers. Ce décret concerne les régions agricoles à appellation d'origine contrôlée, dont la Champagne.

Quatre mois plus tôt, en mars 2024, l'ex gouvernement publiait aussi un arrêté catégorisant la filière Champagne et plus largement le secteur viticole dans la liste des « métiers en tension ». Cette liste permet de faciliter la venue de travailleurs étrangers hors Union européenne. De quoi accentuer la mise en concurrence des travailleurs d'Europe de l'Est et ceux d'Afrique de l'Ouest, craint l'union locale CGT d'Épernay.

« On tire les salaires vers le bas, les travailleurs sont exploités, mal logés, mal nourris, au détriment des travailleurs locaux. Les Français, bien sûr, ne veulent pas travailler à genoux et pour quatre euros de l'heure. Après on dit qu'on ne trouve plus personne, fustige José Blanco, qui milite pour que tout le monde ait les mêmes conditions de travail dignes ».

Améliorations sur l'hébergement des vendanges

Sur le terrain, la volonté affichée de faire place nette n'en est pas moins palpable. Sur une parcelle d'un vigneron livrant chez Veuve Cliquot, une vingtaine de travailleurs lituaniens prennent leur pause. Parmi eux, Ingrid fait cliqueter un sécateur dans sa main, tout sourire. Cette mère de famille a l'air détendu. Cela fait douze jours qu'elle fait les vendanges.



Julia, originaire de Pologne, travaille pour la première fois en Champagne. Comme ses collègues, elle n'est pas au courant de ses droits.

L'hébergement sous tente des travailleurs saisonniers est strictement interdit par la loi. Cette année, nombre de prestataires et vigneron ont opté pour des chambres d'hôtels, ou des Airbnb. *« Il y a beaucoup moins de tentes dans les bois que nous avons repérées l'année dernière. Certains ont essayé de s'adapter ; d'autres essaient de planquer les saisonniers ailleurs »*, observe José Blanco. Le prestataire de services viticoles G2V a pour sa part ouvert un hébergement collectif pour 350 travailleurs, dans une ancienne base aérienne : la Base 112, à Bétheny. Avec l'appui de maisons de champagne et des autorités de la région.

Derrière les Lituaniens en pause s'alignent trois hommes en cravate. Ce sont des représentants de la maison Veuve Cliquot, présents pour vérifier le travail du prestataire WM (l'un des plus gros de la région) chez ce vigneron qui les livre. *« C'est une très bonne chose ! C'est ce qu'on leur demande : qu'ils prennent leurs responsabilités »*, se satisfait José Blanco.

Menaces contre les syndicalistes

Assiste-t-on à un tournant dans le secteur ? Pas si sûr. Juste en face des vignes des Lituaniens, on aperçoit au loin, tout en haut d'une colline, un petit campement informel. Quelques heures après, la caravane de la CGT passe devant des tentes entassées sous un barnum bien visible, en bord de route. *« Le maire, la police, la communauté de communes le savent bien, mais ne disent rien. On pourrait signaler... Ça va faire un signalement parmi tant d'autres »*, soupire José Blanco.

Tous les signalements sont transmis à l'Inspection du travail, voire au préfet. La veille encore, les syndicalistes ont découvert sur le terrain privé d'un vigneron, à Mancy, au sud d'Épernay, plusieurs tentes abritant des travailleurs tchèques, sous un hangar. Le vigneron les a repérés et menacés, selon leurs témoignages : *« Vous êtes des bâtards, on vous retrouvera »*. Dès le lendemain, les tentes avaient disparu. Idem sur un grand parking sablonneux où se trouvaient une trentaine de vendangeurs en tentes et caravanes. Aujourd'hui : plus de traces de campement. Fuite organisée par les prestataires ? Ou intervention rapide de l'Inspection du travail ?

Quoi qu'il en soit, la pratique illégale des campements perdure : sur la commune de Vize, cachées dans les bois, des tentes s'alignent dans le dépôt d'un viticulteur. Pas d'installation électrique ni de sanitaires suffisants en vue. Les syndicalistes s'approchent en essayant de ne pas se faire repérer. Ce jeu de cache-cache, dans une triangulaire entre syndicalistes, inspection du travail et prestataires, caractérise ces vendanges 2024.



Dans la forêt, cachées des regards, des tentes sont installées. C'est un campement qui abrite des vendangeurs.

Aux alentours de 18 h, alors que la caravane de la CGT est rentrée au bercail, la lumière du soir tombe sur la gare d'Épernay. Le square en face est occupé par une dizaine d'immigré.es d'Afrique francophone. Certains forment un cercle assis dans l'herbe, ou récupèrent des affaires dans les buissons. D'autres arrivent en marchant, comme Youniss, tout juste de retour de leur journée de vendange. C'est la troisième année que le jeune homme vient ici pour la saison. « *Cette année il y a moins de raisins, donc il n'y a pas de travail tous les jours* », explique-t-il.

Lorsqu'on lui demande où il va dormir ce soir, Youniss reste évasif : « *Dehors, dans la ville.* » C'est que les forces de l'ordre circulent désormais, tôt le matin. Le ballet des prestataires récupérant les nouveaux arrivants à la gare s'en trouve entravé. Et les travailleurs africains qui dorment là sont à chaque fois vite évacués.

Faire place nette. La semaine dernière, néanmoins, certains s'entassaient bien le soir sur des cartons, enroulés dans une simple couverture, comme en témoignent plusieurs photos. Youniss et les autres feront de même cette nuit. Un peu plus dispersés que d'habitude, mais toujours là, quelque part, dans la capitale du Champagne.

vendanges

Maïa COURTOIS, 26 septembre 2024 (Basta!)
Crédit photos : Valentina CAMU

« On est les présumées menteuses »

Au tribunal, la double peine des victimes de violences sexuelles

En France, seules 2% des victimes de violences sexuelles portent plainte. Quand elles le font, c'est un véritable parcours du combattant. Arrivées jusqu'au procès, les questions et remarques sexistes traumatisent de nouveau certaines victimes.

« Madame fait du tort aux vraies victimes ! » Dans la salle d'audience du Tribunal de Paris, la phrase cinglante fait l'effet d'une gifle à Lizzie. Le visage noyé de larmes, elle se contente de baisser la tête. « Regardez-moi ces larmes de crocodile ! », renchérit l'une des deux avocates de la défense, qui pilonnent durant plusieurs heures l'Américaine de 30 ans. « *Vénale* », « *menteuse* » et « *manipulatrice* », Lizzie encaisse les coups. C'est la deuxième audience de son procès en ce 22 septembre 2021 et la dernière, espère-t-elle, après sa plainte contre son ex-patron pour harcèlement et agression sexuelle. La salle d'audience où se trouve StreetPress semble se rétrécir au fil des heures, tant l'atmosphère est tendue. Les deux robes noires ne lâchent pas Lizzie des yeux, ni ses proches derrière elle. Les regards sont appuyés, certains s'agitent sur les bancs. Dans son réquisitoire, le procureur lâche :

« J'ai du mal à penser qu'une femme puisse s'infliger ce supplice juste pour espérer un dédommagement ». Quelques mois plus tôt, avant même le début de la première audience, les avocates de la défense remettent un fichier à Lizzie et son avocate. Il s'y trouve des photos de mannequinat de la plaignante, qui datent de plusieurs années, sur lesquelles sont mentionnés en gras les termes de « manipulatrice », « regard de séduction », « coupes de cheveux changeantes ». « *Ça m'a beaucoup choqué, je n'ai pas compris le rapport* », confie Lizzie.

Comme elle, Lily, Clara ou Tifa ont souffert lors des procès de leurs agresseurs, heurtées par des propos durs et souvent sexistes des parties judiciaires adverses, ou même des magistrats. Elles ne sont pas les seules. 89% des victimes de violences sexuelles interrogées par un rapport de l'Association mémoire traumatique et victimologie (AMTV) en 2015 ont « mal vécu leur procès » et 81% pensent que la justice « n'a pas joué son rôle ». Et ce, alors que le parcours judiciaire pour viol coûte en moyenne 10 657 euros, selon la Fondation des femmes, et que seulement 2% des victimes de violences sexuelles hors du cadre familial ont porté plainte en 2023.

Reproche d'être enceinte

Durant trois ans, Lily a subi les violences physiques, psychologiques et sexuelles de son ex-conjoint. Après une première condamnation pour violence, mais des viols classés sans suite, l'enfer recommence. « Depuis 2016, j'ai déposé en tout huit ou neuf plaintes contre lui », explique Lily, alors maman de deux enfants. La dernière plainte pour séquestration, viols et tentative de meurtre, entraîne enfin une détention provisoire et une condamnation de 12 ans de réclusion criminelle. « *Son avocat était très virulent*. Il me disait : "Si on l'écoute, madame se faisait violer tous les jours ! Ici, on n'est pas à un meeting de Marlène Schiappa" », se souvient la trentenaire d'une voix basse. À l'audience, Lily est enceinte de son nouveau compagnon. Un fait qui aurait également été reproché :

« Ils m'ont dit que cela ne m'avait pas tant traumatisé puisqu'aujourd'hui j'ai refait ma vie, que les rapports sexuels avaient visiblement repris ».

Clara a également dû faire face à une défense brutale lors de son procès en 2022. Elle accuse un ami de l'avoir drogué et violé à plusieurs reprises lors d'une même soirée, alors qu'elle avait 19 ans. *Elle aussi se souvient d'un avocat de la défense « très agressif »* qui aurait affirmé :

« Je ne comprends pas comment on peut être violée en étant en levrette ».

« À un moment, je me suis effondrée à la barre, et j'entends qu'il dit : "Ah, mais quel cinéma" », se souvient la jeune femme de 25 ans, encore marquée aujourd'hui par ces attaques.

« Pourquoi est-elle restée ? »

À la barre de ces procès, des poncifs sexistes s'enchaînent sans que jamais les avocats de la défense ne soient repris par les magistrats. « On sait que depuis Me Too, il y a beaucoup de femmes qui disent s'être fait violer et qui ne l'ont jamais été », a lancé à la cantonade le baveux qui a fait face à Clara.

« Pourquoi est-elle restée ? », a aussi demandé l'avocat de la défense au procès de Tifa, 26 ans. Quatre ans plus tôt, après une soirée entre amis, la jeune femme perd ses clés et accepte la proposition de l'hôte de

dormir sur place en attendant de trouver une solution. Ce dernier l'agresse sexuellement. Par chance, elle réussit à filmer son agression. « Le danger c'est d'être à une soirée, ivre, qu'avec des jeunes garçons », aurait estimé l'avocat de la défense. « Il a argumenté en disant qu'il y avait zéro fille à cette soirée, donc si je suis restée c'est que j'avais peut-être une intention... », se souvient-elle, amer. *Des propos qui n'étonnent pas Emmanuelle Piet*. La présidente et fondatrice du Collectif féministe contre le viol, à l'habitude d'accompagner de nombreuses victimes lors de leur procès. Elle constate sèchement : « Les procès pour violences sexuelles sont pratiquement toujours violents. On est les présumées menteuses. »

Doit-on légiférer la défense ?

« Cela ne devrait pas être possible de baser une défense sur des bases sexistes », glisse Laure Salmona, spécialiste des violences sexuelles et sexistes, autrice du rapport de l'AMTV. *De son côté, l'avocate Karine Bourdié, coprésidente de l'association des avocats pénalistes, trouve « inenvisageable » de légiférer la défense.* « C'est extrêmement dangereux comme idée. Défendre dans le respect de nos règles fondamentales, c'est quelque chose qui doit s'exercer librement. »

Pour l'avocate, des lois et outils existent déjà pour encadrer les audiences. « N'importe quel avocat qui aurait des propos inconvenants envers la partie civile, se verrait vertement recadré par les magistrats de l'audience », estime Maître Bourdié qui cite l'exemple du bâtonnier qui peut être saisi pour établir des sanctions disciplinaires lors d'un procès. La chercheuse Laure Salmona, elle, pointe la convention d'Istanbul sur la Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. L'article 54 y affirme que « les preuves relatives aux antécédents sexuels et à la conduite de la victime ne sont recevables que lorsque cela est pertinent et nécessaire ». Une convention ratifiée par la France en 2014, mais qui n'est pas du tout appliquée selon Laure Salmona : « Il y a un manque de volonté politique pour mettre en œuvre ces directives ».

Des magistrats pas exempts

« Les avocats de la défense font ce que leur client veut, ça fait partie de leur boulot. Là où c'est plus grave, c'est quand ce sont des procureurs ou des juges qui ne sont pas corrects », renchérit Emmanuelle Piet. *Clara se souvient par exemple d'une présidente très « infantilisante » qui aurait fait mention à plusieurs reprises de son apparence et de sa tenue vestimentaire.* « Le soir de l'agression, nous étions en soirée, en plein mois de canicule et nous étions presque en sous-vêtements », se sent-elle obligée d'expliquer. « La juge m'a demandé à plusieurs reprises si ma tenue légère n'était pas un signal pour mon agresseur. » Elle lui aurait également lâché : « Vous êtes très jolie, vous ne vous êtes pas dit qu'il aurait envie de vous ? »

Durant trois jours d'audience, la taille du pénis de l'accusé aurait été évoquée pour justifier des séquelles gynécologiques constatées sur Clara : « Personne ne s'est appuyé sur un rapport médical, ce n'était juste que des vérités générales. » Lily, elle, s'est retrouvée désemparée quand la juge lui a demandé « si c'était moi qui lui avais envoyé de l'argent pour qu'il ait un téléphone », *alors qu'elle évoquait le harcèlement qu'elle subissait depuis la détention.* Elle lui aurait ensuite demandé brutalement :

« Vous vous rendez compte que c'est quand même à cause de vous qu'il est en prison en ce moment ? »

Lors du procès de Lizzie, auquel StreetPress a assisté, la présidente questionne le fait qu'elle n'ait pas réagi plus violemment aux attouchements de son patron. « Pourquoi vous n'avez pas dit que vous étiez en couple ? Pourquoi vous n'avez pas crié ? », demandent à plusieurs reprises les magistrats. Une interrogation reprise également par l'avocat général et qui dure plusieurs dizaines de minutes. « *C'est la démonstration d'une incompréhension totale des magistrats des violences sexuelles* », estime maître Vignola, l'avocate de l'Américaine.

Selon l'avocate Karine Bourdié, *si certaines questions peuvent paraître « déplacées », elle assure qu'elles sont pourtant nécessaires.* « Ce sont des dossiers où on a souvent peu d'éléments probatoires, peu de matériel. Bien sûr que c'est embarrassant et gênant, mais les magistrats et les avocats sont aujourd'hui mieux formés à ne pas tolérer ce qui est admissible ou non », concède la coprésidente de l'association des avocats pénalistes. La secrétaire générale du Syndicat de la magistrature Nelly Bertrand abonde : il y a une « amélioration dans la formation des magistrats ces dernières années ». Néanmoins, la nouvelle réforme de l'École nationale de la magistrature, qui comprend des modules spécifiques sur les violences faites aux femmes, « a bénéficié aux dernières promotions, mais pas aux anciennes », note-t-elle. Et aucune obligation n'existe sur le choix de formation des magistrats.

Des victimes de nouveau victime

Presque trois ans plus tard, Lizzie n'a rien oublié de son audience qui a eu « des conséquences sur tous les aspects » de sa vie. « *Le procès m'a vraiment traumatisé* », souffle la jeune femme, émue. Encore aujourd'hui

d'hui, Lizzie est régulièrement sujette à des crises d'angoisse et des malaises. « J'y repense encore tous les jours », confie de son côté Lily. « J'ai des images, des questions, des scènes qui me reviennent sans cesse. Je n'arrive pas à m'en débarrasser », explique la mère de famille.

Quant à Clara, à l'annonce de l'acquittement de son agresseur, elle se souvient s'être « complètement dissociée ». « À la sortie, j'ai voulu sauter de la balustrade, on m'a arrêté au dernier moment. C'était la troisième tentative de suicide que je faisais depuis mon dépôt de plainte. » Selon le rapport de 2015 de l'AMTV, *78% des 1 214 victimes de violences sexuelles interrogées rapportaient avoir déjà eu des idées suicidaires.*

Le refaire si nécessaire

De son procès, Clara avoue avoir « énormément de regrets ». Après un long soupir, elle ajoute, lasse mais déterminée : « La prochaine fois que je subis un préjudice, au moins d'ordre sexuel, je me ferai justice moi-même. Ils m'ont transformée en délinquante », lance-t-elle amèrement. Tout comme « tous [ses] potes » présents au procès :

« Le peu d'espoir qu'il nous restait dans la justice s'est complètement évaporé ».

Après avoir annoncé l'acquittement sur son compte militant Instagram, Clara affirme qu'une trentaine de personnes auraient retiré leur plainte. « J'ai un peu regretté de leur avoir dit. D'un côté, elles auraient peut-être pu avoir réparation. De l'autre, je ne suis pas l'exception », lâche Clara. Si son avis est partagé par certaines femmes, ce n'est pas non plus celui de la majorité. Selon le rapport de l'AMTV rédigé par Laure Salmona, *62% des victimes seraient prêtes à porter plainte à nouveau si c'était à refaire.* « C'est souvent pour des raisons altruistes, pour protéger d'autres victimes potentielles », explique la rédactrice. Lily enchérit :

« Quand on est victime, de toute façon, c'est important d'aller au combat. Même si ça reste très dur pour finalement pas grand-chose. »

Maria AÏT OUARIANE

Illustration de Une de Jerome Sallerin / Rojer.

<https://www.streetpress.com/sujet/1725963044-tribunal-proces-double-peine-victimes-violences-sexuelles-justice-me-too-traumatisme-sexisme-viols>

Le plan du « 7 octobre » : L'Iran dans le collimateur

Il y a un an, Grandangolo [Grand Angle] titrait « Le 11 septembre du Moyen-Orient », en se basant sur une série de faits qui prouvaient l'existence d'un plan similaire à celui qui, le 11 septembre 2001, avait servi à déclencher la « guerre mondiale contre le terrorisme » qui a conduit à l'invasion de l'Afghanistan et de l'Irak par les États-Unis et l'OTAN. Le plan mis en œuvre par le Hamas le 7 octobre 2023 était connu depuis un an des dirigeants israéliens, qui n'ont pas été surpris par l'attaque mais l'ont au contraire facilitée. C'est ce que confirment les témoignages, publiés ces derniers jours par le Wall Street Journal, de jeunes femmes soldats israéliennes affectées à la surveillance de la barrière électronique autour de Gaza. Depuis des mois », rapporte le WSJ, « elles avaient averti leurs supérieurs à plusieurs reprises que le groupe militant islamique Hamas semblait préparer une attaque majeure ».

Leurs préoccupations ont été ignorées. Au moment de l'attaque, les femmes ont lancé des avertissements urgents aux troupes sur le terrain. Lorsque plus de 150 militants ont envahi leur base, à environ 800 mètres de Gaza, elles ont commencé à appeler frénétiquement à l'aide. Mais personne n'est venu.

« Les femmes soldats qui ont prédit le 7 octobre disent qu'elles sont toujours réduites au silence. »

Enfin, 15 femmes soldats de cette base ont été tuées et sept ont été prises en otage à Gaza ». De ces faits et de nombreux autres éléments de preuve émerge le plan du « 7 octobre : faire croire qu'Israël est attaqué par surprise et donc contraint de riposter, faire passer pour défensive » la guerre d'extermination avec laquelle Israël détruit Gaza et la Cisjordanie pour anéantir l'État palestinien, avec laquelle il attaque le Liban, le Yémen, la Syrie. Israël est en réalité le fer de lance avec lequel les États-Unis et les puissances européennes tentent de maintenir leur domination au Moyen-Orient, où ils perdent du terrain, par la guerre. La principale cible dans leur ligne de mire est l'Iran, qui est devenu un carrefour stratégique du corridor de transport Nord-Sud vers l'Inde et au-delà, avec lequel la Russie contrecarre le blocus mis en place par l'OTAN et l'UE, et en même temps un carrefour stratégique de la nouvelle route de la soie de la Chine vers l'Europe.

« Pour simuler une mission d'attaque à longue distance, les F-15 israéliens ne sont pas équipés des réservoirs externes habituels de 600 gallons. En effet, les positions 2 et 8, sous les ailes, sont chargées d'armes lourdes. »

(The Avionist, voir vidéo ci-dessous à partir de 27:23)

Les conséquences de l'attaque contre l'Iran qu'Israël prépare avec le soutien militaire total des États-Unis et de l'OTAN pourraient être très graves. Une attaque contre les installations pétrolières de l'Iran provoquerait un choc pétrolier mondial. Une attaque contre les installations nucléaires iraniennes, qui sont sous le contrôle des Nations unies parce que l'Iran a adhéré au traité de non-prolifération nucléaire, serait encore plus dangereuse pour la propagation de la radioactivité, alors qu'Israël, la seule puissance nucléaire de la région, a refusé de le faire et se trouve donc hors de tout contrôle.

Manlio DINUCCI
Mondialisation.ca, 12 octobre 2024
byoblu.com

Traduction : Mondialisation.ca

Libye, l'Agence de sûreté intérieure doit rendre des comptes



L'impunité persistante pour les morts en détention et les violations graves des droits humains commises par des groupes armés opérant sous le commandement des Forces armées arabes libyennes autoproclamées (FAAL) a permis à l'Agence de sûreté intérieure (ISA) d'intensifier au cours des derniers mois sa répression contre les détracteurs et les opposants politiques, notamment les responsables politiques, les militants, les poètes et les blogueurs.

Depuis janvier 2024, des membres de l'Agence de sûreté intérieure (ISA) lourdement armés ont arrêté sans mandat des dizaines de personnes, dont des femmes et des hommes âgés de 70 ans et plus, à leur domicile, dans les rues ou dans des lieux publics, dans des zones de l'est et du sud de la Libye contrôlées par les FAAL. Elles ont ensuite été transférées dans des centres gérés par l'ISA, où elles ont été maintenues en détention arbitraire pendant des mois sans pouvoir contacter leurs familles ni leurs avocats ; certaines ont été soumises à des disparitions forcées pendant des périodes allant jusqu'à 10 mois. Aucune d'entre elles n'a été traduite devant les autorités judiciaires civiles, autorisée à contester la légalité de sa détention ni formellement inculpée d'une quelconque infraction. Deux personnes sont mortes en détention dans des circonstances suspectes en avril et en juillet, dans des centres contrôlés par l'ISA à Benghazi et Ajdabiya. Aucune enquête indépendante et impartiale n'a été menée sur leur décès et personne n'a eu à rendre de comptes.

« La recrudescence des détentions arbitraires et des morts en détention ces derniers mois montre que la culture de l'impunité permet aux groupes armés de bafouer le droit à la vie des détenus sans craindre de conséquences. Ces morts en détention s'ajoutent à la longue liste des horreurs commises par l'ISA à l'encontre de ceux qui osent exprimer des opinions critiques à l'égard des FAAL, a déclaré Bassam Al Kantar, spécialiste de la Libye à Amnesty International.

« Le gouvernement d'union nationale (GUN) basé à Tripoli, ainsi que les FAAL, en tant qu'autorités *de facto* contrôlant l'est et le sud de la Libye, doivent garantir la libération immédiate de tous les prisonniers détenus arbitrairement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. Les FAAL doivent aussi suspendre de leurs fonctions les commandants et les membres de l'ISA raisonnablement soupçonnés de crimes relevant du droit international et de graves violations des droits humains, dans l'attente d'enquêtes pénales indépendantes et impartiales, notamment sur les causes et les circonstances des morts en détention et, s'il existe des preuves suffisantes, engager des poursuites équitables devant des tribunaux civils. »

Amnesty International a interrogé un ancien détenu, les familles de sept détenus, dont celles des deux hommes morts en détention, ainsi que des avocats, des défenseurs des droits humains et des militants politiques.

« Notre fils nous a été rendu à l'état de cadavre »

Le 13 juillet 2024, Ahmed Abdel Moneim Al Zawi, 44 ans, est décédé alors qu'il était détenu dans un centre de l'Agence de sûreté intérieure (ISA) à Ajdabiya, dans le nord-est de la Libye. Il a été arrêté arbitrairement le 10 juillet alors qu'il se rendait au centre pour voir son frère Abdrabo Abdel Moneim Al Zawi, qui avait été arrêté en raison de ses critiques à l'égard de l'ISA. Selon des sources bien informées, l'ISA a assuré

qu'Ahmed Abdel Moneim al Zawi s'était pendu, mais des témoins ont rapporté avoir vu une ecchymose à l'arrière de sa tête qui correspondait à un coup asséné fortement.

Un procureur de Benghazi a classé l'affaire en l'absence de toute investigation, tandis que le rapport médico-légal ne fait aucune mention de blessures à la tête

Cheikh Al Sanussi Al Haliq Al Zawi, vice-président du Conseil suprême des notables et des tribus de Libye et chef de la tribu de la victime, est apparu le 16 juillet dans une vidéo [1], pleurant la mort de son fils : « Notre fils (Ahmed) est entré sur ses deux jambes et nous a été rendu à l'état de cadavre. » Moins de 24 heures plus tard, dans une autre vidéo [2], il faisait l'éloge de l'ISA et notait qu'une commission avait été mise sur pied pour enquêter sur la mort d'Ahmed Abdel Moneim Al Zawi. Amnesty International pense que Cheikh Al Sanussi Al Haliq Al Zawi a subi des pressions pour disculper publiquement l'Agence de sûreté intérieure, ce qui correspond à une pratique déjà observée, l'Agence menaçant les victimes et les familles des victimes qui osent dénoncer ses agissements.

Selon des sources bien informées, un procureur de Benghazi a classé l'affaire en l'absence de toute investigation, tandis que le rapport médico-légal ne fait aucune mention de blessures à la tête.

Siraj Dughman, analyste politique libyen, est également mort alors qu'il était détenu aux mains de l'Agence de sûreté intérieure (ISA), le 19 avril 2024. Les FAAL n'ont jamais répondu aux appels [3] des membres de la communauté internationale [4] et de la société civile [5] libyenne en faveur d'une enquête sur les circonstances de sa mort. Le 20 avril, l'ISA a déclaré que Siraj Dughman avait chuté au cours d'une tentative d'évasion [6]. Sa famille n'a pas été autorisée à voir le corps et n'a pas pu consulter le rapport d'autopsie. Amnesty International a appris que son certificat de décès mentionnait « une chute d'un endroit élevé » comme cause de la mort.

Arrestations arbitraires pour de fausses accusations

Le 1er octobre 2023, l'Agence de sûreté intérieure (ISA) a arrêté Siraj Dughman ainsi que Fathi al Baaja, secrétaire général du Parti de la Libye pour tous et ancien membre du Conseil national de transition de 2011, et un autre militant politique, les accusant de projeter de renverser les Forces armées arabes libyennes (FAAL). Ces arrestations ont eu lieu après la réunion interne organisée par le Centre libyen d'études stratégiques et futures, que dirigeait Siraj Dughman, pour discuter de l'effondrement meurtrier du barrage de Derna.

Plus tard en octobre, l'ISA a interpellé deux autres militants politiques, les accusant d'appartenir au même groupe que Siraj Dughman et de préparer le renversement des FAAL. Les quatre militants qui ont survécu ont été libérés le 25 août, après plus de 10 mois de détention arbitraire sans inculpation ni jugement.

Détenue arbitrairement, la militante et blogueuse Maryam Mansour Al Warfalli, aussi connue sous le nom de « Nakhla Fezzan » [7], a été arrêtée le 13 janvier 2024 par l'ISA à Sebha, peu après avoir critiqué la gestion par les FAAL de la distribution de gaz de cuisine dans le sud de la Libye. Maryam Mansour Al Warfalli critique haut et fort [8] depuis des années la mauvaise gestion des autorités dans le sud de la Libye.

Selon un proche, depuis sa détention au siège de l'ISA à Benghazi, Maryam Mansour Al Warfalli s'est vu refuser toute visite de sa famille. Elle a été vue par un psychiatre, qui a demandé son admission à l'hôpital de Benghazi le 2 mai, mais elle n'y est restée que quelques jours avant d'être renvoyée en prison.

Il a été pris pour cible parce qu'il a exercé son droit à la liberté de religion et de croyance, car l'ISA s'en prend aux soufis n'adhérant pas à l'idéologie salafiste madkhaliste

Le 19 avril à Sebha, des agents de l'ISA ont arrêté arbitrairement Cheikh Ali Msbah Abusbeha, 77 ans, chef du Conseil suprême des tribus et des villes du Fezzan et personnalité politique critique à l'égard des FAAL. Il n'a pas pu communiquer avec sa famille et ses avocats. Il a déclaré qu'il a toujours besoin de soins médicaux depuis sa libération le 20 juin et qu'il a fui son domicile trois jours après sa libération à cause des menaces proférées par les FAAL.

Les groupes armés alliés aux FAAL soumettent le cheikh soufi Muftah Al Amin Al Biju, âgé de 78 ans, à une disparition forcée depuis le 4 février, lorsqu'une vingtaine d'hommes armés l'ont arrêté à son domicile à Benghazi. Selon un membre de sa famille, il a été pris pour cible parce qu'il a exercé son droit à la liberté de religion et de croyance, car l'ISA s'en prend aux soufis n'adhérant pas à l'idéologie salafiste madkhaliste. Cette personne a appris de sources non officielles que la santé de Muftah Al Amin Al Biju dans la prison de Qarnada, dont une aile est contrôlée par l'ISA, se détériore, car il est diabétique et, après avoir survécu à un cancer, a un système immunitaire fragile. Ses proches n'ont pas pu lui rendre visite ni obtenir par les groupes armés affiliés aux FAAL la confirmation de son lieu de détention.

Complément d'information

L'Agence de sûreté intérieure (ISA), groupe armé qui opère sous l'autorité *de facto* des FAAL, est dirigée par Ousama Al Dressi. Ses membres se livrent à de terribles atteintes aux droits humains en vue de réduire au silence les détracteurs et les opposants. Le budget de 179 milliards de dinars libyens (34 milliards d'euros) approuvé par le Parlement libyen en juillet 2024 pour le « Gouvernement libyen » basé à l'est, allié aux FAAL, alloue des fonds à des groupes armés ayant des antécédents de violations, dont l'ISA. Les FAAL contrôlent et exercent des fonctions similaires à celles d'un gouvernement à Benghazi, la deuxième plus grande ville du pays, et dans de vastes régions de l'est et du sud de la Libye. Là où des autorités *de facto*, telles que les FAAL, contrôlent le territoire et exercent des fonctions gouvernementales, elles sont également tenues de respecter le droit international relatif aux droits humains.

Une entité distincte, également appelée ISA, dirigée par Lotfi al Harari et théoriquement sous l'autorité du Gouvernement d'unité nationale basé à Tripoli, mène des opérations dans l'ouest de la Libye.

AMNESTY INTERNATIONAL

Notes

[1] <https://www.facebook.com/share/v/3hsmWFTx8pkRGbTf/?mibextid=rS40aB7S9Ucbxw6v>

[2] <https://www.facebook.com/share/v/pYorPyKcQQ6Tkg66/>

[3] http://Libye_10_septembre_2024_ext_EN.docx

[4] <https://x.com/USEmbassyLibya/status/1784979839696445450>

[5] <https://libyaobserver.ly/news/human-rights-body-questions-internal-security-agencys-justification-dughmans-death>

[6] <https://www.facebook.com/share/v/HfgMRUoDXNSSuRfL/>

[7] <https://www.facebook.com/share/v/iywr5k67MurkgTjN/>

[8] <https://www.facebook.com/share/v/F5GMFwdPXCL3QK>

Nicaragua, les autorités continuent à déployer une répression sans limites



La crise au Nicaragua se poursuit, tandis que le gouvernement de Daniel Ortega et Rosario Murillo continue d'instrumentaliser les institutions de l'exécutif, de l'Assemblée nationale et du pouvoir judiciaire pour légitimer son programme répressif et garantir l'impunité pour les crimes au regard du droit international et les violations des droits humains commis sous leur égide.

Dans ce contexte, la moindre forme d'opposition et d'exercice de libertés, qu'elles soient politiques, sociales ou religieuses, donne systématiquement lieu à une répression étatique. La récente vague de manœuvres de l'État contre toute forme d'utilisation de l'espace civique et de l'exercice des droits humains dans le pays s'inscrit dans le cadre d'efforts continus visant à réduire au silence tout acteur social perçu comme critique par le gouvernement de Daniel Ortega et Rosario Murillo. Ces dernières semaines, les autorités ont intensifié le recours à diverses tactiques répressives, telles que l'interdiction d'organisations sociales et la criminalisation des voix d'opposition, qui, au bout de plusieurs mois, voire d'années de prison, sont confrontées à une expulsion et à une privation arbitraire de leur nationalité.

« L'intensification des attaques systématiques contre des défenseurs des droits humains, des militants, des responsables religieux et des organisations de la société civile au Nicaragua constitue un nouveau coup porté à la liberté d'expression, d'association et de religion, qui n'a pas seulement des répercussions au Nicaragua », a déclaré Ana Piquer, directrice pour les Amériques à Amnesty International. « L'absence de réponse résolue, coordonnée et systématique de la part de la communauté internationale face aux crimes que le gouvernement de Daniel Ortega et Rosario Murillo continue de commettre a créé un dangereux précé-

dent dans la région, son impunité et l'absence d'obligation de rendre des comptes incitant les autorités d'autres États des Amériques à suivre sa recette répressive », a-t-il ajouté.

Le gouvernement les utilise pour continuer à criminaliser la liberté d'association et d'expression

Le 20 août dernier, en une seule journée, le gouvernement a révoqué la personnalité juridique de plus de 1 500 organisations sociales de toutes sortes [1]. Avec cette mesure, le nombre d'organisations fermées depuis le début de la crise dépasse les 5 000, et comprend notamment des groupes religieux de différentes confessions [2]. Au cours de la même période, ont également été recensés le harcèlement et l'expulsion d'au moins deux prêtres catholiques, qui s'ajoutent à la liste des dizaines de responsables chrétiens de différentes obédiences ayant subi des représailles de la part du gouvernement [3].

Par ailleurs, le 3 septembre, l'Assemblée nationale a approuvé de nouvelles réformes du cadre juridique national, dans le but d'ajouter des éléments qui renforcent encore davantage la criminalisation des voix dissidentes. Les propositions de modification du Code pénal introduisent la possibilité de sanctionner pénalement des personnes ou des organisations qui, selon les autorités nicaraguayennes, commettent en dehors du territoire national des infractions contre l'administration publique, l'État ou ses institutions, ainsi que des actes de cybercriminalité, entre autres. Or, ces règles ne semblent pas viser l'ouverture de poursuites contre des infractions telles que le blanchiment d'argent. Il est au contraire prévu que le gouvernement les utilise pour continuer à criminaliser la liberté d'association et d'expression, comme il l'a fait précédemment avec l'instrumentalisation d'autres organes normatifs – par exemple la Loi sur la cybercriminalité (Loi 1042) et la Loi de défense des droits du peuple à l'indépendance, la souveraineté et l'autodétermination dans une optique de paix (Loi No. 1055). Les changements incluent la possibilité de poursuivre par contumace des personnes accusées de ces faits, ce qui pourrait être utilisé contre les personnes considérées comme des opposant·e·s par le gouvernement et qui ne sont plus dans le pays. Les réformes faciliteraient par ailleurs la confiscation des biens des églises et des organisations fermées, ce qui, en termes de droits humains, est une mesure hautement problématique car elle bafoue le droit à la défense et à une procédure régulière. Cette pratique pourrait contribuer à renforcer le climat d'impunité et de répression dans le pays.

« Daniel Ortega utilise toutes les ressources à sa disposition pour continuer à exercer un contrôle absolu sur tous les espaces sociaux »

Enfin, le 5 septembre, Daniel Ortega et Rosario Murillo ont de nouveau eu recours à la tactique consistant à substituer l'exil à la prison dans le cas de 135 personnes expulsées du Nicaragua [4] et privées arbitrairement de leur nationalité, ce qui se traduit par leur déracinement et la perturbation de leurs projets de vie. Parmi les personnes libérées figurent des responsables religieux, des journalistes, des militant·e·s en faveur du progrès social et des étudiant·e·s, que les autorités ont considérés comme une menace parce qu'ils ont simplement essayé d'exercer leurs droits et libertés. Cette action met en évidence l'intention permanente du gouvernement de condamner et d'étouffer l'opposition et la défense des droits humains dans le pays. Au mois de juillet 2024, le Mécanisme pour la reconnaissance des prisonniers politiques au Nicaragua recensait un total de 151 personnes privées de liberté pour des motifs politiques [5].

« Daniel Ortega utilise toutes les ressources à sa disposition pour continuer à exercer un contrôle absolu sur tous les espaces sociaux, en faisant disparaître toute voix d'opposition et en criminalisant la défense des droits humains, sous le regard indifférent de la communauté internationale », a déclaré Ana Piquer. « La récente fermeture massive d'organisations œuvrant pour le progrès social, ainsi que l'expulsion forcée d'un nouveau groupe de personnes considérées comme des opposant·e·s, montrent que le régime Ortega continue d'étendre sa répression à tous les secteurs de la société nicaraguayenne et qu'il n'a aucune intention d'abandonner son approche répressive », a-t-il déclaré.

Face à ce scénario, il est impératif que la communauté internationale prenne en urgence des mesures coordonnées et efficaces pour garantir les droits humains au Nicaragua, et que son modèle répressif ne continue pas à être une référence attrayante en matière d'impunité pour d'autres pays du continent.

AMNESTY INTERNATIONAL

Notes

[1] <https://www.bbc.com/mundo/articles/cwyxqzgp46po>

[2] <https://www.nytimes.com/es/2024/08/19/espanol/nicaragua-ong-ortega.html?auth=linked-google1tap>

[3] <https://www.refworld.org/es/coi/inforpais/cdhonu/2024/es/148086>

[4] <https://elpais.com/america/2024-09-05/estados-unidos-anuncia-la-excarcelacion-de-135-presos-politicos-nicaraguenses.html>

[5] <http://oodle.com/meeting/participate/id/aQ5263la>

À Okiwana, les habitants en lutte contre l'héritage colonial américain



Photos : Emil Pacha Valencia

Si l'archipel d'Okinawa, au Japon, est surtout connu pour ses plages paradisiaques et sa bière Orion, il n'en demeure pas moins un territoire meurtri par l'Histoire. Sous administration américaine pendant près de 30 ans, il conserve les traces de cet héritage colonial tant dans la pollution des sols et des eaux que dans l'omniprésence des bases militaires, qui occupent toujours 15 % du territoire de l'île. Au grand dam de la population qui se bat pour faire entendre sa voix.

La route qui mène au parc national de Yanbaru, au nord de l'île d'Okinawa, dans l'archipel des Ryukyu, coupe la jungle en deux. De part et d'autre, des hectares de végétation subtropicale. On peut y croiser bon nombre d'espèces endémiques, telles que le râle d'Okinawa, le scarabée *Cheirotonus jambar* ou encore la fameuse vipère *Habu*, celle-là même que l'on retrouve un peu partout sur les étals des marchés, préservée dans les bouteilles de *habushu*, l'eau-de-vie de serpent. Mais ce n'est pas pour observer la faune que Miyagi Akino plonge dans la jungle inlassablement depuis bientôt dix ans. « *Voilà ce que j'ai amassé en même pas une semaine*, dit-elle en étalant sur la table en plastique de son jardin des dizaines de balles de fusil automatique, des flares, une grenade piquée par la rouille. *Des sacs comme ça, j'en ramasse plusieurs fois par mois. Ironique pour un site classé à l'Unesco, pas vrai ?* »

Originaire d'une île voisine, l'entomologiste autodidacte se passionne très tôt pour les insectes, et notamment les papillons. Un hobby débordant qui l'amène à passer le plus clair de son temps dans la nature. Jusqu'au jour où elle découvre que l'habitat supposé être protégé – le Yanbaru est devenu parc national en 2016 – a servi de dépotoir au Jungle Warfare Training Center, le centre...

Emil PACHA VALENCIA , publié le 25 octobre 2024 (Socialter)

La conscience au Tribunal, le cas de Florent Madelaine, pompier suspendu puis révoqué pour avoir refusé l'obligation vaccinale.



La conscience au Tribunal, le cas de Florent Madelaine, pompier suspendu puis révoqué pour avoir refusé l'obligation vaccinale. © France-Soir

« Ne fais jamais rien contre ta conscience, même si l'État te le demande » – Albert Einstein

Le 16 octobre 1963, l'Humanité écrivait « l'objection de conscience est reconnue, mais le gouvernement entend pénaliser dans leur vie familiale et professionnelles ceux qui la pratiquent ». Et, de fait, le 6 juillet 1967, France-Soir publiait un article de Roger Giron (article de Roger Giron), décrivant les 45 jours passés au « mitard » par Denis Langlois avocat devenu objecteur de conscience en refusant le service militaire. Durant son emprisonnement, il écrira son premier livre « le Cachot ».

L'Humanité – 16 octobre 1963



France-Soir – 6 juillet 1967



En 2021, avec l'obligation vaccinale contre la Covid 19 imposée à certaines professions, l'objection de conscience est réapparue.

L'*objection de conscience* est le refus d'agir contre ses convictions. C'est d'ailleurs avec la mise en œuvre en Angleterre de la vaccination obligatoire anti-variolique à la fin du 19^e siècle qu'une clause de conscience fut introduite dans la loi permettant d'échapper à l'obligation de vaccination. L'objection de conscience était née, elle s'étendra ensuite à d'autres domaines. Par exemple, celui d'un refus de tuer, de porter les armes, de confier ses enfants à l'école de la République ou à l'Église, de participer à des cours de religion, non sans le regard réprobateur de l'État. Pourtant, *le droit à la liberté de conscience se fonde directement sur l'article 1er de la Déclaration universelle des droits de l'homme* qui dispose que tous les êtres humains : « *sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* ».

La question se pose donc de savoir dans quelle mesure il est légitime de sanctionner une personne en raison de son refus de prendre part à une action incompatible avec ses convictions morales ou religieuses ?

Selon le juriste Grégor Puppinck, spécialiste de la matière : « *il y a objection lorsque la conviction de l'objecteur est suffisamment ferme pour faire obligation de refuser d'accomplir l'acte prescrit. Il y a véritablement objection lorsque l'objecteur est prêt d'une certaine manière à se sacrifier pour rester fidèle aux prescriptions de sa conscience. Cela ne porte donc pas sur les simples opinions personnelles qui peuvent être changeantes* ».

Le cas Florent Madelaine – Audience au Tribunal administratif de Rouen le 20 septembre 2024

Florent Madelaine est pompier au SDIS 76 de Seine-Maritime depuis plus de vingt ans dont la devise est « *courage et dévouement* ». Marié et père, homme d'honneur, Florent Madelaine a refusé l'injection expérimentale vaccinale contre la covid, malgré l'obligation vaccinale imposée à sa profession (1) suite à l'annonce du chef de l'État du 12 juillet 2021, ce qui lui a valu d'être suspendu.

Avec sa famille, il fait alors le projet de quitter la France, mais cela s'avère impossible. Face à la précarité économique et la nécessité de subvenir aux besoins de sa famille, mais ne pouvant se résoudre à être vacciné, Florent Madelaine demandera sa réintégration au SDIS 76 en présentant un faux passe vaccinal trouvé sur internet.

Le SDIS 76 s'en apercevra et portera plainte contre lui pour détention et usage de faux, et le suspendra de nouveau immédiatement après l'avoir réintégré. Un conseil de discipline sera convoqué et décidera de le suspendre deux ans pour ces faits.

Cependant, cette sanction semblant trop légère, le SDIS 76 *décidera de la révoquer à vie* ! Extrêmement choqué par cette décision, signe d'un d'arrêt définitif de sa carrière de pompier dont il avait vocation, Florent Madelaine décidera de saisir le tribunal administratif. Il demandait au tribunal de faire reconnaître qu'il a agi en objecteur de conscience en refusant la vaccination contre la covid 19 et dans un état de nécessité en utilisant un faux pass. D'ailleurs, le Procureur de la République de Rouen, retenant les explications de Florent Madelaine, classera sans suite la plainte pénale déposée contre lui par le SDIS 76.

Ce vendredi 20 septembre 2024, s'est tenue au tribunal administratif l'audience sur cette procédure. À la surprise de Florent Madelaine et de son avocat, Maître Diane Protat, le rapporteur public (2), sans prendre position sur l'objection de conscience proprement dite, demandait au tribunal de juger nulle la révocation à vie de Florent Madelaine, car disproportionnée au regard des circonstances et d'ordonner sa réintégration. Mais, de fait, *les objecteurs de conscience, quand leurs convictions sont jugées sincères et authentiques, ne peuvent faire l'objet d'aucune sanction*.

Très surpris par ce positionnement inattendu du rapporteur public, le SDIS n'aura comme argument que la crainte « *du message qu'enverrait la réintégration de Florent Madelaine vis-à-vis de ses collègues* ». Une manière étonnante, mais compréhensible, de se défendre, puisqu'en cas de décision favorable de Florent Madelaine, cette décision prévue le 4 octobre 2024 pourrait faire jurisprudence et boule de neige.

Dans son article, le rapport de force et la force du rapport France-Soir rappelait une phrase symbolique de JFK : « *La tolérance, ce n'est pas renoncer à ses propres convictions, mais refuser d'opprimer ou de persécuter autrui* ». Et dans un autre article « *conscience et consignes* » s'interrogeait sur la question « *faut-il obéir à tout ?* »

Dans ce debriefing, Florent Madeleine nous apporte une réponse exemplaire à ces questions. Il détaille son parcours et son périple où il accepta le déclassement social, la perte de revenu et tout ce qui s'ensuivit au respect de sa conscience.

Rappelons que Novak Djokovic, ayant refusé de se faire vacciner au motif qu'il ne voulait pas s'injecter n'importe quoi dans son corps, accepta le prix de ne pas jouer l'Open d'Australie. Un choix lourd de conséquences, tant d'un point de vue médiatique que pour d'autres personnes, car il consacre bien les droits fondamentaux à leur juste niveau.

Il ne faudrait pas qu'au pays de la Déclaration des droits de l'homme, les gouvernements successifs *laissent perdurer l'impression d'avoir un problème récurrent avec le respect des droits fondamentaux et la hiérarchie des normes.*

Xavier AZALBERT, France-Soir
Publié le 23 septembre 2024

Annexe

1) - Rappel sur la mise en place de l'obligation vaccinale et des objections

L'obligation imposée a été imposée à certaines professions suite à l'annonce du chef de l'État du 12 juillet 2021, et à la confirmation par le vote des deux chambres et de la commission mixte paritaire le 5 août 2021.

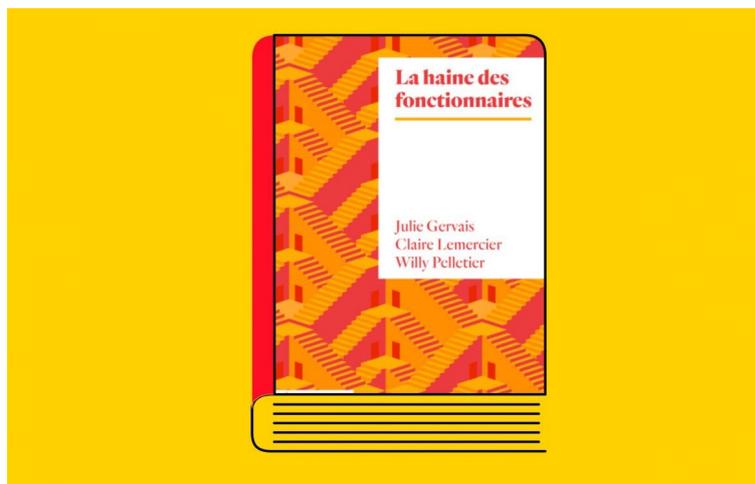
Ces lois intervinrent malgré le fait que l'association BonSens.org, ainsi que d'autres, avaient tour à tour, démontré que les assertions scientifiques du président étaient infondées, envoyé plusieurs courriers aux parlementaires avec les réelles données de la science (lettre sur les conséquences du pass vaccinal 16 juillet, lettre ouverte du Dr Jean-François Lesgards, lettre au président de la République).

L'obligation vaccinale a donc pris place pour les soignants et le personnel comme les pompiers pour une maladie qui ne touchait en général que les personnes plus âgées ou avec des comorbidités en invoquant l'intérêt général – sans réelle preuve de l'efficacité de ces thérapies sur la contamination, sans considérer les potentiels effets secondaires, ou avec des analyses bénéfiques risques fournies par le fabricant.

Tout cela en dépit des conventions et des lois internationales comme le droit à disposer librement de son corps ou le droit au consentement libre et éclairé, expliqué jusque devant les parlementaires par le Dr Umilil qui sera, lui aussi, suspendu. Suspendu pour avoir fait son devoir alors que les médias (par exemple, le Dr Milhau, parmi tant d'autres), contribuaient à la désinformation et au viol de ce consentement. On se rappelle aussi que le président Macron avait comme intention « d'emmerder » les non-vaccinés et que son ministre de la Santé était prêt à contraindre les récalcitrants dans une version moderne de ce que la France avait déjà vécue en 1963.

2) En France, le *rapporteur public* est un magistrat membre d'une juridiction administrative ou du Tribunal des conflits intervenant publiquement, de manière indépendante, à l'audience pour analyser le litige et proposer une solution.

La haine des fonctionnaires



Découvrez notre recension de « La Haine des fonctionnaires » de Julie Gervais, Claire Lemerrier et Willy Pelletier aux Éditions Amsterdam.

Des fonctionnaires « fainéants », « gavés par nos impôts », « corporatistes »... À rebours de ces clichés, également véhiculés par les médias et les politiques, les universitaires Julie Gervais, Claire Lemerrier et Willy Pelletier décortiquent les réalités et l'hétérogénéité du secteur public. Recueillant des témoignages d'horizons différents, les auteurs tiennent à montrer combien les agents du secteur public – qui bénéficient de moins en moins du statut de fonctionnaires – subissent les restrictions budgétaires imposées par les tenants du New Public Management – des hauts fonctionnaires obsédés par la rentabilité financière, qui multiplient eux-mêmes les allers-retours entre le public et le privé (pantouflage).

L'un des aspects concrets de ce « nouveau » management public développés dans le livre est la « modernisation » des services publics, qui se traduit par la dématérialisation, et qui surcharge le travail des agents publics d'une part tout en rendant les services publics de plus en plus inaccessibles pour la population d'autre part... et attise la colère envers les fonctionnaires. Ce livre invite à une compréhension d'ensemble de la fonction publique pour mieux la soutenir face aux décisions politiques qui la dépècent au fil des années et mettent son personnel sous tension.

Jonathan BAUDOIN, journaliste indépendant, publié le 17 octobre 2024 (Socialter)

La Haine des fonctionnaires, Julie Gervais, Claire Lemerrier et Willy Pelletier → Éditions Amsterdam 6 septembre 2024 - 260 pages - 18 €